REVUE

DES

DEUX MONDES

XLVIIIe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cᵉ, rue Saint-Benoît.

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLVIII[e] ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME VINGT-CINQUIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE BONAPARTE, 17

1878

L'INSTITUT DE FRANCE

ET

LES SOCIÉTÉS SAVANTES

Mairan, secrétaire de l'Académie des Sciences et membre de l'Académie française, écrivait à l'académie de Bordeaux, où bien jeune encore il avait débuté avec éclat :

> Illa mihi primum qui me sibi junxit amores
> Illa habeat secum...

De pareils sentimens semblent plus rares aujourd'hui qu'au XVIII[e] siècle. Les savans et les hommes de lettres de Paris oublient plus facilement les académies modestes de la province qui les premières les ont accueillis et qui leur ont en quelque sorte donné l'essor par leurs encouragemens. Nous voudrions protester contre cette indifférence et cet oubli en montrant ce qu'ont été les académies provinciales, ce qu'elles sont et ce qu'elles pourraient être si l'Institut voulait bien les relier à lui. Au XVIII[e] siècle, un certain nombre d'entre elles étaient affiliées à l'Académie française ou à l'Académie des Sciences; elles faisaient partie, comme sœurs cadettes, d'une grande famille académique. Pourquoi ces liens sont-ils aujourd'hui rompus? n'auraient-ils pas dû au contraire se fortifier et s'étendre depuis que les anciennes académies de Paris ont été réorganisées sous le nom d'Institut de France?

Nous montrerons l'impuissance de divers essais tentés pour les rattacher à un autre centre que l'Institut et la nécessité de revenir à la voie indiquée par les traditions de l'ancienne France et consacrée par le programme de 1795. La question en elle-même ne nous a paru manquer ni d'importance ni d'intérêt; mais elle reçoit encore un véritable à-propos des récens développemens donnés à l'enseignement supérieur et de la fondation des grandes universi-

tés dont les membres vont accroître et enrichir les principales académies des départemens. Une grande académie doit être le couronnement naturel d'une grande université; toutes deux doivent se soutenir et se vivifier l'une par l'autre.

I.

En parcourant leur histoire, nous ne trouvons pas seulement des titres, mais aussi des précédens en faveur de cette alliance que nous désirerions leur faire contracter avec l'Institut. Faites à l'image de l'Académie française et de l'Académie des Sciences, animées de leur esprit, elles datent déjà de près de deux siècles, surtout si on remonte aux sociétés particulières et privées où, comme l'Académie française, elles ont pris naissance. Quant à leur existence officielle par lettres patentes du roi, la plupart des anciennes académies de la province sont de la fin du xvii[e] ou du commencement du xviii[e] siècle. Quelques-unes seulement, plus récentes, n'ont précédé la révolution que d'un petit nombre d'années. Fidèles à leur mission, elles n'ont pas cessé d'entretenir et d'exciter autour d'elles, dans les capitales de nos anciennes provinces, le feu sacré, le goût et le culte des ouvrages de l'esprit, des sciences, des beaux-arts et des belles-lettres. C'est à leur généreuse initiative que dans la plupart de nos villes revient l'honneur de la fondation des musées, des bibliothèques, des cabinets de médailles, des jardins botaniques, des cabinets d'histoire naturelle, des observatoires.

Pour ne pas parler de leurs séances solennelles, de leurs travaux et de leurs publications, leurs concours littéraires, leurs sujets de prix, les noms et les ouvrages des concurrens, mériteraient à eux seuls une place dans l'histoire de la littérature française. C'est à l'occasion d'un prix proposé par l'académie de Dijon que Rousseau entre en lice et révèle son génie. Bordeaux couronne Mairan, Marseille Chamfort, Lemontey et Delille. A la veille même de la révolution, Bonaparte et Daunou concouraient pour le prix fondé par Raynal à l'académie de Lyon. Au commencement de ce siècle, MM. Guizot et Mignet débutaient par un prix de l'académie de Nîmes, et M. Thiers par un prix de l'académie d'Aix.

En parcourant *la France littéraire*, qui est l'annuaire des sociétés savantes de la seconde moitié du xviii[e] siècle, on peut voir combien étaient alors recherchés les honneurs et les siéges académiques de la province. Les plus grands personnages, des princes du sang, des ministres, des gouverneurs, des cardinaux, et le roi lui-même, figurent en tête des listes de leurs membres comme protecteurs, directeurs ou membres honoraires. Je remarque aussi le nombre des académiciens de Paris qu'elles contiennent. Les plus illustres étaient flattés d'appartenir comme associés à telle ou telle

académie de province ; ils demandaient par lettres l'honneur d'en faire partie, ils répondaient, comme Voltaire à l'académie de Marseille ou Buffon à celle de Lyon, par les remercîmens les plus vifs et les plus flatteurs. Quelques-uns même ne dédaignèrent pas d'y venir prendre séance et de partager leurs travaux, comme Voltaire à Lyon, Montesquieu à Bordeaux, Fléchier à Nîmes, pour ne citer que les plus illustres.

Ce n'est pas seulement par des relations individuelles et quelques témoignages accidentels de confraternité que les compagnies de la province étaient reliées à celles de Paris, mais par une communauté de statuts et de priviléges, par des liens officiels et par des affiliations vivement ambitionnées. En tête de toutes les lettres patentes royales instituant une académie de province, on trouve cette formule : Les membres de la nouvelle académie jouiront des mêmes honneurs, priviléges, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie française. Il n'y avait qu'une seule exception, celle du droit de *committimus*, qui permettait aux académiciens, comme aux officiers de la couronne, de choisir des juges à Paris pour leurs procès, sans aller les solliciter, comme on disait, en province. Quelques académies, parmi lesquelles je citerai Arles et Marseille, étaient obligées par leurs statuts de prendre toujours leur protecteur parmi les membres de l'Académie. Ainsi Marseille eut pour protecteurs le maréchal de Villars, puis son fils, le duc de Villars, qui lui avait succédé dans son gouvernement et dans son fauteuil académique, et après lui le cardinal de Bernis. Ce n'était pas une chaîne, c'était un honneur et comme un lien de famille.

D'autres contrats unissaient encore plus intimement la province académique à Paris. Il y avait en effet autrefois. ce que nous voudrions encore aujourd'hui, des traités particuliers d'alliance, des affiliations de quelques académies de la province avec l'Académie française ou avec l'Académie des Sciences. Ainsi, en 1692, l'académie de Nîmes, par l'entremise de Fléchier, qui en était le protecteur, fut reçue en alliance de l'Académie française, selon les expressions du procès-verbal. Un de ses délégués, Joseph de la Baume, député des états du Languedoc, eut l'honneur d'y siéger en 1695 et de complimenter l'Académie. Arles, avant Nîmes, avait eu la même faveur. L'académie de Soissons eut aussi une liaison particulière avec l'Académie française, grâce à Colbert, qui en était le fondateur et qui assista à la séance où ses délégués furent reçus. En 1715, l'Académie des Sciences s'affilia l'académie de Bordeaux qui était alors présidée par Montesquieu. En 1726, par l'influence du maréchal de Villars, son illustre protecteur, l'académie de Marseille fut alliée à l'Académie française. Fontenelle présidait la séance où furent reçus les députés de Marseille, qui exprimèrent avec cha-

leur leurs sentimens de gratitude. Sa réponse, dont nous citerons un seul passage, est un modèle de grâce, d'élégance et de finesse. « Votre académie, dit-il, sera plutôt une sœur de la nôtre qu'une fille. Cet ouvrage que vous vous êtes engagés à nous envoyer tous les ans, nous le recevrons comme un présent que vous nous ferez, comme un gage de notre union, semblable à ces marques employées chez les anciens pour se faire reconnaître d'amis éloignés. » On voit que l'Académie mettait pour condition à son alliance la redevance d'un tribut annuel, d'un ouvrage en prose ou en vers. Bordeaux, Montpellier, Soissons et sans doute d'autres académies étaient assujetties à la même condition. Le tribut pour l'Académie des Sciences était un mémoire. Nous voyons, dans l'histoire de l'académie de Marseille, quelques discussions au sujet de la nature et de la forme de ce tribut; cependant il fut payé, au moins dans les premiers temps.

Plus intime encore était la liaison de la société de Montpellier, qui, d'après ses statuts, dit la *France littéraire*, « doit être regardée comme une extension et une partie de l'Académie des Sciences de Paris, avec laquelle elle ne fait qu'un seul et même corps. En conséquence de cette union très intime, quand quelqu'un de l'Académie des Sciences se trouve à Montpellier ou que quelqu'un de la société de Montpellier se trouve à Paris, ils ont réciproquement entrée et séance dans leurs assemblées. » En outre les deux académies s'engageaient à s'envoyer réciproquement chaque année tout ce qu'elles font imprimer en leur nom. Enfin la société de Montpellier devait chaque année adresser à l'Académie des Sciences un mémoire pour être publié à la suite des siens. Ainsi au XVII[e] et au XVIII[e] siècle des liens nombreux unissaient les académies provinciales à l'Académie française ou à l'Académie des Sciences dont elles étaient, pour ainsi dire, les filles d'adoption. Aujourd'hui nous voyons avec peine qu'il n'y a plus nulle attache, nul rapport de confraternité entre l'Institut et les sociétés savantes des départemens. Cependant le décret d'organisation du 3 brumaire an IV n'avait pas voulu que l'Institut, comme il résulte de ce nom même, de ce beau nom d'Institut de France, se renfermât en quelque sorte dans Paris, et il plaçait même expressément, parmi ses attributions essentielles, « la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères. »

Assurément l'Institut n'a pas été entièrement infidèle à cette partie de sa mission et à l'attente des législateurs. Il suffit de rappeler les correspondans qu'il choisit en dehors de Paris, dans toutes les régions de la France, les questions qu'il met au concours, les prix, les récompenses qu'il décerne solennellement aux meilleurs ouvrages scientifiques et littéraires, les lectures que les étrangers sont

admis à faire dans ses séances, la publicité qu'il donne à leurs travaux par ses bulletins, par ses comptes-rendus et par les insertions dans ses mémoires. Mais, dans l'intérêt de la vie intellectuelle de la province et de la science elle-même, l'Institut ne pourrait-il pas interpréter plus largement cette correspondance qui est dans ses attributions? Ne pourrait-il l'étendre non-seulement à des travailleurs et des savans isolés, mais aux compagnies elles-mêmes, aux principales académies des départemens? Seraient-elles donc moins dignes aujourd'hui qu'autrefois de cette confraternité dont elles étaient si fières, et l'Institut ne pourrait-il donc plus sans déroger leur tendre une main amie? A considérer la nature de leurs travaux, leurs publications, la liste de leurs membres, elles me semblent en voie de progrès plutôt qu'en décadence. Peut-être contiennent-elles moins de grands seigneurs et moins de beaux esprits, peut-être y fait-on moins de fables, d'épigrammes, de madrigaux, de petits vers, peut-être y déclame-t-on moins sur les droits et la félicité des peuples, mais assurément on y trouve plus d'historiens, d'archéologues, d'économistes, de naturalistes, de botanistes, de géologues, c'est-à-dire plus de savans sérieux, de travailleurs zélés, d'observateurs patiens et habiles.

Grâce à leur zèle libre et désintéressé, toutes nos archives sont fouillées, tout notre sol est exploré. Il n'y aura bientôt plus en France une province, une ville, un monument, une ruine qui n'ait son histoire, ni même une inscription qui ne soit déchiffrée. Il en est des sciences expérimentales comme de l'histoire et de l'archéologie; de toutes parts s'amassent les observations et les matériaux pour la carte géologique de la France, pour les flores de toutes ses régions, pour la météorologie et l'hydrométrie, pour l'économie politique, la statistique, l'industrie et l'agriculture.

D'ailleurs, à côté des anciennes académies se sont formées des sociétés spéciales d'antiquaires, de géologues, de médecins, des sociétés d'agriculture et de commerce qui en sont comme des sections étendues et fortifiées. Plus que jamais les élémens de la vie et du travail académique abondent en dehors de Paris. Ce ne sont pas les hommes qui manquent à la province, mais l'impulsion, les encouragemens et la direction d'en haut, c'est-à-dire de l'Institut, du seul corps qui ait mission et autorité pour leur venir en aide et pour recueillir ce noble héritage des anciennes académies de Paris.

II.

Nous ne sommes pas les premiers à signaler les inconvéniens de cette dissémination, de cet isolement, de cet abandon, à déplorer tant de bonnes volontés qui demeurent plus ou moins stériles, tant

de découragemens, de recherches vaines, faute d'une bonne direction, ou bien tant d'utiles travaux perdus, faute de publicité. Diverses tentatives ont été faites pour y porter remède, soit par le gouvernement, soit par l'initiative de quelques hommes dévoués au progrès du mouvement académique de la province. Parlons d'abord de ce qu'a voulu faire le gouvernement.

Depuis M. Guizot jusqu'à M. Rouland et la plupart de ses successeurs, les ministres de l'instruction publique ont prodigué tour à tour les marques de sollicitude, les avances flatteuses, les appels et les promesses aux sociétés savantes des départemens. M. Guizot est le premier qui ait songé sérieusement à les relier au ministère de l'instruction publique en leur promettant l'appui du gouvernement. Dans une circulaire de 1834 où il annonce la fondation du Comité historique, il disait : « Il faut d'une part que les sociétés savantes reçoivent du gouvernement, protecteur de l'activité intellectuelle aussi bien que de l'activité matérielle du pays, un encouragement soutenu, de l'autre que leurs travaux soient effectivement portés à la connaissance du public. Le plus sûr moyen, je pense, d'arriver à ce double résultat, c'est d'instituer entre ces sociétés et le ministère de l'instruction publique des relations très fréquentes et régulières. » Il a bien soin d'ailleurs de protester contre toute pensée de porter atteinte à leur indépendance et à leur individualité : « Il s'agit uniquement de leur transmettre d'un centre commun les moyens de travail et de succès qui ne sauraient venir d'ailleurs et de recueillir à ce même centre les fruits de leur activité pour les répandre dans une sphère étendue. »

Si la politique ne s'était mêlée dans ses préoccupations à une si juste et si louable sollicitude pour le développement des travaux historiques, j'imagine que M. Guizot aurait été mieux disposé que personne à voir dans l'Institut, plutôt que dans le gouvernement, le protecteur naturel de l'activité intellectuelle du pays, et qu'il se fût adressé à lui pour cette double tâche, de la publication des documens historiques et de la correspondance avec les sociétés savantes. Cette même pensée politique se retrouve plus ou moins chez tous ses successeurs, sous la république, comme sous l'empire ou sous la monarchie constitutionnelle. Le grand tort de l'Institut, aux yeux de tous ces ministres, est de ne dépendre d'aucun ministère ni même d'aucun gouvernement.

Après M. Guizot, M. de Salvandy, dans ses deux ministères, adresse aux sociétés savantes les mêmes appels et leur fait les mêmes promesses. Rendons-lui cette justice qu'à la différence de M. Guizot il avait fait une place à l'Institut dans le plan qu'il s'était d'abord proposé et qui a même reçu un commencement d'exécution. « Il avait eu, dit-il, la pensée de les rattacher à l'Institut lui-

même, comme au centre des lumières et de l'activité intellectuelle, au moyen de cinq comités qu'un des fonds du budget permettait de doter richement pour qu'ils pussent servir d'intermédiaires à cette action nouvelle et féconde (1). » Voilà certes une bonne pensée, la meilleure et même la seule vraie, selon nous, celle-là même que nous nous proposons de reprendre pour notre propre compte. Malheureusement M. de Salvandy l'a gâtée par sa prétention d'enlever à l'Institut et de garder pour lui-même la nomination des membres de ces cinq comités; aussi ce projet d'organisation a-t-il bien vite échoué.

A défaut de l'Institut, c'est par les bureaux de son ministère que M. de Salvandy voulut donner l'impulsion, la suite et l'ensemble aux travaux des sociétés savantes. Il ordonne la publication d'un annuaire des sociétés scientifiques et littéraires de la France, la formation au ministère d'une bibliothèque des mémoires de ces sociétés : il annonce l'envoi régulier à chaque société des publications de l'Institut; enfin il donne l'espérance d'une participation aux fonds de secours du budget pour la science et pour les lettres à celles qui s'en rendront dignes par leurs travaux (2). L'*Annuaire des sociétés savantes* a en effet paru, mais deux fois seulement, en 1846 et en 1848. Il y a au ministère une bibliothèque des sociétés savantes qui contient d'intéressans documens pour l'histoire académique de la France et dont les développemens sont une gêne pour les services administratifs. L'envoi des publications de l'Institut aux sociétés savantes n'a jamais eu lieu. Quant à la répartition des fonds de secours, elle ne s'est pas élevée au-dessus de la somme insignifiante de quelques centaines de francs, même pour les sociétés les plus importantes et les mieux recommandées.

De M. de Salvandy à M. Fortoul, les ministres de l'instruction publique, dans leur court passage aux affaires et pendant des jours d'orage, n'eurent guère le loisir de songer aux sociétés savantes. Mais M. Fortoul reprit et chercha à perfectionner l'œuvre de ses prédécesseurs. En créant de vastes circonscriptions universitaires et des grands recteurs, il recommande à ces hauts fonctionnaires de se mettre en rapport avec les sociétés savantes de leur ressort. « Vous trouverez dans ces sociétés, spécialement vouées à l'étude de la science locale, des centres où se conservent, avec le culte intelligent des traditions particulières à la province, l'amour sincère du pays. Je vous invite à vous mettre en rapport avec leurs présidens, à leur assurer le concours de leurs lumières et de votre autorité (3). » S'adressant ensuite aux présidens des sociétés savantes,

(1) Circulaire du 12 octobre 1845.
(2) Circulaire aux sociétés savantes du 12 octobre 1845.
(3) Circulaire du 10 janvier 1856.

il réclame leur concours pour le *Comité de la langue, de l'histoire et des arts.* Tel est en effet le nom nouveau que donne M. Fortoul au Comité historique comme plus en rapport avec la diversité des travaux qu'il devait désormais embrasser. On peut remarquer que l'histoire a passé du premier au second rang. Cependant les sciences n'avaient pas encore leur place à côté de la langue, de l'histoire et de l'art, bien que cultivées, presque autant que l'histoire ou la langue, dans toutes les académies. C'est M. Rouland qui le premier les a comprises dans les travaux du comité. De là le nom nouveau qu'il lui a donné de Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. Cette dénomination, bien que bizarre, subsiste encore aujourd'hui. Ajoutons que M. Fortoul a fondé la *Revue des sociétés savantes* « pour servir de lien aux académies dispersées dans les départemens et donner la publicité à leurs travaux. » Ce recueil continue de paraître, mais seulement tous les deux mois. Avec quelques bons travaux de savans de la province, il contient les procès-verbaux des séances des comités et des rapports généralement secs et insignifians, non moins que tardifs, sur les publications et les mémoires des sociétés savantes. Quant à la publicité promise, il en est lui-même trop complétement dépourvu pour la donner, hors d'un bien petit cercle, même aux recherches et aux découvertes qui mériteraient le mieux d'être mises en lumière.

Nul ministre plus que M. Rouland ne s'est montré jaloux de tenir les sociétés savantes dans la dépendance de son ministère. C'est lui qui a institué cette distribution solennelle de prix et de récompenses qui a lieu, chaque année à la Sorbonne, sous la présidence du ministre de l'instruction publique. Bien que fort épris de son œuvre, M. Rouland, dans le discours qu'il a prononcé à la première de ces solennités, n'a pu s'empêcher d'avouer que quelque chose y manquait, à savoir le concours de l'Institut. « Assurément, disait-il, un tel hommage n'atteindrait tout son prix que s'il était rendu par l'Institut de France, car c'est à lui qu'il appartient, des hauteurs où il réside, de proclamer avec une autorité toujours respectée des jugemens souverains; mais nous savons tous combien l'illustre compagnie est attentive aux œuvres que les travailleurs des départemens soumettent à ses appréciations, et combien elle aime à voir se développer autour et loin d'elle-même les mérites et les talens dont elle possède les plus parfaits modèles. Elle vous apporte d'ailleurs ses sympathies par la présence de ses membres les plus éminens. Ainsi je ne fais que suivre l'exemple de l'Institut en rendant à la province savante et lettrée l'hommage qui lui est si légitimement acquis. » Il semble vraiment que l'orateur prenne ici plaisir à se contredire lui-même. Si l'Institut, comme le proclame M. Rouland en termes si pompeux, est la seule autorité légitime, la seule souveraine, pour-

quoi en vouloir mettre une autre à sa place? Cette cérémonie de la Sorbonne n'est qu'une bien faible et imparfaite image, une contre-façon en quelque sorte de ces séances publiques où l'Institut décerne ses couronnes. Aussi les savans sérieux deviennent-ils de plus en plus rares au sein de cette foule mélangée qu'attirent chaque année à la Sorbonne les vacances de Pâques et les prix réduits des chemins de fer, non moins que l'amour de la science. Comment se fait-il que, parmi les nombreux ministres qui ont succédé à M. Rouland et dont plusieurs appartenaient à l'Institut, il ne s'en soit pas encore rencontré un seul qui ait compris qu'il fallait remettre le soin de couronner les savans à la seule autorité légitime et souveraine, comme a si bien dit M. Rouland? Nous venons de voir ce qu'a tenté le gouvernement pour relier les sociétés savantes des départemens, voyons maintenant ce qui est l'œuvre de simples particuliers.

En dehors de l'Institut, en dehors du ministère, et plus ou moins en opposition avec lui, un homme qui s'est fait un nom justement célèbre dans les études archéologiques, M. de Caumont, fondait en 1833 les congrès scientifiques, puis, quelques années plus tard, l'Institut des provinces, dans ce même dessein de relier entre elles les sociétés savantes des départemens et aussi avec une pensée de décentralisation. Organisé au Mans, en 1859, avec les membres les plus marquans et les plus zélés, avec l'état-major, pour ainsi dire, des congrès, l'Institut des provinces devait en être la compagnie régulatrice; il était destiné, suivant les expressions de M. de Caumont, à être l'âme et la vie du mouvement académique de la France et des départemens. Non-seulement M. de Caumont en a été le fondateur, mais le directeur suprême et l'infatigable soutien pendant quarante ans. L'organisation, la mise en mouvement de cette machine compliquée des congrès, de l'Institut des provinces, des assises scientifiques, a été l'œuvre de sa vie entière; il y a mis toutes ses forces, une partie de sa fortune et l'autorité que lui donnaient une haute position et un grand savoir. Sa mort, quels que soient ses successeurs, nous semble une perte irréparable pour l'Institut des provinces, même sans nulle autre cause de décadence. Il ne pourra d'ailleurs garder encore longtemps ce nom usurpé d'institut qu'aucune société savante, hors le véritable Institut, n'a le droit de prendre d'après la loi du 11 floréal an x.

Il nous est cependant impossible de ne pas parler avec quelque sympathie de tant d'efforts pour un noble but et d'une association qui, bien que défectueuse, subsiste déjà depuis un certain nombre d'années, sans aucun secours de l'état, chose rare en France, par ses propres ressources et par l'initiative de simples particuliers. Nous estimons d'ailleurs que cette sorte d'agitation littéraire et scientifi-

que produite par les congrès qui siégent tour à tour dans les villes de toutes les parties de la France qui offrent les sujets d'études les plus nombreux et les plus intéressans n'a pas été sans produire quelque bien. Il y a eu des rapprochemens utiles entre les hommes voués aux mêmes études; certaines discussions sur divers points d'histoire locale, d'antiquités nationales, de botanique, d'agriculture et de géologie, n'ont pas été sans quelques bons résultats; les études archéologiques surtout y ont gagné, grâce à M. de Caumont. Mais que de critiques à faire, dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer, de cette organisation tumultueuse des congrès, et comment y voir une représentation sérieuse des sociétés savantes de la province qui la plupart, surtout les plus considérables, ne nomment point de délégués? C'est à bon marché que s'obtient le titre de membre d'un congrès scientifique; le premier venu, sans nul diplôme, sans nulle élection ou délégation, en fait partie moyennant une légère cotisation. Au milieu de cette foule, si peu choisie au point de vue de la science, et composée d'élémens si divers, les travailleurs sérieux sont comme perdus et trouvent difficilement à se faire une place. Que dire d'ailleurs de ces longues et prétentieuses listes de questions sur toutes choses qui doivent être résolues en dix jours, terme fatal de la durée de tout congrès scientifique? Encore faut-il retrancher le temps donné aux fêtes, aux *Te Deum*, aux réceptions à la préfecture ou à l'hôtel de ville, et aux harangues emphatiques échangées avec les principaux personnages de l'endroit.

Ces critiques ne s'adressent, je tiens à en faire la remarque, qu'aux congrès de l'Institut des provinces et nullement aux réunions scientifiques qui n'ont lieu qu'entre vrais savans et qui n'ont pour objet que des questions ou des sciences spéciales, comme les congrès de médecins, de naturalistes, d'antiquaires, comme l'Association française pour l'avancement des sciences ou l'Association scientifique qui était dirigée par M. Leverrier, comme la Société d'archéologie. Mais, en raison même de leur spécialité, ces associations particulières ne peuvent servir de centre et de lien aux académies de la province.

III.

Pour rallier à lui les sociétés savantes par l'intermédiaire du ministère de l'instruction publique, le gouvernement a des ressources et des avantages qui manquaient à M. de Caumont. Il dispose d'un budget pour l'encouragement des sciences et des lettres, il a les distinctions honorifiques et les décorations, il a pu avoir le concours d'hommes haut placés dans la science et même de mem-

bres de diverses classes de l'Institut. On ne peut nier la compétence et l'autorité de ceux dont se composent ses comités; leur seul tort à nos yeux est de relever du ministère et non de l'Institut. En outre, malgré les changemens beaucoup trop rapides de ministres, il y a une permanence et une suite dans l'organisation et les traditions administratives où les sociétés savantes peuvent trouver un point de ralliement plus fixe et plus stable que dans l'Institut des provinces. Aussi devons-nous tout d'abord reconnaître que tout ici non plus n'a pas été stérile. La province, surtout dans les commencemens, n'a pas été insensible à ces témoignages de sollicitude auxquels elle n'était guère accoutumée; une certaine impulsion a été donnée et même une utile direction, grâce aux savantes instructions adressées par le Comité historique pour les méthodes à suivre, les procédés à employer dans les études archéologiques. Il y a eu des encouragemens bien placés; d'importantes publications ont mis en lumière des documens et des faits précieux pour notre histoire.

Cependant le ministère de l'instruction publique, pas plus que l'Institut des provinces, ne peut se flatter d'avoir atteint le but, c'est-à-dire d'avoir accompli sous ses auspices l'association académique de Paris et de la province. D'abord il a eu le tort de ne faire aucune distinction entre les sociétés savantes, de les adopter en masse et de les tenir toutes pour affiliées, sans nulle démarche de leur part, sans nulle demande officielle, sans aucun consentement formel. Il n'y a nulle règle pour les relations, pas plus que pour les affiliations, nul engagement réciproque. Nous avons sous les yeux une liste imprimée en 1875 des sociétés en correspondance avec le comité; il n'y en a pas moins de deux cent cinquante, ce qui est à peu près la liste totale de toutes les sociétés de France qui s'intitulent sociétés savantes. Depuis les Pyrénées jusqu'à Dunkerque, il n'y manque pas une seule société d'émulation, d'éducation, d'horticulture, pas une seule société littéraire, linnéenne ou pharmaceutique. Il reste à savoir ce qu'il y a de sérieux dans un si grand étalage et ce qu'il y a de réel dans cette prétendue correspondance avec tout le monde.

Suffit-il donc, pour qu'une société soit vraiment affiliée, qu'un de ses membres, sans nulle délégation ou même à son insu, envoie quelques pages au comité ou soit pris de l'envie de faire un voyage économique à Paris? De son côté, l'Institut des provinces n'a pas une moins longue liste de délégués et de correspondans. Il y a des sociétés et des correspondans qui figurent à la fois sur les deux listes. Dans tout cela, il y a beaucoup de désordre et de confusion. D'ailleurs en général, des deux côtés, ce sont les sociétés les plus minces, les plus récentes, les plus facilement ouvertes à

tout venant qui se montrent le plus empressées. Celles-là n'ont pas le droit d'être bien fières; elles peuvent s'enorgueillir même d'une médaille de bronze et enregistrer ce succès dans leurs courtes annales; elles peuvent facilement prendre leur parti d'un échec. Il n'en est pas de même des grandes académies provinciales qui ont un passé, des traditions, une certaine renommée, où n'entre personne qu'avec quelques titres, et qui comptent dans leurs rangs un certain nombre de membres plus ou moins connus, même au dehors, dans les sciences ou dans les lettres. Ces compagnies se sont généralement tenues à l'écart par un légitime sentiment de dignité et d'indépendance. Il en est même qui ont protesté contre l'abus fait de leur nom dans les hasards, l'arbitraire et la confusion de ces concours, où on prétendait leur donner des places, comme au collége sur les bancs. Quelques-unes ont émis le vœu de n'avoir que l'Institut pour juge. L'une d'elles, sollicitée de concourir, a répondu, à notre connaissance, qu'elle donnait des prix et qu'elle n'en recevait pas. Assurément l'Institut de France n'aurait pas été exposé à recevoir une pareille réponse.

Si le comité, au lieu de récompenses collectives, accorde des récompenses individuelles, il n'évite un écueil que pour donner contre un autre. Sans doute la plupart de ces récompenses ont été justement décernées à des travaux, à des découvertes de quelque valeur et à des hommes de mérite. Mais n'est-ce pas en faisant double emploi avec l'Académie des Sciences et avec l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui donnent de semblables récompenses, avec bien plus d'éclat et d'autorité, à des travaux, à des recherches, à des découvertes du même genre? Qui n'aimerait mieux, dans toute la province, compter, parmi ses titres littéraires ou scientifiques, une mention de l'Institut qu'un grand prix en Sorbonne du Comité des sociétés savantes? Quant aux deux cents correspondans dont la liste est jointe à celle de ces deux cent cinquante sociétés, j'y vois sans doute plus d'un nom justement estimé, plus d'un savant ou d'un érudit connu par ses travaux; mais ils ne sont les correspondans et les représentans d'aucune société : ils n'agissent que pour leur propre compte et pour celui du comité.

D'ailleurs, comme on peut le voir par les dernières années de la *Revue des sociétés savantes*, le comité, se laissant de plus en plus envahir par l'Ecole des Chartes, ne donne plus accès qu'à l'histoire locale du moyen âge et aux études ou même, osons le dire, aux minuties de l'archéologie. Non-seulement la littérature et la philosophie, mais l'étude de l'antiquité, la législation, l'économie politique, l'histoire générale et même l'histoire moderne, qui tiennent aussi une grande place dans les travaux des facultés et académies de la

province, sont aujourd'hui comme non avenues. Comment donc pourrait-il avoir la prétention de rattacher à lui le mouvement intellectuel dans les départemens?

La plus considérable des œuvres du comité, le but premier pour lequel il a été institué, c'est la publication des documens inédits de l'histoire de France, dont la responsabilité appartient à lui seul et à laquelle les sociétés savantes n'ont été que bien rarement appelées à coopérer et seulement pour quelques recherches ou renseignemens. En 1874, d'après un rapport de M. de Watteville, 258 volumes in-4° avaient paru, nombre qui n'a rien d'extraordinaire, quoi que semble croire l'auteur du rapport, si on considère le temps, la dépense et le nombre des collaborateurs. J'entends dire par des juges compétens que tout est loin d'être parfait dans cette grande publication, qu'il y a bien des négligences, bien des inexactitudes, des disproportions, des longueurs et un grave défaut d'économie, ne serait-ce que dans le choix du format. Quant aux abus, ils n'ont pas manqué, d'après les aveux de M. de Watteville lui-même, et comme on ne le voit que trop clairement par les circulaires de plusieurs ministres qui ont cherché à y porter remède. Il nous sera bien permis de croire que, sous la direction de l'Institut, les choses auraient été un peu mieux, soit pour le choix et la publication des documens inédits, soit pour de véritables liens à établir entre les sociétés savantes, entre les académies de Paris et celles des départemens. Mais nos critiques, comme nos vœux, seraient tout à fait stériles si notre dessein devait rencontrer d'insurmontables difficultés, si le gouvernement était résolu à ne pas faire l'abandon du patronage qu'il s'est attribué sur les sociétés savantes, ou bien si l'Institut ne devait pas consentir à le prendre et à l'exercer, comme il est conforme à sa mission et à ses traditions du XVIIe et du XVIIIe siècle.

IV.

Le ministère redouterait-il en y renonçant d'éprouver quelque diminution ou amoindrissement? Tout le monde pensera sans doute qu'il reste encore une part assez belle à l'activité et à l'ambition d'un ministre, quel qu'il soit, avec le gouvernement de l'instruction publique dans toutes ses branches, à tous ses degrés, sans compter les cultes et les beaux-arts. Fera-t-on intervenir la politique en faveur de cette ingérence si fâcheuse, à notre avis, de l'administration, des ministres et des directeurs dans le domaine des sciences et des lettres? Un ministre peut bien se flatter de s'attacher plus ou moins quelques invididus par l'appât des distinctions et des récompenses, mais non pas des sociétés qui, en général, se composent des

hommes les plus indépendans par le caractère comme par la position. Maîtresses d'elles-mêmes, libres de toutes leurs démarches et de toutes leurs alliances, vivant de leur propre vie et de leurs propres ressources, les académies de la province ne se laissent pas facilement enchaîner et séduire. Elles ont toujours été de petites républiques dans la grande république des lettres, même sous une monarchie; elles ne cesseront pas de l'être sous un gouvernement républicain. Je m'imagine donc que, tout en gardant leur liberté, elles entreraient plus volontiers dans une alliance où la politique et les influences administratives ne seraient rien, où les intérêts de la science seraient tout. Je comprends bien que tous les ministres, en les engageant à venir à eux, en leur promettant aide et protection, prennent tant de soin de les rassurer au sujet de leur indépendance; mais, à l'égard de l'Institut, elles ne sauraient avoir les mêmes alarmes. Il ne s'agit pas d'un vasselage, mais d'une coopération toute volontaire qui n'enlève rien à l'originalité de leurs propres travaux, tout en les appelant à prendre librement part à une œuvre et à des recherches communes.

D'un autre côté, je ne pense pas que l'Institut puisse se refuser à une tâche qui est vraiment la sienne. Il ne peut pas ne pas faire un accueil sympathique et empressé à ces académies formées sur son modèle, issues d'une même origine, tendant au même but. D'ailleurs, des liens particuliers de reconnaissance n'unissent-ils pas un grand nombre de ses membres aux sociétés savantes où ils ont débuté et qui leur ont, pour ainsi dire, servi de berceau? Montesquieu disait, dans un discours de rentrée à l'académie de Bordeaux : « Qu'on se défasse surtout de ce préjugé que la province n'est point en état de perfectionner les sciences, et que ce n'est que dans les capitales que les académies peuvent se former. Ce n'est pas du moins l'idée que nous en ont donnée les poètes, qui semblent n'avoir placé les Muses dans le silence des bois que pour nous faire sentir que ces divinités tranquilles se plaisent rarement dans le bruit et dans le tumulte. »

S'il était nécessaire, ce que nous ne pensons pas, de combattre encore aujourd'hui ce même préjugé, nous pourrions ajouter bien des preuves aux argumens un peu trop poétiques de Montesquieu, sans dédaigner l'avantage du calme sur l'agitation parisienne.

Il ne suffit pas de montrer que les sociétés savantes des départemens ne sont pas indignes d'entrer en rapport avec l'Institut, il faut au moins indiquer quels seraient les conditions et les liens de cette confédération entre Paris et la province. D'abord nous ne voudrions pas d'une adoption en masse, à l'exemple de l'Institut des provinces ou du Comité historique, des deux ou trois cents sociétés savantes qui sont en France; il faut tenir compte du degré

de leur importance, de l'inégalité de leurs titres scientifiques ou littéraires. De la part d'une académie, il y aurait préalablement une demande avec des titres et des pièces à l'appui, et, de la part de l'Institut, il y aurait un vote après examen et délibération. Les affiliations seraient particulières et successives, en commençant par les anciennes académies royales situées aux chefs-lieux des grandes universités. Viendraient ensuite les sociétés qui justifieraient leur prétention au même honneur par leurs travaux et leurs publications. Les sociétés savantes spéciales pourraient être plus particulièrement adoptées par la classe de l'institut d'où elles relèvent par la nature de leurs travaux.

Quelques avantages et quelques honneurs devraient contribuer à rendre cette adoption encore plus digne d'envie et récompenser le concours à l'œuvre commune des sociétés affiliées. L'Institut leur enverrait toutes ses publications. Pourquoi aussi ne pas admettre, comme au XVIIIe siècle, les présidens ou délégués de ces sociétés à l'honneur de prendre séance dans nos réunions particulières ou publiques? Les savans de l'étranger ou de la province sont actuellement autorisés à faire des lectures qui sont reproduites ou analysées dans les bulletins et comptes-rendus, mais on pourrait donner la préférence et une plus grande place aux membres des sociétés affiliées. Pourquoi encore ne pas consacrer les séances trimestrielles à leurs communications et à leurs mémoires? Cette idée appartient à M. Saint-Marc Girardin. Dans un article sur un discours à l'académie de Lyon où je proposais, il y a déjà vingt ans, d'associer les académies de la province à l'Institut par une fédération dont l'éminent académicien s'était déclaré partisan, il disait : « Les séances trimestrielles que nous avons à l'Institut depuis 1848 ne sont pas toujours aussi pleines d'intérêt qu'elles pourraient l'être. Elles deviendraient les plus curieuses et les plus intéressantes du monde, si une commission nommée à cet effet dans chaque académie rendait compte dans ces séances des communications qu'auraient faites les académies de province... La fédération aurait ainsi quatre séances par an. Ce seraient les états-généraux de la science, car les membres des académies de province auraient naturellemennt le droit d'assister à ces séances (1). »

C'est ainsi que les travaux des académies de la province obtiendraient une publicité que ne sauraient donner ni le comité, ni la *Revue des sociétés savantes*. L'Institut, qui ne décerne aujourd'hui de prix que pour ses concours particuliers, y ajouterait des prix, des médailles, des mentions pour les sociétés affiliées qui s'en rendraient dignes par leurs contributions à ses travaux, par leur cor-

(1) *Journal des Débats* du 4 décembre 1857.

respondance assidue. C'est de lui aussi qu'elles recevraient des subventions proportionnées à l'importance de leurs publications ou destinées à leur venir en aide pour telle ou telle série d'expériences et de recherches. Je suppose enfin qu'il pourrait bien aussi être admis à faire quelques présentations pour les distinctions honorifiques et les décorations méritées par les membres des académies associées. Il a d'ailleurs seul en main une récompense, celle du titre de correspondant, plus enviée que toutes les autres. Ses ressources, aujourd'hui si insuffisantes, devraient s'accroître de tous les fonds d'encouragement du budget pour les sciences et pour les lettres. Avec une dotation moins mesquine, que ne pourrait-il pas faire pour aider les savans, pour multiplier les expériences, pour provoquer les travaux et les découvertes autour de lui et loin de lui!

Il est vrai que la munificence des particuliers semble devoir suppléer à ce que l'état ne donne pas. Les donations particulières tendent à se multiplier; les prix fondés par les particuliers sont aujourd'hui plus nombreux, et ont plus de valeur que les prix du budget. Mais les donations particulières ont l'inconvénient d'être en général affectées à un emploi spécial, à un prix déterminé auquel le donateur est jaloux d'attacher son nom, de sorte que l'Institut n'est pas libre d'en faire l'emploi qu'il jugerait le meilleur. Peut-être cependant ne serait-il pas impossible de se ménager à l'avenir une plus grande liberté dans l'emploi des donations, sans laisser en oubli le nom des bienfaiteurs. Je voudrais que leurs noms fussent rappelés dans toutes les séances publiques, imprimés en tête de chaque volume de nos Mémoires, en tête de l'almanach de l'Institut; je voudrais qu'ils fussent gravés sur le bronze ou le marbre aux meilleurs endroits du palais Mazarin. Je n'aurais pour ma part aucun scrupule à user, dans l'intérêt de la science et des lettres, de tous nos moyens de captation académique. L'Institut aurait-il des millions, j'estime qu'aucun argent au monde ne serait mieux dépensé pour les progrès de la civilisation, pour la richesse et la félicité du genre humain. Toutes les dépenses pour les sciences, dit Bacon, sont des œuvres vraiment royales, *opera vere basilica*. Descartes n'a pas moins bien dit : « Les inventions des sciences sont d'un tel prix qu'elles ne peuvent être payées avec de l'argent ce qu'elles valent. »

Nous devrions songer à nous rapprocher davantage, sans l'imiter cependant en toutes choses, de l'Institut de Salomon, de cette académie idéale dont Bacon, dans sa *Nouvelle Atlantide*, a tracé le plan grandiose. Laissons de côté les crosses, les mitres, cet appareil presque sacerdotal, et tout cet éclat extérieur dont il veut environner les représentans, les magistrats suprêmes de la science

pour rehausser leur dignité aux yeux de la multitude. Que de choses d'ailleurs nous aurions à envier et nous pourrions emprunter à cette merveilleuse académie! L'autorité, l'argent, tous les moyens les plus puissans d'expérimentation, sont prodigués à l'Institut de Salomon pour arracher à la nature ses secrets. Il a des tours sur les plus hautes montagnes et sur ces tours des ermites chargés d'observer les météores et tous les phénomènes des hautes régions de l'air. Pour étudier les entrailles de la terre, il dispose de cavités profondes creusées dans les plus profondes vallées; il a des fours, des étuves de toutes les formes et de toutes les grandeurs, des maisons d'optique et d'acoustique. N'oublions pas des maisons spécialement consacrées à faire des expériences qui peuvent tromper les sens et produire des effets en apparence miraculeux. L'histoire naturelle n'est pas moins richement pourvue que l'astronomie, la géologie, la physique et la chimie. Autour du palais de l'Institut de Salomon s'étendent des étangs d'eau douce, des étangs d'eau salée, des parcs immenses, où sont rassemblés tous les êtres vivans de la création et en comparaison desquels nos aquariums et nos jardins zoologiques ne sont que jouets d'enfans. « Voilà, s'écrie Condorcet, ce qu'un esprit créateur a osé concevoir dans un siècle couvert encore des ténèbres d'une superstitieuse ignorance, ce qui n'a paru longtemps qu'un rêve philosophique, ce que les progrès rapides des sociétés et des lumières donnent aujourd'hui l'espoir de voir réaliser par les générations prochaines et peut-être commencer par nous-mêmes (1). » A en croire Macaulay, non moins enthousiaste que Condorcet de la conception de Bacon, « quelques portions, et ce ne sont pas les moins extraordinaires, de cette glorieuse prophétie se sont déjà accomplies même à la lettre, et la prophétie tout entière, à ne consulter que son esprit, s'accomplit chaque jour autour de nous (2). »

Nous en sommes encore à l'espérance qu'avait Condorcet de voir se réaliser par les générations prochaines ce que Fontenelle a appelé le roman d'un sage. Si la prophétie déjà s'accomplit, comme le dit Macaulay, c'est sans doute plutôt au sein de la Société royale de Londres que dans l'Institut national de Paris. Il y a certainement des moyens de travail à la disposition des membres de notre Académie des Sciences; ils ont des laboratoires particuliers, ou bien ils ont accès dans ceux de quelques grands établissemens scientifiques, à la Sorbonne, au Collége de France, à l'École normale. Mais l'Institut n'a pas un laboratoire à lui, un laboratoire qui devrait être le modèle de tous les autres, qui les dépasserait par les ressources

(1) Fragment à la suite des *Progrès de l'esprit humain.*
(2) *Essais politiques et philosophiques*, trad. par Guillaume Guizot.

et les moyens d'expérimentation, par la puissance des machines, et où tous les savans étrangers, comme ceux des académies affiliées, auraient leur entrée, pour faire ou voir faire les plus difficiles, les plus grandes et les plus coûteuses expériences. L'Académie des Sciences avait au XVIIIe siècle quelques salles pour l'anatomie, la chimie, les machines; elle n'a rien de tout cela aujourd'hui, malgré la prophétie de Bacon et les espérances de Condorcet.

Il nous reste à dire comment, à notre avis, l'Institut pourrait s'organiser pour entretenir cette correspondance avec les départemens, et quels avantages chacune de ses classes serait appelée à en retirer. Comme dans le premier plan de M. de Salvandy, chaque classe aurait son comité de correspondance avec la province, comité composé de membres nommés par elle, il va sans dire, et non par le ministre. On nous objectera sans nul doute que les membres de l'Institut sont peu nombreux et que la plupart sont absorbés par les affaires publiques, par l'enseignement ou la magistrature, par leurs études particulières. Mais l'Institut n'aurait-il pas toute liberté de s'adjoindre pour cette tâche nouvelle des auxiliaires nouveaux? Les premiers appelés seraient les correspondans, auxquels on n'a rien demandé jusqu'à présent, et qui cependant, d'après la lettre, comme d'après l'esprit de leur institution, devraient correspondre des diverses parties de la France avec l'Institut. Choisis dans le sein des principales académies de la province, ce serait à eux surtout d'en être les représentans et de leur servir d'intermédiaires. Aussi devraient-ils être nommés, non-seulement en raison de leur mérite individuel et de la valeur de leurs ouvrages, mais aussi des services qu'on peut en attendre pour une correspondance réelle et effective. l'Institut demeurerait d'ailleurs le maître de s'adjoindre qui il voudrait parmi les plus capables de l'aider dans cette mission.

Sans doute toutes les classes de l'Institut ne seraient pas appelées à jouer un aussi grand rôle dans cette association et à en retirer les mêmes avantages, mais j'estime que toutes devraient plus ou moins y entrer, même l'Académie des Beaux-Arts et l'Académie française. Il est vrai que la poésie, l'éloquence, les œuvres de l'imagination, le génie de l'artiste, pas plus que la vertu elle-même, ne se forment ni se perfectionnent avec l'aide d'autrui, par une mise en commun de travaux et d'efforts. Mais là où la collaboration n'est pour rien, les conseils, les critiques, les encouragemens, les modèles proposés peuvent être pour beaucoup. L'Académie des Beaux-Arts exercerait une intendance officieuse, au point de vue purement esthétique, sur tous les monumens qui se construisent ou se restaurent.

Elle serait, pour toute la France, ce que sont pour quelques villes d'Italie les commissions *dell'ornato*. Combien d'objets d'art, de richesses artistiques de tout genre à signaler, à protéger, à recueillir! Le Comité des sociétés savantes a compris, quoiqu'un peu tardivement, l'importance d'une correspondance artistique et s'est adjoint, depuis peu de temps, une section nouvelle des Beaux-Arts.

Quant à l'Académie française elle n'a pas seulement la poésie et l'éloquence dans son domaine, mais aussi la langue, son dictionnaire et son histoire; or c'est là que le concours des académies de province ne lui seraient peut-être pas sans quelque utilité. J'invoquerai ici encore l'autorité de M. Saint-Marc Girardin : « Je crois, dit-il, que, sans être fréquentes, les relations de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie française avec les académies de province peuvent être encore fort utiles. Quant à l'Académie française, elle a sa commission du dictionnaire historique de la langue française, et cette commission recevrait avec beaucoup de reconnaissance la communication des travaux qui se font dans les académies de province sur notre vieille langue et nos vieux écrivains. Le *Glossaire historique de la France centrale*, rédigé avec tant de soin par le comte Jaubert, a déjà rendu de grands services à l'étude de notre langue. Des travaux de ce genre faits dans les diverses provinces de la France aideraient à élever le monument philologique qu'a entrepris l'Académie française. » Ajoutons que bien des recherches savantes et curieuses sur les dialectes ou les patois de telle ou telle province demeurent enfouies dans les annales ignorées de plus d'une académie de nos départemens.

Plus fréquentes, plus fructueuses encore seraient les relations avec les trois autres classes de l'Institut. L'Académie des Sciences morales et politiques n'aurait sans doute rien à attendre d'un pareil concours pour les systèmes ou les hypothèses de haute métaphysique, ni pour les découvertes des grandes lois de l'histoire générale, mais elle ne saurait recueillir par une voie plus sûre tous les faits de l'ordre moral et économique, tous les élémens d'une statistique universelle de la France dont il lui appartient de chercher les lois et de déduire les conséquences.

Quelle vendange, pour parler comme Bacon, de tous les phénomènes de l'ordre physique, d'observations et d'expériences, ne récolterait pas l'Académie des Sciences, grâce à ce concours des sociétés savantes! Un ensemble coordonné de recherches sur tel ou tel ordre de phénomènes aboutirait à son comité de correspondance; il y aurait un concert des expériences à faire sur divers points et simultanément. Qu'il s'agisse de saisir quelque phénomène au passage, de comparer ce qui se passe au nord avec ce qui se passe au midi, dans la vallée et sur la montagne, partout, jusque dans les

cantons les plus reculés, par l'intermédiaire et le rayonnement des sociétés affiliées, elle trouverait des auxiliaires intelligens et dévoués, empressés de répondre à son appel. Combien d'observations importantes qui ne se font pas ou qui, une fois faites, se perdent, faute d'instructions données ou faute d'un centre où elles devraient aboutir !

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres n'aurait pas à se féliciter de moins nombreux et de moins riches tributs, s'il est permis de se servir de cette expression du XVIIIe siècle pour de libres collaborateurs. Les divers objets de ses travaux, antiquités, inscriptions, archéologie, monumens historiques, tiennent une grande place dans les travaux et les publications de la plupart des sociétés savantes. Ce serait à elle de guider les recherches sur nos vieilles pierres et nos vieux manuscrits, les fouilles dans notre sol ou dans nos archives. Enfin, chargée de restaurer nos antiquités nationales et notre ancienne histoire, elle seule publierait les documens historiques qui en sont les monumens et les pièces à l'appui.

Ici nous rencontrons, sur le terrain même de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et en une sorte d'antagonisme avec elle, le Comité des documens historiques. N'est-il pas étrange que les savans continuateurs de l'histoire littéraire et ecclésiastique de la France, que les érudits connus de l'Europe entière qui publient les grandes séries de monumens de notre histoire nationale, les historiens des croisades, les historiens des Gaules et de la France, n'aient pas été chargés de choisir et de publier les documens historiques? Pour quelle raison M. Guizot, qui regrette « que la mine si riche de nos archives soit abandonnée à des individus isolés, » n'a-t-il pas remis à l'Académie des Inscriptions le soin de l'explorer? Voici la seule raison qu'il en donne dans son rapport au roi : « A la vérité, parmi ces explorateurs volontaires, il faut distinguer l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui travaille à recueillir diverses sortes de monumens relatifs à notre histoire nationale. Mais votre majesté a pu se convaincre, il y a quelques instans, de l'extrême exiguïté des ressources dont l'Académie dispose pour la publication de ses recueils et de la lenteur qui en résulte inévitablement. Aussi, quelle que soit l'excellence de ses travaux, ils sont insuffisans pour calmer les regrets et satisfaire les désirs de ceux qui veulent entrer en possession de tant de trésors encore inutiles et ignorés. » Si la seule exiguïté des ressources empêchait l'Académie de remplir une tâche qui lui appartient, combien il était simple et facile d'y trouver le remède en demandant pour elle les 120,000 francs qu'il portait annuellement au budget pour le comité !

Accroissement de ressources et d'influence par une association

des académies les unes avec les autres, voilà donc ce que nous voudrions, non pas seulement pour l'Institut de France, mais, selon le vœu de Bacon, pour toutes les grandes académies du monde civilisé, pour Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, etc. Ne serait-il pas à souhaiter qu'elles fussent unies entre elles par des liens plus intimes et plus forts qu'un échange de mémoires et de comptes-rendus ou la nomination de loin en loin de quelque associé ou correspondant? Pourquoi ne délégueraient-elles pas tour à tour dans chaque grande capitale quelques députés pour former un véritable concile œcuménique de la science où seraient discutées les questions qui divisent le monde savant? « De même, dit encore Bacon, que le progrès des sciences dépend beaucoup de la sagesse du régime et des institutions des diverses académies, on aurait aussi de grandes facilités pour arriver à ce but, si les académies qui sont répandues en Europe contractaient entre elles l'union et l'amitié la plus étroite. » Il exhorte donc toutes les universités, tous les colléges du monde civilisé à s'unir par des relations régulières, à lier ensemble alliance et amitié (1).

C'est le besoin d'associer les recherches et les travaux pour l'avancement des sciences qui a donné naissance aux académies; c'est le même besoin qui doit aboutir à l'association des académies les unes avec les autres. Le tort de M. Guizot et de ses successeurs est d'avoir voulu, par une pensée politique, les rattacher à leur ministère et non à l'Institut, qui, encore une fois, est leur centre naturel, qui seul a autorité pour faire cette alliance, comme ils sont obligés eux-mêmes de l'avouer, malgré la plus manifeste inconséquence. Nous faisons bon marché des voies et moyens que nous nous sommes borné à indiquer; nous n'attachons d'importance qu'à l'idée fondamentale d'une association des académies de province avec celles de Paris, conformément aux anciennes traditions de la France académique et aux statuts de l'Institut de France. L'impulsion reçue de l'Institut, les sociétés affiliées la communiqueraient autour d'elles, dans tout leur diocèse académique. La vie intellectuelle de la province, les académies, les grandes universités, seraient plus efficacement excitées et encouragées en même temps que le rôle de l'Institut serait agrandi. Enfin la science elle-même tirerait sans nul doute quelque parti de ce concert tout à fait nouveau de recherches, d'observations, d'expériences.

FRANCISQUE BOUILLIER.

(1) Fin du second livre du *De Augmentis scientiarum*.

CLARISSE

DERNIÈRE PARTIE (1).

IV.

Le marquis Jacques de Chanzay n'était ni meilleur ni pire que la plupart des hommes de son temps. Il appartenait à une maison ancienne chez qui l'amour de la patrie et le culte de l'honneur furent toujours considérés comme les bases fondamentales d'une éducation virile. En remontant dans le passé, en étudiant l'histoire de ses aïeux, il n'y trouvait que de nobles exemples et d'éloquentes leçons; mais, comme la plupart des héritiers des vieilles races, il avait dégénéré et n'apportait plus dans la conduite de sa vie ces fortes vertus qui étaient jadis l'apanage ordinaire de la noblesse française et qui se maintinrent intactes parmi celle des provinces jusqu'à la révolution. A trente ans, il avait épuisé les émotions de l'existence; orphelin de bonne heure, privé des conseils de son père et des tendresses maternelles sous l'action desquelles l'âme s'assouplit, s'épure et s'élève, il s'était trouvé seul, libre et riche, en présence des séductions parisiennes, à un âge où, pour franchir ces écueils difficiles, tout homme a besoin d'un guide expérimenté, et, à défaut de ce guide, de se sentir aiguillonné par le plus puissant de tous : la nécessité.

Pour affronter ces séductions, n'y pas succomber et en sortir sans avoir rien perdu de cette fraîcheur de l'âme et de l'esprit qui est le plus fragile et le plus précieux des biens, il aurait fallu une nature autrement vigoureuse et mieux trempée que celle de Jacques

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre.

de Chanzay. Semblables à ces tourbillons qui troublent parfois, à la surface des fleuves, les eaux profondes et ne rendent jamais la proie qu'ils ont saisie, elles l'enveloppèrent de toutes parts. Spirituel et beau, il eut les femmes qui se livrent par faiblesse et par désœuvrement ou victimes des apparences de l'amour, et les femmes qui se donnent par calcul. Ses aventures galantes firent du bruit. Il en est une qui se dénoua par un duel où le mari qu'il avait outragé tomba sous ses coups. Les autres eurent un dénoûment moins tragique, mais ne lui firent pas plus d'honneur. Il attacha son nom à bien d'autres folies. A deux reprises, le jeu lui prit sa fortune et négligea de la lui rendre, négligence qui n'eût pas été du goût du jeune marquis si, dans ces deux circonstances, l'un des héritages que l'avenir lui avait assurés ne fût venu combler à temps le gouffre creusé par ses passions. Il fut toujours réputé comme le gentilhomme le plus endetté de France, même quand on le savait en possession de plusieurs millions, mais aussi comme celui qui dépensait le mieux son argent. On le citait de même pour l'excentricité de ses équipages, pour sa manière de s'habiller, de se coiffer, de parler. Il fit école et eut des imitateurs; on vit à sa suite un cortége de jeunes oisifs taillés à sa ressemblance, sans posséder ses rares qualités, s'étudier à marcher comme il marchait, d'un air indolent et ennuyé qui révélait ou feignait une profonde lassitude de la vie, de ses obligations les plus sacrées et même de ses plaisirs.

On dira avec raison que, pour les citoyens d'un grand pays à qui une haute condition sociale impose autant de devoirs qu'elle leur départit de priviléges, il y a d'autres sujets de préoccupation que la galanterie, le cheval, l'escrime et le jeu, et un but plus noble à poursuivre que celui de personnifier, dans ce qu'il présente de plus correct, le type du viveur moderne. C'est cependant à la réalisation de ce type que paraissaient s'être bornées les ambitions de Jacques de Chanzay; s'il se sauva de ce que contient de vulgaire une carrière ainsi limitée, c'est que la fierté propre à sa race n'était pas morte en lui, c'est qu'en attendant d'arracher à son cœur un tressaillement en faveur de quelque cause généreuse, elle le défendait contre la banalité des choses et en faisait un héros de scandale, comme en des temps de malheur et de guerre elle en aurait fait peut-être un héros de courage.

Tel est l'homme qu'aimait Clarisse de Neyrolles. Au moment où l'amour avait pris possession d'elle, sa candeur l'empêcha d'apprécier à leur réelle valeur et sous leur vrai jour la conduite et l'âme de Jacques de Chanzay. Il est dans le vice des degrés qu'une imagination pure ne descendra jamais; l'expérience de la vie et le contact des perversités sociales peuvent seules les lui faire deviner. C'est plus tard seulement que Clarisse devait se rendre compte de

l'indignité de celui à qui son cœur l'avait donnée. Lorsqu'elle connut toute la vérité, elle en conçut un amer chagrin. Mais alors elle ne s'appartenait plus; elle était mariée depuis trois mois. Néanmoins, loin de la détacher de Jacques et de la guérir de sa passion, cette découverte en aviva l'ardeur et lui inspira de déchirans regrets. Dominée par cette confiance en soi qui est le privilége de la jeunesse, convaincue que sa tendresse aurait imprimé à la conduite de M. de Chanzay une meilleure direction, elle se désespéra d'avoir perdu le droit de réaliser le rêve que toute femme a caressé, c'est-à-dire de ramener au bien celui qu'elle aime. C'est ainsi qu'après avoir accepté par dévoûment le nom d'Adrien Garnay, il lui fut impossible de compléter par le don de son cœur, abandonné à un autre amour, ce sacrifice cruel de sa personne et de sa destinée.

— Ma vie est perdue, se disait-elle quand elle tentait de sonder l'avenir. Je ne connaîtrai jamais les félicités de l'amour; je suis condamnée à feindre une affection que je n'éprouve pas, à écouter des accens qui ne soulèvent en moi que tristesse, à subir des caresses dont je suis horriblement lasse. La mort seule me délivrera de ce tourment. — Et alors elle pleurait sur elle-même, sur ses jours détruits, sur les biens dont elle avait espéré la possession et qui s'étaient dérobés au moment où elle croyait les atteindre. Ce qui ajoutait à sa peine, c'est le doute dans lequel elle était toujours restée quant aux sentimens de Jacques de Chanzay; c'était de n'avoir pu pénétrer ce cœur qu'elle souhaitait à l'image du sien. L'aimait-il? Souffrait-il comme elle? Partageait-il ses regrets? Voilà ce qu'elle brûlait de savoir, non qu'elle eût conçu des désirs criminels et entrevu dans l'avenir la possibilité d'une faiblesse qui ne lui donnerait quelques instans de bonheur que pour la livrer à des remords sans fin, mais parce qu'il lui semblait que la douleur de Jacques allégerait la sienne et que la communauté de leur souffrance, alors même qu'ils étaient condamnés à n'en parler jamais, à vivre séparés et impuissans à se consoler, aurait pour résultat d'en adoucir pour l'un et pour l'autre l'amertume et la rigueur. Puis elle pensait, non sans terreur, qu'elle était exposée à se trouver inopinément quelque jour en présence de M. de Chanzay. Serait-elle assez forte alors pour ne pas se trahir? lui-même la reverrait-il sans émotion? Ne lirait-il pas au fond d'elle ses véritables sentimens? Elle redoutait cette rencontre et la désirait, partagée entre une crainte indicible et une espérance mystérieuse qu'elle n'osait creuser, qu'elle chassait de son esprit, qui mettait à ses joues de subites rougeurs, et au-delà de laquelle elle n'apercevait rien qu'un abîme sans fond qui tour à tour l'attirait et lui faisait horreur.

Voilà quelles angoisses troublèrent le repos de Clarisse aux débuts de son mariage. Ce temps, qui pour les jeunes épousées est

presque toujours radieux et béni, doré d'illusions si douces qu'on l'a poétiquement appelé « la lune de miel, » fut pour elle un temps maudit dont le souvenir, à ce qu'il lui semblait, lui serait éternellement odieux. Et cependant, tel était son courage, tel l'empire qu'elle conservait sur elle-même, qu'elle ne cessa d'offrir aux regards de son mari un front paisible, à peine voilé d'une expression de mélancolie, sous laquelle de plus expérimentés que lui auraient deviné peut-être un mal douloureux, une résignation prête à se transformer en révolte, mais qui suffit à lui dérober la vérité. Contrainte, par la tâche même qu'elle s'était imposée, d'accoutumer ses yeux et ses lèvres au mensonge, afin qu'Adrien ne soupçonnât pas sa peine, Clarisse fut alors malheureuse à en mourir. Elle versa d'abondantes larmes qu'il ne vit pas, comme si d'une union que menaçaient les orages il était destiné à ne connaître d'abord que les suavités, c'est-à-dire la tendresse qu'une femme jeune et belle prodigue à l'homme qu'elle a juré de rendre heureux.

La vieille baronne Garnay ne fut pas plus clairvoyante que son fils. Même après avoir pesé sur les décisions de Clarisse, en écoutant son égoïsme maternel plus que la raison, elle avait conçu quelques craintes pour l'avenir. Peu de jours avant le mariage, un remords s'était éveillé en elle au spectacle de l'adolescence en fleur qu'elle associait à la maturité précoce d'Adrien.

— Seront-ils heureux? s'était-elle demandé alors. Peuvent-ils l'être? — Et, sous ses cheveux blancs, son front s'était courbé pensif et inquiet. Mais, trompée ensuite par l'apparente sérénité de Clarisse, pressée de voir les vœux de son fils réalisés, elle avait laissé les événemens s'accomplir, non entièrement rassurée, mais confiante dans la sagesse, la reconnaissance de sa fille adoptive.

— Es-tu satisfaite, ma chère enfant? lui disait-elle de temps en temps.

— Très satisfaite, ma mère, répondait invariablement Clarisse.

— Tu ne m'en veux donc pas d'avoir voulu diriger tes déterminations? Tu formais d'autres projets...

— Laissons ces souvenirs à l'oubli auquel ils appartiennent, reprenait la jeune mariée. Sachez seulement que vous n'aurez jamais à regretter de m'avoir confié le bonheur de votre fils.

Accompagnées d'un baiser et d'un sourire, ces paroles encouragèrent les illusions de Mme Garnay, apaisèrent peu à peu ses appréhensions.

— Que Dieu féconde leur mariage, pensait-elle; qu'il leur accorde un enfant, qu'il rende ainsi plus forts les nœuds qui les unissent, et leur bonheur deviendra indestructible.

Tandis qu'au fond de la Normandie une belle jeune femme souffrait à cause de lui ces cruelles angoisses, Jacques de Chanzay me-

nait, avec son flegme habituel, son existence bruyante et accidentée. C'est à Bade qu'il eut connaissance du mariage de Mlle de Neyrolles; mais cette nouvelle le laissa parfaitement impassible. Eh quoi! dira-t-on, habile à lire dans les cœurs féminins, accoutumé à les séduire, n'avait-il pas deviné le secret de Clarisse, les adorations muettes et ardentes dont il était l'objet de la part de cette enfant candide? Il faut le croire, puisqu'en apprenant qu'elle avait enchaîné sa liberté, il n'en éprouva ni peine ni dépit. Il est vrai qu'en ce moment il goûtait les premières douceurs d'une de ces passions accidentelles, si fréquentes dans sa vie, qui l'absorbaient entièrement jusqu'à l'heure où elles commençaient à lui peser et où il songeait à en secouer le joug. Il était amoureux, oui, amoureux, si l'on peut considérer comme de l'amour le désir brutal qui l'avait jeté un soir aux pieds d'une chanteuse à la mode, une de ces femmes dont la conquête parachève une réputation de viveur. Il n'était pas besoin d'ailleurs de cet éphémère caprice pour le rendre insensible à l'événement qui venait de transformer la destinée de Mlle de Neyrolles. Il n'avait jamais songé à l'épouser. Il était de ceux qui considèrent le mariage non comme un commencement, mais comme une fin. Rendus incrédules et sceptiques par leurs propres fautes, doutant de tout, même de la vertu, ils se garderaient bien d'associer leur destinée à celle d'une créature belle et séduisante, dans la crainte de subir le sort qu'ils ont infligé à d'autres, d'être trompés autant qu'ils ont trompé et punis par là où ils ont péché. Il avait admiré Clarisse pour ses dons extérieurs; il ne l'avait pas aimée. Son admiration elle-même s'était bornée à cette réflexion, dans laquelle on reconnaîtra l'esprit d'un homme de plaisir à qui les femmes n'inspiraient aucun respect : — Il sera temps de faire la cour à cette adorable fille quand elle aura un mari. — Lorsqu'il apprit que Clarisse portait le nom d'Adrien Garnay, dont il connaissait l'âge, une expression railleuse anima ses yeux et ses lèvres : — Encore une à la mer! se dit-il; mais ce nigaud de Garnay n'aura que ce qu'il mérite. Il faut être fou, après avoir passé la quarantaine, pour confier son honneur et son repos à une splendide créature qui n'a pas vingt ans.

Au commencement de l'hiver suivant, il était un soir chez Mme de La Lande-Rocroy, cette vieille amie de la baronne Garnay, que nous avons déjà présentée à nos lectrices, et dans le salon de laquelle il avait rencontré Clarisse pour la première fois. Mélancoliquement adossé contre une porte, il regardait se dérouler sous ses yeux une longue chaîne de valseurs dont les ébats le laissaient insensible, n'ayant pas même la liberté de s'enfuir, cloué là par une urgente nécessité. Il se trouvait arrivé à un moment que bien des fois il avait prévu. Ses ressources étaient épuisées, ses dettes démesuré-

ment grossies. Le mariage seul lui offrait le moyen de sortir de l'impasse dans laquelle le traquaient ses créanciers à bout de patience et impitoyables. Il n'était venu à ce bal qu'afin d'y rencontrer une nièce de Mme de La Lande-Rocroy, vieille fille de trente ans, riche à miracle, laide autant que riche, et qui se montrait disposée à relever de ses ruines le sémillant marquis de Chanzay. Jusqu'à ce jour, Mlle Caroline de Costigan s'était refusée à choisir un mari, sachant bien qu'on ne l'épouserait que pour son argent; puis tout à coup, revenant, par un inconcevable caprice, sur ses résolutions, elle s'était décidée à faire une exception en faveur de ce grand coureur d'aventures que nulle femme, parmi les plus belles, n'avait pu retenir et qu'elle se flattait de fixer à jamais à ses côtés. Il n'est qu'une laideron pour concevoir des visées aussi audacieuses. Mlle de Costigan avait fermé l'oreille à tous les conseils, à toutes les prédictions qu'on lui faisait entendre, et par l'accueil qu'elle venait de faire à Jacques on voyait bien qu'elle était prête à s'unir à lui. Après avoir longuement causé avec elle, il s'était retiré dans un coin du salon, tandis qu'elle dansait intrépidement, s'abandonnant à l'un des soupirans qui, dix fois repoussés, ne se tenaient pas pour battus, et la poursuivaient de leurs hommages, espérant encore qu'elle se laisserait fléchir.

— Voilà donc la vie, se disait-il avec tristesse. J'en ai goûté largement toutes les émotions, toutes les jouissances, et, après m'avoir traité en enfant gâté, elle m'a retiré ses faveurs, ne me laissant d'autre perspective que celle d'une destinée incolore, dépouillée de tout attrait, en compagnie d'une femme que jamais je n'aimerai!

Et ses yeux suivaient dans le tourbillon de la valse Mlle de Costigan, dont le corps trop maigre et trop long, le visage sans distinction, ne donnaient à un délicat tel que lui qu'une bien pauvre idée des félicités qu'elle réservait à son époux. Sans doute il restait à cet aimable débauché jeté à la côte comme un navire démâté la ressource de continuer après son mariage l'existence qu'il avait menée avant et de ne voir dans la fortune de sa femme qu'une facilité donnée à ses passions, un moyen de se remettre à flot; mais, outre que le projet lui répugnait comme une action de mauvais goût, il ne se dissimulait pas qu'il atteignait cette heure critique où, sous peine de devenir ridicule et méprisable, un homme qui n'a vécu que pour le plaisir doit changer d'allure. Chaque matin, son miroir lui renvoyant son image, sa face pâle, précocement ridée au coin des yeux, lui disait que sa jeunesse était close et qu'il ne pouvait plus espérer d'être aimé pour lui-même. Ainsi donc le mariage s'imposait à ce libertin endurci; mais, à la veille d'en subir les lois, il reconnaissait qu'il n'y pouvait plus trouver ni le repos ni le bonheur, puisqu'il avait perdu cette ingénuité de cœur, cette

ardeur de l'imagination et des sens dont s'alimente la tendresse conjugale.

Ces réflexions l'obsédaient et lui causaient une noire tristesse. Il s'efforçait néanmoins de sourire pour se mettre à l'unisson des visages qu'éclairait autour de lui une joie bruyante. La gaîté voltigeait sur ses lèvres, mais le dépit remplissait son âme. — Je m'étais promis de ne pas épouser une femme trop belle; je suis servi à souhait, pensait-il avec amertume.

Tout à coup, comme, pour éloigner cette triste réflexion, il s'était retourné, il demeura stupéfait en voyant parmi la foule qui se pressait aux portes, attendant pour entrer dans le salon la fin de la valse, une jeune femme dont les beaux yeux noirs le regardaient avidement. Il la reconnut bien, car il n'en existait pas beaucoup comme elle. Son corps charmant était artistement drapé dans une robe de tulle dont la couleur semblable à celle des blés mûrs jetait sur le visage un reflet d'or. La pureté des formes se devinait aux épaules et aux bras nus; les contours de la taille ronde et svelte en révélaient la souplesse. Rien de plus suave que cette figure, dont chaque trait offrait une perfection sculpturale, et qu'animait d'une vie puissante une expression particulière d'intelligence et de passion.

— Clarisse Garnay! murmura Jacques.

Il se sentit envahi par une émotion si nouvelle qu'il put croire pendant quelques minutes que son cœur flétri recouvrait tout à coup la fraîcheur de la première jeunesse.

— A quoi bon s'arrêter à la contemplation de cette exquise image? pensa-t-il avec colère : l'avenir n'est pas de ce côté; il est ici.

Son regard reprit la direction de M[lle] de Costigan, qui, la valse finie, regagnait sa place avec la démarche un peu solennelle d'une femme qui se sait observée, sans comprendre combien la beauté de Clarisse accusait sa laideur. Presqu'en même temps, la jeune baronne Garnay passa lentement, appuyée au bras de son mari, et touchant Jacques de si près qu'il sentit le doux parfum de violette répandu dans ses cheveux. Il en fut tout à coup enveloppé, pénétré, presque grisé, et cette ivresse rapide provoqua dans son esprit cette pensée cruelle, bien propre à accroître sa mélancolie et ses regrets : — Que ne l'ai-je épousée, quand elle était libre? — A qui la faute, si je ne suis pas à vous, répondirent les yeux noirs qui ne cessaient de le poursuivre et l'avaient deviné. Je vous aimais, et j'ai tout fait pour vous l'apprendre ; mais vous n'avez pas voulu voir...

Cette réponse muette fut si claire qu'elle retentit en lui comme, dans un camp endormi, le clairon du combat. Le torrent de ses désirs fut brusquement déchaîné, et, sans amour, presque sans vo-

lonté, il fut dominé par un de ces entraînemens tels qu'il en avait si souvent subi.

— Bonjour, monsieur de Chanzay, lui dit en ce moment Clarisse d'une voix qui tremblait un peu. Ne me reconnaissez-vous pas?

Il répondit par une phrase banale, en s'inclinant et en tendant la main à Adrien Garnay, qui s'informait de ses nouvelles, mais si troublé qu'il ne savait ni ce qu'il disait, ni ce qu'il faisait. Son émotion était visible, il le comprenait, et la pensée qu'il avait dans la personne de Mlle de Costigan, assise à quelques pas de lui, un témoin malveillant, acheva d'accroître son embarras.

— Je dois être bien ridicule, se dit-il.

Pour couper court à cette situation, et comme en parlant Clarisse avait quitté le bras de son mari, il lui offrit le sien et la conduisit dans un coin de ce vaste salon, où il avait aperçu deux siéges inoccupés. Le trajet était court; mais ce fut assez pour que Jacques devinât au tremblement de la baronne qu'elle partageait son émotion. Alors il oublia tout, le lieu dans lequel il se trouvait, l'objet qui l'y avait conduit, sa détresse matérielle, Mlle de Costigan, tout enfin pour ne plus comprendre qu'une chose, c'est qu'il était aimé. En même temps, mille traits du passé, des paroles prononcées autrefois par Clarisse et auxquelles il n'avait attaché aucune attention lui revinrent en mémoire, révélèrent à son esprit la vérité qu'il n'avait pas su voir et lui permirent de préciser le moment où celle qu'on nommait alors Mlle de Neyrolles s'était éprise de lui. Il redevint sur l'heure le libertin qu'il avait toujours été. Cette jeune femme réduite à l'impuissance de se débattre, ainsi qu'une tourterelle emportée entre les serres d'un aigle, ne fut plus à ses yeux qu'une proie de haut goût qu'il pouvait saisir à son gré. Elle lui inspira en quelques instans tout l'amour qu'il était capable de ressentir, c'est-à-dire une attraction dans laquelle son cœur n'avait aucune part. C'est le trait commun à tous ceux qui ont abusé du plaisir de ne pouvoir connaître les pures douceurs d'une tendresse amoureuse, par suite de l'impossibilité où ils sont de goûter, au contact de l'affection réelle destinée à durer, une volupté plus vive qu'au contact d'une affection factice, destinée à passer.

Pendant ce temps, Clarisse, livrée à une terreur qui lui causait à la fois un mal horrible et un bien-être délicieux, se laissait entraîner, privée de forces, vaincue sans avoir essayé de combattre. Ce qui se passait en ce moment, elle l'avait prévu. Depuis son mariage, elle s'était souvent vue par la pensée en présence de Jacques, et tant de fois elle avait frémi en songeant aux suites d'une telle rencontre comme aux conséquences d'une passion qui la rendait faible jusqu'à la folie, qu'elle était à cette heure écrasée sous l'im-

placable loi d'un destin, plus fort qu'elle. Elle devinait l'émotion de M. de Chanzay comme lui-même devinait la sienne; elle touchait du doigt le péril auquel l'exposait la brusque explosion des sentimens qu'elle venait d'allumer, et l'agitation qui s'était emparée d'elle avait pour cause la connaissance exacte de ce péril dont ses méditations lui avaient permis depuis longtemps de mesurer l'étendue.

Jacques souriait; mais, placée près de lui, elle voyait ses lèvres trembler légèrement sous sa moustache; elle lisait dans ses yeux. Ils devinrent éloquens à ce point que n'en pouvant supporter l'éclat, elle baissa les siens. Ce muet entretien n'avait pas de témoins, car parmi les personnes qui se pressaient dans le salon de Mme de La Lande-Rocroy, aucun ne songeait à surveiller Clarisse pas plus qu'à surveiller M. de Chanzay. La réputation de Mme Adrien Garnay était intacte, et l'on parlait déjà du mariage de Jacques avec Mlle de Costigan.

— Vous voilà donc mariée! dit Jacques à demi-voix. Clarisse n'ayant pas répondu, il reprit : — Je me suis souvent demandé comment, jeune et belle comme vous voilà, vous avez pu choisir pour époux un homme qui mérite assurément l'admiration de ses contemporains, mais qui possède deux fois votre âge, et dont la vieillesse anticipée ne permet guère de croire qu'une femme semblable à vous puisse être heureuse auprès de lui.

— Vous êtes-vous vraiment demandé cela? fit alors Clarisse.

— Oui, je vous le jure, c'est une question que je me suis souvent posée depuis que je vous sais mariée.

— N'avez-vous trouvé aucune réponse?

— Aucune.

— Cela ne fait honneur ni à votre cœur, ni à votre esprit, monsieur de Chanzay, répliqua-t-elle, en essayant de sourire, ainsi qu'il souriait lui-même. Vous êtes cependant digne de comprendre ce qu'une reconnaissance forte autant que fondée peut inspirer d'affection à une âme généreuse, et ce que l'admiration pour un mâle courage, pour des services éclatans peut y tenir de place.

— Une âme généreuse, quand elle obéit à la reconnaissance, se sacrifie; quand elle obéit à l'admiration, elle agit par enthousiasme. Ni dans un cas ni dans l'autre, je ne vois l'amour.

— Qu'importe, si les deux premiers sentimens tiennent lieu du troisième! objecta tristement Clarisse. Croyez-vous d'ailleurs que l'amour, tel que vous l'entendez, soit nécessaire au bonheur?

— Je vous laisse le soin de répondre à votre propre question, madame, fit Jacques. — Il se tut, dans l'espoir que Clarisse allait poursuivre un entretien si bien commencé; mais, comme elle ne

répondit pas, il continua : — Si un mariage tel que le vôtre n'est dû qu'à la générosité de l'un des époux, il indique de la part de l'autre un égoïsme qui ne saurait donner une bien haute idée de son amour. Ce n'est pas tout à fait comme le sacrifice d'un cœur ignorant et ingénu à un cœur plus expérimenté que je comprends l'union qui lie indissolublement deux créatures de Dieu. Pour que cette union soit heureuse, il faut qu'elle ait eu comme fondement un attrait mutuel, un désir commun d'aller l'un vers l'autre, et, s'il faut tout dire, un consentement spontané dicté des deux côtés par une sympathie d'égale origine.

Ce petit discours, dont les accens étonnaient Jacques plus encore que Clarisse, car l'aimable gentilhomme n'était pas accoutumé à traduire des sentimens aussi délicats, eut pour résultat de provoquer les protestations de la jeune femme.

— Et qui vous dit, monsieur, que toutes ces conditions ne se sont pas trouvées réunies pour me décider à épouser le baron Garnay? demanda-t-elle.

— Vous voudriez me faire croire que vous avez conçu de l'amour pour cet homme au front ridé et aux cheveux gris, répliqua railleusement Jacques, jouant son va-tout et prononçant ces mots avec brusquerie, au risque de voir Clarisse s'éloigner de lui. Je n'ai pas le dessein de vous manquer de respect en disant que je ne vous crois pas. Vous n'avez accepté le nom et la main de celui qui est aujourd'hui votre mari que parce qu'il vous aimait et a osé vous l'avouer, et que vous vous êtes crue engagée à exaucer ses vœux, pour payer d'un seul coup ses bienfaits; mais vous avez subi une contrainte dont votre visage attristé porte si clairement la trace que j'ai deviné votre histoire en un seul instant, en vous voyant là tout à l'heure.

— L'avez-vous toute devinée avec autant de perspicacité? demanda-t-elle, en essayant de dissimuler son trouble sous l'ironie.

— Tout entière, répondit-il sur le même ton, encouragé par le calme apparent avec lequel elle l'écoutait. J'ai même deviné que vous m'aimez autant que je vous aime.

Une mortelle pâleur se répandit à ces mots sur les traits de Clarisse. Une larme mouilla le coin de ses paupières, et de ses lèvres tomba cette plainte :

— Oh ! monsieur, c'est mal !

Mais, en même temps qu'elle était impuissante à contenir ce cri de sa pudeur blessée, son cœur s'agitait sous l'impression de la joie la plus soudaine et la plus vive, provoquée par la déclaration indirecte contenue dans la parole de Jacques et par l'assurance d'être aimée qu'elle venait d'entendre. Oui, son premier mouvement livra son âme à cette joie folle; mais le second fut un mou-

vement de remords et de crainte, car son imagination lui montra dans une vision rapide tous les maux qu'un instant de faiblesse allait accumuler sur sa vie. Elle essayait de feindre un calme qu'elle n'éprouvait pas, quand elle vit Mme de La Lande-Rocroy s'approcher d'elle, et l'entendit lui dire d'un ton bienveillant et tendre :

— Il y a ici une personne que vous allez rendre bien malheureuse, ma chère enfant, si vous continuez à accaparer le marquis. C'est ma nièce; elle n'a pas comme vous la beauté et la grâce, et elle s'alarmerait des assiduités prolongées de M. de Chanzay auprès de vous, car elle se sait incapable de lutter avec la séduisante baronne Garnay. — Et comme le visage de Clarisse disait clairement que ce langage était pour elle une énigme, Mme de La Lande-Rocroy reprit, en regardant Jacques : — M. de Chanzay ne vous a-t-il pas dit qu'il allait épouser Caroline de Costigan?

— Oh! rien n'est décidé, madame! s'écria le marquis sans pouvoir dissimuler son mécontentement.

Clarisse n'avait pu retenir un geste de surprise; puis son visage exprima le dédain: elle se leva, et, sans daigner abaisser son regard sur Jacques, elle prit le bras de Mme de La Lande-Rocroy en disant : — Ah! M. de Chanzay doit épouser votre nièce! Mais je l'ignorais, et je me reprocherais éternellement de l'avoir retenu loin de son bonheur, si je ne le savais homme à rattraper le temps perdu. Venez, madame, venez, et laissons-le s'y livrer tout entier.

— Elle se moque de moi, pensa Jacques en la regardant s'éloigner; mais j'aurai ma revanche, car j'ai assez avancé mes affaires ce soir pour espérer qu'elles sont en bonne voie.

Il rejoignit Mlle de Costigan, dont le visage inquiet se rasséréna dès qu'elle tint en son pouvoir son volage adorateur. Clarisse s'était rapprochée de son mari. Debout au milieu d'un groupe d'hommes graves, attentifs à sa parole, Adrien parlait de ses voyages. Elle lui toucha légèrement le bras. Il s'interrompit aussitôt.

— Je voudrais rentrer, lui dit-elle à demi-voix.

Il la vit si pâle qu'il en fut tout bouleversé. Il salua ses auditeurs en s'excusant, et, venant vers elle:

— Qu'avez-vous donc, mon enfant? demanda-t-il avec l'accent de la sollicitude.

— J'ai eu froid, répondit-elle.

Quelques minutes après, elle était dans le vestibule, attendant sa voiture, quand, au milieu du bruyant va-et-vient d'invités arrivant ou se retirant, le marquis de Chanzay lui apparut de nouveau. Elle feignit de ne pas le voir et chercha du regard son mari qui s'était avancé sur le perron de l'hôtel pour presser ses gens. Mais il ne revenait pas, et Jacques eut le loisir d'aborder Clarisse.

— Permettez-moi de vous tenir compagnie jusqu'à votre départ,

madame, dit-il à haute voix. — Elle garda le silence; alors, se penchant, il reprit si bas qu'elle l'entendit à peine : — Vous savez bien, n'est-ce pas, que ce n'est pas par amour pour Mlle de Costigan que je me marie? Elle n'est pas plus faite pour moi que vous n'étiez faite, vous, pour celui dont vous portez le nom. Je l'épouse parce que je suis ruiné, endetté, à bout de ressources, parce qu'on m'oblige à m'assurer une fortune par ce mariage, qui m'est odieux. Mais, dites un mot, un seul, et, si vous désirez que je reste libre, je vous sacrifie sans regret mon repos, la dignité de ma vie, tout enfin.

Il avait prononcé ces paroles avec l'ardeur de la jeunesse et de l'amour, et Clarisse se sentait de plus en plus enveloppée dans le traître charme contre lequel elle se révoltait en vain. Oppressée, brisée, à bout de force, elle ne trouva pas une parole à répondre.

— S'il vous en coûte de me parler, reprit Jacques, manifestez votre volonté par un signe; je vous comprendrai.

Elle n'eut pas le temps de lui obéir. Son mari revenait et, lui prenant le bras, l'emmena sans avoir vu Jacques, qui s'était rejeté en arrière. Elle disparut.

— C'est une énigme indéchiffrable, cette femme, murmura-t-il un peu déconfit, et voilà bien des efforts perdus... perdus pour aujourd'hui, car, tôt ou tard, j'en recueillerai le fruit.

Sur cette réflexion philosophique, il allait partir, quand son regard s'arrêta sur un objet qui gisait sur le tapis à ses pieds. C'était une superbe rose thé, fraîchement cueillie, mais dont la chaleur avait hâté l'épanouissement, et dont les pétales se recourbaient à leur extrémité, déjà flétrie. Il la reconnut : elle était tombée du corsage de Clarisse.

V.

Depuis son retour à Paris, Clarisse avait continué à habiter l'hôtel de la baronne Garnay, dans lequel s'était écoulée sa jeunesse. La façade élégante de cet hôtel se déroulait sur le boulevard des Invalides, un peu au-delà du Sacré-Cœur. Le jardin, que ses marronniers touffus et ses tilleuls taillés à leur sommet désignaient de loin à l'admiration des passans, touchait d'un côté à celui de la célèbre institution et de l'autre à ceux des habitations voisines, de telle sorte qu'il formait au milieu d'eux une vaste enclave encadrée de toutes parts par leurs ombrages qui rendaient les siens plus épais et plus mystérieux. La baronne Garnay ne jouissait guère de cette retraite. Pendant l'été, alors qu'elle en aurait apprécié la fraîcheur, elle était loin de Paris; durant l'hiver, elle restait, frileuse, au coin de son feu, se conformant en cela aux règles que le soin

bien entendu de leur santé impose aux personnes âgées. Mais Clarisse, pour qui les mêmes motifs de prudence n'existaient pas, avait contracté, depuis plusieurs années, l'habitude de descendre au jardin par tous les temps. Enfant, elle y passait des heures délicieuses, ayant ses coins préférés, fixant ses jeux ici ou là, selon la saison, se réfugiant sous les quinconces dès que le printemps donnait aux rayons du soleil leurs premières ardeurs, choisissant de préférence pendant les froids les allées découvertes exposées au midi, qui circulaient entre des buis élevés autour de la pelouse.

Lorsqu'avec le mois d'avril les fleurs commençaient à émailler les gazons et les oiseaux à peupler de leurs nids tapageurs les branches en train de reverdir, elle passait dans cette charmante retraite la plus grande partie de ses journées. Aussi les vieux arbres, les murs penchés sous un manteau de lierre, les berceaux de vigne vierge ou de chèvrefeuille, disposés, çà et là, par la fantaisie du créateur de ce petit paradis lui étaient-ils familiers. A chaque coin était attaché quelque souvenir de son enfance. Dans un kiosque placé à l'extrémité du jardin, n'ayant pour tout mobilier qu'une table en pierre et un banc formé d'une poutre mal équarrie, elle avait souvent pensé à sa mère et laissé son imagination de jeune fille explorer librement l'avenir. Elle se rappelait un jour notamment où, âgée de quinze ans, elle s'était laissé surprendre en cet endroit par une pluie d'orage et où son cousin étant venu la délivrer, abrité sous un vaste parapluie, l'avait délicatement assise sur son épaule, ainsi qu'une enfant, afin de préserver ses pieds de l'humidité. Toutes les fois qu'elle approchait de cette place, elle se voyait traversant ainsi le jardin, craintive et rieuse, portant le parapluie et prenant un malin plaisir à laisser tomber dans le cou d'Adrien, qui la provoquait à ce jeu, les larges gouttes formées à l'extrémité des baleines. Sur un autre point, aux bords du bassin, elle avait avec son aide, au commencement d'un hiver déjà lointain, élevé un homme de neige, qui était demeuré debout pendant un mois, sa fragile existence n'étant protégée que par le manteau de glace brillante dont le froid couvrait ses épaules. Puis un matin, en venant, selon son habitude, lui rendre visite, elle l'avait trouvé aux trois quarts fondu et ce qui restait de son corps piteusement effondré dans la boue du dégel.

Pendant longtemps et jusqu'à son mariage, ces souvenirs, d'autres encore dont sa mémoire était pleine, eurent pour Clarisse une douceur infinie. Elle se plaisait à les évoquer, à revivre dans le passé dont ils lui rendaient les impressions. Mais lorsque, ayant consenti à combler les vœux d'Adrien Garnay, elle put apprécier de quel prix onéreux elle avait payé les bienfaits reçus de la baronne et de lui, ces souvenirs perdirent pour elle tout leur charme. Puis, quand

ayant passé trois mois à Saint-Martin, entre ce mari qu'elle n'aimait pas et cette belle-mère à laquelle elle était souvent tentée de reprocher le destin qu'elle subissait, elle rentra, privée à jamais de sa liberté et livrée à sa douleur, dans cette maison qu'elle avait quittée naguère libre et pleine d'espoir en l'avenir, elle crut qu'elle ne pourrait plus s'y plaire, et que le jardin où jadis elle était heureuse de rêver lui deviendrait odieux. Ainsi l'on peut expliquer pourquoi depuis son retour elle n'y était descendue qu'une seule fois. Elle redoutait d'y sentir trop cruellement la comparaison des joies du passé avec les tristesses du présent.

Cependant, le lendemain du jour où un hasard fatal l'avait mise en présence de Jacques de Chanzay, ses pas la portèrent presqu'à son insu vers les lieux qu'elle fuyait. C'était au milieu du jour, après le déjeuner. Son mari venait de sortir, sa belle-mère de rentrer dans sa chambre. Seule, brisée par une insomnie qui avait duré toute la nuit, désœuvrée ainsi qu'on l'est en ces instans où l'esprit, dominé par des préoccupations qui le troublent, se détache des choses, elle entra dans une serre qui suivait la salle à manger et s'ouvrait sur le jardin. Elle se trouva sur le perron, en descendit les degrés, et, agréablement surprise par la douceur de l'air qu'échauffait un radieux soleil, tel qu'on en voit souvent à Paris à la fin de l'automne ou aux premiers jours de l'hiver, elle s'avança dans une allée, goûtant un bien-être inattendu à respirer l'odeur des buis et le parfum pénétrant des feuilles jaunies récemment détachées des branches. Un grand silence régnait autour d'elle. Dans ce cadre propice aux réflexions salutaires, elle sentit s'apaiser la violence des impressions qui s'étaient imposées à elle la veille et survivaient dans son cœur à l'événement qui les avait provoquées. Sa promenade se prolongeant, elle arriva sous le kiosque dont nous avons parlé. Elle s'assit là et, ayant recouvré peu à peu toute la lucidité de son esprit, elle voulut le fixer résolûment sur sa situation, qui méritait après tout d'être examinée avec un peu de suite et de sang-froid. Cet examen eut pour résultat de lui montrer clairement le péril auquel l'exposait l'entreprise audacieuse tentée contre elle par Jacques de Chanzay. En se rappelant le langage qu'il avait osé tenir la veille et la brutalité avec laquelle il avait tenté de la séduire, elle sentit s'élever en elle une indignation salutaire. Il lui semblait qu'en la supposant capable de se laisser surprendre par la fièvre des sens et de succomber aux premiers accens de sa voix, Jacques de Chanzay l'avait méconnue et injuriée. Elle portait au cœur toute la faiblesse d'une femme, d'une femme sans expérience, jetée tout à coup dans une situation critique, et placée entre ce qu'elle croit être l'amour et ce qu'elle sait être le devoir. Elle aimait Jacques, elle n'aimait pas son mari, ce qui ag-

gravait deux fois les tentations contre lesquelles elle se débattait; mais, vertueuse et fière, capable de souffrir et non de déchoir, elle tenait à l'honneur plus qu'à la vie, et c'était l'erreur de Jacques, — erreur toute naturelle de la part d'un homme pour qui n'existait pas la vertu des femmes, — d'avoir cru que l'amour d'une créature telle que Clarisse se traduirait par une faute qui la lui livrerait, passionnée et docile, en la déshonorant. Or, après avoir pleuré pendant toute la nuit, après avoir livré son imagination à des rêves fous, Clarisse, à son réveil, était tombée dans la réalité et, sa probité naturelle reprenant le dessus, sa pensée s'était mise à la recherche des moyens qu'elle devait employer, non pour se rapprocher de Jacques, mais pour mettre entre elle et lui une barrière infranchissable. Ce sont ces moyens qu'elle cherchait encore, quand, assise dans le jardin silencieux, elle jetait sur sa vie un regard attristé. Elle se disait que celles qui n'ont pour lot ici-bas que la souffrance et les larmes doivent se résigner. Après tout, puisqu'elle avait consenti à se sacrifier au bonheur d'Adrien, elle lui devait de persister dans ce sacrifice, de souffrir pour lui, de travailler à le rendre heureux. Elle demeura longtemps ainsi, recueillie et pensive. Bien des réflexions brûlantes durent traverser son esprit, car souvent son sang fiévreux monta à ses joues pâles; mais enfin peu à peu le calme se fit en elle. Elle se promit de vivre dans la retraite, de fuir toutes les occasions de rencontrer celui qu'elle aimait, et de mourir plutôt que de devenir sa maîtresse. Ces résolutions furent prises avec une ardeur héroïque par cette jeune femme de vingt ans, livrée sans défense à une séduction d'autant plus puissante qu'elle trouvait une complicité dans son propre cœur. Elle eut en ce moment quelque chose de l'enthousiasme des martyrs.

Si l'analyse des sentimens qui se pressaient dans cette âme candide passe sous les yeux de lecteurs un peu sceptiques, il est probable que plus d'un sourira de la confiance courageuse, mais naïve, avec laquelle Clarisse Garnay organisait la défense de son honneur, de sa dignité, de son repos, et inclinera à penser que cet édifice était trop fragile pour résister longtemps aux tentations qui allaient l'assiéger. On sait ce que pèsent le plus souvent devant l'emportement d'une ardente passion ces partis-pris de résistance que la peur du crime et l'horreur du mal inspirent aux consciences pures et combien est brève leur durée. Peut-être le destin de Clarisse eût été semblable au destin de tant d'autres femmes attachées désespérément comme elle à la volonté de ne pas déchoir et vaincues un jour par la puissance d'un violent amour, si Jacques de Chanzay n'eût pris la peine de détruire lui-même le prestige dont jusqu'à ce moment il était resté, malgré tout, revêtu dans cette imagination virginale. Trompé par la rapidité de ses premiers succès, s'en

exagérant l'influence, incapable de comprendre quelle nature chaste et vaillante était cette jeune femme dont l'apparente faiblesse seule l'avait frappé, la croyant faite à l'image de toutes ses victimes, il accourut auprès d'elle sans qu'elle l'eût appelé. Il s'imagina qu'en paraissant à ses yeux avant qu'elle fût remise de ses émotions de la veille, il consommerait sa chute et achèverait l'œuvre de séduction qu'il avait entreprise.

Clarisse se trouvait encore dans le jardin quand on vint lui dire que M. de Chanzay demandait à la voir. Pour la première fois depuis qu'elle était mariée, il se présentait à l'hôtel Garnay, où il n'avait fait antérieurement que de rares apparitions. Elle ne pouvait donc conserver aucune illusion quant aux motifs qui l'amenaient, et qu'éclairait d'un jour singulièrement ardent le souvenir des propos qu'il lui avait tenus la veille au bal de Mme de La Lande-Rocroy. Sa pudeur et sa fierté se révoltèrent d'abord contre cette audace de mauvais goût. Elle fut ensuite tentée de l'excuser en se disant qu'après tout un homme poussé par l'amour a droit à des excuses. Comment croire qu'il obéissait à un autre sentiment que l'amour? Après avoir ouvert la bouche pour déclarer qu'elle ne le recevrait pas, elle se sentit dominée de nouveau par ses perplexités et ses angoisses, et finalement elle donna l'ordre de le conduire auprès d'elle, en se promettant de couper court à cette entrevue aussitôt qu'elle la croirait dangereuse.

— J'ai tort de le recevoir ici, pensa-t-elle, pendant qu'on allait le chercher, — et, tout émue par la solitude dans laquelle elle venait de se laisser surprendre, elle se dirigea vers l'hôtel afin de modifier ses ordres. Mais, avant qu'elle eût fait dix pas, Jacques se trouva devant elle, sémillant et fringant, comme don Juan, l'éclair de la victoire animant déjà son regard, et la boutonnière de sa redingote ornée d'une rose toute flétrie à laquelle Clarisse ne donna pas d'abord grande attention. Il s'inclina devant elle et la salua respectueusement, contenu dans les règles d'une stricte politesse par la présence du valet de pied qui l'avait guidé jusque-là. Puis quand cet homme se fut éloigné, quand Jacques se vit seul avec Mme Garnay, il changea soudain d'attitude et d'accent, et, devenant presque familier, il dit d'un ton singulièrement fat et prétentieux, comme s'il eût été pressé d'expliquer sa visite :

— Je n'ai voulu mettre aucun retard, madame, à vous rapporter la rose qui est tombée cette nuit de votre corsage.

— Quelle rose, monsieur? demanda Clarisse surprise et choquée.

— Je vous avais demandé un témoignage de votre volonté, un gage de vos sentimens, et quand vous avez été partie, tandis que je cherchais à comprendre vos désirs, à deviner vos ordres, à savoir si, oui ou non, vous approuviez mon mariage, j'ai vu sur le tapis,

à la place que vous veniez de quitter, cette fleur que j'avais remarquée attachée aux rubans de votre robe. J'en ai saisi aussitôt le langage, et je viens mettre mon cœur à vos pieds, en amant plus ardent que docile, je vous en avertis, ajouta-t-il en souriant.

Il aurait pu continuer longtemps ainsi sans être arrêté : Clarisse ne l'entendait plus; la douleur et l'indignation déchiraient son cœur. Cet amour si pur, si beau, par lequel elle avait été tour à tour heureuse et désespérée, se dénouait par une déclaration brutale telle qu'une honnête femme n'en entendit jamais. L'homme qu'elle avait aimé, qu'elle aimait encore, dont elle espérait en d'autres temps faire le compagnon de sa vie et qu'elle n'avait pu perdre sans ressentir un cruel déchirement, apparaissait devant elle comme un vulgaire débauché et profanait en une fois, par sa parole et son regard, tous les rêves auxquels l'imagination de Clarisse l'associait naguère. Avec une étrange lucidité, elle lisait clairement dans la pensée de Jacques, et, quoique sa chasteté l'empêchât d'épuiser le sens véritable de ce qu'elle entendait et de ce qu'elle voyait, elle en devinait assez pour être émue et troublée, comme si elle eût reçu d'un ami fidèle et cher un outrage ineffaçable.

— Ainsi, dit-elle enfin d'un accent qu'elle s'efforçait de rendre énergique et qui trahissait néanmoins sa douleur, en ramassant cette fleur, en l'interrogeant, vous avez cru que je vous l'avais livrée complaisamment, ainsi qu'une clé destinée à ouvrir à l'adultère la porte de mon foyer. Vous avez cru que je m'abaisserais assez dans la honte pour réaliser la criminelle espérance que vous avez conçue. Vous vous êtes trompé, monsieur. Cette fleur s'est détachée de ma parure à mon insu; vous la devez à un hasard et non à ma volonté.

Comme elle achevait cette fière réponse, sa douleur fut plus forte que son courage; un flot de larmes jaillit de ses yeux, elle se laissa tomber sur un banc qui se trouvait en cet endroit, et, couvrant son visage de ses mains tremblantes, elle demeura anéantie devant cet écroulement définitif de l'idole de sa jeunesse, devant cette chute profonde de son premier amour, convaincue, hélas! qu'il n'est rien de plus cruel que d'être obligé de cesser d'estimer ce qu'on aime.

Jacques de Chanzay était prêt à tout, sauf à cette résistance qui arrêtait son aventureuse entreprise. Ses plans étaient déjoués, et, bien qu'il se flattât de posséder mieux que personne au monde l'expérience du cœur des femmes, il se trouvait pour la première fois de sa vie embarrassé et perplexe quant à la conduite qu'il devait tenir. Il lui restait, il est vrai, la ressource de se jeter aux pieds de Clarisse et d'implorer son pardon, en attribuant à l'excès de son amour le langage qui l'avait blessée. Il est vraisemblable qu'elle se

serait laissé toucher par un cri sincère, et que Jacques ne l'aurait quittée qu'absous et pardonné. Mais il professait en matière de galanterie des idées très personnelles, à l'application desquelles il devait la plupart de ses succès. L'une de ces idées consistait à assimiler la femme à une place forte qu'on ne conquiert qu'en l'enlevant d'assaut. Vraies ou fausses, elles le trompèrent ce jour-là, et toute sa science dont il était si fier ne lui servit à rien, si ce n'est à lui faire commettre une grossière maladresse. Au lieu de s'humilier, de changer de ton, il redoubla de témérité, et c'est avec une stupéfaction douloureuse que Clarisse l'entendit lui dire :

— Eh! madame, si j'ai eu le tort de penser que le don de cette fleur était volontaire et de vous parler librement, à qui devez-vous vous en prendre, sinon à vous-même? Par votre attitude, hier, ne vous êtes-vous pas attachée à m'apprendre que j'avais été assez heureux pour vous plaire? Je ne connais qu'un moyen de prouver à une femme qu'on est sensible aux attentions dont elle vous honore, c'est de le lui dire. Je vous l'ai dit. Est-ce là un si grand crime?

— Oui, c'est un crime quand cette femme est mariée! répondit vivement Clarisse.

— Qu'elle soit ou non mariée, qu'importe! si elle aime et si on l'aime! qu'attendez-vous donc de la passion, quand vous l'interrogez, quand vous la provoquez? Croyez-vous qu'elle va respecter ce que vous appelez le devoir, et qu'après l'avoir déchaînée vous l'arrêterez à votre gré? Vous parlez de votre mari? C'est hier qu'il fallait vous souvenir de lui!

Ce fut dit de cet accent qui frise l'impertinence et auquel la fréquentation du turf, du monde galant, des cercles a accoutumé, au grand désespoir des âmes délicates et sensibles, la plupart des jeunes hommes d'aujourd'hui, accent si différent de l'exquise politesse de nos pères, de la vénération que, même dans leurs plus ardens entraînemens, ils conservaient pour les femmes. Cet accent, Clarisse ne l'avait jamais entendu. Il la fit éclater en un cri d'indignation et de douleur.

— Hier! qu'ai-je donc fait hier, monsieur, et en quoi ai-je manqué à ce que je dois à l'homme dont je porte le nom?

— Ce que vous avez fait! Je vais vous le dire! s'écria Jacques, qui durant cette querelle ne perdait pas la tête et poursuivait son but avec un imperturbable sang-froid, convaincu que la colère de Clarisse se dénouerait par un abattement et un aveu d'impuissance qui la lui livreraient désarmée. Vous étiez belle à faire tourner toutes les têtes. Vous m'avez regardé de façon à me bouleverser jusqu'au fond du cœur, vous m'avez tenu un langage propre à me faire comprendre que depuis longtemps vous m'aimiez, qu'il n'a

tenu qu'à moi de goûter l'ineffable joie de vos caresses, et que, stupide et aveugle, j'ai passé à côté de vous sans rien voir au bonheur que vous me gardiez. Et quand vous me dévoilez cette vérité à la fois enivrante et cruelle, quand j'acquiers la preuve que vous m'aimez toujours, quand en ma présence vous êtes tremblante et sans courage, quand vos yeux me disent à votre insu peut-être, mais me disent clairement : Je t'appartiens, vous croyez que je vais me confondre en regrets, pleurer les biens dont je n'ai pas su m'assurer la possession, gémir sur ma destinée! Je ne me le pardonnerais jamais, et vous-même, quelle que soit à cette heure votre colère, vous ne me pardonneriez pas d'avoir cédé si facilement devant elle. Il y a au-dessus de nous une logique plus forte que notre volonté. C'est elle qui nous mène et nous pousse l'un vers l'autre. Nous nous aimons, et, comme je vous veux, il faudra bien que vous soyez à moi.

Tandis qu'il parlait, Clarisse avait tenté de se diriger du côté de l'hôtel; mais ses efforts étaient devenus vains, et Jacques, profitant du trouble où la jetaient ses paroles ardentes, n'avait eu aucune peine à la retenir sous le kiosque, à la place même où il venait de la surprendre. Elle était là, toute pâle, affaissée, partagée entre l'horreur du crime auquel M. de Chanzay faisait des allusions si claires et la puissance de ses souvenirs qui plaidaient encore pour lui dans ce cœur qu'il torturait cruellement, et à qui malgré tout il fallait plus d'un jour pour se détacher de lui. Mais quand elle l'entendit parler avec l'autorité d'un maître et essayer de prendre ainsi possession d'elle, elle protesta.

— En tenant ce langage qui me blesse, monsieur, lui dit-elle, vous commettez une mauvaise action ; l'espérance que vous avez osé concevoir et dont l'expression est une insulte pour moi ne se réalisera pas, sachez-le bien, et vous continuez à vous méprendre, si vous croyez que je suis de celles que, par la séduction ou la force, on arrache au devoir. Je suis de celles qui meurent, mais qui ne se déshonorent pas. Oui, je vous ai aimé, passionnément aimé, reprit-elle en levant les yeux vers le ciel, comme pour le prendre à témoin de la sincérité de sa parole. A l'âge où le cœur des jeunes filles s'éveille à l'amour et ne sait rien de la vie, j'ai rêvé comme un suprême bien d'être un jour votre femme et la gardienne de votre foyer. Quand il était temps encore d'obtenir ma main, vous n'avez pas su découvrir les trésors de tendresse que mon cœur vous gardait. Il est trop tard aujourd'hui pour m'en demander une part. Je ne suis plus libre d'en disposer. Éloignez-vous donc, monsieur; cessez de me voir. Je m'efforcerai d'oublier le mal que vous venez de me faire et qui ne m'empêche pas de vous souhaiter un avenir meilleur que votre passé et plus digne de vous.

En finissant, sa voix altérée et fiévreuse s'affaiblit, et elle vit bien alors, la pauvre affligée, qu'on n'est pas maîtresse de chasser l'amour d'un cœur dans lequel il a régné longtemps. Cet accès de faiblesse n'eut qu'une courte durée; mais ce fut assez pour laisser croire à Jacques que la réponse qu'il venait d'entendre était sur les lèvres de Clarisse, mais non dans son âme, et qu'il parviendrait à ressaisir cette chaste créature qui tentait de se soustraire à son désir. Il se mit à ses pieds d'un mouvement passionné, lui prit les mains, qu'il garda prisonnières dans les siennes.

— Je ne peux vous quitter chargé de votre courroux, lui dit-il, et c'est trop exiger que de vouloir que je parte après m'avoir fait entendre de si cruels aveux. Ayez pitié de moi, ne me fermez pas votre maison; laissez-moi vivre dans votre ombre. Je serai pour vous ce que vous voudrez que je sois. Vous me trouverez soumis à votre volonté...

Elle l'interrompit, et répondit froidement :

— Cela était possible hier encore quand j'avais la naïveté de croire que vous étiez capable d'aimer mon âme et non pas seulement ma beauté et de vous contenter de mon amitié; mais aujourd'hui que j'ai vu de quels appétits est formé votre amour, il ne saurait y avoir rien de commun entre nous.

— Et vous supposez que je vais me résigner à cet arrêt barbare? s'écria-t-il en se relevant. Vous supposez que je vais obéir et me condamner à ne plus vous revoir quand je sais quelle place j'occupe dans votre vie. A mon tour de vous dire que cette espérance ne se réalisera pas. Vous n'aimez pas votre mari; c'est moi que vous aimez, moi que vous venez de conquérir à jamais par vos confidences imprudentes. C'est vous qui avez forgé notre chaîne, et vous ne pouvez plus la briser.

Saisie de terreur en voyant sur les traits de Jacques le feu d'une passion capable de tous les excès, Clarisse, par un suprême effort, se dégagea de ses étreintes. Une table en pierre occupait, nous l'avons dit, le milieu du kiosque dans lequel se déroulait cette violente scène. Mme Garnay se rejeta de l'autre côté de cette table, cherchant à se défendre.

— Je ne vous aime plus, fit-elle; je n'aime que mon mari.

— Osez donc répéter ce mensonge! répliqua Jacques.

Perdant toute raison, il s'élança vers Clarisse, et, la prenant par la taille, il l'attira vers lui. Elle se raidit dans une résistance désespérée; mais le bras qui l'étreignait possédait une vigueur supérieure à la sienne. Elle eut avec une netteté désespérante le sentiment de sa faiblesse. Un cri de désespoir s'échappa de sa bouche. En même temps elle sentit le cœur lui manquer. La pâleur de la mort voila ses joues, sa taille fléchit, et sa tête roula sur l'épaule de

Jacques. Au moment où elle perdait la sensation de la vie, ses yeux eurent le temps de voir un visage enflammé penché sur le sien et des lèvres ardentes qui cherchaient les siennes, mais qui n'eurent pas le temps de les effleurer, car au même moment une main vigoureuse s'abattit sur M. de Chanzay, le prit à la gorge, et, lui arrachant sa victime évanouie, l'envoya lui-même rouler à dix pas, meurtri et confus. Il se redressa furieux, les poings fermés, avide de vengeance; mais il resta immobile, frappé de stupeur. Adrien Garnay était devant lui; il tenait Clarisse et la couchait sur le sol en appuyant avec des soins infinis contre le banc cette chère tête toute pâlie.

On a beau être rompu aux émotions les plus violentes, s'être flatté de posséder assez de sang-froid et de présence d'esprit pour les dominer toutes, il en est qui dépassent à ce point ce qu'on avait prévu qu'elles réduisent à rien les énergies les mieux trempées. Pour la première fois peut-être, Jacques se trouvait impuissant devant une situation qui était son œuvre. Il n'osait ni seconder Adrien dans les soins que ce dernier prodiguait à sa femme, ni lui adresser la parole, ni s'enfuir. Il redoutait d'avoir porté à la santé de Clarisse, sinon à ses jours, un coup funeste. Il comprenait aussi qu'il devait une réparation à l'époux qu'il venait d'outrager, et l'infamie de sa conduite s'accusait dans son esprit en même temps qu'il mesurait l'étendue de sa responsabilité. Tout à coup Adrien Garnay tourna vers lui son visage, dont la douleur aggravait visiblement l'expression de tristesse qui lui était habituelle, et lui dit :

— Si vous n'êtes pas le dernier des lâches, éloignez-vous sur-le-champ. Demain, mes témoins seront chez vous. J'espère que vous ne me refuserez pas la réparation que vous me devez. J'étais là, ajouta-t-il en désignant les massifs du jardin, et j'ai tout entendu.

— Alors vous savez que votre femme est innocente, objecta Jacques.

— Elle n'a pas besoin d'être défendue, répliqua durement Adrien. Partez, c'est ce que vous avez de mieux à faire, et demandez à Dieu de la laisser vivre, car, si elle meurt, je vous tuerai.

— Et vous aurez raison, Garnay, car véritablement je ne suis qu'un misérable.

Sur ces mots, il s'enfuit, désespéré, portant le fardeau de sa honte et de ses regrets, doublement malheureux, car en même temps qu'il se reprochait l'indignité de sa conduite, il se sentait pris d'un invincible amour pour celle à qui il venait de faire tant de mal et dans l'estime de laquelle il s'était perdu à jamais.

Resté seul devant Clarisse toujours évanouie, Adrien se pencha de nouveau sur elle. Il souhaitait qu'elle recouvrât ses sens sans qu'il eût besoin d'appeler du secours et de mettre ses gens dans la

confidence d'un événement auquel la visite et le brusque départ du marquis de Chanzay feraient attribuer, s'il était divulgué, une interprétation malveillante. Ce n'est pas cette syncope qui l'alarmait, elle ne pouvait durer longtemps; mais il redoutait les suites de l'émotion qu'avait subie Clarisse. La crainte qu'il ressentit mit des larmes dans ses yeux, cette crainte moins encore que la poignante angoisse qui s'était emparée de lui au moment où le plus funeste hasard l'avait fait assister à la fin de la scène qui vient d'être racontée. Une de ces larmes roula sur le front de Clarisse. Elle ouvrit les yeux, et ses souvenirs lui revinrent aussitôt en même temps qu'elle voyait son mari courbé sur elle avec sollicitude. Un frisson glaça son cœur, car elle devina tout ce qui s'était passé; mais une question de son mari la rassura.

— Que vous est-il donc arrivé, ma chère femme? lui demanda-t-il tendrement. Je vous ai trouvée là, privée de connaissance...

En même temps, il l'aidait à se relever. Elle respira, soulagée, pensant que Jacques, épouvanté des suites de sa brutalité, s'était enfui avant l'arrivée d'Adrien, et que ce dernier ne savait rien de cette terrible scène.

— J'ai été prise subitement d'un indicible malaise, répondit-elle, et j'ai roulé là.

Adrien avait menti pour ne pas l'effrayer. Elle mentait à son tour pour le rassurer. Mais tandis qu'elle n'avait aucun motif pour ne pas ajouter foi à la parole de son mari, lui la prenait en flagrant délit de mensonge. Pourquoi mentait-elle, si elle n'avait rien à se reprocher? Il était au-dessus de ses forces de douter de l'innocence de Clarisse. Il la savait pure comme un ange et chaste comme un enfant. Malheureusement lorsqu'à l'âge d'Adrien on est l'époux d'une belle créature de vingt ans, on est enclin à la défiance et prompt à s'inquiéter de tout ce qui semble menacer le bonheur qu'on lui doit. Ce qu'Adrien avait saisi des paroles échangées entre sa femme et le marquis de Chanzay éveillait pour la première fois des appréhensions dans sa pensée et y mettait une certitude plus cruelle encore que ces appréhensions. Il venait en effet d'acquérir la preuve que Clarisse avait aimé Jacques, et, encore qu'il eût surpris la vaillance avec laquelle elle se défendait contre cet amour, il se demandait si lui-même régnait maintenant seul dans ce cœur dont il n'avait jamais suspecté la fidélité. Il espérait encore que Clarisse, mise en demeure de répondre franchement à ses questions, dissiperait ses doutes, le rassurerait, lui apprendrait à quels événemens antérieurs était due la visite du marquis de Chanzay, et si ces événemens lui donnaient le droit de parler et d'agir ainsi qu'il l'avait fait; mais il la voyait si pâle et si faible qu'il n'osa l'interroger en ce moment. Il se réserva donc de provoquer plus tard

une explication, afin de connaître toute la vérité et d'être averti si son repos ou son honneur était menacé; puis, sans faire aucune allusion aux craintes par lesquelles était obsédé son esprit, il ramena Clarisse dans sa chambre, sans cesser de lui prodiguer les témoignages de sa sollicitude et de sa tendresse. Il voulut qu'elle se reposât, et c'est seulement quand il la vit étendue sur une chaise longue, commençant à s'assoupir, qu'il se retira. Il entra chez sa mère afin de lui faire part de l'indisposition de Clarisse. Il se contenta de dire qu'en rentrant il s'était mis à la recherche de sa femme et l'avait trouvée évanouie dans le jardin.

— N'est-ce pas un commencement de grossesse? demanda la baronne à son fils. Je ne m'explique pas autrement ce malaise subit.

— Ce n'est pas cela, répondit gravement Adrien avant d'avoir réfléchi.

— Qu'est-ce donc? Le sais-tu? fit-elle, surprise par l'accent de certitude de cette réponse.

Adrien tenait surtout à ne pas alarmer sa mère. Il comprit que, s'il ne feignait pas de partager l'opinion qu'elle venait d'émettre, il serait hors d'état de lui taire la vérité.

— Non, je ne sais rien, dit-il alors, et peut-être avez-vous raison. Allez auprès de Clarisse, chère maman, interrogez-la, et vous devinerez aisément si vos prévisions sont fondées.

Déjà mise en défiance par ce qu'avait d'étrange l'évanouissement subit et prolongé dont parlait Adrien, la baronne Garnay connaissait trop bien son fils pour se laisser tromper par son calme tout d'apparence. Elle n'eut aucune peine à discerner ses préoccupations; mais elle hésita à lui en demander les causes, et préféra s'adresser à Clarisse. Elle la trouva accroupie sur le tapis de sa chambre, le front plongé dans les coussins de sa chaise longue, qu'elle mouillait de ses larmes, toute défigurée, en proie à un vif désespoir qui avait éclaté aussitôt après le départ de son mari. La baronne l'obligea à se relever, la fit asseoir auprès d'elle, l'entoura de ses bras, et lui dit avec douceur:

— Ma chère petite, j'ignore ce qui s'est passé et t'a mise en ce triste état; mais je suis sûre qu'il s'est passé quelque chose de grave et je veux savoir de quoi il s'agit. Une jeune femme est quelquefois tenue de cacher la vérité à son mari, mais à sa mère jamais.

Brisée par les émotions de cette journée, Clarisse était à bout de force, impuissante à se soustraire à la provocation d'une tendresse ancienne dont elle connaissait l'étendue et la sincérité. Elle ne tenta même pas d'y résister, et son cœur, gros à éclater, versa ses peines dans celui de la baronne. Elle lui raconta toute l'histoire de ses amours, en commençant à l'heure où pour la première fois elle avait vu Jacques de Chanzay, et en finissant par le récit de la scène

à la suite de laquelle elle avait perdu connaissance. La baronne l'écouta sans l'interrompre, puis dit :

— C'est donc à M. de Chanzay que tu faisais allusion lorsque je suis venue te demander d'épouser mon fils? C'est M. de Chanzay que tu aimais?..

Clarisse répondit affirmativement.

— L'aimes-tu encore? demanda Mme Garnay avec douceur.

— Non, ma mère; c'est lui-même qui a pris soin de détruire les sentimens que, malgré tout, je lui gardais.

— Et mon fils!..

— Oh! si c'est aimer son mari que d'être dévouée jusqu'à mourir pour lui ou à se consacrer tout entière à son bonheur, je l'aime bien.

— Ce n'est pas là tout l'amour, objecta tristement la baronne. — Puis, comme Clarisse se taisait, elle ajouta : — Mon égoïsme de mère m'a rendue bien coupable envers toi, ma chère fille; me pardonneras-tu jamais?

— En quoi êtes-vous coupable, et qu'ai-je à vous pardonner? — Clarisse en prononçant ces mots interrogeait la baronne de son beau regard innocent et pur. — Ce que j'ai fait, continua-t-elle, je l'ai fait librement, je le ferais encore si c'était à recommencer. Toute ma vie vous appartenait; en la consacrant à Adrien, je n'ai fait que lui rendre ce que je vous devais.

Elle posa son front accablé sur le sein de sa seconde mère qu'elle étreignit passionnément.

— Tu es digne de trouver le bonheur, et tu le trouveras, mon enfant, reprit celle-ci en mêlant ses larmes à celles de sa bru. Maintenant que comptes-tu faire?

— Chasser M. de Chanzay de notre maison, s'il osait y revenir, comme je l'ai chassé de mon cœur.

— Es-tu bien sûre que ton mari ne sait rien? demanda encore la baronne, révélant par cette question l'inquiétude qui l'oppressait.

— Comment saurait-il? s'écria vivement Clarisse; quand il m'a trouvée évanouie, j'étais seule.

— C'est ce qu'il t'a dit, mais ne te cache-t-il pas la vérité?

— Dans quel dessein?

— Pour te laisser ignorer ce qui a dû se passer entre M. de Chanzay et lui, si par malheur il l'a rencontré auprès de toi.

Clarisse devint toute pâle, et se leva.

— Mais ce serait un duel alors!

— Je le crains, hélas! ton mari, mon enfant, est en proie à une préoccupation qu'il cherche à nous dissimuler, mais qui n'a pu échapper à mon regard accoutumé à scruter son esprit et son cœur.

Cette préoccupation, je l'ai surprise, tout à l'heure, quand il est entré dans ma chambre, pour me prier de venir auprès de toi.

— Je veux savoir la vérité, s'écria Clarisse, à qui les forces revenaient accrues par l'anxiété même qu'elle subissait, je cours interroger Adrien.

— Garde-t'en bien, dit la baronne; s'il ne sait rien, si je me suis trompée, ce n'est pas à toi à lui apprendre ce qu'il ignore. A-t-il rencontré M. de Chanzay ou ne l'a-t-il pas rencontré? Voilà ce qu'il nous importe de savoir, car dans le premier cas nous avons tout à craindre, tandis que dans le second notre repos n'est pas menacé.

— Cette angoisse est horrible! murmura Clarisse, ne pouvant songer sans terreur à l'hypothèse d'un duel entre Jacques et son mari.

— Il faut donc y mettre un terme.

— Comment?

— En questionnant les domestiques.

La baronne appela sa femme de chambre et lui dit en deux mots quels renseignemens elle voulait obtenir. Il se trouva que celle-ci pouvait répondre sans interroger personne. Elle avait vu entrer et sortir le marquis de Chanzay, et assura que son départ avait suivi et non précédé le retour de M. Garnay.

Restées seules, la baronne et sa bru se regardèrent épouvantées. Les événemens se déroulaient maintenant sous leurs yeux avec une implacable logique, la vérité leur apparaissait brutalement, et Clarisse pensait avec effroi que, si son mari avait vu le marquis tel qu'elle le revoyait elle-même, dans un souvenir aussi odieux que le souvenir d'un cauchemar, la tenant entre ses bras et cherchant à l'embrasser, tandis qu'elle se débattait désespérément, une altercation terrible avait dû s'élever entre les deux hommes, celui qui était outragé demandant à l'autre une réparation.

— Mais ils ne peuvent se battre! s'écria-t-elle en s'adressant à la baronne qui tremblait, dominée par la plus douloureuse émotion.

— Hélas! ma pauvre fille, toi seule peux empêcher cette rencontre, répondit celle-ci.

— Je l'empêcherai, soyez en sûre.

Clarisse, sans plus tarder, se dirigea précipitamment vers la chambre de son mari. Mais cette chambre était vide; elle apprit que le baron Garnay venait de sortir en voiture en donnant l'ordre au cocher de le conduire chez le colonel de Randan, un de ses plus chers et plus anciens amis. Le but de cette visite n'était que trop évident. Adrien procédait aux formalités préliminaires du duel. Clarisse fut si troublée qu'elle resta inerte, la tête perdue, incapable de concevoir un projet propre à prévenir le malheur qu'elle

redoutait, c'est-à-dire un combat qui mettrait aux prises l'homme qu'elle avait aimé et celui dont elle portait le nom.

VI.

Les pressentimens de Clarisse ne l'avaient pas trompée. C'est afin d'aller demander à M. de Randan de lui prêter ses bons offices et de lui servir de témoin qu'Adrien était sorti, en recommandant à son valet de chambre de le rejoindre au domicile du colonel, situé dans le voisinage de l'hôtel Garnay, afin de l'avertir, si quelque complication survenait dans l'état de la jeune baronne. L'une des qualités d'Adrien, celle qui l'avait le mieux servi durant ses périlleux voyages, c'était l'énergie dans la résolution. Il la poussait parfois jusqu'à la témérité, sans rien perdre de son sang-froid, par lequel il ne se souvenait pas d'avoir été jamais abandonné dans les circonstances critiques de sa vie. Dans celle-ci, qui le surprenait brusquement, en plein bonheur, il se retrouvait tel qu'il avait toujours été, maître de soi, incapable d'éprouver la moindre hésitation alors qu'il s'agissait de tirer de l'outrage fait à sa femme par le marquis de Chanzay une légitime vengeance.

Mais sa décision, exécutée presque aussitôt après avoir été conçue, ne le rendait pas insensible à la douleur qu'il avait ressentie en saisissant sur le vif la preuve qu'il ne régnait pas seul dans le cœur de Clarisse, ou que, tout au moins avant lui, un autre avait occupé une place égale à la sienne dans ce cœur dont il s'était cru jusque-là l'unique maître. Ce qu'il avait vu et entendu lui donnait, en quelque sorte, la prescience de la vérité, et, quoiqu'il ne doutât ni de l'innocence, ni de la vertu de celle qui portait son nom, il subissait une angoisse énervante, parce qu'il était entraîné à douter de son amour. Si Clarisse ne l'aimait pas, si elle était dominée par quelque ancien souvenir doux et puissant, quel bonheur pouvait-il espérer désormais? Ce n'est pas tout de s'assurer la fidélité matérielle de celle qu'on chérit : sans l'amour, cette fidélité n'est que le plus précaire des biens. Ce qui ajoutait à sa peine, c'était la constatation du mystère irritant qui s'élevait soudain entre Clarisse et lui. Tandis qu'il se flattait de posséder et de connaître entièrement cette âme candide, voilà qu'elle se dérobait tout à coup à son action, se révélait inquiète, déjà meurtrie, maladive, tout autre enfin qu'elle lui était apparue jusqu'à ce jour. Ces symptômes laissaient planer de graves préoccupations sur l'avenir, menaçaient le bonheur d'Adrien et l'obligeaient à se demander si l'atteinte portée à son repos n'était pas irréparable?

C'est rempli de ces pensées, poussé surtout par le désir d'infliger

au marquis de Chanzay un châtiment exemplaire, qu'il arriva chez le colonel de Randan, auquel il exposa brièvement le but de sa visite, sans lui révéler la cause réelle de la rencontre en vue de laquelle il faisait appel à son amitié. M. de Randan ne chercha pas à la pénétrer. Il savait qu'Adrien Garnay n'était pas homme à tirer l'épée pour un motif futile, et il se contenta des prétextes sous lesquels on lui cacha la vérité ; il fut convenu qu'il s'adjoindrait un second à son choix, avec lequel il se présenterait le même jour chez le marquis de Chanzay. Adrien souhaitait que le combat eût lieu le lendemain, dans les bois qui entourent Versailles.

En quittant son ami, il revint lentement vers sa demeure, moins préoccupé de l'issue de son duel que du sort réservé à son bonheur et des moyens de deviner ce que lui cachait Clarisse. Il entra dans l'appartement de sa femme, redoutant de la trouver plus accablée qu'au moment où il l'avait quittée ; mais elle était debout, et il comprit qu'elle l'attendait, car, en le voyant, elle courut à lui, prit ses mains, et, le regardant au fond des yeux, lui dit :

— Vous allez vous battre à cause de moi. Ne cherchez pas à le nier.

Adrien, bouleversé, ne put répondre que par une dénégation; mais Clarisse était trop sûre de son fait pour se laisser tromper.

— A quoi bon feindre? demanda-t-elle. Malgré le mensonge que vous a inspiré le souci de mon repos, je sais que vous avez été témoin de l'insulte que m'a faite M. de Chanzay.

— Alors vous ne pouvez être surprise que je lui aie demandé une réparation?

— Non, car je connais votre courage; mais j'ai le devoir de vous dire qu'il ne peut y avoir de rencontre entre M. de Chanzay et vous.

— Pourquoi donc? s'écria le baron Garnay avec hauteur. Quel devoir vous impose cette déclaration et vous pousse entre l'homme qui m'a outragé en vous outrageant et ma légitime vengeance?

A cette parole irritée, Clarisse devina le soupçon qui venait de mordre le cœur de son mari.

— Il n'est pas une femme affectionnée à celui dont elle porte le nom qui ne soit prête à faire ce que je fais, répondit-elle doucement. Je ne saurais permettre, ajouta-t-elle en enveloppant Adrien d'un regard suppliant, que vous exposiez vos jours pour châtier un acte de folie dont celui qui l'a commis se repent déjà.

— Son repentir n'efface pas l'injure. Il faut du sang pour l'effacer.

— Et si c'est le vôtre qui coule! objecta-t-elle en joignant les mains.

Cette prière, en se prolongeant, fortifia les soupçons d'Adrien et lui arracha ces mots :

— Pour qui tremblez-vous? Est-ce pour M. de Chanzay? Est-ce pour moi?

En entendant son mari proférer cette accusation déguisée, Clarisse éprouva une commotion violente. Elle devint toute pâle et murmura :

— Comme vous me parlez! Vous ne m'avez jamais parlé ainsi! Me croyez-vous coupable?

— Je sais que vous avez aimé M. de Chanzay; je me demande si, malgré tout, vous ne l'aimez pas encore et si, en essayant d'empêcher un duel que moi je juge nécessaire, vous ne songez pas à protéger ses jours autant qu'à protéger les miens.

Un flot de larmes jaillit des yeux de Clarisse.

— Oh! c'est mal! fit-elle d'une voix brisée. Je jure que je ne pensais qu'à vous! Et cependant, serais-je coupable si j'avais conçu la volonté de désarmer votre bras, alors que vous avez pour adversaire un homme qui jadis me fut cher, comme vous m'êtes cher aujourd'hui.

— Vous avouez donc?..

— J'avoue que, lorsque j'étais libre, j'ai nourri l'espérance d'épouser M. de Chanzay. N'était-ce pas mon droit?

— Oui, c'était votre droit, répondit Adrien, dont le ressentiment tomba devant la franchise de Clarisse. Mais vous auriez dû comprendre, devenue ma femme, qu'il était au moins imprudent de recevoir dans l'intimité l'homme que vous êtes tenue d'oublier.

— Et savez-vous comment il s'est introduit ici? J'étais seule; il en a profité pour m'imposer sa présence et ses aveux. Par la scène dont vous avez été témoin, jugez de la violence de ses procédés.

— Vous voyez bien que c'est un misérable et qu'il mérite le châtiment que j'entends lui infliger.

— Mais si c'est vous qui êtes frappé! répéta Clarisse, horriblement agitée. Adrien, je vous supplie de renoncer à ce combat. L'outrage que vous voulez punir ne m'a pas même effleurée. Le coupable a compris qu'il est condamné à ne plus me revoir. Il ne reviendra pas dans cette maison; nous ne le rencontrerons sans doute jamais. A quoi bon vous battre contre lui, quand il n'est plus nécessaire de me défendre?

Adrien ne put retenir un geste d'impatience.

— Assez, Clarisse, dit-il; n'essayez pas de soustraire M. de Chanzay à ma colère. Sinon, vous me contraindrez à croire que vous l'aimez encore et que c'est pour lui que vous avez peur.

Cette insinuation, qui revenait pour la seconde fois sur les lèvres d'Adrien, déchaîna dans le cœur de Clarisse un accès de révolte.

— M'est-il donc interdit de vouloir préserver votre vie! s'écria-

t-elle, ne puis-je le faire sans m'exposer à des soupçons si blessans? A l'insulte que j'ai reçue tout à l'heure, allez-vous en ajouter une autre, dix fois plus cruelle, venant de vous? Oui, j'ai aimé M. de Chanzay, continua-t-elle, exaltée, ardente à se justifier devant son mari ; mais, en ce temps, aucune loi divine ou humaine ne m'interdisait de choisir librement l'élu de mon cœur.

— Il valait mieux alors vous refuser à moi.

— Et m'a-t-on laissé la liberté de le faire?

— La liberté! Qui donc a enchaîné la vôtre?

— Votre mère! — Adrien regarda Clarisse avec stupéfaction. Mais elle continuait : — Oui, votre mère! Elle n'a pas ignoré l'espoir que j'avais conçu et l'amour qui s'était élevé dans mon cœur. Elle a néanmoins plaidé pour vous, afin d'obtenir mon consentement, et quoiqu'elle sût que ma tendresse pour vous, fondée sur une éternelle reconnaissance, était toute fraternelle; elle m'a annoncé que vous m'aimiez, non en frère, mais en amant, que vous m'aimiez à en mourir si je refusais de vous entendre. Alors, sans hésiter, j'ai voulu payer d'un seul coup vos bienfaits... Depuis ce jour, m'avez-vous entendue me plaindre? N'ai-je pas été une épouse dévouée et fidèle? Est-il une heure où vous ayez eu lieu de douter de moi? C'est que je ne sais point faire les choses à demi, et que le jour où j'ai eu mis ma main dans la vôtre, je me suis considérée comme vouée entièrement à votre félicité.

Ce récit, qui résumait l'histoire de Clarisse, éveillait dans le cœur de son mari, en y jetant un étonnement douloureux, les souvenirs les plus attendrissans. Il se rappelait les preuves d'affection qu'elle lui avait prodiguées, son dévoûment, la sérénité sous laquelle elle cachait une douleur dont il mesurait maintenant l'étendue. Comprenant alors l'abnégation héroïque qu'elle avait mise à s'immoler, il se reprochait son propre égoïsme, son amour aveugle qui, sans rien voir, rien deviner, rien entendre, s'était emparé de cette créature exquise, éclatante de jeunesse et de grâce, pour l'associer à sa précoce vieillesse. Il fut effrayé de son œuvre et, dans un rapide retour sur sa conduite, il se trouva si misérable et si faible qu'il courba le front devant Clarisse, en prononçant ces mots :

— Pardonnez-moi d'être votre époux!

— Devenez-vous fou? s'écria-t-elle.

— Vous devriez me haïr, continua-t-il sans répondre, car je suis désormais un obstacle à la réalisation des vœux que vous aviez formés...

— Et auxquels je ne songe plus, je vous le jure.

— Pour moi, j'affirme, et c'est ma seule excuse, que lorsque j'ai eu l'ambition de vous épouser, lorsque j'ai fait ce rêve insensé sans

penser à mon âge, au vôtre, à mes cheveux gris, à mes rides, à tout ce qui me séparait de vous et aurait dû borner mon ambition à la joie de vous aimer comme mon enfant, je vous croyais libre...

— Et je le sais bien, reprit-elle, en l'entourant de ses bras; de quoi vous défendez-vous?

— D'avoir brisé votre vie, fit-il en se dégageant.

— Si c'est là votre crainte, apaisez-vous, car aujourd'hui je ne regrette rien.

— Et moi qui vous accusais! Ah! Clarisse, oublierez-vous jamais cette heure maudite où j'ai douté de la fidélité de votre tendresse?..

— J'oublierai tout, je pardonnerai tout, répondit-elle avec une effusion caressante, mais à une condition, c'est que vous renoncerez à vous battre.

Adrien fit un geste de refus.

— Ne me demandez pas ce renoncement! s'écria-t-il; il est audessus de mes forces. L'homme dans les bras duquel je vous ai vue inanimée et dont les lèvres allaient toucher les vôtres quand je vous ai arrachée à ses étreintes ne peut échapper à mon ressentiment.

— Mais s'il vous tue! fit Clarisse affolée par cette réponse. — Et comme il laissait échapper un mouvement de défi, elle reprit plus doucement: — Si vous le tuez, serons-nous plus heureux? Son sang ne sera-t-il pas entre nous?

— Vous voyez bien que vous l'aimez encore! dit Adrien, sans colère, mais écrasé par la douleur.

— Je n'aime que vous, et vous me punissez bien cruellement de vouloir vous éviter un remords, de vouloir me l'éviter à moi-même...

— Eh bien, je verrai, je réfléchirai, répliqua-t-il, obéissant moins à une conviction qu'au désir de mettre un terme à cette scène. Il est bien tard pour arranger l'affaire; mes témoins sont en ce moment chez M. de Chanzay... Mais enfin, si la rencontre peut être évitée...

Il s'interrompit, saisit brusquement Clarisse entre ses bras, l'embrassa sur le front et s'enfuit sans achever sa phrase. Clarisse ne tenta ni de le suivre, ni de le retenir. Elle avait épuisé les moyens de le désarmer; elle était à bout de forces. Cependant elle resta debout, résolue à accomplir sa tâche, trouvant en elle, en ce moment de détresse, une énergie qu'elle ne se soupçonnait pas. Ce n'est pas seulement pour Adrien qu'elle tremblait. La pensée qu'il pouvait être tué ne lui était pas moins odieuse que la pensée de le voir devenir le meurtrier du marquis de Chanzay. Elle les voulait

tous les deux sains et saufs, résolue à ne pas les laisser se battre, dût-elle se jeter entre eux pour les séparer. Le sentiment du péril qu'ils couraient l'un et l'autre lui inspira le dessein de continuer auprès de Jacques l'effort qu'elle venait de tenter sur son mari, sans en rien obtenir qu'une promesse conditionnelle. Elle se résigna à lui écrire. D'une main tremblante, elle traça les lignes qu'on va lire : « Si, lorsque vous m'avez parlé de votre amour vous étiez sincère, vous refuserez de vous rencontrer avec mon mari. Comment vous y prendrez-vous pour vous soustraire à des exigences que votre conduite a rendues intraitables? Je l'ignore; mais vous comprendrez qu'un duel est impossible entre l'homme qui me fut cher et celui dont je porte le nom, et vous l'éviterez à tout prix, sans attendre de votre effort une autre récompense que le témoignage de votre conscience. » Elle envoya ce billet chez M. de Chanzay, et attendit avec angoisse le dénoûment de la crise subitement ouverte dans sa vie.

Pendant ce temps, Adrien s'entretenait avec sa mère, et lui arrachait l'aveu des moyens auxquels elle avait eu recours pour décider Clarisse à devenir la femme de son fils. Il apprenait avec une surprise mêlée de terreur que le consentement de celle-ci était un acte de résignation et de dévoûment, l'œuvre de la reconnaissance et non l'œuvre de l'amour.

— Mais alors, s'écria-t-il tout à coup, j'ai causé le malheur de sa vie.

— Ne dis pas cela, mon enfant, répondit la baronne. Clarisse, comme toutes les jeunes filles, a eu son roman; mais aujourd'hui elle l'a oublié, elle t'aime et ne songe plus qu'à ton bonheur.

— Je voudrais vous croire, mais je n'y peux parvenir. Ah! ma mère, qu'avez-vous fait? Il fallait m'arrêter, m'ouvrir les yeux, me démontrer qu'il était ridicule, à quarante ans, de vouloir épouser cette enfant. Il fallait me dire qu'elle aimait M. de Chanzay. Je me serais sacrifié...

— Et tu aurais souffert...

— Puis-je être heureux maintenant?..

Il ne continua pas et coupa court à cet entretien, dominé par la crainte d'affliger sa mère, dont la santé compromise et le grand âge exigeaient des ménagemens. Le soir arriva et trouva les habitans de l'hôtel Garnay en proie aux plus cruelles anxiétés. Le dîner fut triste et silencieux. La baronne et Clarisse étaient obsédées par la peur d'un événement tragique, et cette peur, aucune d'elles n'osait la manifester. Quant au baron Garnay, ses traits contractés, ses regards attristés révélaient à sa mère et à sa femme sa douleur, faite de regrets et de remords. Comme on quittait la table pour

passer dans le salon, le maître d'hôtel vint prévenir Adrien que le colonel de Randan et une autre personne l'attendaient dans son cabinet. Adrien sortit précipitamment. Les deux femmes se regardèrent, et les yeux de la baronne exprimèrent une terreur si poignante que Clarisse eut pitié d'elle. Elle lui prit les mains d'un tendre mouvement filial et dit :

— N'ayez aucune crainte. Votre fils ne court aucun danger.

Puis elle s'élança au dehors, monta au premier étage et, collant son oreille à la porte du cabinet d'Adrien, elle écouta. Le colonel de Randan parlait.

— M. de Chanzay refuse absolument de se battre, mon cher, disait-il. Nos efforts pour lui démontrer qu'il ne pouvait se soustraire à la réparation qu'il te doit ont été vains : « On m'a vu trop souvent l'épée à la main, nous a-t-il répondu, pour qu'il vienne à la pensée de qui que ce soit de m'accuser d'être un lâche. Mon orgueil n'est donc pas plus en jeu que mon honneur. Mais en serait-il autrement et dût-on flétrir ma conduite, je refuserais toute rencontre avec M. Garnay. J'ai eu des torts graves envers lui : je les reconnais et suis résigné à lui présenter les excuses qu'il exigera ; mais je n'ajouterai pas à ces torts celui de m'exposer à le blesser ou à le tuer. — Il peut vous injurier publiquement, vous contraindre à lui rendre raison, ai-je objecté. — Dans ce cas, j'irai sur le terrain, a repris M. de Chanzay ; mais je ne me défendrai pas. » Il nous a été impossible de rien obtenir de plus.

— Que me conseillez-vous alors ? demanda Adrien à ses témoins.

— Nous te conseillons d'accepter les excuses de ton adversaire, répondit le colonel de Randan.

— Mais ou ces excuses ne voudront rien dire, ou elles aggraveront par la publicité qu'on leur donnera l'injure que j'ai reçue.

— Alors restons-en là. Nous allons rédiger un procès-verbal que tu mettras dans tes archives.

Clarisse n'en entendit pas davantage, et s'enfuit heureuse, le cœur allégé. Elle rejoignit la baronne.

— Ne pleurez plus, dit-elle. Ils ne se battent pas.

En même temps elle raconta ce qu'elle avait fait, et répéta ce qu'elle venait d'entendre.

— Ma fille ! ma chère fille ! murmura la baronne en la pressant dans ses bras, tu te venges noblement.

— Je me vengerai bien mieux encore, répliqua Clarisse en essayant de sourire. Je vais maintenant aimer votre fils avec passion.

Quand Adrien rentra au bout de quelques instans, il trouva les deux femmes assises au coin du feu. Elles levèrent vers lui un regard déjà rassuré, mais ne l'interrogèrent pas. Il s'assit entre

elles, et ils restèrent là, tous les trois, causant de choses étrangères aux émotions de la journée, dans un calme profond, à la douceur duquel il était accoutumé, mais qui ne parvint pas ce soir-là à dominer les appréhensions déchaînées en lui à la suite des confidences qu'il avait reçues. Entre Clarisse et lui se dressait le souvenir du marquis de Chanzay. Vainement il tentait de le chasser.

— C'est lui qu'elle aime, pensait-il; moi, elle me subit.

Plein de cette pensée, il ne voyait dans chaque tendre parole de sa femme qu'un effort nouveau propre à le tromper. Il se disait qu'elle n'était pas sincère, qu'elle voulait lui taire sa souffrance et ses regrets. Cette abnégation dont il croyait recueillir les preuves lui semblait intolérable, le torturait et l'écrasait par la comparaison qu'il était entraîné à établir entre l'égoïsme dont il s'était rendu coupable en épousant Clarisse et le courage qu'elle révélait en feignant de l'aimer. La défiance prenait racine dans son esprit; il le comprenait et en demeurait épouvanté, assistant, le sourire aux lèvres, une large plaie au cœur, à l'écroulement de ses espérances, si vivaces la veille, brisées maintenant par les événemens auxquels il venait d'assister.

Vers onze heures, la baronne Garnay se retira après avoir embrassé ses enfans. Clarisse, qui avait accompagné sa belle-mère jusqu'à la porte du salon, revint sur ses pas et s'arrêta devant son mari. Elle venait à lui, disposée aux effusions qui pansent les meurtrissures de l'âme et qui ramènent la confiance et la tendresse entre des époux un moment divisés. En la voyant devant lui, dans tout l'éclat de sa beauté, accrue ce soir-là par ce qui survivait d'agitation et de fièvre à tant d'émotions violentes, Adrien fut tenté de la prendre entre ses bras. La veille encore, il l'eût fait. Ce soir-là, il se sentit arrêté par une puissance plus forte que son amour. Il se leva et dit brusquement :

— Soyez heureuse. Le duel n'aura pas lieu.

Sans laisser à Clarisse le temps de lui répondre, il lui souhaita une bonne nuit et sortit. Elle goûtait une joie trop vive pour remarquer l'étrange empressement qu'il mettait à la fuir ni pour en être alarmée. Et puis elle ressentait une lassitude physique, accrue par le soulagement même que lui causait l'issue de ces funestes complications. Maintenant que ses craintes étaient apaisées, son énergie tombait, ainsi qu'une arme inutile et trop lourde. Pressée de se livrer à un repos nécessaire, elle gagna sa chambre, accablée par la fatigue, mais débarrassée de toute inquiétude et déjà dominée par le sommeil.

Les jours suivans ne rappelèrent en rien celui qui venait de s'écouler et dont Clarisse devait conserver un éternel souvenir. Elle

remarqua seulement que son mari restait moins longtemps qu'autrefois auprès d'elle. Il passait de longues heures hors de chez lui. Elle ne le voyait plus qu'au moment des repas. Il lui arriva même, à deux reprises, de sortir dès le matin et de ne rentrer que le soir. D'abord elle ne se préoccupa point de cet abandon si contraire aux prévenances et aux soins auxquels Adrien l'avait accoutumée. La solitude lui plaisait; elle s'y remettait peu à peu des secousses qu'elle avait subies. Elle y prenait, en vue de l'avenir, des résolutions salutaires. Elle se plaçait en face du souvenir de M. de Chanzay : elle jugeait cet homme, sa conduite; elle se donnait à loisir les raisons qui devaient le lui faire oublier et la ramener, apaisée, à son mari, seul dispensateur légitime du bonheur qu'elle avait le droit de demander à l'amour.

Mais, quand cette solitude eut épuisé son influence et complété son œuvre d'apaisement, elle devint pesante à Clarisse, qui s'aperçut alors du vide causé par les absences de son mari. Elle le surveilla plus attentivement et ne put se dissimuler qu'il fuyait sa présence, sans que d'ailleurs elle relevât dans sa parole un trait susceptible de lui faire croire qu'il ne l'aimait plus autant que par le passé. Sur ce point, son inexpérience mit en défaut sa perspicacité. Le mal qu'elle ne voyait pas était exceptionnellement grave, car, emporté par l'excès même de son amour, Adrien avait conservé des événemens que nous avons racontés la conviction qu'il était un obstacle au bonheur de Clarisse, un embarras dans sa vie. Il se disait maintenant que, fidèle à M. de Chanzay, quoique incapable de manquer à son devoir, elle ne pouvait avoir pour lui-même d'autre sentiment que la compassion et la pitié.

— Elle me paie la dette de sa gratitude, se disait-il sans cesse, et voilà tout.

Et dans toutes les actions de sa femme, destinées à manifester la tendresse, dans son langage, dans ses caresses, dans ses sourires mêmes, il ne voyait plus qu'un effort pour le rendre heureux, un effort qui la brisait, la martyrisait et faisait d'elle la plus infortunée des femmes. Emportée par une pensée si cruelle, l'imagination d'un homme tel que le baron Garnay, ardent et épris, devait aller jusqu'aux conséquences extrêmes d'une passion déçue. En quelques jours, Adrien avait poussé si loin ses scrupules qu'il agitait dans sa conscience la question de savoir s'il ne devait pas disparaître et mourir pour rendre à Clarisse la liberté d'épouser le marquis de Chanzay. Elle ne se doutait guère de l'objet de ses préoccupations, et il fallut l'incident le plus imprévu pour lui apprendre jusqu'où peuvent aller le dévoûment et le désespoir de certaines âmes.

Un soir, en se mettant à table, Adrien annonça à sa mère et à sa femme qu'il était tenu de se rendre au Havre le lendemain. Il s'agissait, à l'en croire, d'accompagner une commission de savans que le ministre de l'instruction publique envoyait aux États-Unis et de présider à son embarquement. Le prétexte était si plausible que Clarisse ne conçut aucune inquiétude et ne soupçonna pas le dessein qu'il cachait.

— Combien durera votre absence? demanda-t-elle.

— Quelques jours seulement.

— Emmenez-moi; ce serait charmant, ce voyage à deux.

Cette proposition le troubla; mais il se remit vite, et reprit :

— Vous emmener! vous n'y songez pas, Clarisse. Je ne quitterai pas mes collègues jusqu'au moment de leur départ. Que ferais-je de vous pendant ce temps? Et puis ma mère ne peut rester seule.

— Vous avez raison. Je n'insiste pas. Mais revenez-nous bientôt, sinon j'irai vous chercher. Savez-vous que c'est la première fois que vous m'abandonnez? ajouta-t-elle; ne vous y accoutumez pas. Vous m'écrirez, n'est-ce pas?

Pendant la soirée, Adrien fut plus expansif qu'il ne l'avait été durant les jours précédens. Il causa longuement avec sa femme, mettant dans son langage une douceur grave et profonde qui la charmait et lui prodiguant tour à tour des conseils et des éloges qui témoignaient à la fois de sa sollicitude et de son ardent amour. Parfois il se levait pour l'embrasser, se mettait à ses pieds, timidement, demandant pardon de son audace, et Clarisse éprouvait une émotion indicible en le voyant se faire humble et petit devant elle. Sans être à même d'apprécier l'étendue de la science de son mari, elle connaissait la grande situation qu'il occupait dans le monde savant, les services qu'il avait rendus à son pays, et bien des fois, alors qu'elle croyait ne pouvoir jamais l'aimer autrement que d'une tendresse filiale ou fraternelle, elle s'était dit qu'après tout c'était un dédommagement bien enviable d'être la femme d'un homme célèbre, universellement admiré et respecté. Ce soir-là, devant l'adoration contenue dont elle était l'objet, à peine remise des émotions fiévreuses qu'elle devait au brutal égoïsme de Jacques de Chanzay, jouissant d'un repos salutaire rendu plus précieux par ces émotions mêmes, elle sentait son cœur se fondre sous les accens éloquens qu'elle entendait et que l'amour arrachait à ce cœur vaillant, rempli d'elle, plus digne qu'aucun autre d'être payé de retour. Pour la première fois, la constance et la grandeur de la passion qu'elle avait allumée lui donnaient d'elle une idée plus haute, la rendaient fière et portaient le dernier coup à l'idole des jours passés. Elle ne se souvenait plus de Jacques que comme du héros d'un mauvais rêve.

Telles étaient les dispositions de son esprit lorsque son mari la quitta, après avoir mis dans ses adieux la passion la plus vive. Elle dormit cette nuit-là, heureuse et rassérénée. A son réveil, elle fut prise d'un violent désir de revoir Adrien, qui lui rendit son absence à peine tolérable et lui dicta, quelques heures après qu'il fut parti, la lettre la plus tendre, la meilleure, la mieux faite pour ramener en lui le calme et l'espoir.

Le lendemain du départ de son mari, Clarisse fut debout dès le matin; elle attendait des nouvelles de l'absent. Arrivé la veille au Havre, il avait dû lui écrire aussitôt. Dans son impatience, elle envoya deux fois sa femme de chambre chez le portier, afin de savoir s'il n'était pas arrivé de lettres pour elle. Enfin on lui en remit une. Elle s'en empara comme d'un trésor, s'enferma dans son appartement, afin que la joie qu'elle se préparait à goûter ne fût pas troublée, et elle lut ce qui suit :

« Ma chère femme, quand vous recevrez cette lettre, je serai sur le point de m'embarquer pour les États-Unis. En me séparant de vous hier, je n'ai pas eu le courage de vous faire l'aveu d'une résolution que je n'ai prise définitivement qu'après y avoir réfléchi pendant plusieurs jours et avoir acquis la certitude que vous ne pouviez être heureuse tant que ma vie pèsera sur la vôtre; mais, au moment de l'exécuter, je vous dois compte de ma conduite, car vous ne comprendriez pas pourquoi je m'éloigne, si je ne vous disais toute la vérité.

« Notre mariage, ma chère enfant, a été une lourde faute et une grande erreur, erreur et faute dont je suis seul coupable, et dont seul je dois porter la responsabilité. Entraîné par l'amour que votre beauté, votre jeunesse et vos vertus m'ont inspiré, j'ai eu le tort d'oublier que des biens si précieux et si rares ne sont pas destinés aux hommes de mon âge, que, lorsqu'on est vieilli et usé, on ne saurait en jouir paisiblement, quelque ardeur de cœur que l'on conserve encore, et que, malgré l'étendue de ma tendresse, je ne pourrais jamais vous la faire partager. Ce tort inexcusable s'est aggravé d'une circonstance que j'ignorais en vous épousant, et qui m'a révélé, quand je l'ai apprise, quel mal, involontairement, je vous ai fait. Non-seulement vous ne m'aimez pas, mais encore vous en aimez un autre qui, malgré tout, vous est resté cher, et dont le souvenir s'impose à vous avec une persistance invincible. Aussi avez-vous dû bien des fois me maudire, Clarisse, quand je vous apportais mes caresses. Il vous a fallu, pour me tromper au point de ne rien me laisser deviner d'un si cruel supplice, une admirable énergie que vous n'avez pu puiser que dans votre gratitude et dans votre loyauté.

« Pour moi, lorsqu'un incident récent est venu me révéler la vérité, j'ai compris qu'un grand devoir s'imposait à moi, celui de vous délivrer et de briser la chaîne qui entrave votre liberté et écrase votre cœur. Vous délivrer! briser cette chaîne! comment? Je ne le pouvais qu'en m'éloignant. J'ai résolu de m'éloigner. Dans quelques heures, j'aurai quitté la France pour n'y pas revenir, pour aller retrouver le seul champ de bataille où mon nom et mon passé me laissent le droit de chercher la mort. Le déchirement qui s'est fait en moi en vous quittant, les fatigues auxquelles je vais m'exposer, me permettent d'espérer que le trépas ne se fera pas attendre, et qu'un jour prochain vous apprendra que j'ai cessé de vivre. Alors vous serez libre, libre d'épouser celui que vous aimez.

« Je vous chéris ardemment, ma Clarisse. J'ai été heureux tant que je me suis cru maître de votre cœur; mais, maintenant que je le sais à Jacques de Chanzay, le bonheur ne m'est plus permis. Vos efforts pour me l'assurer, vous ne pouvez plus me les cacher; je les verrais, et ils me rendraient la vie odieuse, car je verrais aussi le martyre que vous endureriez. Il vaut donc mieux que je meure. Je vous fais avec une joie inexprimable le sacrifice de ma vie, et je vous recommande ma mère... »

Arrivée à ce point de cette lettre, Clarisse ne put achever. Elle se leva effarée, suffoquée, courant vers la porte afin d'aller se jeter aux pieds de la baronne Garnay, de lui apprendre cette catastrophe et de chercher avec elle le moyen de prévenir l'acte héroïque et fou qu'annonçait Adrien; mais elle s'arrêta soudain. Allait-elle imposer à sa belle-mère une angoisse égale à la sienne? — Il faut le sauver, se dit-elle, nous sauver tous, car, s'il meurt, je ne lui survivrai pas, et la baronne pas davantage.

Son parti fut bientôt pris. Elle appela sa femme de chambre. — M. le baron m'attend au Havre, lui dit-elle; nous partons par le premier train.

Elle donna ses ordres en vue de ce voyage, puis elle sortit, courut au bureau du télégraphe et expédia à son mari une dépêche ainsi conçue : « Vous ne pouvez réaliser votre projet sans m'avoir entendue. Cette dépêche ne me précède que de quelques heures. » Elle espérait que ce cri arriverait assez tôt à Adrien pour l'empêcher de s'embarquer. Elle se disait aussi que la lettre qu'elle lui avait écrite la veille, lettre dans laquelle elle avait mis toute sa tendresse et qui s'était croisée avec celle qu'elle venait de recevoir, aurait suffi à modifier ses projets, si toutefois il l'avait reçue; mais, en même temps qu'elle essayait de se payer de ces hypothèses, une angoisse déchirante l'obsédait, la faisant passer tour à tour d'une espérance précaire au découragement le plus amer. Elle ne rentra

chez elle que pour prendre congé de la baronne, à qui elle parvint à cacher son trouble, et qui crut au prétexte qu'elle allégua pour expliquer son départ. Enfin, à une heure de l'après-midi, l'express du Havre l'emportait, haletante et désolée, à la poursuite de son mari.

Il faut renoncer à décrire ses émotions durant ce voyage qui lui parut long comme un siècle. Lorsque, vers le soir, une voiture de place, dans laquelle elle s'était jetée en arrivant au Havre, l'arrêta devant l'hôtel que son mari, avant de quitter Paris, lui avait désigné comme celui où il devait descendre, son cœur battait avec une violence qui étranglait sa voix dans sa gorge. Elle put à peine prononcer le nom d'Adrien.

— C'est M. le baron Garnay que vous désirez voir? lui demanda la personne à qui elle s'était adressée et qui fut émue par sa pâleur autant que par sa beauté.

— Oui, mon mari, répondit-elle défaillante.

— M. le baron est dans sa chambre, madame; on va vous y conduire.

A ces mots, qui la délivraient du plus horrible doute, les forces qui la soutenaient depuis quelques heures l'abandonnèrent tout à coup ; elle vit, comme à travers un nuage, les objets qui l'entouraient danser autour d'elle; puis un voile s'étendit sur ses yeux, et elle s'affaissa lourdement sur le plancher.

Lorsqu'elle recouvra ses sens, elle était couchée dans une chambre d'hôtel. Le premier visage qui s'offrit à ses regards fut celui d'Adrien penché sur le sien, exprimant l'inquiétude et baigné de pleurs. D'un mouvement passionné, elle l'étreignit, l'obligea à s'appuyer sur sa poitrine soulevée. Puis, d'une voix affaiblie qu'il crut être la voix d'une autre femme tant elle était caressante et tant étaient doux les sentimens qu'elle exprimait pour la première fois, Clarisse murmura :

— N'avais-tu pas compris que je t'aime, insensé, que je n'aime que toi, méchant ! Que faut-il pour te le prouver, et douteras-tu encore de moi ?

Il ne put répondre autrement que par des larmes, larmes de joie auxquelles Clarisse mêla les siennes, car elle comprenait bien, comme il le comprenait lui-même, qu'ils allaient enfin et à jamais être heureux par l'amour.

LOUIS REYNAUD.

LES

VILLES INCONNUES

DE LA SYRIE

I. *Syrie centrale. Architecture civile et religieuse du Ier au VIIe siècle*, par M. le comte de Vogüé. — II. *Inscriptions sémitiques de la Syrie*, par le même. — III. *Inscriptions grecques et latines de l'Asie*, par M. H. Waddington.

Il y a seize ans, deux savans français, M. Henri Waddington et M. le comte de Vogüé, formèrent le dessein de visiter la Syrie. Ils se proposaient de pénétrer plus loin qu'on ne le faisait ordinairement et de chercher si, dans ces déserts que les Européens ne fréquentent guère, il ne se cachait rien qui pût intéresser l'histoire du passé. C'était un voyage pénible, dangereux, et qui, pour être profitable, demandait des connaissances étendues à ceux qui avaient le courage de l'entreprendre. Heureusement nos voyageurs y étaient tout à fait préparés par leurs études : l'un connaissait à fond l'archéologie classique, l'autre les langues de l'Orient; celui-ci s'occupait surtout des inscriptions grecques et latines, celui-là copiait les inscriptions araméennes, et tous deux étaient très capables d'apprécier les beaux monumens sur lesquels on les avait gravées. Aussi leur moisson fut-elle très abondante; lorsqu'après deux ans ils revinrent en France, ils y rapportaient de véritables trésors qu'ils s'occupèrent aussitôt de communiquer au public.

Comme c'est l'usage, il a été beaucoup plus long de les publier que de les recueillir. La rédaction des ouvrages savans exige d'un auteur scrupuleux de longues recherches et des vérifications minutieuses : c'est un travail qui ne finit pas. A ces lenteurs inévitables

se sont joints ici des incidens imprévus : la politique a contrarié la science. Quand la France eut besoin du dévoûment de tout le monde, MM. Waddington et de Vogüé s'empressèrent de quitter leurs livres pour servir leur pays. Ils l'ont servi avec un éclat qui prouve que ces études « amies de l'ombre, » comme les appelaient les anciens, n'empêchent pas ceux qui les cultivent de paraître honorablement au grand jour. Ce qui est tout à fait méritoire, c'est que les hautes fonctions auxquelles ils ont été appelés ne les ont pas entièrement enlevés à leurs anciens travaux. Au milieu des diversions de la politique, les ouvrages commencés ont continué à paraître. Le recueil des inscriptions grecques et latines de l'Asie, que s'était réservé M. Waddington, est achevé. M. de Vogüé a terminé aussi la publication de ses inscriptions sémitiques, et il vient de nous donner, avec le concours d'un architecte de talent, M. Edmond Duthoit, deux volumes sur l'architecture civile et religieuse de la Syrie centrale. Je suis sûr que ceux qui les liront ne pourront se défendre d'éprouver une grande surprise. Ce ne sont pas des ruines ordinaires, comme on en trouve dans presque toutes les vieilles cités de l'Europe, que M. de Vogüé nous fait connaître; il nous rapporte de cet Orient lointain des villes entières, avec leurs maisons, leurs rues, leurs tombeaux, leurs églises. Le miracle de Pompéi semble s'être renouvelé aux extrémités du monde C'est une civilisation détruite qui nous est rendue; c'est toute une époque inconnue de l'art chrétien qui ressuscite devant nous. Je ne crois pas qu'on ait fait depuis longtemps une découverte plus intéressante et qui mérite davantage d'être mise sous les yeux des curieux.

I.

La Syrie se divise en trois régions très distinctes : l'une est cette bande étroite de terre située le long de la mer et que bornent de l'autre côté l'Oronte, le Léontés et le Jourdain; elle renferme ce qui reste des villes les plus célèbres du monde, Antioche, Tyr, Jérusalem, et reçoit tous les ans la visite de nombreux voyageurs qui n'ont presque rien laissé de nouveau à y découvrir. A l'extrémité opposée s'étendent de vastes plaines sans culture qui vont jusqu'à l'Euphrate et au golfe Persique. On n'a rien à y découvrir non plus, car elles n'ont jamais été habitées que par des tribus errantes : c'est ce qu'on appelle le grand désert de Syrie. Entre le désert et les fleuves se trouve une région intermédiaire, aujourd'hui presque dépeuplée, mais qui fut autrefois un pays riche, heureux, et qui a conservé de beaux débris de cette ancienne prospérité. M. de Vogüé la désigne sous le nom de Syrie centrale. « Cette

région, dit-il, participe de la nature des deux autres; elle est formée de montagnes parallèles à la mer et de plaines fertiles; ses habitans sont à la fois sédentaires et nomades, cultivateurs et pâtres, indépendans et soumis, suivant les alternatives de paix ou d'anarchie, de force ou de faiblesse de la part du gouvernement, de crainte ou de hardiesse de la part des Arabes du désert. Les limites de cette zone ne sont donc pas rigoureusement déterminées; elles dépendent de la politique plus que de la géographie, surtout du côté de l'Orient, car le désert, qui en est la frontière orientale, est une expression plus économique que géographique. Le désert de Syrie n'est pas nécessairement une plaine aride et sablonneuse, dépourvue de végétation et impropre à la culture; c'est, à proprement parler, l'espace parcouru par le nomade et dévasté par ses troupeaux. Quand, par suite de la faiblesse du gouvernement turc, les tribus envahissent le territoire cultivé, la population et la culture disparaissent, les villages abandonnés tombent en ruine, les champs se couvrent d'une végétation parasite, le désert gagne. Le jour où un pouvoir plus fort et plus soucieux de ses véritables intérêts aura succédé à l'administration actuelle, le désert reculera devant la civilisation. »

En attendant ce jour heureux, qui ne paraît pas être proche, les voyageurs ne se hasardent guère à parcourir la Syrie centrale. A l'exception de quelques villes célèbres, comme Damas ou Palmyre, qui attirent les plus curieux, le reste est à peu près inconnu. Ce n'est pas l'étranger seul qui fuit ce pays misérable, les rares habitans qu'on y trouve semblent n'y rester qu'à regret. Ils savent qu'ils peuvent être à chaque instant chassés par une incursion de nomades, et, comme ils ne comptent guère sur le lendemain, ils ne fondent rien de durable. Ils ne prennent pas la peine de construire des maisons qu'il leur faudrait peut-être bientôt quitter, et se contentent de loger comme ils peuvent dans les décombres en attendant qu'on vienne les forcer d'en partir. M. de Vogüé fait remarquer que, si la situation de ces pauvres gens est pénible à l'observateur civilisé, elle réserve toute sorte de bonnes fortunes à l'archéologue. Il est sûr que s'ils avaient pu bâtir des villes nouvelles, ils auraient détruit les anciennes. C'est partout l'usage que les vieux monumens servent de carrière pour les autres; mais comme ici on n'a pas eu besoin de matériaux, n'ayant rien à construire, on les a laissé subsister; c'est ainsi que M. de Vogüé les a retrouvés à peu près tels qu'ils étaient au VIIe siècle, quand les armées de l'empire grec furent chassées par les soldats du prophète.

La première question qu'il s'est posée en les voyant est de savoir de quelle époque ils pouvaient être. Le pays qui conserve ces belles ruines est assurément l'un de ceux dont le nom paraît le

plus anciennement dans l'histoire. Il est voisin de Ninive, de Babylone, de la Judée, de l'Égypte, c'est-à-dire des plus vieilles monarchies du monde, qui s'en sont tour à tour disputé la possession. Il a vu passer les troupeaux d'Abraham, les cavaliers de Sésostris et de Nabuchodonosor; mais de ces époques lointaines rien n'est resté. Tous ces conquérans, qui bâtissaient ailleurs de si admirables édifices, n'ont rien élevé de solide dans la Syrie centrale. Les monumens qu'on y trouve sont d'une date beaucoup plus récente; on le voit au caractère de leur architecture et aux inscriptions qu'ils portent. Les plus anciens ne remontent qu'aux premières années de l'ère chrétienne.

A ce moment, une partie de la Syrie appartenait à la dynastie d'Hérode, le roi de Jérusalem. On sait que cette famille avait entrepris de réconcilier les Juifs avec le reste du monde et de les faire entrer, malgré eux, dans le grand courant de la civilisation occidentale; elle voulait paraître fort éprise de l'art grec et en répandre le goût autour d'elle. Le plus ancien texte épigraphique que M. Waddington ait découvert dans la Syrie centrale est un édit du roi Hérode-Agrippa qui régnait sur ces contrées. Il n'en reste par malheur qu'un fragment assez court, mais on y voit que le prince adressait à ses sujets une véritable harangue pour les exhorter à renoncer à leur vie sauvage. « Je ne puis comprendre, leur disait-il, que vous ayez jusqu'ici vécu dans des tanières comme des bêtes fauves (1), » et il les invitait sans doute à se bâtir des demeures plus convenables. Il est probable qu'il leur en donna l'exemple, et que ceux qui l'entouraient et qui voulaient lui plaire firent comme lui. MM. Waddington et de Vogüé ont eu la chance de retrouver un des édifices qui furent construits à cette époque et sous cette impulsion. C'est un temple que des gens du pays avaient élevé à Baalsamin, divinité syrienne. Ils ont remarqué qu'il ne ressemble pas tout à fait aux autres monumens de ce genre, et qu'on y sent un effort pour approprier les enseignemens de l'art grec aux exigences d'un culte étranger. Il est l'œuvre d'artistes orientaux, prodigues d'ornemens, enclins à exagérer, mais habiles et originaux. Comme il s'éloigne, par ses dispositions générales, des édifices religieux de la Grèce, M. de Vogüé pense que l'architecte a travaillé sur un autre modèle, et il est tenté de croire qu'il imitait le der-

(1) Ces tanières existent encore. On les retrouve comme Josèphe les a décrites, avec leur entrée étroite, où l'on ne peut passer que l'un après l'autre, mais qui s'élargit bientôt jusqu'à former de vastes salles, où des tribus peuvent se réfugier avec leurs familles et leurs troupeaux. Elles servaient alors d'asile aux brigands de la contrée, elles ont encore aujourd'hui la même destination. Depuis que les Arabes sont revenus aux habitudes de leurs pères, ils ont repris possession de ces cavernes qu'habitaient leurs aïeux et dont le roi Agrippa voulait les faire sortir.

nier temple de Jérusalem, qui fut précisément bâti à la même époque. Cette particularité suffit pour recommander le temple de Baalsamin à l'attention des savans. Les fouilles qu'on entreprit pour dégager la façade furent marquées par un incident curieux : des piédestaux, debout devant la portique d'entrée, et couverts encore d'inscriptions grecques ou nabatéennes, étaient destinés à porter les statues de quelques personnages importans. L'un d'eux était le chef même de la dynastie iduméenne, Hérode, le roi du pays. Son nom, qu'on pouvait lire encore sur un piédestal, excita, comme on pense, l'attention de nos voyageurs. Un moment ils eurent l'espérance de retrouver parmi les décombres un portrait authentique du grand Hérode et d'en enrichir le musée du Louvre; mais il n'en restait que d'informes débris. La statue avait été arrachée violemment de sa base, à laquelle un des pieds était encore attaché, et brisée en morceaux. C'était sans doute quelque chrétien, dans les premiers temps du triomphe de l'église, qui avait voulu venger le massacre des innocens sur l'effigie du meurtrier.

Vers le temps même où Hérode-Agrippa essayait d'arracher ses sujets à la barbarie, commence, dans une contrée tout à fait voisine, la prospérité de Palmyre (1). Là aussi, c'est la civilisation grecque qui séduit les Syriens; ils veulent l'imiter, et se mettent à construire sur ce modèle ces temples, ces avenues, ces palais qu'admirent les voyageurs. Cette ville célèbre est tous les jours plus visitée et mieux connue. On y avait trouvé déjà treize inscriptions araméennes, M. de Vogüé en rapporte cent trente-quatre nouvelles, et nous les explique. En général, ce sont des décrets rendus en l'honneur de quelques citoyens riches et puissans. Les éloges qu'on leur donne et le genre de services dont on les remercie nous aident à comprendre les raisons qui donnèrent à Palmyre tant de fortune et de grandeur. C'est de là que partaient les caravanes qui traversaient le désert pour aller jusqu'aux bords du Tigre ou de l'Euphrate; c'est là qu'au retour, quand elles n'avaient pas rencontré de pillards sur la route, elles rapportaient les marchandises de la Perse et de l'Inde. Palmyre était ainsi devenue le centre d'un grand commerce que Pline évalue pour Rome seule à 100 millions de sesterces par an. Ceux qui organisaient ces caravanes et se chargeaient de les conduire étaient des personnages importans du pays, Syriens ou Arabes, à la fois commerçans, diplomates et soldats, qui avaient dans leur dépendance ou leur amitié des tribus entières de nomades. C'était une grande affaire de réunir les vivres nécessaires à tant de personnes pour un voyage de deux mois, de

(1) Le plus ancien monument daté qui reste de Palmyre est du commencement de notre ère.

savoir choisir une escorte de gens résolus, de s'entendre avec les Arabes, de les gagner en les payant, ou de leur faire peur. Quand on savait qu'un de ces chefs puissans, en qui l'on pouvait avoir confiance, allait partir pour traverser le désert, tous les petits marchands se joignaient à lui, et au retour, s'il avait conduit la troupe au gré des voyageurs, s'il lui avait fait éviter les mauvaises rencontres, s'il s'était montré généreux pour les plus pauvres, qui avaient peine à payer le passage, on lui élevait une statue le long d'une grande rue ou sur quelque place de la ville, on inscrivait son nom et celui de ses parens sur le piédestal, et on y ajoutait les remercîmens de ses compagnons de route. Les statues n'existent plus, mais les inscriptions sont restées, et M. de Vogüé nous les fait connaître. On voit, en les lisant, que la prospérité de Palmyre commence avec l'ère chrétienne et qu'elle arrive à son apogée quand les Romains sont les maîtres de l'Asie. A ce moment, elle demande et obtient le titre de colonie romaine, dont elle se pare avec orgueil. Sous ce nom respecté, son commerce s'étend et se fortifie, et elle devient bientôt assez puissante pour tenir tête aux rois des Parthes.

C'est, du reste, ce qui est arrivé dans toute la Syrie centrale : quelques essais avaient été tentés pour la civiliser par les successeurs d'Alexandre ou les rois iduméens; mais le succès ne fut complet que quand Rome se chargea de l'entreprise. La domination romaine est la même partout, elle se manifeste dans tous les pays par les mêmes bienfaits, et nous la retrouvons aux extrémités de l'Orient comme elle était dans la Gaule ou en Espagne; mais là, Rome a été remplacée plus tard par des royautés puissantes qui ont en partie effacé ses traces : en Syrie, elle n'a pas eu de successeurs; aussi semble-t-il qu'elle y soit restée plus vivante. On y voit mieux qu'ailleurs et par des preuves irrécusables ce qu'elle faisait pour les peuples qu'elle avait soumis. Profitons de l'occasion qui nous est offerte pour rappeler une fois de plus quels furent dans les provinces même les plus éloignées les effets de sa conquête.

La Syrie centrale, avant les Romains, n'avait jamais connu la paix. Elle était à la fois déchirée par des désordres intérieurs et sans défense contre les ennemis du dehors. Rome la délivra de ces deux fléaux : dès qu'elle en prit possession, elle imposa l'obéissance et la tranquillité à tout le monde; elle força les tribus rivales qui l'habitaient à se respecter; elle y établit, ce qui était encore inconnu dans ces contrées et ce qu'on n'y a pas revu depuis, un gouvernement ferme, intègre, vigilant. Une inscription copiée par M. Waddington montre combien les Romains avaient l'œil ouvert sur les moindres abus et le soin qu'ils prenaient de les réprimer. Il a trouvé dans les ruines d'une petite ville la lettre suivante que

le gouverneur de Syrie lui avait écrite et que les habitans avaient fait graver en beaux caractères : « Julius Saturninus aux citoyens de Phœna, salut. Si quelque soldat ou quelque étranger de passage vous fait quelque violence, ne manquez pas de me l'écrire pour qu'il soit puni; car vous ne devez aucune contribution à ceux qui passent par chez vous. Du moment que vous avez établi une hôtellerie publique (1) on ne peut pas vous forcer à recevoir personne dans vos maisons. C'est pourquoi vous afficherez cette lettre en quelque endroit de votre ville où il soit facile de la voir, afin qu'aucun inculpé ne puisse se défendre en arguant de son ignorance. » Ce qui présentait plus de difficultés encore que d'établir la paix intérieure dans la Syrie, c'était d'empêcher les nomades de la ravager. Elle était ouverte de tous les côtés aux incursions de ces ennemis audacieux et il ne semblait guère possible de prévenir leurs attaques ou de les punir. Ils arrivaient à l'improviste, ils repartaient sans qu'on pût les atteindre et allaient se cacher avec leur butin dans les profondeurs du désert où il n'était pas possible de les suivre. Mais les Romains ne souffraient pas qu'aucune des nations qui s'abritaient sous leur autorité fût insultée par ses voisins. Ils voulaient que tout le monde vécût en paix dans leur empire; aussi s'empressèrent-ils de prendre des mesures efficaces pour arrêter les maraudeurs. Ils firent la police du désert comme on n'a plus su la faire après eux. Toute une ligne de postes fut établie sur la frontière et jusque dans le territoire des Arabes vagabonds. Les uns ne se composaient que d'une tour, et ne contenaient que quelques soldats qui ont écrit, pour se distraire, leur nom et celui de leur pays sur les murailles où on peut encore les lire après quinze siècles écoulés. D'autres étaient plus considérables et formaient de véritables camps retranchés où pouvaient tenir une cohorte d'auxiliaires, une aile de cavalerie, ou de soldats montés sur des dromadaires (*dromedarii*). M. de Vogüé a retrouvé un de ces camps à l'extrémité orientale du Haouran. Il était placé au milieu d'un pays sauvage, où le sol est tantôt couvert de pierres noires et arrondies, projetées par des éruptions volcaniques, tantôt traversé par des coulées de lave. Le cratère qui a produit tous ces bouleversemens s'élève au milieu de cette plaine désolée : c'est un tronc de cône qui peut avoir 60 mètres de hauteur et dont l'intérieur est creux, comme celui du Vésuve. Au pied de la montagne, une grande dépression qui s'est produite forme un lac que remplissent les pluies de l'hiver et que dessèchent vite les premières ardeurs de l'été. Le camp romain est une vaste enceinte carrée de

(1) Cette hôtellerie publique devait être ce qu'on appelle « une caserne des passagers. »

35 mètres de côté, entourée de murailles qui ont plus de 2 mètres d'épaisseur. Il est flanqué de tours rondes et protégé par un fossé. Derrière ces murs solides, des troupes disciplinées sous les ordres d'officiers résolus pouvaient tenir tête à tous les Arabes du désert. Un peu plus bas, sur les bords du lac, on trouve les restes assez bien conservés de bains destinés aux soldats, et quelques débris de maisons qui, selon l'usage, s'étaient groupées autour de la garnison romaine. Au sommet du cratère, un poste avancé dominait toute la plaine, et permettait de voir de loin si quelque ennemi s'approchait. « Ce point, dit M. de Vogüé, forme la limite extrême de notre excursion dans le désert de Syrie : aucun Européen avant nous n'en avait troublé les solitudes. »

Ce système habile de défense eut pour résultat de fermer la frontière aux Arabes. Derrière ces tours et ces camps retranchés, que gardaient de braves soldats et des officiers vigilans, la Syrie se sentit pour la première fois en sûreté. Les champs se peuplèrent; de grandes constructions furent entreprises pour rendre le pays plus sûr ou plus riche, et, selon l'usage, l'armée romaine en donna l'exemple. A peine les états nabatéens venaient-ils d'être soumis à l'empire que le légat Cornelius Palma, qui les gouverna le premier, s'empressa de légitimer sa conquête par des travaux utiles : on le voit occuper ses soldats à conduire les eaux des montagnes dans les plaines arides du Harouan, et faire graver des inscriptions sur des stèles qui existent encore pour nous dire « que le canal a été creusé en l'honneur de l'empereur Trajan. » Les plaines, mieux arrosées, devinrent plus fertiles; la richesse amena le goût du bien-être; de belles maisons de pierre, larges et commodes, remplacèrent partout les huttes et les tanières d'autrefois. Si l'on veut savoir ce que devenaient des pays barbares quand ils étaient gouvernés par les Romains, il suffit de jeter les yeux sur les planches qui accompagnent l'ouvrage de M. de Vogüé. La transformation qu'ils firent subir à la Syrie centrale est incroyable. Le désert s'y peupla de villes et de villages; des gens qui vivaient de rapines et habitaient des cavernes prirent goût aux plaisirs les plus délicats des peuples civilisés. On a retrouvé à Bostra les restes d'un des théâtres les plus beaux et les plus grands qu'aient construits les Romains. Les gradins sont presque tous en place, la scène est décorée de ces portes monumentales qui donnaient accès aux acteurs; plusieurs des colonnes de la galerie supérieure où se tenaient les femmes sont encore debout : c'est même le seul théâtre antique qui les ait conservées. Les dessins de M. de Vogüé nous montrent aussi des ruines de thermes, de basiliques, de palais. Il y en a un à Chaqqa dont plusieurs salles sont intactes; les Arabes le désignent encore par son ancien nom de Quaisarieh (*Cæsareum*). A

Phœna, aujourd'hui Mousmieh, se trouve un très beau prétoire, qui a été construit en l'honneur de Marc-Aurèle, sous la direction d'Egnatius Fuscus, centurion de la troisième légion. C'est un édifice qui, par sa forme, ressemble beaucoup aux anciennes basiliques. Les arcs des voûtes, hardiment jetés d'un mur à l'autre, reposent sur des colonnes élégantes; le fond se compose d'une tribune ou abside surmontée d'une large conque, et les murs latéraux portent des consoles destinées à recevoir les portraits des officiers de la légion. N'est-il pas curieux de voir ces soldats bâtir de si beaux monumens aux frontières du monde civilisé, et l'art grec s'emparer des pays barbares grâce à la conquête romaine?

Mais les maisons particulières sont encore plus intéressantes à étudier que les monumens publics. Elles nous montrent à quel point le goût du bien-être et l'amour du luxe s'étaient répandus dans les rangs inférieurs de cette société. Ce ne sont pas seulement des édifices isolés que M. de Vogüé a retrouvés dans son voyage; il a pu voir des villes entières, il en a parcouru les rues et les places, et les planches de son livre les reproduisent avec tant de fidélité qu'il nous semble en les regardant que nous les parcourons avec lui. Il nous suffit de rapprocher ces dessins l'un de l'autre pour que le tableau soit complet. Voilà bien une ville antique, comme nous les présentent les récits des historiens. Autour d'elle s'étendent de vastes nécropoles, et, selon l'usage, le séjour des morts précède la demeure des vivans. Pour arriver aux premières maisons, il faut traverser plusieurs rangées de tombes. En Syrie, comme partout, ce sont des édifices fort soignés, dont la forme varie suivant la région. Ici on les creuse dans le roc, et pour y pénétrer il faut descendre les larges dalles d'un escalier qui conduit à des portes de basalte ornées de moulures et de festons. Les gens riches surmontent ces chambres souterraines de petits portiques ou de colonnes accouplées qui indiquent au loi n l'emplacement de leur tombeau. Souvent aussi la sépulture se trouve au-dessus du sol; elle est composée d'édicules carrés que termine une sorte de pyramide avec de petits rebords saillans. M. de Vogüé pense que ces rebords étaient destinés à porter des lampes allumées, « car l'illumination des tombeaux à certains jours faisait et fait encore partie du rituel oriental. » D'autres fois, ce sont des tours élevées, dont les étages inférieurs contenaient des sarcophages et dont le haut servait de colombier, « en sorte, dit une épitaphe grecque, qu'elles abritaient à la fois la mort et la vie. »

Au-delà des tombeaux commence la ville. Ici, tout est si bien conservé qu'on peut presque sans effort se croire au VIe siècle de notre ère. On s'engage dans des rues étroites que de belles maisons bordent des deux côtés. Elles ont été souvent ébranlées par

les tremblemens de terre si fréquens dans ce pays; leurs toits se sont partout effondrés, mais en général leurs murailles résistent, et quelques-unes possèdent encore leurs trois étages. C'est là le grand intérêt que présentent pour nous ces ruines. « Partout ailleurs, dit M. de Vogüé, si ce n'est à Pompéi, la vie privée des anciens n'a, pour ainsi dire, pas laissé de traces : en Grèce, en Assyrie, en Égypte, la demeure de l'individu a disparu. C'est à la littérature, à la peinture, à la sculpture, que nous devons les quelques notions que nous possédons sur l'habitation humaine; c'est par un effort spéculatif que nous en reconstruisons les lignes; le contact immédiat nous fait défaut, la perception directe nous manque. Dans la Syrie centrale, au contraire, la vie privée apparaît dans tous ses détails matériels. La demeure subsiste à tous les degrés de l'échelle sociale, avec ses accessoires somptueux ou modestes, dans toutes ses relations soit avec la vie publique, soit avec la vie religieuse, soit enfin avec la mort. » M. de Vogüé vient de prononcer le nom de Pompéi : c'est un souvenir que rappellent inévitablement les ruines des villes syriennes. Dans les plaines du Haouran, comme au pied du Vésuve, un hasard heureux nous a conservé des témoins de la vie antique, qui la remettent sous nos yeux; mais là s'arrêtent les ressemblances. Autant les maisons de Pompéi sont élégantes et gracieuses, autant celles de la Syrie ont un aspect sérieux et dur. Ce qu'on peut dire, c'est que les unes et les autres conviennent tout à fait aux lieux où elles sont placées. Celles de Pompéi étaient faites pour embellir les horizons charmans de la baie de Naples; on comprend que tout y soit riant et joyeux. Les autres sont voisines du désert; elles s'élèvent au milieu de sites grandioses, mais austères, dans des plaines qui sont souvent sans eau, sans verdure, sans ombrage. Il est naturel qu'elles aient quelque chose de triste et de rude comme le pays qui les entoure. D'ailleurs, ceux qui les ont bâties ne disposaient pas de tous les matériaux qu'on trouve en si grande abondance dans les contrées heureuses de la Campanie. Le bois est rare, ou même tout à fait absent dans la Syrie centrale; il faut le remplacer par la pierre. Tout est en pierre dans les édifices du Haouran, même les battans des portes et les volets des fenêtres. Avant de construire une maison, on creuse dans le rocher, à une assez grande profondeur, des caves et des citernes, et les matériaux qu'on en retire servent à élever les murailles. Ce genre de construction, où n'entrent ni le bois, ni la brique, et qui ne se composent que de grands blocs posés l'un sur l'autre, ne permet guère les agrémens et les caprices. La grandeur, mais une grandeur un peu monotone et raide, en est la qualité dominante. « Ce sont, dit M. de Vogüé, de hardis et habiles tailleurs de pierre que les architectes de ce temps et de

ce pays. Rarement, si ce n'est en Égypte et dans les civilisations primitives de l'Orient, on a vu attaquer le rocher avec cette vigueur. » Dans certaines régions, au nord par exemple, le voisinage des grandes villes grecques du littoral a donné le goût d'une architecture un peu plus élégante. La façade des maisons y est ornée de deux rangs de portiques superposés que soutiennent, suivant la fortune du maître, des colonnes ou des piliers monolithes. Les appartemens communiquent entre eux par ces galeries extérieures qui leur donnent ainsi l'ombre et le frais. Ailleurs, l'aspect des édifices est beaucoup moins agréable; plus de galeries, de grands murs sans fenêtres, qui n'ont d'autre ouverture sur la rue qu'une porte étroite et quelques balcons élevés : c'est déjà l'Orient d'aujourd'hui, où la vie domestique est si rigoureusement concentrée dans l'intérieur des habitations et ne se manifeste pas au dehors. Ce qui remplace en Syrie l'inévitable *atrium* des maisons de Pompéi, c'est une grande salle qui occupe en général presque tout le rez-de-chaussée; elle était destinée aux réunions de la famille et aux réceptions des étrangers. L'étage supérieur, auquel conduit un escalier de pierre, placé quelquefois dans la grande salle, contient les chambres à coucher et les appartemens intimes. On y trouve des enfoncemens ménagés dans les murs pour servir d'alcôves et d'armoires. Plusieurs de ces maisons sont si bien conservées qu'on les habite encore. M. de Vogüé raconte qu'il en a trouvé une dans un petit village du Haouran où logeait le cheikh de l'endroit. « Il l'habite, nous dit-il, comme l'habitait son prédécesseur du IIIe siècle; les femmes et les enfans, le *harem* en haut; les divers services dans les chambres du bas; la vie publique dans la *salle*. C'est dans cette salle que nous fûmes reçus, mes compagnons et moi, avec les cheikhs du voisinage, que le repas du soir nous fut servi sur un large plateau posé à terre, à la lueur fumeuse d'une lampe d'argile alimentée avec du beurre fondu, et qu'ensuite chacun de nous s'étendit pour la nuit sur le tapis et les coussins rangés le long du mur. » A côté des appartemens du maître, ces vieilles maisons contiennent le logement des serviteurs. La cuisine est taillée dans le roc, sous la maison; une sorte de table de pierre creuse forme le foyer; au-dessus, un trou circulaire percé dans le plafond laisse entrer le jour et sortir la fumée. Tout autour, des anneaux, des niches, des auges, servaient à suspendre, à ranger, à laver les ustensiles de ménage. Tous ces petits détails curieux, qui peuvent sembler d'abord sans importance, rendent le passé plus vivant. Un peu plus loin, dans une aile séparée, se trouvent les écuries, avec des auges de pierre pour faire boire les chevaux, et des trous dans les piliers pour les attacher; à côté de l'écurie, les caves, les celliers, les pressoirs pour l'huile et pour le vin. Un de

ces pressoirs, qui existe encore à El-Barra, se composait d'une sorte de cuve ou d'entonnoir placé à l'extérieur de la maison, par où les vendangeurs jetaient le raisin qu'on foulait ensuite dans le cellier. Au-dessus de la cuve, sous un large auvent qui la protége, le propriétaire a fait graver deux vers latins qu'on peut lire encore, où il célèbre « les présens de Bacchus que donne la vigne quand elle est mûrie par un soleil ardent; » et nous dit que son raisin produit « une liqueur semblable au nectar. » Les anciens nous apprennent en effet que les raisins d'El-Barra méritaient ces éloges; ils étaient renommés dans tout l'Orient, et l'empereur Élagabale, qui les appréciait beaucoup, en faisait venir à Rome à grands frais pour les donner à ses chevaux.

Figurons-nous tous ces monumens intacts et toutes ces maisons habitées. Relevons par la pensée ces pans de muraille abattus, ces voûtes renversées; remettons dans ces villes le mouvement et la vie qui s'y trouvaient il y a quinze siècles, et il nous sera aisé de comprendre combien cette animation et cette prospérité, qui succédaient d'une façon si merveilleuse à la barbarie et à la solitude, devaient surprendre les peuplades voisines. Les Arabes nomades, qui tournaient sans cesse autour des frontières et n'y pouvaient plus pénétrer, en furent plus frappés que les autres. Cette civilisation, qu'ils apercevaient de loin, finit par les attirer, et plusieurs de leurs tribus souhaitèrent jouir aussi de « la paix romaine. » Rome les accueillit bien et sut profiter d'eux. Elleen fit des soldats qui comptèrent bientôt parmi les plus braves de ses armées. Elle les associa à son œuvre et ils furent en général chargés de protéger les caravanes qu'ils avaient si longtemps pillées. Plusieurs d'entre eux se firent vite remarquer dans ce nouveau métier; ils conquirent par leur intelligence et leur valeur des grades élevés, et même il y en eut un qui devint empereur. C'était Philippe, que sa naissance ne semblait pas destiner au trône, car il était le fils d'un chef de brigands. Après son élévation à l'empire, il n'oublia ni son pays ni même son père, quoiqu'il eût quelque intérêt à ne pas s'en souvenir pour le faire oublier aux autres. Il fonda une grande ville à l'endroit où il était né et l'appela de son nom; quant à son père, il lui fit solennellement décerner l'apothéose. L'ancien voleur devint dieu comme un autre, et on lui éleva des autels. Les personnes qui souhaitaient quelque faveur du fils avaient l'air de croire à la divinité du père, et M. Waddington a copié dans le pays quelques inscriptions où il est dévotement invoqué. Il a retrouvé aussi d'une manière certaine les ruines de Philippopolis, sur la position de laquelle on n'était pas d'accord. « C'était une grande ville, entourée de murailles qui forment une enceinte rectangulaire, percée de deux grandes voies pavées qui se coupent en croix, ornée d'un

théâtre, d'un aqueduc, de bains, de temples et de nombreux édifices publics. Tous ces édifices sont de la même époque; la ville a été pour ainsi dire bâtie d'un coup, et une portion de son périmètre n'a même jamais été occupée par des maisons. » Comme Philippe ne régna que six ans, il eut peu de temps pour la construire, et il n'est pas surprenant qu'il ne l'ait pas achevée. Par un hasard singulier, c'est sous son règne que tombait le millième anniversaire de la fondation de Rome. On nous raconte qu'il donna à cette occasion des fêtes magnifiques qui durèrent plusieurs jours et où l'on offrit aux curieux toute sorte de spectacles; mais n'est-il pas étrange que le césar qui célébrait ainsi l'an mil de la ville éternelle fût un Arabe?

Il fallait certes que cette civilisation eût de grands attraits pour conquérir aussi vite des nations qui semblaient en être d'abord si éloignées. Quand nous venons de voir les miracles qu'a produits la domination romaine dans des pays barbares, nous avons quelque peine à nous expliquer les sombres tableaux qu'on en a quelquefois tracés. Soyons sûrs que, si elle avait été si pesante qu'on le dit, le monde ne l'aurait pas si aisément acceptée. Le mouvement qui a entraîné vers Rome tant de peuples différens, et qui s'étaient montrés jusque-là si ennemis de la domination étrangère, nous semblerait peut-être difficile à comprendre si nous n'avions pas vu quelque chose de semblable s'accomplir sous nos yeux. Il y a des momens où les petites nations tiennent avant tout à leur existence individuelle et séparée, où il leur plaît de se gouverner par leurs lois, de s'isoler de leurs voisins, de s'enfermer en elles-mêmes et d'être maîtresses chez elles; il y en a d'autres au contraire où elles sont prêtes à renoncer à leurs institutions, à leurs souvenirs, à leurs haines, à se mêler et se confondre avec leurs rivaux les plus détestés, à perdre leurs lois, leurs mœurs, leur indépendance et leur nom. C'est qu'elles sont alors travaillées d'ambitions nouvelles : elles veulent être un grand peuple, faire partie d'un grand état; pour se sentir puissantes et respectées, pour avoir leur part des hommages que tout le monde est obligé de rendre à une grande nation, elles se résignent aux plus douloureux sacrifices. L'orgueil que leur cause la gloire de leur nouvelle patrie les paie de tout. C'est ce que l'Europe a vu plus d'une fois avec surprise dans ces dernières années; probablement aussi c'est ce qui était déjà arrivé vers le premier siècle de notre ère. Que de petits peuples ont été heureux alors de se perdre dans l'unité romaine! comme ils ont volontiers échangé leur nom inconnu pour ce titre glorieux que respectait l'univers! Sur un rocher du désert, près du Sinaï, on a trouvé, gravée en caractères grossiers, cette fanfaronnade de soldat: *Cessent Syri ante latinos Romanos!* Il est probable que celui qui

écrivait ces mots était un Arabe de naissance (1), mais le plaisir qu'il trouvait à servir sous les enseignes romaines lui faisait oublier son pays, et il était fier de se dire « un Romain de Rome. » Ces sentimens sont souvent exprimés dans les inscriptions de la Gaule et de l'Espagne; ils étaient communs, ce qui ne surprend pas, dans les pays de l'Occident, plus rapprochés de Rome et depuis longtemps familiarisés avec elle; les travaux de MM. Waddington et de Vogüé nous montrent qu'on les retrouve jusqu'au milieu du désert de Syrie.

II.

En même temps que la domination romaine s'établissait en Syrie, le christianisme y faisait des progrès rapides. Le terrain, comme nous l'allons montrer, était bien préparé pour lui, et il y devint vite le maître. On a vu que tous les monumens qui existent dans ce pays sont des six premiers siècles de notre ère, mais ils appartiennent surtout à la fin de cette période, c'est-à-dire à une époque où le christianisme était dominant. Ils ont donc été presque tous construits sous son inspiration, et ils en portent la marque.

C'est ici que les planches de M. de Vogüé et les inscriptions de M. Waddington vont nous être d'un grand profit. Nous leur devrons des enseignemens que nous ne pourrions pas trouver ailleurs. On ne possède presque plus de monumens chrétiens de ces époques reculées; la plupart ont dû périr dans les bouleversemens effroyables de l'invasion. Ceux qu'on a sauvés des barbares dans quelques villes privilégiées, comme Rome, n'ont pas échappé tout à fait à un autre péril : ils ont été victimes de la dévotion même des fidèles. On les a si souvent embellis, renouvelés, mis à la dernière mode, qu'on ne peut presque plus les reconnaître. S'il en est dans le nombre qu'un hasard heureux ait protégés et qui se soient conservés assez intacts, ils sont rares, isolés, et cet isolement nous empêche quelquefois de les bien comprendre. Nous possédons sans doute quelques beaux types de l'art des divers siècles, mais les intermédiaires nous manquent. Nous voyons le résultat auquel on est arrivé; nous ne connaissons pas la route qu'on a suivie pour l'atteindre, nous ne pouvons plus savoir par quels essais et quels tâtonnemens on a passé avant de produire les œuvres qui nous restent. En Syrie au contraire, on a retrouvé à peu près toutes les églises qui ont été bâties depuis le IVe siècle jusqu'à Justinien; la série entière de ces monumens primitifs existe; on les voit pour ainsi dire sortir les uns des autres et l'on saisit leur filiation. C'est un grand art qui naît et grandit sous nos yeux. Nous le prenons à ses débuts, aucun des progrès importans

(1) C'est du moins ce que M. Renan conjecture de la tournure de la phrase.

qu'il a faits ne nous échappe, nous voyons de quels élémens étrangers il s'est formé et comment il les a modifiés pour les accommoder à son génie, nous le suivons enfin pas à pas depuis ses origines jusqu'au jour où une invasion vint brusquement arrêter sa croissance.

On peut donc dire que les travaux de MM. de Vogüé et Waddington ont ce mérite de nous faire mieux connaître les transitions : et pour commencer par la première et la plus importante de toutes, il me semble que nous leur devons de saisir plus clairement comment se fit dans ces contrées le passage du paganisme aux croyances chrétiennes. Nulle part peut-être il ne dut être plus facile que là. Les inscriptions qu'on y a trouvées nous montrent que le paganisme y avait pris un caractère qui le rapprochait d'une manière sensible de la foi nouvelle. On y adorait sans doute, comme partout, un très grand nombre de dieux, mais leur personnalité y était devenue vague, leurs formes indécises, leurs contours moins précis, et ils tendaient de plus en plus à se confondre ensemble. C'étaient des attributs de la Divinité plutôt que des dieux véritables, et il était aisé de les faire rentrer les uns dans les autres pour recomposer l'unité divine. On sentait bien que cette sorte de monothéisme inconscient n'opposerait pas une très grande résistance à un monothéisme rigoureux. C'est ce qui est surtout remarquable dans les inscriptions religieuses de Palmyre. On y invoque d'ordinaire un dieu sans nom qu'on appelle le Bon ou le Clément. L'habitant de Palmyre qui veut demander la santé ou la fortune pour lui et les siens, ou qui remercie le ciel d'une faveur qu'il croit avoir reçue, élève un petit autel et y inscrit une prière qui commence toujours par ces mots : « Qu'il soit béni dans l'éternité, le Bon, le Miséricordieux ! » M. de Vogüé fait remarquer avec raison que cette formule convenait à tous les cultes et qu'ils pouvaient tous s'en accommoder. Le païen, en s'exprimant ainsi, croyait sans doute s'adresser à l'une de ses divinités ordinaires, au dieu-soleil Malakbel, ou à Baalsamin, le seigneur du monde; il les désignait sous le nom de Miséricordieux, de Clément, comme à Rome on appelait Jupiter le Très-Bon et le Très-Grand (*Optimus, Maximus*). De son côté, le juif pouvait très bien abriter sous cette phrase générale une invocation au Dieu jaloux d'Israël. Il était même à la rigueur permis aux chrétiens de l'employer sans scrupule, et l'on croit avoir la preuve qu'au besoin ils s'en sont servis. M. de Vogüé a retrouvé un petit autel élevé en l'an 135 « à Celui qui est béni dans l'éternité » par Salmon, fils de Nésa, pour son salut et celui de ses enfans. Jusqu'ici rien ne distingue cette inscription des autres; mais elle est encadrée des deux côtés par des signes qui ressemblent beaucoup au monogramme du Christ. Salmon était donc probablement un chrétien; il se servait d'une formule païenne qui lui rappelait le *Sit*

nomen Domini benedictum de ses livres sacrés, comme à la même époque les sculpteurs et les peintres des catacombes employaient la figure d'Orphée ou le pasteur de Calamis pour représenter le Sauveur. Ce petit autel de Palmyre, avec son inscription qui pouvait convenir aux trois cultes à la fois, nous fait voir les points de contact qu'ils avaient ensemble et comment il était possible de passer presque insensiblement de l'un à l'autre.

Les inscriptions grecques et araméennes copiées par MM. Waddington et de Vogüé nous apprennent encore que la race qui habitait la Syrie était l'une des plus religieuses de l'ancien monde. Sur les tombes élevées par la ville de Palmyre à ses principaux citoyens, l'éloge qu'on fait d'eux est double. « Ils ont aimé leur pays, dit l'inscription, et craint les dieux. » Ces deux qualités sont mises sur la même ligne et complètent le citoyen. La piété des gens de ce pays n'est pas tout à fait la même que celle des peuples de l'Occident. Elle ne consiste pas seulement dans l'accomplissement régulier de certaines pratiques minutieuses, il s'y joint un élan du cœur vers la Divinité qui aurait surpris et mécontenté un de ces vieux Romains à qui tous ces sentimens violens étaient suspects. Le Syrien se représente quelque part « louant Dieu chaque jour, » et quelques-unes de ses prières, dont nous avons conservé des fragmens, ont un accent religieux qui contraste avec les formules ordinairement si longues et si froides des autres rituels païens. C'est un salut adressé au dieu dont on visite le temple, une requête passionnée à Baal-Marcod afin d'obtenir son secours, une invocation au soleil levant pour lui demander de venir au plus vite luire sur le monde. Les tombeaux anciens sont très nombreux dans la Syrie : sur aucun d'eux on ne trouve ces paroles de doute ou ces assurances cyniques d'un anéantissement absolu qui sont si fréquentes en d'autres pays. Tout y est simple et grave, et l'on y sent une sorte de recueillement pieux devant la mort. La certitude de la vie future y paraît encore plus claire et plus ferme qu'ailleurs. « Divin Sabinus, dit une gracieuse inscription grecque, le sommeil s'est emparé de toi, mais tu n'es pas mort. Tu reposes sous ces arbres, dans ta tombe, sans que la vie t'ait quitté, car les âmes des gens pieux vivent toujours. »

Cette piété des Syriens les disposait d'avance à bien accueillir le christianisme. La foi nouvelle avait peu de prise sur les indifférens et les sceptiques; elle attirait au contraire les âmes religieuses qui pratiquaient avec sincérité les anciens cultes. Partout ce sont les païens fervens qui sont devenus le plus vite des chrétiens convaincus. D'ailleurs la Syrie centrale est voisine de Jérusalem où le christianisme est né, d'Antioche où il a fait de si rapides conquêtes et reçu le nom qu'il porte; il est naturel qu'il s'y soit ré-

pandu aussi de très bonne heure. On le suit pour ainsi dire pas à pas, dans les inscriptions de M. Waddington, depuis le moment où il pénètre dans le pays jusqu'à son triomphe définitif. L'une d'elles, qui contient des symboles chrétiens mêlés à des formules païennes, semble être d'un temps où les fidèles avaient besoin de dissimuler leurs croyances. Une autre rappelle l'époque des persécutions. Il y est dit « que Chosté, femme d'Inus le martyr, a porté des présens à la maison de la prière. » Dans une autre, il est question d'une de ces hérésies qui furent si fréquentes pendant les premiers siècles. Le linteau sur lequel elle est écrite était placé au-dessus de la porte d'une chapelle qui n'existe plus; on y lit ces mots : « Synagogue des Marcionistes du bourg de Lebada, élevée au Seigneur et au Sauveur Jésus par le prêtre Paul. » C'est le seul monument de ce genre qui nous soit parvenu. « Il est d'un grand intérêt, dit M. Waddington, parce qu'il constate l'existence d'un lieu de culte public consacré à une hérésie, et antérieur aux monumens datés les plus anciens du culte public des catholiques. » Une autre inscription, curieuse aussi par les souvenirs qu'elle rappelle, devait surmonter un temple que des païens fidèles construisaient « par l'ordre divin de leur maître, le césar Jullien. » Le monument et l'inscription même sont inachevés. Julien ne vécut pas assez pour terminer son œuvre. Les temples qu'il faisait bâtir ou qu'il relevait furent interrompus par sa mort, et après lui la doctrine qu'il avait combattue avec tant de passion ne trouva plus de résistance.

La Syrie pratiqua le culte nouveau avec encore plus de ferveur que l'ancien. Les églises et les chapelles y sont en très grand nombre et presque toutes contiennent des inscriptions pieuses. Sur la porte, celui qui les a bâties les offre à Dieu pour le salut de son âme. Quelquefois il refuse de se nommer par humilité et se contente de dire : « Souviens-toi, Seigneur, du chrétien qui a construit ce monument et dont tu sais le nom (1). » A l'intérieur, on lit les prières de ceux qui s'adressent aux bienheureux George et Michel ou « au saint et misérable Job, » si populaire dans ces contrées. Ils leur demandent humblement de les protéger, de les conserver, d'obtenir le repos éternel pour les parens ou les amis qu'ils ont perdus. C'était déjà l'usage d'écrire des prières semblables sur les murs des temples païens. On en a précisément trouvé une en Syrie qui est ainsi conçue : « Jupiter invincible, élève Uranius le pieux ! » On voit qu'on ne parlait pas du même ton à Jupiter qu'à saint George, et qu'on ne lui demandait pas les mêmes bienfaits. Ce ne sont pas seulement les édifices sacrés qui renferment de ces

(1) Un de ces architectes a trouvé un moyen assez curieux de concilier sa dévotion de chrétien avec sa vanité d'artiste. Il a inscrit ces mots sur la maison qu'il avait construite : « La puissance de Dieu et du Christ l'a élevée ; *Domnos architecte.* »

inscriptions religieuses, il y en a beaucoup aussi dans les maisons particulières. Sur la porte d'entrée, le propriétaire a fait quelquefois écrire ces paroles qui sont empruntées à un psaume de David : « Voici la porte du Seigneur par laquelle entrent les justes. » Ailleurs, on lit : « Seigneur, secourez cette maison et ceux qui l'habitent. » Ou bien : « Si Dieu est pour nous, qui sera contre lui? Gloire à lui dans l'éternité! » D'autres fois : « Si le Seigneur ne sauve la ville, c'est en vain que le gardien veillera pour la protéger. » A côté de ces inscriptions, les symboles chrétiens, le monogramme du Christ et la croix, se retrouvent partout. Ils sont prodigués sur les murailles, dans les appartemens, au-dessus des colonnes et parmi les sculptures des frises, comme si les gens de cette époque éprouvaient le besoin d'attester à tout propos leur croyance. On sent qu'ils gravent ces signes avec plaisir; qu'ils sont fiers, qu'ils sont heureux de faire une profession publique et répétée de leur foi. C'est ainsi qu'on voit un peintre ignoré, qui décore un tombeau, après avoir tracé l'image de la croix, saisi d'une sorte d'enthousiasme, ajouter, en paraphrasant la devise du Labarum : « τοῦτο νικᾷ, ceci triomphe! »

Mais ce qui est plus important et plus curieux que le reste, c'est d'étudier, dans les nombreuses églises que M. de Vogüé a reproduites, le développement de l'art chrétien. Il a bien raison de nous dire que le grand intérêt de son ouvrage est de nous faire assister à tout ce mouvement architectural qui commence avec la victoire du christianisme, sous Constantin, et s'arrête pour la Syrie au VIIe siècle. La religion nouvelle, quand elle se vit maîtresse, chercha d'abord à se loger dans les monumens qui existaient. Les temples étaient déserts et inutiles; il est naturel qu'elle ait eu l'idée de s'en emparer. C'est ainsi qu'en Syrie un petit édicule, construit par les habitans d'un village « pour le salut et la victoire de l'empereur Probus, » fut plus tard consacré à saint George et à ses compagnons. Mais les temples païens étaient en général si étroits qu'ils pouvaient à peine, dans la nouvelle religion, servir de chapelles; elle exigeait pour ses cérémonies des édifices plus vastes; elle devait d'ailleurs, au moins dans les premières années, éprouver quelque répugnance pour des lieux où s'était célébré si longtemps le culte des idoles. Aussi prit-elle l'habitude, quand elle occupa les temples, de commencer par en modifier tout à fait la disposition, ou même de les démolir et de construire avec les débris des monumens nouveaux. C'est ce qui est notamment arrivé dans une ville assez importante de la Syrie, à Ezra. On y lit, en dehors de la porte de l'église, l'inscription suivante : « Le rendez-vous des démons est devenu la maison du Seigneur; la lumière du

salut éclaire le lieu qu'obscurcissaient les ténèbres; les sacrifices idolâtriques sont remplacés par les chœurs des anges; où se célébraient les orgies d'un dieu se chantent les louanges de Dieu. Un homme qui aime le Christ, le notable Jean, fils de Diomède, a offert à Dieu, de ses deniers, ce magnifique monument, dans lequel il a placé la précieuse relique du saint vainqueur martyr, George, le saint lui étant apparu, à lui Jean, non en songe, mais en réalité. » L'église d'Ezra était donc élevée sur l'emplacement d'un temple païen; elle fut achevée en 515 et sert encore aujourd'hui au culte pour lequel elle a été bâtie il y a douze siècles. Le notable Jean l'avait si solidement construite qu'elle a résisté à tous les assauts du temps et des hommes, et que les bombes mêmes d'Ibrahim-Pacha, qui pendant la guerre de Syrie ont traversé la coupole, n'ont pu la renverser. Elle a la forme d'un octogone inscrit dans un carré, huit piliers reliés par des arcades soutiennent la coupole; les quatre angles sont occupés par des chapelles, dans l'une desquelles se trouve encore le tombeau de saint George, objet de la vénération des chrétiens et des musulmans.

Plutôt que de s'établir dans les temples, l'église, on le sait, choisit pour y célébrer son culte ces monumens que les anciens appelaient des basiliques, et où l'on rendait la justice. Ils convenaient parfaitement à ses cérémonies et elle n'eut presque pas de changement à y faire pour se les approprier. C'est ce qu'a montré M. de Vogüé en reproduisant dans ses planches une basilique païenne, celle de Chaqqa, qui est antérieure à Constantin, et une église qui a été bâtie dans la même forme un siècle plus tard. On verra, en jetant les yeux sur les dessins de M. de Vogüé, combien les deux édifices se ressemblent. L'architecte chrétien n'a pas eu besoin de se mettre en frais d'invention; il s'est contenté d'ajouter une abside assez grossière, et de flanquer sa façade d'une tour à trois étages. Voilà pourtant le commencement de l'art chrétien en Syrie; c'est, comme on voit, un début assez timide. Mais l'église ne devait pas rester longtemps fidèle au type des basiliques païennes qu'elle avait d'abord exactement reproduit; elle s'en détache vite pour créer des monumens d'un genre nouveau et qui lui appartiennent davantage. M. de Vogüé fait très bien remarquer qu'en Syrie la situation particulière dans laquelle les architectes se trouvaient placés les força d'être originaux. On a vu que le pays ne produit presque pas de bois; la seule roche dont on puisse se servir est un basalte très dur et très difficile à tailler. C'était une grande difficulté pour les architectes; ils surent la faire tourner à leur avantage. « Cette nécessité toute matérielle, en exerçant leur sagacité et leur savoir, leur fit trouver des principes nouveaux. » L'arc était la seule combinaison capable de relier avec des

pierres deux supports éloignés; il devint le principal élément de leurs constructions. Elles se composent toujours d'une série d'arcs parallèles supportant les larges dalles du plafond. Quand l'espace à couvrir était trop grand pour la longueur des dalles ordinaires, on eut recours à la coupole. De là de grandes modifications dans l'art de bâtir : pour balancer l'effet de la poussée des arcs, il fallut établir des contre-forts, ces contre-forts qui sont si nombreux et quelquefois si élégans dans nos édifices du moyen âge; de même, quand on voulut faire tenir une coupole sur un plan carré, on fut amené à trouver la forme des pendentifs sphériques qui sont le trait particulier du style qu'on appelle byzantin. Toutes ces inventions n'appartiennent pas entièrement aux artistes chrétiens, elles avaient été entrevues et essayées avant eux. Il y a des voûtes et des coupoles hardies dans les édifices du second siècle, et M. de Vogüé montre qu'on peut trouver dans le petit monument élevé en l'honneur de l'empereur Probus le principe des pendentifs. L'art était donc entré dans les voies nouvelles avant le christianisme, mais on peut croire que par l'élan qu'il donna aux esprits il le fit marcher plus vite. Peut-être aurait-on sans lui hésité et tâtonné plus longtemps avant d'imaginer ces conceptions auxquelles il arriva presque d'un coup. Si l'on veut voir avec quelle rapidité le chemin fut parcouru et quels progrès on a faits en quelques années, il suffit de comparer les premières basiliques chrétiennes si timidement imitées de l'antique avec les coupoles élégantes et audacieuses des églises d'Ezra ou de Bostra.

Gardons-nous de croire que ces monumens ne soient curieux que pour un archéologue et qu'ils n'aient d'autre intérêt que de nous apprendre comment s'est formé l'art chrétien. Ce sont souvent des œuvres remarquables et qui font grand honneur aux artistes qui les ont exécutées. Pour qu'on puisse estimer ces artistes autant qu'ils le méritent, je demande à reproduire, malgré quelques détails un peu techniques, une page de M. de Vogüé où il apprécie leurs qualités et le caractère de leurs ouvrages : « Les architectes, dit-il, qui élevèrent les monumens innombrables de cette contrée appartenaient à la bonne tradition grecque, moins par les formes qu'ils ont adoptées que par les principes qu'ils appliquent. On ne retrouve plus dans leurs œuvres la délicatesse de goût ni l'exquise perfection de l'époque classique, mais on y constate l'esprit pratique, logique et sincère qui a inspiré les premières productions de la Grèce. Ennemis, eux aussi, de tout artifice de construction, rejetant l'emploi du mortier, ils demandaient aux lois de l'équilibre les conditions de solidité de leurs œuvres et le principe de leurs tracés; s'ils empruntaient aux ordres grecs les motifs de leur décoration, s'ils prenaient en même temps aux Romains l'arc et la voûte, ils les em-

ployaient avec un grand discernement, retranchant les membres inutiles et subordonnant leurs dimensions non pas à une règle uniforme de proportion, mais à la nature des matériaux dont ils disposaient et au programme qu'ils avaient à remplir. Comme ils ne voulaient se servir pour les supports que de monolithes, ils n'excédaient jamais une certaine hauteur, et donnaient à leurs ouvertures des dimensions presque invariables, quelle que fût d'ailleurs la grandeur de l'édifice. Si la colonne n'était pas assez haute pour le but proposé, ils la plaçaient sur un piédestal ou surhaussaient l'arc qu'elle était destinée à porter. Quant aux arcs eux-mêmes, ils les appuyaient directement et sans intermédiaire sur le chapiteau. Ils déterminaient la saillie et le profil des corniches extérieures non plus d'après des modèles consacrés, mais d'après l'inclinaison des toits, l'écoulement des eaux ou toute autre condition pratique. Enfin, ils faisaient de la bonne et solide architecture, dans laquelle chaque membre était appelé par une fonction nettement accusée, dont la décoration était sobre et originale, et qui, essentiellement logique et raisonnée, ne manquait ni de fermeté ni d'élégance. »

Ainsi l'art était florissant dans la Syrie centrale du IIIe au VIIe siècle; pendant ces époques qui nous semblent si tristes et si sombres, il y avait, dans ce coin ignoré du monde, « des écoles d'artistes intelligens qui maintenaient les bonnes traditions et les renouvelaient par des innovations heureuses. » Voilà ce qu'on aurait grand'peine à soupçonner, si les dessins de M. de Vogüé ne nous forçaient à le croire. On se demande, en les regardant, comment ces progrès accomplis dans les arts, cet élan de jeunesse qui fait produire de si beaux ouvrages, se concilient avec les misères de toute sorte qui accablent alors l'empire grec, et s'il est possible que le même pays, à la même époque, nous offre des spectacles si opposés. Pour le comprendre, rappelons-nous que l'empire d'Occident, quelques années plus tôt, nous présente aussi les mêmes contrastes. Parmi les désastres d'une invasion que rien ne peut arrêter, au milieu de la tristesse d'une civilisation qui se sent mourir, les lettres et les arts se raniment après un sommeil d'un demi-siècle, il naît des poètes, des orateurs, moins parfaits sans doute que ceux des époques classiques, mais qui possèdent la première de toutes les qualités, le mouvement, la vie, qui mettent dans les anciennes formes littéraires des idées nouvelles ou qui même inventent des genres inconnus. C'est le même monde pourtant et la même société qui nous offrent ces aspects divers, mais cette société se compose pour son malheur de deux élémens contraires, une vieille monarchie dont tous les ressorts sont usés, et une religion jeune qui est en train de renouveler un peuple. De là ces oppositions qui étonnent, cet air de jeunesse et cette caducité,

ces progrès surprenans et cette décadence inévitable, ces ombres et cet éclat. Il en est de même en Orient, quoique l'Orient ait su plus longtemps se défendre contre les barbares; là aussi la mort et la vie sont accouplées ensemble. Les hontes et les faiblesses de la cour byzantine, les révolutions misérables dans lesquelles elle s'épuise et s'éteint sont l'héritage qu'elle a reçu du vieil empire des césars, et pendant que cet empire achève de mourir lentement aux bords du Bosphore, après avoir succombé sur le Tibre, le christianisme, l'élément jeune et rénovateur, trouve la force de créer un art nouveau près du désert de Syrie.

Ici se présente une question importante à laquelle M. de Vogüé a touché sans prétendre la traiter à fond : après qu'on a constaté le mérite de cette école d'architecture et la beauté des œuvres qu'elle a produites, il est naturel de se demander quelle action elle exerça sur l'art chrétien et jusqu'où son influence s'est étendue. Doit-on penser qu'elle s'est enfermée dans la Syrie et l'Orient? Si elle en est sortie, a-t-elle pu pénétrer jusque chez nous? Est-il possible qu'elle ait contribué à la renaissance occidentale du XII[e] siècle, et faut-il lui attribuer quelque part dans la formation de notre art français du moyen âge?

La réponse ne semble pas douteuse à M. de Vogüé, et je crois qu'elle ne le paraîtra pas non plus à tous ceux qui jetteront les yeux sur les planches qui accompagnent son livre : entre les monumens de la Syrie centrale et certaines églises romanes du midi de la France les analogies sont frappantes. M. de Vogüé les fait ressortir par des rapprochemens curieux. On les retrouve aussi bien dans l'aspect général des édifices que dans les détails de leur construction; et il est difficile d'admettre que le hasard seul ait pu les produire. Elles avaient été déjà remarquées par M. Viollet-Le-Duc, qui n'hésita pas à reconnaître que les architectes français avaient dû imiter en certaines circonstances les artistes de l'Orient ; il supposa seulement que ces imitations étaient postérieures aux croisades. Selon lui, ce furent les guerres saintes qui donnèrent pour la première fois aux Occidentaux l'occasion de voir les églises de la Syrie; ils en furent naturellement très frappés, et de retour chez eux ils s'approprièrent ce qu'ils venaient d'admirer. Ce n'est pas tout à fait l'opinion de M. de Vogüé, qui pense que ces relations remontent beaucoup plus haut. Il en trouve des traces dans quelques-unes de nos églises du IX[e] siècle, notamment dans Saint-Gabriel de Tarascon, dans le porche de Notre-Dame-des-Doms à Avignon, et dans celui de Saint-Sauveur à Aix. Il lui semble d'ailleurs qu'à l'époque des croisades l'architecture française avait trouvé sa voie définitive. C'est alors un art complet et achevé; les élémens divers qui le forment y sont si bien fondus qu'il faut admettre que ce travail d'assi-

milation a demandé de grands efforts et beaucoup de temps; il devait donc y avoir longtemps que ces influences orientales qu'on y remarque s'y étaient introduites pour la première fois. De quelle façon et à quel moment précis y sont-elles entrées, quel hasard a pu amener les architectes de l'Occident en présence des basiliques syriennes, on l'ignore; mais M. de Vogüé affirme que directement ou non ils ont dû les connaître, que s'ils ne les ont pas visitées elles-mêmes, ils en ont vu des dessins ou des copies. Sans doute, nous dit-il, l'architecture du moyen âge est sortie naturellement de celle des Romains; des maîtres tels que M. Viollet-Le-Duc et M. Quicherat l'ont démontré. « Entre les deux systèmes de construction, l'enchaînement est logique, l'évolution est rationnelle, surtout si on la suppose conduite par des esprits méthodiques et réfléchis. Les architectes du XII[e] siècle avaient ces qualités; néanmoins, quelque avisés qu'on les suppose, ils n'ont pu tout tirer de leur propre fonds; ils n'auraient pas su à eux tout seuls renouer la tradition interrompue. L'imitation intelligente des ruines romaines ne suffit pas à expliquer leurs rapides progrès. Ils ont trouvé le terrain préparé par trois siècles d'efforts peu connus, de tâtonnemens multipliés, d'emprunts faits au seul pays qui pût alors fournir des maîtres, à l'Orient. Pour ma part, ajoute M. de Vogüé, c'est dans cette période préparatoire et obscure que je placerais l'action directe des écoles orientales sur l'Occident, action qui s'est exercée non-seulement par les relations commerciales et l'importation des objets de luxe, mais par l'émigration des artistes qui fuyaient les iconoclastes ou qu'appelaient les protecteurs éclairés de l'art. » Il faut donc supposer, selon M. de Vogüé, que bien avant les croisades, quand l'Occident faisait ses premiers efforts pour sortir de la barbarie, il a eu quelque connaissance des monumens syriens et qu'il en a su profiter (1).

(1) Ces monumens n'ont pas été inutiles non plus à l'art arabe. M. de Vogüé y note à plusieurs reprises des détails de construction ou des ornemens décoratifs qui se retrouvent dans les plus anciennes mosquées. Il est naturel de croire que les musulmans les ont empruntés aux églises de la Syrie, les premières qu'ils eurent sous les yeux lorsqu'ils envahirent l'empire grec. Ce pays du reste avait des affinités avec eux : il était habité par une race de leur sang ; ils y retrouvaient quelques-uns de leurs instincts et de leurs goûts particuliers. Les travaux de M. de Vogüé, qui nous ont mieux fait saisir comment s'opéra en Syrie le passage de l'ancienne religion au christianisme, nous rendent encore le service de nous montrer les points qui, au milieu de tant de différences, pouvaient rapprocher le christianisme syrien de l'islamisme. On est d'abord frappé de voir combien l'architecture syrienne a peu de goût pour les figures sculptées; par cette absence de statues sur les façades et même dans l'intérieur, les églises de la Syrie se rapprochent déjà des mosquées. Une observation plus importante, c'est que ce pays avait longtemps partagé les opinions d'Arius et qu'il lui en était resté quelque chose; or on a montré que l'arianisme était une sorte de préparation aux doctrines de l'islam. On est frappé, dans certaines inscriptions de la Syrie, de l'insistance

L'un de ces monumens où les ressemblances entre l'art oriental et nos cathédrales du moyen âge se manifestent avec le plus d'évidence est le célèbre couvent de Saint-Siméon, situé entre Antioche et Alep, au nord de la Syrie centrale. C'est peut-être le plus beau des édifices dont M. de Vogüé a retrouvé les ruines, c'est assurément le plus vaste et le plus curieux par les débris qui en sont restés et les souvenirs qu'il rappelle. Qui ne connaît saint Siméon Stylite? qui n'a entendu parler de l'étrange pénitence qu'il s'imposa, et du spectacle qu'il donna pendant plus d'un tiers de siècle aux fidèles accourus pour le visiter? C'était un homme pieux, né dans ces pays de l'Orient où l'ardeur du climat enflamme la dévotion et à une époque où la foi étant plus jeune était naturellement plus vive. Il était venu s'enfermer dans un couvent de Syrie, mais bientôt les austérités ordinaires ne lui suffirent pas. Il demanda et obtint de son supérieur de s'infliger un supplice qu'on n'avait pas encore imaginé. Pour se faire une solitude sans quitter son couvent et trouver le désert au milieu du monde, il résolut de vivre au sommet d'une colonne. Peut-être la tradition conservait-elle le souvenir de ces prêtres de la déesse syrienne qui, dans ces mêmes contrées, restaient des semaines entières, sans dormir, sur un phallus de trente brasses, et que les dévots venaient voir et consulter, convaincus qu'ils conversaient de là avec les dieux et qu'étant plus rapprochés d'eux ils s'en faisaient mieux entendre. Siméon voulut y passer toute sa vie. Ses disciples taillèrent dans le roc et dressèrent sur la montagne voisine une colonne de 30 coudées, au sommet de laquelle on construisit pour lui une petite cellule. Il s'y établit et y vécut trente-sept ans, sans en descendre. Autour de la colonne, qu'il avait fallu protéger par une balustrade de pierre, la foule se pressait pour entendre les paroles du saint homme et solliciter ses conseils. Quand il fut mort en 459, son corps fut transporté en grande pompe à Antioche et enseveli dans l'église qu'avait bâtie Constantin. Mais l'élan était donné; les pèlerins continuèrent à visiter la colonne où il avait vécu, et à venir consulter les autres stylites qui, suivant l'exemple du maître, s'étaient construit sur la montagne des ermitages aériens. La foule devint bientôt si nombreuse qu'une ville entière se forma dans les environs du couvent; elle se composait surtout de maisons destinées à loger les visiteurs. Une de ces hôtelleries conserve encore sur sa porte l'inscription qu'y a gravée le propriétaire : après avoir mis sa demeure sous la protection du Christ, il nous apprend qu'elle a été construite en 479, c'est-à-dire vingt ans après la mort du saint. Vers la même époque on bâtit autour de la colonne une magnifique

avec laquelle se reproduit cette formule : Il n'y a qu'un Dieu. C'est presque la première partie de la profession de foi des musulmans.

église qu'un historien byzantin, Évagrius le scholastique, visita au milieu du VIᵉ siècle et dont il nous a laissé la description.

C'est cette église que M. de Vogüé a retrouvée. Elle est située sur une colline d'où l'on aperçoit au loin le lac d'Antioche et la chaîne de l'Amanus. On y arrive en passant sous un arc de triomphe, hardi et bien conservé, qui annonçait l'approche du lieu sacré. La colline est entourée d'une enceinte flanquée de tours. Elle contenait d'un côté un vaste monastère, avec les cellules des moines, la chapelle, la salle de réunion, et une maison ornée d'un portique à trois étages, qu'habitait sans doute le supérieur. L'autre côté est occupé par l'église, dont la façade principale, avec ses trois portes rondes surmontées de frontons triangulaires, est l'une des plus élégantes qui se trouvent dans ces contrées. « Il est impossible, dit M. de Vogüé, de n'y pas reconnaître tous les élémens du portique de nos cathédrales romanes. » L'église de Saint-Siméon est construite dans un système très original, et parfaitement appropriée au dessein pour lequel on l'avait bâtie. C'est une de ces immenses croix, à branches inégales, qu'on appelle « croix latine. » La partie centrale, où venaient se croiser et se réunir toutes les nefs, forme une cour octogonale découverte, de 30 mètres de diamètre, au milieu de laquelle s'élevait la colonne, qu'on avait pieusement conservée et qui pouvait ainsi se voir de partout. La branche orientale de l'église, qui contenait l'autel et où l'on célébrait les cérémonies religieuses, avait à elle seule 42 mètres de longueur; elle est fermée par trois absides où revivent toutes les bonnes traditions de l'art antique, et qui sont en même temps, selon M. de Vogüé, « le prototype des absides rhénanes et françaises du XIIᵉ siècle. » La cour centrale, dont un contemporain nous dit « qu'elle était travaillée avec un art merveilleux, » a malheureusement plus souffert que le reste. Elle est encombrée de grosses pierres qui proviennent de la chute des combles. La colonne de saint Siméon n'est plus debout comme autrefois; les tremblemens de terre l'ont renversée et elle s'est brisée en tombant. Cependant M. de Vogüé en a retrouvé la base, qui était taillée dans le roc, et l'extrémité du tambour inférieur, bloc informe mutilé par les fidèles qui sont venus pieusement en enlever des morceaux. Il a calculé d'après ces débris que la plate-forme supérieure, sur laquelle habitait le saint, devait avoir 4 mètres carrés d'étendue. C'est donc sur un espace de 4 mètres carrés qu'il a vécu pendant trente-sept ans! Pour voir les lieux où s'était accompli ce véritable miracle, les pèlerins accouraient de tous les pays de l'Asie. Il est aisé de se figurer la surprise qu'ils devaient éprouver en parcourant ces beaux et vastes édifices qui s'étaient élevés autour du pauvre couvent de Siméon. Ils admiraient dans les quatre bran-

ches de l'église la richesse des mosaïques, la hardiesse des voûtes, l'élégance des colonnes. Pour exciter encore leur dévotion, on leur montrait à l'une des fenêtres les plus élevées de la cour octogonale une étoile miraculeuse, dont la clarté ne pâlissait jamais et qui semblait avoir été placée là par le ciel pour honorer la mémoire du saint solitaire. Surtout ils ne pouvaient se lasser de regarder la vénérable colonne « où, selon l'expression d'Évagrius, l'ange incarné passa sur la terre sa vie céleste. » Comme elle formait, par une combinaison heureuse, le centre même de l'église, tous les regards se dirigeaient vers elle de tous les côtés de l'édifice.

Ce concours de pieux visiteurs dura jusqu'à la fin du VIe siècle. A ce moment tout semble s'être arrêté d'un coup. Ce pays avait été jusque-là prospère; les beaux monumens retrouvés par M. de Vogüé le prouvent. Malgré les malheurs de l'empire, les habitans paraissaient heureux de leur sort; l'un d'eux avait transcrit, au-dessus de sa porte, le passage suivant d'un psaume de David : « Seigneur, vous avez donné la joie à mon âme; des fruits du blé, de la vigne, de l'olivier, nous avons été comblés en paix. » A partir du VIIe siècle, la Syrie centrale disparaît de l'histoire; la civilisation et la vie l'abandonnent à la fois. Ce brusque changement ne peut s'expliquer que par l'invasion mulsulmane; c'est en 637 que les Arabes sont définitivement maîtres de la contrée; dès lors on cesse d'y élever des couvens et des églises. Quelques maisons y sont encore bâties ou réparées dans les premières années, et sur l'une d'elles le propriétaire, qui espérait sans doute que la domination des infidèles ne serait qu'un court interrègne, qui n'osait plus se dire sujet de l'empereur grec et ne voulait pas reconnaître l'autorité du khalife, écrit ces mots : « Le Seigneur Jésus étant roi. » Mais bientôt on ne prend plus même la peine de bâtir des maisons nouvelles, car les habitans manquent pour les anciennes, et en quelques années le pays entier redevient inculte et désert. Tels furent, pour la Syrie centrale, les résultats de la conquête musulmane.

L'islamisme a trouvé de nos jours d'ardens apologistes; les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié qu'un auteur anglais, dont M. Réville les a entretenus, a déclaré qu'on l'avait trop sévèrement jugé et qu'il a rendu de grands services au monde. C'est une opinion qui ne me semble pas aisée à soutenir quand on songe à ce qu'il a fait des pays où il est le maître. Que de contrées riches, heureuses, que Rome avait conquises à la civilisation et que l'islamisme a replongées dans la barbarie! Il a trouvé l'Afrique pleine d'une population intelligente, éclairée, qui aimait les arts, qui cultivait les lettres, qui fournissait Rome, depuis trois siècles, de poètes et d'orateurs. C'était le pays de Fronton, d'Apulée, de Tertullien, de Lactance, de saint Augustin. La culture romaine y était

si étendue et si profonde qu'elle avait résisté même à l'invasion des Vandales; ces conquérans, tout sauvages qu'ils étaient, commençaient à se laisser vaincre par elle, comme les Wisigoths de l'Espagne et les Francs de la Gaule. Il est probable qu'il s'y serait fondé, si rien n'était survenu, une société latine, sœur de la nôtre, entraînée dans le même courant que nous et vivant de notre vie. Les musulmans ont tout détruit sans rien mettre à la place, et l'Afrique est redevenue, avec eux, ce qu'elle était du temps de Jugurtha. Le livre de M. de Vogüé nous fait assister au même spectacle dans une autre partie du monde. La Syrie centrale, comme l'Afrique, devait sa prospérité à la domination romaine; sous la garde vigilante des légions, grâce à une administration sévère, le désert s'était couvert de moissons et peuplé de villes. Le christianisme avait conquis non-seulement les Grecs d'origine ou les Syriens de naissance, mais il s'était répandu aussi parmi les Arabes, nomades ou sédentaires, qui s'étaient mis à la solde de Rome. Des historiens qui ont pour toute philosophie d'ériger les faits accomplis en lois nécessaires prétendent que l'islamisme est la seule religion qui convienne aux Arabes et qui soit faite pour eux; il est bien difficile de l'admettre quand on les voit devenir si aisément chrétiens et chrétiens fervens au VI[e] siècle, bâtir des chapelles en l'honneur de saint Jean ou de saint Julien, et avoir soin d'écrire sur la porte, dans des inscriptions qui existent encore, « qu'ils les ont construites pour le salut de leur âme, et celui de leur femme et de leurs enfans (1). » Depuis lors la race n'a pas changé, les tribus qui parcourent aujourd'hui ces pays désolés sont les mêmes qui les habitaient quand ils étaient prospères. Elles vivent dans les mêmes plaines, elles portent encore le même nom; ces pans de muraille devant lesquels elles passent sans les regarder sont les ruines des villes qu'avaient élevées leurs pères. Elles étaient donc susceptibles d'être civilisées, et la barbarie n'est pas chez elles un vice de nature. Si elles y sont retournées après en être sorties, si le désert a reconquis cette région qu'on lui avait péniblement arrachée, la faute n'en peut être qu'à l'islamisme. C'est lui qui a rendu tant d'efforts stériles et ramené tout un peuple à l'état sauvage. Quand on vient de lire le livre de M. de Vogüé, de parcourir avec lui ces villes autrefois si belles, d'admirer cette civilisation brillante et les beaux ouvrages qu'elle était en train de produire, on ne pardonne pas aisément à ceux qui l'ont détruite et qui n'ont pas su la remplacer.

GASTON BOISSIER.

(1) Une de ces inscriptions est écrite en arabe; on n'en connaît pas de plus ancienne. N'est-il pas singulier que la première inscription arabe qu'on ait trouvée soit tracée sur la porte d'une église chrétienne?

SOUVENIRS

DE L'ÉMIGRATION

ET DU

PREMIER EMPIRE

Je ne compte pas écrire mes mémoires personnels. Dieu m'en garde! ils seraient trop insignifians. J'ai cependant regretté, voyant comme tout s'efface et s'oublie, de n'avoir pas mis par écrit, sur le vif, le récit de quelques-uns des événemens auxquels j'ai directement assisté. Parfois aussi je me suis dit que j'aurais bien fait de réunir mes souvenirs sur les relations intimes qu'il m'a été donné d'entretenir avec des personnes qui ont joué un rôle considérable dans les affaires de mon temps. Les détails familiers et sincères sur ce qui s'est passé dans l'intérieur des coulisses, les portraits des acteurs surpris dans leur déshabillé ont chance de rendre service aux historiens futurs. Ils peuvent les mettre sur la voie de l'exacte vérité; ils ont, à tout le moins, l'avantage de les mettre en garde contre les fausses légendes, contre les versions complaisantes accréditées par les intéressés eux-mêmes, et de réduire à néant certaines déclamations et tous ces lieux communs qui risquent d'être reproduits d'échos en échos avec un bruit toujours grossissant. La tâche serait tentante, et peut-être l'entreprendrai-je un jour. Une pensée plus modeste m'a dicté ces pages (1). M. de Barante, chargé, comme c'était l'usage à la chambre des pairs sous la restau-

(1) Le travail qu'on va lire est extrait d'un livre fort intéressant de M. le comte d'Haussonville, intitulé *Souvenirs et Mélanges,* et que la maison Calmann Lévy mettra prochainement en vente.

ration et sous le gouvernement de 1830, de prononcer l'éloge de mon père, m'avait demandé, en 1847, quelques notes sur la vie d'un collègue qu'il aimait beaucoup. J'en ai pris occasion pour écrire au courant de la plume ce que mon père m'avait raconté sur sa famille, sur son père, sur les années de sa jeunesse et de son âge mûr. Quand mon père parlait de lui-même, ce qu'il faisait rarement, ou des choses dont il avait été témoin, ce qu'il aimait assez, c'était avec beaucoup d'entrain et une bonne grâce particulière qui tenait surtout à sa parfaite sincérité, à la façon originale avec laquelle il se mettait lui-même en scène sans s'attribuer jamais le premier rôle et se plaisant plutôt à faire, avec une gaîté charmante, les honneurs de sa propre personne. Resté seul de mon nom, j'ai pris le parti d'écrire le récit de cette vie simple et droite, demeurée toujours si calme au milieu d'événemens si agités, afin que mon fils, qui n'a pas connu son grand-père, ne me reproche pas un jour d'avoir laissé rompre entre mes mains le fil fragile qui, de nos jours, relie si faiblement entre elles les générations d'une même famille.

Mon père est né en 1770; il était fils de Joseph-Louis Bernard de Cléron, comte d'Haussonville, lieutenant-général, chevalier du Saint-Esprit, grand louvetier de France, et de Mlle Victoire-Félicité de Guerchy, fille de Régnier, comte de Guerchy, marquis de Nangis, lieutenant-général et ambassadeur du roi Louis XVI en Angleterre. La mère de Mlle de Guerchy était une demoiselle Lydie d'Harcourt, l'aînée des filles du maréchal duc d'Harcourt, mort sans enfant mâle.

Toutes les personnes qui ont connu mon grand-père me l'ont représenté comme haut de taille, assez bel homme, fort imposant, se plaisant à exercer l'empire le plus absolu autour de lui, en particulier sur ses enfans. MM. de Laguiche et de Clermont-Montoison, ses gendres, qui m'en ont plusieurs fois parlé, l'ont toute sa vie grandement respecté et un peu redouté. Mon père lui-même ne fut jamais bien à son aise avec mon grand-père, qui prolongea fort tard l'exercice de son autorité paternelle, l'étendant même, comme cela était de tradition dans certaines familles, aux choses les plus insignifiantes. J'ai ouï dire qu'au camp de Lunéville, à une époque où mon père, déjà officier et présenté à la cour, portait l'uniforme d'aide de camp, mon grand-père lui disait quelquefois à haute voix d'un bout du salon à l'autre, devant tout le corps des officiers : « Monsieur mon fils (il ne l'appelait jamais autrement), ne me ferez-vous pas la grâce d'ôter vos mains de vos poches? » Une fois, à la chasse à courre, dans un moment de hâte où chacun partait au galop à la suite des chiens, mon père, leste et pressé, s'était d'un saut élancé sur un cheval qu'il tenait en main. « Qu'est-ce à dire,

monsieur mon fils ! depuis quand monte-t-on sur un cheval par sa droite ? s'écria mon grand-père ; ayez la complaisance de descendre et de remonter à la façon ordinaire, comme on vous l'a appris. » Mon père supportait ces traitemens avec beaucoup de patience ; cependant il en souffrait. Autant par bonté naturelle que par souvenir de l'ennui qu'ils lui avaient causé, il me les a toujours épargnés. C'était sa joie de vivre familièrement avec moi ; dans les dernières années de sa vie, cette familiarité était devenue une véritable camaraderie. Quand je la poussais un peu plus loin que de coutume, il me disait en riant : « J'aurais voulu te voir avec ton grand-père ; je ne sais pas trop comment vous vous seriez arrangés ensemble. »

Mon grand-père s'était trouvé de bonne heure à la tête d'une grande fortune fort délabrée, qu'il s'appliqua à rétablir. La Lorraine ayant été réunie à la France après la mort de Stanislas, roi de Pologne, il eut pour constante préoccupation de se ménager à la cour de France la même situation que sa famille avait occupée en Lorraine, et l'on peut dire qu'il y avait réussi, quand éclata la révolution de 89. Mon grand-père avait fait son chemin, comme toute la noblesse le faisait alors, par ses liaisons de société, par les faveurs de la cour, mais aussi par des services militaires très réels. Il était très lié avec le duc de Choiseul, qui, malgré ses défauts, fut encore le meilleur ministre qu'ait eu Louis XV. En 1780, M. de Flamarens s'étant montré disposé à traiter de la survivance de la charge de grand louvetier de France, la reine Marie Leczinska, qui se rappelait avoir vu en Lorraine cette charge occupée par des membres de notre famille, s'employa à la faire donner à mon grand-père. Il se trouva ainsi en possession d'une place de cour importante et très conforme à ses goûts, car il était grand chasseur.

On devine qu'avec l'existence et le caractère que je viens d'indiquer, mon grand-père n'ait pas goûté beaucoup le mouvement réformateur qui précéda la révolution, et les hommes qui se mirent à sa tête. Dans son intérieur il n'en parlait qu'avec humeur, et M. Necker, particulièrement, avait le don de lui être très désagréable. Cependant, comme lieutenant-général des armées du roi et commandant en second de la Lorraine, il sentait qu'il y avait convenance de sa part à rendre visite au ministre honoré de la confiance du roi et qui jouissait alors de toute la faveur populaire. Mon père m'a souvent raconté, depuis mon mariage, que mon grand-père se rencontra dans le salon d'attente de M. Necker avec le maréchal duc de Broglie, qui, animé de sentimens peu différens des siens, venait, lui aussi, remplir la même formalité : « Nous entrerons ensemble, lui dit le maréchal, et vous me présenterez à

M. Necker, car je ne le connais pas. — Est-ce que vous croyez que je le connais plus que vous? — Eh bien, nous nous présenterons l'un l'autre. » Ainsi fut fait. Cela amusait beaucoup mon père de penser que le petit-fils du maréchal avait épousé plus tard la petite-fille de M. Necker, et moi son arrière-petite-fille : « Le maréchal de Broglie et ton grand-père ne se seraient guère doutés alors, disait-il, que leurs familles et celle de M. Necker seraient un jour si étroitement alliées. »

Mon grand-père n'émigra point. Louis XVI, dont il avait pris directement les ordres et qui avait confiance dans son rare courage et son entier dévoûment, lui avait fait promettre de ne pas le quitter. Il tint religieusement parole, et fut toujours du nombre des personnes qui, dans les momens de crise, se rendaient individuellement aux Tuileries pour défendre la famille royale. Il y était au 20 juin; il s'y trouva encore au 10 août, et pendant cette terrible journée il accompagna le roi partout, et jusque dans la loge du logographe. Quand la famille royale quitta l'assemblée législative et fut conduite au couvent des Feuillans, mon grand-père resta exposé à de grands dangers dont il se tira grâce à sa présence d'esprit. Il avait profité de l'obscurité qui régnait dans la loge du logographe et dans les couloirs de la salle pour déchirer ses manchettes de dentelles et cacher son chapeau galonné et son épée sous les banquettes. Ainsi accoutré, il se faufila parmi les représentans et les personnes de toute sorte qui évacuaient la salle et les tribunes. Le plus difficile était de franchir sans être reconnu l'espace compris entre le local où siégeait l'assemblée et la grille du pont tournant des Tuileries. C'était là que les hommes des faubourgs, encore échauffés par la prise du palais et par le massacre des Suisses, qui avait duré tout le jour, guettaient, pour les égorger à leur passage, les défenseurs du roi, désignés à leur haine, dans le langage du temps, par le nom de « chevaliers du Poignard. » Il était visible qu'au lieu de songer à le protéger, les membres du corps législatif s'éloignaient de lui à dessein, comme pour mieux le désigner aux colères de la populace. Mon grand-père, en traversant le jardin, avisa un malheureux enfant blessé d'une balle et qui gisait à terre entouré de plusieurs curieux. Il marcha droit vers le groupe et, comme il était fort, enleva sans rien dire l'enfant entre ses bras. Personne ne s'y opposa. Il parcourut ainsi chargé, sans se presser et comme uniquement occupé des soins à donner au petit blessé, les quatre ou cinq cents pas qui le séparaient de la sortie du jardin. Arrivé devant les premières lignes de ces redoutables énergumènes, il commanda à haute voix plutôt qu'il ne pria qu'on lui livrât passage. Ce premier obstacle franchi, et toujours protégé

par son précieux fardeau, mon grand-père longea les quais jusqu'au pont Royal et gagna ainsi la rue Saint-Dominique où était l'hôtel d'Haussonville, non sans avoir déposé l'enfant et quelques louis chez un pharmacien de la rue du Bac, en lui recommandant d'en prendre soin.

Ainsi échappé aux massacres du 10 août, mon grand-père passa à Gurcy les premiers momens de la révolution. En 1794 il fut, ainsi que sa femme et ses trois filles, détenu dans le couvent des Jacobins de Provins, érigé en maison d'arrêt pour les suspects. La chute de Robespierre l'en fit sortir. Mon grand-père, sorti de prison, vécut toujours régulièrement six mois chez lui à Paris et six mois à Gurcy, entouré de sa famille et de ses vieux serviteurs, menant à peu près la même vie que sous l'ancien régime, n'ayant presque rien changé à ses habitudes, surtout à Gurcy, chassant comme à son ordinaire, attendant et recevant de chacun le même respect et les mêmes traitemens que par le passé.

J'ai entendu raconter que peu de temps avant son entrée ou après sa sortie de prison, se promenant sur la route de Montigny à Donnemarie, mon grand-père s'y rencontra un jour avec un voiturier qui conduisait une charrette pesamment chargée. Tout à coup le cheval s'arrêta court, refusant de gravir la montée qui est assez raide à cet endroit. Le charretier de tempêter, de jurer, de fouetter sa bête à tour de bras; le tout inutilement. Ce que voyant : « Vous vous y prenez mal, dit mon grand-père au charretier; poussez à la roue, tandis que je conduirai votre cheval en zigzag sur la route. » — La charrette étant arrivée jusqu'au sommet de la côte, mon grand-père continua sa promenade escorté du charretier évidemment intrigué de savoir à qui il avait affaire. C'était l'époque où le tutoiement républicain était de rigueur. « Citoyen, est-ce que tu es de Montigny? — Non, je ne suis pas de Montigny. — Est-ce que tu es de Donnemarie? — Non, je ne suis pas de Donnemarie. Où demeures-tu donc? — Je demeure à Gurcy. — Mais à Gurcy, il n'y a pas de bourgeois; il n'y a que cette canaille d'aristocrate le ci-devant comte d'Haussonville. — Eh bien, c'est moi qui suis cette canaille d'aristocrate le ci-devant comte d'Haussonville. — Pas possible! c'est vous qui êtes M. le comte d'Haussonville! — Et tout de suite : — Ah! les vilains! ah! les gueux! ah! les propres à rien! les sans-culottes de Montigny et de Donnemarie, avec leurs comités, et leurs clubs, et leurs farandoles d'égalité et de fraternité! Ce n'est pas eux qui m'auraient tant seulement donné un coup de main, comme vous avez fait, vous qui êtes pourtant un aristocrate et un ci-devant. Ah! je leur dirai ce que j'en pense, ce soir, à leur comité des sans-culottes. » Cette rencontre et ces propos

avaient beaucoup diverti mon grand-père, qui se plaisait à les raconter comme un souvenir de cette étrange époque.

Mon grand-père ne prit aucune part aux mouvemens politiques des temps qui suivirent, pas même à ceux qui avaient pour but le rappel des Bourbons; non point qu'il fût indifférent ou timide, mais ayant vu crouler le vieil édifice monarchique qu'il respectait tant, qu'il avait cru si solide, il s'était fait une idée terrible de la force révolutionnaire. Il n'imaginait pas qu'on pût en avoir sitôt raison, et n'espérait rien contre elle que de l'effet du temps. Il démêla de bonne heure dans Bonaparte l'homme destiné à livrer bataille à l'anarchie et à en triompher. Les campagnes du jeune général d'Italie excitèrent son admiration. Elle alla toujours en augmentant. « Quel homme! répétait-il en apprenant successivement la défaite des armées ennemies à Marengo, à Ulm, à Austerlitz, quel homme!.. » Mais rien n'égala son étonnement après Iéna. Comme tous les militaires de l'ancien régime, il avait une foi superstitieuse dans la tactique et la valeur de l'armée prussienne formée à l'école du grand Frédéric; il avait pensé qu'elle résisterait mieux qu'aucune de celles auxquelles Bonaparte avait eu affaire jusqu'alors. Il était au lit, malade de la maladie dont il mourut, quand la nouvelle de la déroute des Prussiens à Iéna arriva à Paris. Il s'en fit lire tous les détails par mon père dans les gazettes du jour. « Ah! quel homme! quel homme! répéta-t-il encore une fois, et quel dommage, monsieur mon fils, que ce ne soit pas le *légitime!* N'importe! cela ne durera pas; le vrai roi reviendra. » C'était exactement, et à peu près dans les mêmes termes, le vieux refrain des jacobites sous Cromwell : *The king will enjoy his own again.* Mon grand-père mourut à Gurcy, le 1er novembre 1806.

J'arrive maintenant à mon père.

Mon père fut élevé chez ses parens par les soins d'un abbé qui portait le titre d'aumônier de la louveterie. Cet ecclésiastique était un ami de la famille, doux, éclairé; mon père conserva toujours pour lui beaucoup d'affection. L'éducation de ce qu'on appelait alors les fils de famille était fort superficielle. On les élevait tout près du monde et pour le monde; on était pressé de les y produire. Mon père, quoique tenu plus sévèrement que les jeunes gens de son âge, fut de bonne heure mêlé à la société du temps, prenant sa part dans les divertissemens auxquels son âge permettait de l'admettre. Avant d'être présenté à la cour, il avait été introduit dans le cercle intime de Mesdames, tantes du roi Louis XVI, et dans celui de la reine Marie-Antoinette. Il était des petites réunions qui avaient lieu à Versailles et à Trianon pour l'amusement des Enfans de France. La princesse de Lamballe, Mme de Polignac,

quelques dames de la cour, leurs maris et leurs frères, quelques gentilshommes de la maison du roi, tout ce qu'on a depuis appelé *la coterie de la reine*, assistait au jeu des enfans et s'y mêlait. On dansait avec eux, on jouait avec eux des charades et des petites comédies. Les enfans retirés, les mêmes divertissemens se prolongeaient avec un égal entrain et, de la part de la reine, avec cet entier abandon qui lui plaisait tant, qui l'a fait si fort aimer par ses serviteurs, et si sévèrement juger par le public. Mon père, plus âgé que la plupart des autres enfans, était habituellement retenu par la reine pour jouer quelque rôle dans ces petites pièces improvisées. Un enfant de treize à quatorze ans ne pouvait être un observateur bien clairvoyant; ce n'était pas non plus un témoin dont on se fût défié.

J'ai toujours entendu dire à mon père, dont les souvenirs d'enfance étaient très précis, que l'aspect de ces réunions était des plus innocens; que la reine s'y comportait avec une grâce et une convenance exquises; qu'entre ces femmes, la plupart si jeunes, quelques-unes si belles, et le petit nombre d'hommes admis dans leur intimité, le ton le plus parfait ne cessait de régner. On affectait de s'affranchir de l'étiquette parce que la reine le voulait. On faisait mine de la traiter comme toute autre femme parce que c'était une manière détournée de lui faire sa cour; mais le respect demeurait entier à travers cette familiarité de convention, et la retenue se faisait encore sentir sous ce feint abandon. La reine seule parvenait à se faire illusion. Elle se félicitait avec une entière bonne foi d'avoir introduit à la cour de France les usages de la débonnaire Autriche. Suivant mon père, dans ce cercle si réduit, composé de ses intimes les plus privés et les plus à sa dévotion, son attitude était celle d'une femme soigneuse de ses devoirs, attachée à son mari, que son intérieur trop grave incommodait un peu, et qui allait chercher au plus près et au moindre risque possible les distractions naturelles à son âge. Des hommes qui passaient pour aimables et qui étaient alors à la mode y furent peu à peu introduits. Ils étaient bien accueillis de la reine; mais aucun ne parut jamais avoir été particulièrement distingué par elle. Ainsi, beaucoup de laisser-aller, pas mal d'étourderie, peut-être un peu de coquetterie, mais une coquetterie générale et sans but, nulle apparence de manége, aucune ombre d'intrigue; voilà tout ce qui apparut aux yeux de mon père. C'est dire qu'il n'a jamais ajouté foi aux attachemens ou sérieux ou frivoles qu'on a prêtés à la reine Marie-Antoinette. Il traitait ces bruits de folies et de sottises. On le mettait de mauvaise humeur quand on paraissait y croire.

A l'âge de quatorze ans, mon père reçut pour ses étrennes un

brevet de lieutenant dans le régiment d'Armagnac, et à quinze ans un brevet de capitaine dans le mestre de camp cavalerie. Ce brevet ne le dispensait ni de ses études ni de son précepteur. L'abbé l'accompagna au camp de Lunéville, commandé par mon grand-père, où mon père figura avec le grade et l'uniforme d'aide de camp. Au retour du camp et quoique toujours tenu de fort court, il eut un peu plus de liberté; il fréquenta le monde et vécut sans dissipation dans la meilleure compagnie de cette époque, au sein de cette société d'avant 89, qui se distinguait sinon par de bien solides qualités, au moins par une certaine élégance de mœurs et d'esprit. Il ne pouvait manquer d'y plaire, car il y apportait ce qui attire à tous les âges la bienveillance : beaucoup de simplicité, d'ouverture de manières, de la gaîté et nulle prétention.

Cependant les approches de la révolution se faisaient sentir; les plus frivoles voyaient venir le moment où le sort de chacun allait dépendre de la tournure que prendraient les affaires publiques. Mon père, peu occupé de politique à cause de son âge, déjà éloigné par caractère de toute exagération, se demandait vers quel côté il se sentait le plus entraîné, quel parti il lui conviendrait d'embrasser, quand, un soir, le 1er octobre 1791, rentrant du bal de l'Opéra, il reçut de son père ordre de monter chez lui. Mon grand-père, malgré l'heure avancée, était assis devant son bureau; il remit à mon père une lettre qu'il achevait d'écrire au marquis de Vaubecourt, un passeport et un sac de peau contenant 300 louis; il lui dit qu'il avait fait choix d'un piqueur de la louveterie pour l'accompagner, et qu'il fallait qu'il partît le lendemain pour l'armée des princes. « Moi, je reste. Le roi me l'a demandé, je l'ai promis et je puis lui être utile. Quitter la France en ce moment n'est guère raisonnable, mais, à votre âge, il faut faire ce que font les jeunes gens de sa génération. »

Mon père ne fit aucune objection à cette manifestation d'une volonté qu'il était si habitué à respecter; cette fois, comme toujours, elle n'était accompagnée d'aucune explication. Mon père sentait bien au fond du cœur qu'il était en âge d'avoir un avis sur une pareille détermination, et qu'il aurait eu le droit d'être consulté; mais si l'on avait disposé de lui sans son aveu, on n'en avait pas disposé contre son goût. Le plaisir d'être complétement affranchi et maître de ses actions ne lui était pas indifférent. L'émigration était alors fort à la mode. Aux yeux d'un certain monde, rester en France avec la famille royale afin de partager ses dangers et pour la défendre passait pour une faiblesse, presque pour une trahison. Les rares amis dont mon père eut le temps de prendre congé, les femmes surtout, sans en excepter ses sœurs et sa mère, le félici-

tèrent de son départ comme d'un joyeux événement. On lui dit adieu comme à quelqu'un qui devait revenir le lendemain. Sans en rien laisser voir, mon père comprenait la solennité de cette séparation. Il avait comme le pressentiment de ses graves conséquences. A l'expression inaccoutumée de sa physionomie, à un serrement de main plus affectueux qu'il ne l'avait espéré, il crut voir que son père ne s'y trompait pas non plus. Le passeport, signé par M. de Montmorin, était pour Aix-la-Chapelle. Mon père s'y rendit d'abord, puis à l'armée des émigrés.

Les émigrés de 91 n'étaient pas bien reçus par ceux qui les avaient précédés de l'autre côté de la frontière, mais mon père, recommandé au général de Vaubecourt et aussitôt employé comme son aide de camp, trouvait dans ses relations antérieures avec les princes, frères du roi, et en particulier avec le jeune duc d'Enghien, un suffisant appui. Des allusions désobligeantes vertement repoussées, et ce qu'on appelait alors une *affaire heureuse* avec un officier plus âgé que lui, firent le reste. En peu de temps, mon père s'était acquis à l'armée des princes toute la considération à laquelle son âge lui permettait de prétendre. Il m'a souvent dit qu'il n'avait jamais eu l'agrément de se faire la moindre illusion sur les chances des tentatives des émigrés. La cause qu'il servait lui plaisait plus que la manière dont elle était servie; son bon sens sut tout de suite à quoi s'en tenir sur les folles espérances de ses compagnons d'armes; leur confiance ne le rassurait guère et leur jactance lui déplaisait. Plusieurs fois j'ai prié mon père de mettre par écrit ses souvenirs d'émigration; ils auraient été intéressans, car il avait beaucoup vu de choses, la plupart de fort près, et il avait tout retenu. L'enchaînement des événemens, l'aspect des lieux, la physionomie des acteurs grands ou petits, rien n'était sorti de sa mémoire. Il savait mille anecdotes curieuses qui peignaient d'une façon vive et quelquefois plaisante l'état d'esprit de cette fraction de la noblesse qui, sortie de son pays par haine des idées dominantes et des tendances du moment, subissait elle-même, à son insu, l'influence qu'elle était allée combattre, et qui par ses mœurs, par ses goûts, sinon par ses opinons, demeurait française encore à force d'inconséquences. L'esprit, le ton et les modes de Paris ne cessèrent pas un instant de régner exclusivement parmi ce monde qui n'avait pas craint de se liguer avec l'étranger, mais qui redoutait plus que tout de devenir provincial. Les chansons nouvelles que chaque jour voyait éclore dans la capitale de la révolution étaient aussitôt répétées dans le camp des émigrés. On commençait par mettre des paroles royalistes sur les airs des jacobins. C'est ainsi qu'il y eut successivement un Chant du départ, une Marseillaise,

une Carmagnole des émigrés; mais les couplets primitifs avaient plus de verve : les premiers momens passés, on les chantait entre soi tout uniment et sans changement; on les apprenait aux officiers allemands, tout ébahis de tant de liberté d'esprit. Mon père n'avait pas oublié une seule des folies de ce temps. Il avait retenu et pouvait chanter encore jusqu'au moindre refrain de ces bizarres chansons; malheureusement il a toujours eu l'horreur d'écrire.

Quand l'armée des princes fut dissoute, mon père, redevenu libre, chercha à gagner Aix-la-Chapelle. MM. d'Aramon et du Tillet, ses amis, partirent avec lui. L'incursion que l'armée française, commandée par M. de Custine, faisait alors en Allemagne, les obligea de remonter jusqu'au delà de Cassel et de se diriger ensuite sur Dusseldorf. Aix-la-Chapelle était en ce moment au pouvoir des troupes révolutionnaires. A Dusseldorf, mon père se rencontra avec beaucoup de ses connaissances parties de Paris après lui, et avec la masse des émigrés refoulés de toutes parts par la marche envahissante des armées françaises. Les petites villes d'Allemagne en étaient encombrées. C'étaient des officiers de tout grade sortis de leurs corps, des gentilshommes abandonnant leurs terres, des courtisans chassés de la cour, et, mêlées à eux, nombre de femmes qui venaient rejoindre leurs maris. L'aspect chaque jour plus sombre de l'avenir ne suffisait pas à mettre un peu de gravité parmi ces exilés. Isolé, chacun se sentait à peu près ruiné, éloigné pour longtemps de son pays, et tremblait pour les parens restés en France; réunis, on s'exaltait les uns les autres et l'on mettait en commun ses espérances. Ceux que leur âge aurait dû rendre plus expérimentés faisaient parade de leur insouciance, et donnaient le signal des plaisirs. Les dangers et les accidens de la fuite, le pêle-mêle dans les auberges, les privations, les embarras de tout genre qu'il fallait supporter pour la première fois, devenaient matière à mille joyeuses plaisanteries. Les femmes les plus jeunes et les plus élégantes paraissaient s'arranger le mieux de cette vie errante. J'ai entendu souvent mon père parler du ton leste, des manières dégagées que la plupart de ces dames avaient empruntés aux hommes parmi lesquels il leur fallait vivre. La conduite de quelques-unes d'elles était d'ailleurs en parfait rapport avec leur langage, quoique, depuis, il n'y ait guère paru. Mon père en savait de bonnes histoires. S'il les eût racontées, il aurait pu les commencer presque toutes comme Brantôme celles des femmes de son siècle. *J'ai connu une très grande, très belle, très honnête et très vertueuse dame, laquelle*, etc.

Mon père espéra un instant pouvoir rentrer en France; mais les événemens prirent une tournure qui rendait toute chance de retour

impossible. Le général Dumouriez venait d'abandonner l'armée française avec 1,200 de ses guides sortis pour la plupart des troupes de cavalerie légère. On en forma un régiment sous le nom de Uhlans, dont le commandement fut donné au fils du marquis de Bouillé, et quatre régimens de hussards qui furent mis sous les ordres du duc de Choiseul, du prince Louis de Rohan, du prince de Salm et du baron de Hompesch. On les appelait des régimens français à la solde anglaise. Mon père commanda une compagnie des hussards de Salm; ces troupes furent immédiatement employées à défendre la Hollande contre l'armée de Pichegru. On a beaucoup parlé de l'animosité qui régnait entre les soldats révolutionnaires et les corps d'émigrés; voici un fait qui contredirait cette assertion. Les régimens dont je viens de parler étaient en face du principal corps d'armée dirigé par Pichegru; mon père était aux avant-postes avec son ami M. du Tillet; ils commandaient tous deux la grand'garde. Un matin, ils virent une forte colonne se diriger de leur côté. Bientôt un officier se détacha de la colonne et vint au-devant d'eux : c'était M. d'Aumont, depuis général, alors attaché à l'état-major du général Pichegru. Il venait dire de la part du général républicain qu'ayant eu ordre de la convention de fusiller tous les prisonniers français, il préférait les renvoyer sans rançon. Au moment où arrivèrent les prisonniers, escortés par des hussards et des chasseurs, la nouvelle de la mission de M. d'Aumont s'était répandue dans le camp. De part et d'autre les cavaliers descendirent de cheval; on se fit politesse, on regarda curieusement les armes et les uniformes les uns des autres. Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées qu'on s'était attablé et qu'on trinquait ensemble en chantant ce refrain du temps : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille? » Quand M. d'Aumont repartit, plusieurs de ses gens ne répondirent pas à l'appel; ils s'étaient faufilés et cachés dans les tentes des émigrés. M. d'Aumont ne fit pas semblant de s'en apercevoir. En revanche, quelques hommes manquèrent le soir au camp des émigrés; chacun était allé rejoindre le drapeau de ses vraies affections.

S'il n'y avait pas beaucoup d'élan parmi les soldats de l'armée des émigrés, au moins les officiers étaient-ils un peu au fait de leur métier. Il s'en fallait qu'il en fût de même des officiers de l'armée anglaise dont la plupart faisaient alors leurs premières armes sur le continent. Ils étaient, comme instruction, très inférieurs aux officiers émigrés, qui n'en savaient pas eux-mêmes beaucoup. L'issue de la campagne l'a fait assez connaître, mais mon père eut tout d'abord occasion de s'en apercevoir. On entremêlait habituellement les compagnies des différens corps, mettant une compagnie

anglaise à côté d'une compagnie d'émigrés français, soit pour leur donner plus d'émulation, soit pour les faire observer les uns par les autres. Un jour, mon père occupait sur les derrières de l'armée une position ouverte de tous côtés; il était fort sur l'éveil, car déjà venait de commencer cette retraite désastreuse qui n'a fini que sur les bords de la mer, lorsqu'il fut visité par un officier anglais d'un grade supérieur au sien, qui commandait le poste voisin : cet officier, qui était major, venait prier mon père de jeter un coup d'œil sur la manière dont il avait placé ses troupes. A première vue, mon père s'aperçut combien son camarade anglais ignorait les premiers élémens du métier. Comme il parlait assez bien anglais, il se risqua à lui adresser quelques observations; elles furent accueillies avec déférence. La confiance s'établissant par degrés, l'officier anglais lui raconta qu'il ne faisait que d'arriver à l'armée, muni d'une commission qu'il avait achetée à Londres. Il demanda en grâce à mon père de vouloir bien disposer de tous ses hommes et de les commander, en cas d'alerte, comme les siens propres. Mon père s'en défendit à cause de l'infériorité de son grade, mais le colonel du régiment anglais intervint sur l'entrefaite, et dit à mon père : « Monsieur le major est un peu novice; il est sous mes ordres, et je le mets sous les vôtres. » Le major fut ravi de cet arrangement. Quoi qu'il en fût, soit que les dispositions de mon père ne fussent pas parfaites, soit que son major les ait mal exécutées, ou pour toute autre cause, la position fut enlevée pendant la nuit, et mon père, qui occupait un moulin qu'il avait garnisonné de son mieux, en fut délogé assez brusquement, non sans quelques risques personnels. Si l'affaire avait eu lieu de jour, mon père aurait pu dès lors reconnaître celui qui venait ainsi prendre possession de son gîte. Il l'a su depuis, et voici comment; j'étais présent. Nous avions un vieux serviteur pensionné de l'état. Cet homme excellent, nommé Paré, parti de son village en 89 comme soldat, devenu officier, lieutenant, puis capitaine, était revenu, en 1815, épouser la fille de notre concierge du château de Plaisance, et, quittant son uniforme et ses épaulettes, n'avait pas hésité à reprendre, chez nous, sa bêche de jardinier. Quand mes parens vendirent le château de Plaisance pour acheter l'hôtel de la rue Saint-Dominique, il demanda à nous suivre à Paris; sa femme tenait la porte, il prenait soin du jardin. Un jour un cheval que mon père aimait beaucoup tomba boiteux; c'était un clou qui lui était entré dans le pied. On eut assez de peine à l'ôter. Tous les gens de la maison s'y employèrent, et le jardinier plus qu'un autre. L'opération finie : « J'ai vu, dit-il à mon père, dans la Hollande, non pas un cheval, mais cinquante che-

vaux, tomber ainsi boiteux à la fois, mais ce n'était pas par accident, c'était bien ruse de guerre. — Vous avez donc fait la guerre en Hollande? en quelle année? — Oui, monsieur le comte, en 93 et 94, et je me souviens parfaitement qu'une fois, marchant de nuit avec ma compagnie de fantassins et un détachement de cavalerie, pour tourner une position, nous fûmes bien étonnés de voir tous les chevaux se mettre à boiter à la fois. C'étaient des clous à trois pointes dont les chemins étaient semés. Bêtes et gens, nous en fûmes fort embarrassés. Après tout, nous n'en prîmes pas moins le moulin! — Le moulin! Quel moulin? Comment l'appeliez-vous? — Ah! je n'en sais rien; c'était un petit moulin hollandais, comme il y en a tant du côté de Berg-op-Zoom. C'étaient des hussards qui le défendaient, ils n'y sont pas restés longtemps, car nous étions en force; mais ces diables de clous... — Ces clous, c'était moi qui les avais fait semer sur les chemins, s'écria mon père en riant; ces hussards, c'était moi qui les commandais. Je m'étais arrangé pour passer ma nuit dans le moulin, car il faisait très froid. — Ma foi, monsieur le comte, c'est moi qui y ai couché. — Alors vous avez dû y trouver une poule à la broche que je m'étais procurée à grand'peine et que j'étais en train de faire rôtir pour mon souper. — C'est ma foi vrai! mes hommes et moi, nous l'avons mangée. » Rien n'a jamais tant diverti mon père. Il se plaisait à raconter cette anecdote, singulier échantillon de nos guerres civiles; il faisait effort pour la faire redire par notre jardinier, mais ce brave homme était un peu embarrassé de son ancienne victoire; il n'en parlait jamais qu'à son corps défendant.

Après l'invasion de la Hollande pai l'armée de Pichegru, et la dissolution du corps auquel il appartenait, mon père se rendit en Angleterre, où sa mère, comme fille du marquis de Guerchy, naguère ambassadeur à Londres, avait gardé quelques relations. Beaucoup de Français s'y étaient déjà réfugiés, entre autres les Harcourt. La branche anglaise de ce nom, alors représentée par lord et lady Harcourt, avait fait un excellent accueil à la famille des Harcourt français, les traitant avec grande considération, les faisant passer partout les premiers comme étant les aînés de la famille. Ils avaient acheté pour eux une petite maison à Staines, près de Windsor, et les y avaient établis. Mon père occupa d'abord un appartement dans cette maison; il loua plus tard un logement à peu de distance avec M. d'Aramon. Le vieux duc d'Harcourt, de la branche française, était alors en correspondance réglée avec Louis XVIII qui portait le titre de régent. Il était une espèce d'ambassadeur secret de ce prince près du cabinet anglais; il fit de mon

père son secrétaire d'ambassade. Les matinées se passaient à déchiffrer les lettres qui venaient des agens du prince à l'étranger, et à correspondre avec eux. Le reste du temps, mon père l'employait à se perfectionner dans l'anglais, à visiter les Français qui s'étaient groupés autour de Staines. Les Harcourt, les Beauvau, les Vérac, les Fitz-James et les Mortemart formaient le fond de cette société. Toutes les personnes que je viens de nommer étaient, dans les premiers temps, réduites à une extrême pénurie; elles la supportaient avec beaucoup de résignation et de bonne grâce, les femmes surtout. Chacun tâchait de tirer parti de ses petits talens. Les hommes qui savaient quelque chose (c'était le petit nombre) donnaient des leçons; les femmes vendaient les ouvrages de leurs mains, car il était de mode à Londres de payer fort cher les mille colifichets que faisaient, en se jouant, ces nobles exilées. Malgré toute cette gêne, on se voyait beaucoup entre soi; on employait mille moyens ingénieux pour continuer, dans la misère où l'on était tombé, la même vie de distractions à laquelle on avait été habitué. Les ménages les plus aisés prenaient des convives en pension. On donnait des dîners où chacun devait apporter son plat; on convenait d'aller le soir prendre le thé alternativement les uns chez les autres. Dans certains cercles, il était entendu que chacun devait fournir son sucre; c'était une galanterie qu'on faisait à la maîtresse de la maison de tirer une bougie de sa poche et de la poser allumée sur la cheminée. Il y avait à tout cela un peu d'affectation, mais aussi quelque sérieux. Ce qui était parfaitement vrai, c'était le besoin de vivre en commun, de se soutenir les uns les autres; de parler ensemble de cette redoutable révolution qu'on avait d'abord si fort dédaignée et des dangers qu'elle faisait alors courir à des êtres bien chers dont on ne recevait plus de nouvelles.

En 1795, mon père s'embarqua à l'île de Wight, par ordre du duc d'Harcourt, sur un des bâtimens de l'escadre anglaise que commandait l'amiral Warren; — l'amiral devait aller croiser sur les côtes de France et tâcher de se mettre en rapport avec les insurgés de l'ouest et du nord de la France. Mon père était chargé de rendre compte au duc d'Harcourt des opérations de l'amiral. On s'approcha autant qu'on put du rivage; aucun des signaux sur lesquels on avait compté ne se fit apercevoir. L'amiral envoya quelques hommes à terre avec des drapeaux blancs, qui pouvaient passer à volonté pour des signaux de parlementaires, ou pour des emblèmes de contre-révolution. Les populations devant lesquelles on les agitait regardaient de loin, et s'enfuyaient quand on faisait mine d'approcher. Les douaniers répondaient seuls en tirant quelques coups de fusil à distance. Il était évident que le but de

l'expédition ne pouvait être atteint. L'escadre anglaise rentra à Southampton; c'était un dernier espoir déçu. La Vendée, qui avait un instant tenu tête aux armées républicaines, avait succombé sous le nombre, et payait alors par les derniers désastres l'héroïque et inutile effort qu'elle avait tenté. Mon père, de retour à Staines, s'y arrangea une vie paisible et occupée. Son éducation littéraire avait été assez incomplète; il la refit tout entière, et reprit l'étude du latin qu'il n'avait pas poussée bien avant. Il se mit à lire avec un plaisir inattendu tous les auteurs classiques. Un latiniste était chose rare dans la société de Staines; la duchesse de Mortemart, avec laquelle mon père était particulièrement lié, le pria de faire part de son beau savoir à ses fils, pour lesquels elle ne pouvait payer un précepteur. Il y avait là d'autres enfans à peu près du même âge; les fils du prince de Beauvau, et celui de son ami M. d'Aramon. Mon père devint plus ou moins leur maître d'études. Tous ont conservé de ses leçons et de ses bontés pour eux un excellent souvenir.

Mon père, lorsqu'il avait reçu un peu d'argent de ses parens, allait parfois passer une partie de la saison à Londres. Il y fréquentait les salons de la meilleure société anglaise, toujours très empressée à faire bon accueil aux émigrés. C'était la mode. Il y avait à la fois de la sympathie pour la cause, une compassion véritable pour ces victimes de la démagogie révolutionnaire, parfois aussi un peu d'ostentation dans la façon dont s'exerçait cette large hospitalité. Lord Bridgewater fut au nombre de ceux qui se signalèrent par leur munificence, non moins que par l'originalité de ses procédés. Les membres du clergé français, particulièrement ceux qui appartenaient aux ordres monastiques, étaient assurés de trouver dans sa splendide résidence de campagne un refuge toujours prêt. Il avait élevé pour eux sur les pelouses de son parc, faisant perspective pour les fenêtres de son château, de jolies chapelles et des habitations élégantes rappelant le style des couvens de France. Capucins, chartreux, bénédictins, camaldules aux longues robes blanches, franciscains aux pieds déchaussés y étaient hébergés à ses frais. Il y avait toutefois une condition mise à cette hospitalité, condition bien facile à remplir. Quand lord Bridgewater avait du monde au château, le son de la cloche avertissait, à l'heure des repas, tous ces religieux qu'ils devaient sortir de chez eux pour se promener sur les gazons leur bréviaire à la main, et chacun dans le costume de son ordre. Ils faisaient ainsi point de vue dans le paysage, et lord Bridgewater ne manquait pas de faire remarquer que cela était bien plus pittoresque que des troupeaux de moutons ou de daims.

A Londres, un comité anglais avait établi à ses frais un restaurant uniquement destiné aux émigrés français, et qui leur fournissait à des prix fabuleusement réduits une nourriture simple, mais propre et suffisante. La cuisine était à la française. Chefs, marmitons et garçons, tout le personnel de l'établissement était recruté parmi la colonie des émigrés. Mon père m'a raconté qu'un membre de la famille de La Rochefoucauld avait été réduit à y revêtir le tablier de service et à s'armer d'une serviette pour porter les plats aux cliens. Des scènes étranges se passaient souvent dans ce lieu de commun rendez-vous où les querelles n'étaient pas rares, où plus d'un nouveau débarqué venait faire étalage de ses travers particuliers ou des ridicules de sa province. Les Gascons foisonnaient à Londres. Ils faisaient la joie de leurs compagnons d'infortune, qui ne se gênaient pas pour en faire mille plaisanteries. Une caricature, due au crayon d'un émigré et qui fit beaucoup rire à cette époque, représentait un Gascon pataugeant dans les boues de la Hollande accablé sous le poids de son bagage et traînant une longue rapière. On lisait au bas : « Jé mé souis émigré pour rémettre le roi sur son trone, é jé l'y rémettrai! ma, qu'il s'y tienne bien, car si jamais jé mé rémigre! » Dans ce restaurant français, tandis qu'on apercevait dans quelques coins obscurs des gentilshommes encore bien mis, qui cherchaient à donner le change sur leur pauvreté, on en rencontrait d'autres qui, déguenillés à dessein, faisaient au contraire parade de leur misère. Mon père se rappelait y avoir vu entrer un jour deux beaux jeunes gens qu'un restant d'uniforme faisait aisément reconnaître pour d'anciens gardes du corps. Après avoir un peu bousculé tout le monde pour s'installer à la table la plus en évidence, l'un d'eux se mit à crier d'une voix de stentor au garçon qui était à l'autre bout de la salle : « Garçon! combien la portion de haricots? — Deux sous, monsieur. » Puis, après une inspection prolongée de la carte des prix, et d'une voix plus retentissante encore : « Garçon! apportez-nous une demi-portion. »

Les Anglais, ceux surtout qui n'avaient jamais mis les pieds sur le continent, et c'était alors la très grande majorité, avaient peine à rien comprendre aux façons d'agir et à la tournure d'esprit de ces hôtes qui étaient venus en si grand nombre chercher un asile de l'autre côté de la Manche. Le caractère français, avec ses disparates, demeurait pour eux une énigme indéchiffrable. Ils rendaient justice au courage avec lequel les émigrés supportaient l'exil et ses cruelles souffrances. Ce qui les étonnait prodigieusement, c'était la parfaite insouciance, la véritable bonne humeur, souvent la gaîté avec laquelle quelques-uns d'entre eux, tombés de si haut,

réduits si bas, prenaient eux-mêmes leurs terribles épreuves. La vérité est que, Dieu aidant, par suite de l'élasticité propre à la race gauloise, et grâce à la surexcitation que la lutte contre l'adversité provoque chez les natures heureusement douées, beaucoup de ces infortunés sur le sort desquels la société anglaise était disposée à s'apitoyer avec une gravité solennelle lui donnaient au contraire l'exemple du franc rire et des joyeux propos. Les rôles étaient intervertis; c'étaient nos compatriotes qui guérissaient leurs consolateurs de la tristesse et du *spleen*. Mon père m'a raconté qu'un jour les habitans d'une ville anglaise, voisine du littoral, furent avertis que la tempête venait de faire échouer à la côte un navire portant des émigrés français. Les douaniers et les agens du service sanitaire n'avaient pas cru pouvoir leur permettre de gagner la ville avant l'accomplissement des formalités en usage. Ils étaient donc restés tout trempés de pluie et d'eau de mer, sans abri, sur la plage. A cette nouvelle, grande émotion dans la petite ville; on organise une quête dans toutes les maisons; on rassemble à la hâte des vivres et des vêtemens; puis, hommes et femmes accourent les mains pleines sur le lieu du désastre, persuadés qu'ils vont assister au plus lamentable spectacle. Cependant un peu de temps s'était écoulé, juste assez pour que le soleil succédât à l'orage. La scène qui attendait les premiers arrivés n'était pas tout à fait celle qu'ils avaient imaginée. Afin de s'aider à prendre patience et pour se réchauffer un peu, nos compatriotes, après avoir déposé en tas leurs habits mouillés que gardaient les dames, se livraient avec ardeur, en manches de chemise et comme de véritables écoliers, à une joyeuse partie de barres. Les Anglais n'en pouvaient croire leurs yeux.

Mon père qui, avec beaucoup de sérieux dans le caractère, était doué d'une intarissable bonne humeur, plaisantait volontiers sur les économies de toute sorte, sur les mille sacrifices qu'il lui avait fallu s'imposer, sur les adroites inventions auxquelles il avait dû recourir pour vivre à Londres pendant quelques semaines seulement, sur un pied convenable, dans la haute société anglaise où sa naissance et son amabilité le faisaient non-seulement admettre, mais rechercher. Il se vantait d'avoir déployé des ressources d'esprit infinies pour renouveler un peu l'aspect d'un habit qui menaçait de n'être plus à la dernière mode. Il disait avoir fait preuve d'une adresse particulière pour pincer le pavé sur les trottoirs en culottes courtes, en bas de soie et en souliers vernis, afin de courir le soir, sans se crotter, d'un raout à un autre. Quand il trouvait que mes dépenses de jeune homme montaient un peu trop haut, il me disait parfois en riant : « J'aurais bien voulu voir comment tu

t'y serais pris pour mener la vie élégante, comme j'ai fait à Londres pendant l'émigration sans avoir dans ma poche le dixième de la pension que je te donne. »

Ici, je perds un peu la trace de mon père; je sais seulement qu'entre 1797 et 1800, ayant enfin eu de bonnes nouvelles de sa famille et curieux de visiter l'Angleterre, il alla avec ses amis, MM. de Vérac, d'Aramon et de Fitz-James, faire un voyage en Écosse. Ce voyage se fit dans un petit *gig* à quatre roues. Le cheval appartenait à M. d'Aramon, et la voiture à M. de Fitz-James. L'équipage n'avait pas trop mauvaise tournure. Ces messieurs étaient convenus qu'au besoin ils panseraient eux-mêmes le cheval et feraient tour à tour, s'il le fallait, le métier de domestique. Il était de plus arrêté qu'on le prendrait de très haut avec celui qui se trouverait faire occasionnellement le service des autres, et sa consigne était de faire alors le mystérieux sur la condition de ses maîtres. De là mille incidens qui divertirent beaucoup les jeunes voyageurs. Un jour, mon père et M. de Fitz-James, après avoir visité la ville d'Oxford et le parc de Blenheim, envoyèrent M. d'Aramon, dont c'était le tour de jouer les valets, demander pour ses maîtres la permission de visiter l'intérieur du château. A peine introduits, ces messieurs furent rejoints par une dame que le majordome leur dit avoir été autorisée à visiter comme eux les appartemens. C'était la duchesse de Marlborough, curieuse de voir par elle-même quel effet les magnificences de son habitation allaient produire sur de pauvres émigrés. Le duc de Fitz-James et mon père la reconnurent parfaitement pour l'avoir maintes fois rencontrée dans les salons de Londres, mais ils se gardèrent bien d'en rien laisser voir. Afin de mieux les dérouter, la duchesse affectait de tout critiquer, de trouver les ameublemens de mauvais goût et les tableaux médiocres. M. de Fitz-James et mon père évitaient de répondre; ils admiraient à qui mieux mieux tout ce que la duchesse se plaisait à dénigrer. Quand la visite fut terminée : « Quoi! vraiment, dit leur compagne, vous allez vous en aller en trouvant tout cela beau et sans vous soucier de voir la maîtresse de céans et sans vous être inquiétés de savoir si elle est jolie et comment elle est bâtie? — Milady, répondit mon père en riant, la demeure est très belle, et la maîtresse digne de la demeure. C'est même un lieu enchanté, car la fée qui le possède s'amuse parfois à s'y montrer sous la forme d'une simple visiteuse. Cependant, nous qui sommes aussi des génies déguisés, nous savons parfaitement que les honneurs de Blenheim nous ont été faits par la duchesse de Marlborough. »

Au retour de ce voyage de mon père en Écosse, la tourmente ré-

volutionnaire avait pris fin. Quelques-uns de ses compagnons d'exil étaient parvenus, grâce à la connivence tacite du premier consul, à se faire rayer de la liste des émigrés; mon père se sentit dévoré du désir de rentrer en France et de revoir sa famille. Au commencement de 1800, il se rendit à Hambourg, puis en Hollande, qui lui avait été désignée comme la voie de retour la plus facile. A Hambourg, il avait trouvé des lettres de mon grand-père, qui lui indiquait les moyens de se procurer les papiers nécessaires pour passer la frontière française. Mon père rentra en France avec un laisser-passer qui lui fut donné par M. d'Argout, alors commissaire du gouvernement français à Anvers. Il y était désigné sous le nom de *Louis Hamsen*, négociant, domicilié à Altona. M. d'Argout qui délivrait le passeport, le bourgeois d'Altona qui le signait comme répondant de mon père, savaient parfaitement à quoi s'en tenir sur son compte; ils firent semblant de ne pas s'en douter. D'Anvers à Paris, mon père ne cessa de tout regarder sur la route avec la plus avide curiosité; il ne pouvait en croire ses yeux, tant il voyait d'ordre, de sécurité et de prospérité déjà renaissante dans cette France que, d'après la version des journaux anglais, il s'attendait à retrouver en proie à d'affreux désordres et aux plus vives souffrances. Son étonnement était visiblement partagé par un monsieur assis à côté de lui, dans la voiture publique, officier suédois, suivant son passeport, mais que, à son accent et à sa tournure, il était impossible de ne pas reconnaître pour un Français. Telle était cependant l'appréhension extrême des émigrés qui mettaient à nouveau le pied sur le sol de la patrie, et la méfiance réciproque, fruit de leurs longs malheurs, que mon père et son compagnon de voyage n'eurent garde d'échanger entre eux un seul mot, un seul regard d'intelligence, quoiqu'ils se fussent bien devinés l'un l'autre. Malgré la connivence évidente de tout le monde, et les allusions bienveillantes qui leur étaient sans cesse adressées, ils se crurent obligés de jouer leurs personnages jusqu'à Paris dans la cour des messageries. Mon père n'y était pas plutôt descendu qu'un homme âgé l'aborda, en lui demandant s'il ne venait pas de Hambourg. Cette question effraya mon père; il crut avoir affaire à un espion, et s'en débarrassa comme il put. Un instant après, la même personne lui disait à l'oreille : « N'êtes-vous pas M. Louis? » Nouvelle frayeur de mon père. « Eh monsieur! je suis Lelièvre; voici quinze jours que je viens tous les jours à la voiture par ordre de monsieur votre père. — Ah! mon cher Lelièvre, c'est bien moi; mais ne parlez pas si haut; où allez-vous me mener? — Chez vos parens. — Où sont-ils, mon cher Lelièvre? — Toujours rue Saint-Dominique. Monsieur votre père n'a jamais quitté son hôtel depuis qu'il est sorti

de prison. » Mon père n'en revenait pas; il embrassait le vieux serviteur de la famille, lui faisait mille questions et pleurait de joie. Pendant qu'un commissionnaire allait chercher une voiture de place qu'on ne pouvait trouver : « Prenez la mienne, lui dit de l'air le plus triste son inconnu de la diligence, prenez la mienne; vous paraissez avoir des raisons d'être pressé; moi, je ne le suis pas. » Mon père sauta dans la voiture sans prendre le temps de remercier.

Le bonheur qu'éprouva mon père en se retrouvant au milieu des siens, tous sains et saufs, rentrés dans leurs biens, établis à Paris et à la campagne à peu près sur le même pied qu'avant la révolution, ne saurait se décrire; c'était un enivrement. Il accablait sa famille de questions, et ne se lassait pas d'entendre raconter les détails de ce qui s'était passé durant cette longue séparation; il dut recommencer plusieurs fois lui-même le récit de ses aventures. Ses parens se montraient surtout curieux de la santé des princes français, de ce qu'ils avaient fait, de ce qu'ils comptaient faire, de leurs chances de retour. Mon père les surprenait fort quand il assurait que les plus chauds partisans de la cause royaliste n'aspiraient plus guère qu'à rentrer en France. Les personnes au milieu desquelles il se retrouvait jugeaient plus sévèrement que lui le gouvernement du jour. Témoin de l'ordre merveilleux qui régnait alors à Paris, il était plus frappé du bien que le consulat avait su accomplir en si peu de temps qu'effarouché des vestiges encore restés debout du régime révolutionnaire. Il se sentait de la reconnaissance et du bon vouloir pour les hommes qui lui avaient rouvert les portes de la patrie.

Mon père avait connu dans le monde de Londres Mlle de La Blache, fille du comte de La Blache, député de la noblesse à l'assemblée constituante. Mlle de La Blache, fiancée pendant l'émigration à M. de Sombreuil, qui périt d'une façon si tragique à la malheureuse affaire de Quiberon, était rentrée à Paris pour recueillir l'héritage de son père; elle y était alors retenue par des affaires qu'elle ne pouvait terminer. Le choix de mon père ne fut ni suggéré par sa famille, ni déterminé par des considérations de fortune. Il contracta après un an d'attente, à trente et un ans, l'union qui fut l'intérêt principal de sa vie et assura le bonheur du reste de ses jours. Mes parens n'habitèrent pas à l'hôtel d'Haussonville; ils s'établirent dans une maison rue de la Ville-l'Évêque, n° 1, à Paris. Ils passaient une partie de la belle saison au château de Plaisance, sur les bords de la Marne. Cette habitation faisait partie de la succession de M. Pâris-Duverney dévolue au comte de La Blache, son neveu, et qui fut, en 1775, l'occasion du procès soutenu par Beau-

marchais d'abord contre mon grand-père le comte de La Blache, puis contre le juge Goëzman. A Paris comme à la campagne, mes parens recevaient habituellement chez eux la meilleure compagnie du temps; on jouait souvent la comédie à Plaisance, et les représentations de cette troupe d'amateurs avaient quelque succès.

Après son mariage avec Marie-Louise, quand l'empereur songea à se former une cour nouvelle qui ne différât pas trop de l'ancienne, mon père se trouva par son nom et par sa position assez naturellement désigné. Un matin, il apprit qu'il venait d'être nommé chambellan en même temps que MM. de Montesquiou, de Noailles, de Montalembert, de Beauvau, de Gontaut, etc. L'émotion était très grande parmi les familles du faubourg Saint-Germain. Jamais coup d'état ne les avait touchées d'aussi près. Que résoudre? accepter ou refuser? Accepter, c'était rompre avec son parti, risquer de se brouiller avec un monde à l'esprit caustique et d'humeur peu tolérante. Affronter la mauvaise humeur de l'empereur, pas moyen d'y songer. Combien de secrets conciliabules furent tenus pour décider cette embarrassante question! Mon père ne consulta personne. Sa femme lui avait demandé d'agir comme bon lui semblerait, prête à accepter les conséquences de sa détermination. Mon père avait peu de goût pour les fonctions qu'on lui jetait à la tête. Il demanda, mais en vain, qu'on lui donnât un grade dans l'armée; il était évident qu'on tenait moins à l'avantage politique d'attacher au régime nouveau une certaine classe de la société qu'au plaisir assez frivole de se composer un entourage aristocratique; on voulait surtout faire reparaître les anciens noms à la nouvelle cour. Quoi qu'il en fût, mon père, en acceptant, entendit prendre une détermination sérieuse et sincère; il dédaigna de se représenter comme contraint et forcé. Il regardait comme au-dessous de lui de dénigrer, dans le particulier, le souverain qu'il allait servir en public, et de faire secrètement opposition au régime auquel il venait de se rallier.

Les chambellans furent présentés en masse à l'empereur. Après la présentation, le grand maréchal du palais, Duroc, lui demanda quelles personnes il désignait pour commencer le service de semaine : « Cela m'est égal, dit l'empereur. — Mais enfin? — Eh bien! prenez le *blanc* et le *crépu.* » Le crépu c'était M. le comte de Labriffe, le blanc c'était mon père, qui, très blond dans son enfance, avait passé en peu d'années du blond au gris, du gris au blanc et n'en avait pas moins conservé une grande jeunesse de visage et de tournure. Ce contraste le faisait remarquer au premier abord. Au moment où il venait de faire cette fournée de chambellans, l'empereur voulut ajouter, au plaisir de créer une nouvelle

noblesse, le ragoût plus délicat d'accorder aussi des titres aux personnes de l'ancien régime. Comme il fallait d'ailleurs que toute grandeur émanât de lui seul, et qu'aucune distinction ne devait jamais remonter plus loin que son règne, il s'appliqua à bouleverser, là comme partout, les habitudes reçues. C'est ainsi que nombre de gens qui portaient le titre de comte ou de marquis avant la révolution furent créés barons. M. de Montmorency, dont la femme était dame d'honneur de l'impératrice Marie-Louise, et qui aurait aimé à demeurer le premier baron chrétien, fut fait comte. Ce fut le titre que l'empereur donna à M. de Labriffe et à mon père. Ils l'avaient porté dans leur jeunesse, et plusieurs se trouvèrent exceptionnellement dans le même cas. Au faubourg Saint-Germain, on les appelait « les *comtes refaits.* »

Les fonctions de chambellan mirent naturellement mon père en rapport avec tous les personnages considérables de l'empire. C'était pour lui une société toute nouvelle. Il s'y créa rapidement des relations qui lui ont laissé de bons souvenirs, quoiqu'il les ait négligées depuis comme toutes les autres, par sauvagerie et par ennui du monde. Ses fonctions nouvelles étaient assez astreignantes quand l'empereur était à Paris. Le chambellan de service couchait habituellement aux Tuileries, afin de se trouver le matin de bonne heure, au moment des audiences, dans le salon qui précédait la pièce où recevait l'empereur. Combien de généraux fameux, combien de ministres, de grands princes étrangers et de petits souverains, mon père n'a-t-il pas vus attendre patiemment, dans cette sorte d'antichambre, le moment où ils pourraient être introduits dans le cabinet de l'empereur. Par oisiveté, par passe-temps, pour se distraire de leurs ardentes préoccupations, la plupart de ces personnages entamaient la conversation avec le chambellan de service. Ce n'était pas des affaires du jour qu'on s'entretenait dans le salon d'attente. Les diplomates revenus des missions qui leur avaient été confiées, les chefs de corps, les administrateurs de toute sorte que la volonté du maître faisait voyager d'une extrémité à l'autre de son empire et qui venaient à leur passage à Paris recevoir une direction, des encouragemens ou parfois des reproches, ne causaient ni politique, ni guerre, ni administration. Ils ne songeaient qu'à l'empereur; ils s'informaient curieusement des détails intérieurs du palais, des petites nouvelles de la cour. Ceux que la conduite des armées avait retenus au fond des camps, ou que des services rendus au loin avaient longtemps séparés du maître, semblaient craindre avant tout de ne pas savoir faire bonne figure de courtisan. Volontiers ils auraient demandé des leçons à mon père. Bien peu apportaient à ces audiences un visage tranquille. Quand

elles se prolongeaient et s'animaient un peu, les interlocuteurs de l'empereur en sortaient le plus souvent très émus, exaltés ou atterrés, suivant le traitement qu'ils avaient reçu. Ceux qui n'avaient été admis que pendant un instant imperceptible n'en tarissaient pas moins en éloges. Ils ne pouvaient contenir leur admiration. L'expression de cet enthousiasme ne variait guère. « Si vous saviez tout ce que m'a dit l'empereur? Ah! quel homme, quel génie! » disaient vingt fois le jour à mon père des personnes qui n'avaient fait qu'ouvrir et refermer la porte de son cabinet. Cette admiration était d'ailleurs parfaitement sincère. Le dévoûment passionné des généraux et des dignitaires de l'empire pour la personne de l'empereur était alors profond, quoique celui de quelques-uns ait failli depuis à l'épreuve. Ils l'aimaient réellement; mon père en a eu mille preuves. Un jour, la porte du cabinet était restée entre-bâillée à cause des jeux du petit roi de Rome; de la salle d'attente, on voyait l'empereur assis auprès de Marie-Louise et badinant avec l'enfant. Mon père se sentit frapper sur l'épaule. C'était un maréchal fameux qui n'était pas venu à Paris depuis longtemps et qui recevait une première audience. « Mais voyez donc, monsieur, dit-il à mon père, voyez donc! n'est-ce pas là le parfait modèle du bonheur domestique? » Et le maréchal n'était pas seulement ému, il pleurait à chaudes larmes. Le spectacle de la grandeur heureuse a toujours eu le privilége d'attendrir le cœur des hommes.

Les jours où l'empereur se rendait au conseil d'état, le chambellan de service l'accompagnait toujours, non sans avoir reçu des valets de chambre trois ou quatre tabatières de rechange, car si les séances étaient intéressantes, si l'empereur se mettait à discuter, il faisait une consommation ou plutôt un gaspillage incroyable de tabac. Mon père a assisté à plusieurs belles discussions. Il n'y régnait pas toute la liberté qu'on a bien voulu dire, mais enfin la contradiction se faisait jour, dans les commencemens surtout et sur les sujets qui ne touchaient que de loin à la politique. Quand la discussion languissait, quand l'empereur avait envie de la ranimer, il adressait quelques provocations transparentes, quelquefois des apostrophes ou sérieuses ou plaisantes, aux membres éminens du conseil, à ceux qui se portaient volontiers ses contradicteurs. On sentait que le maître était de belle humeur et en train de discourir; les langues se déliaient aussitôt.

L'empereur avait successivement repris tous les usages et les divertissemens de l'ancienne cour. Dans ces occasions, il aimait à être entouré de ses chambellans et des personnes de sa maison. Il affectait de causer de préférence avec eux. La chasse à courre redevint, comme autrefois, un des plaisirs les plus à la mode. La

première fois qu'on essaya une meute nouvellement montée pour le cerf, mon père fut invité, quoiqu'il ne fût pas de service. C'était à Fontainebleau. Il y eut quelque temps de perdu au début; le cerf détourné avait vidé l'enceinte; les chiens le rapprochaient lentement. Pendant ce temps, l'empereur mit pied à terre et, la bride de son cheval à la main, commença à parler chasse. Mon père, grand amateur, lui expliqua par le menu comment on s'y prenait pour faire le bois et toutes les rubriques de la chasse à courre. Le cerf lancé, on partit. Quelques heures après, les chiens tombèrent en défaut; nouvelle halte de l'empereur et de sa suite, nouvelle conversation. « Maréchal, dit l'empereur à Berthier, qui était son grand veneur, je parie que vous ne comprenez rien à ce qui se passe. Vous croyez peut-être que ces gens qui courent à cheval en donnant du cor avec ces chiens qui les suivent ne savent ce qu'ils font, et que, si nous relançons notre cerf, comme je l'espère bien, ce sera un hasard; pas du tout : c'est très savant la chasse à courre, presque aussi savant que la guerre. » Et là-dessus il répéta, d'une façon très exacte et très animée, tout ce qu'il venait d'apprendre l'instant d'auparavant. Il lui échappa cependant quelques erreurs. Mon père les releva en riant. « Ah ! monsieur d'Haussonville, vous êtes mon maître, mais pourquoi me trahissez-vous auprès du maréchal ? Avouez cependant que j'ai bien retenu vos leçons. » Cela était vrai. Mon père fut depuis invité à toutes les chasses; l'empereur le questionnait sur le mérite de ses piqueurs et de ses chiens. Mon père lui disait ce qu'il en pensait. « Dites donc cela à Berthier. » Mon père n'en faisait rien, mais le grand maréchal du palais Duroc, avec lequel il était lié, lui disait de temps en temps : « Vous devriez demander à l'empereur de rétablir la grande-louveterie. » Que cette idée vînt de Duroc ou de l'empereur lui-même, mon père fit semblant de ne pas comprendre. Nommé chambellan sans l'avoir souhaité, presqu'à son corps défendant, il ne se sentait pour le nouveau régime et pour son chef aucun sentiment incompatible avec les obligations de sa charge, mais il ne se souciait pas de recevoir, encore moins de solliciter, une de ces faveurs personnelles qui imposent la reconnaissance et le dévoûment comme un devoir. Mon père avait d'ailleurs plutôt du goût pour l'empereur, qui l'avait évidemment distingué parmi ses chambellans, car il le faisait continuellement mettre de service hors de son tour, et le traitait en toute occasion avec beaucoup d'affabilité. Les personnes qui approchaient l'empereur félicitaient mon père de cette constante bienveillance qui n'était pas également accordée à tout le monde. Elles s'étonnaient sinon de la familiarité, personne n'en a jamais eu avec lui, du moins de l'aisance avec la-

quelle mon père soutenait la conversation quand l'empereur l'entamait. Avec mon père, il la mettait invariablement sur le faubourg Saint-Germain, dont mon père commandait en second une légion : « Qu'est-ce que diront de cela vos amis et les belles dames du faubourg? Elles me détestent bien, n'est-ce pas, sans en rien laisser voir... Comment telle chose se passait-elle dans l'ancienne cour? Tous ces vieux usages étaient fort sensés; ils avaient tous leurs raisons d'être; j'en ai déjà rétabli beaucoup, je n'en resterai pas là, etc. » Il y avait presque toujours un but facile à discerner dans les moindres paroles de l'empereur. Il passait d'un sujet à l'autre brusquement, sans transition. Il aimait qu'on le comprît vite, qu'on répondît tout droit à sa pensée. Mon père s'y appliquait, c'était sa seule flatterie. Il n'aurait tenu qu'à lui de croire qu'il avait du crédit, car plusieurs personnes, dont il n'aurait jamais pensé qu'il pût être le protecteur, le prièrent d'intercéder pour elles. Une fois ou deux, parlant des gens qui touchaient de près à mon père et qui avaient demandé des faveurs insignifiantes, l'empereur avait dit : « Cela fera plaisir à M. d'Haussonville, il faut le faire. » On avait rapporté ce propos à mon père, mais il était persuadé que cette apparence de crédit tenait surtout à ce que l'empereur savait bien qu'il n'en prétendait faire aucun usage.

Mon père croyait au bon cœur de l'empereur; il en donnait pour preuve ses attentions pour Marie-Louise qui le redoutait un peu, mais qui semblait avoir pour lui une affection véritable. Il ne déplaisait pas à l'empereur qu'on s'en aperçût; peut-être même y avait-il quelque affectation dans la familiarité conjugale et bourgeoise avec laquelle il traitait la fille des empereurs d'Allemagne. Il allait de temps en temps à la Malmaison voir encore Joséphine, un peu en cachette de la nouvelle impératrice, et comme par hasard. Il mettait grand soin à ne pas rester seul avec elle. En sortant, il recommandait aux personnes de sa suite de pas dire qu'il était allé à la Malmaison : « Cela ferait de la peine à ma femme. »

Mon père a été témoin de quelques-unes de ces scènes de colère qui ont tant de fois épouvanté les Tuileries. Elles lui ont toutes paru parfaitement volontaires et combinées avec un art assez apparent, qui d'ailleurs n'en diminuait en rien l'effet. L'empereur ne procédait pas toujours par l'emportement et l'éclat. Il avait plusieurs manières d'accabler ceux contre lesquels il méditait une pareille exécution. M. de Fontanes, qui au temps du consulat lui avait adressé tant d'ingénieuses flatteries, devint un jour une de ses victimes. Voici comment et à quelle occasion.

L'Académie avait approuvé et autorisé la lecture en séance publique du discours de réception à l'Académie française de M. de

Chateaubriand. L'empereur s'était fait lire dans son cabinet par M. Daru les épreuves de ce discours qui éveillait fort, par avance, la curiosité publique. L'auteur du *Génie du christianisme* succédant à Chénier y parlait des événemens de la révolution, du jugement et de la condamnation de Louis XVI, d'une manière qui avait profondément irrité l'empereur. Il avait commencé par exhaler en termes fort amers sa mauvaise humeur contre les membres de l'Académie, qui avaient laissé passer de telles choses sans se douter seulement de leur danger. Il ne pouvait s'en taire avec les personnes de son entourage. Ce fut pendant plusieurs jours l'objet de tous ses entretiens. Mon père a gardé un exact souvenir des paroles dont retentirent alors les Tuileries : « Comment ! je me tue l'âme et le corps pour faire oublier à ce pays les divisions du passé; je l'ai guéri de la fièvre révolutionnaire en l'enivrant de gloire militaire; tous mes efforts tendent à faire vivre en paix sous mon sceptre l'ancienne et la nouvelle France. J'ai réuni autour de ma personne des hommes qui naguère se détestaient. Je fais vivre en bonne amitié dans ma cour, près de moi, les anciens émigrés, les membres du comité de salut public et les régicides, — car vous avez voté la mort de Louis XVI, vous, Cambacérès, quoique vous vous en défendiez, mais je sais bien ce qu'il en est... Et je permettrais, moi, que pour arrondir ses périodes un lettré vaniteux vienne compromettre les heureux résultats de ma politique. Les ingrats et les sots! Ils ne se rendent pas compte de ce qu'ils font; ils ne comprennent rien au rôle qui m'est échu. Les royalistes ont toujours leur Henri IV à la bouche. Henri IV, c'est moi ! Ma situation est toute pareille à la sienne; je refais ce qu'il a fait, et dans des temps plus difficiles, et mieux que lui peut-être, quoique ce fût un prince très habile. Il était placé entre les ligueurs et les protestans, comme je le suis entre les révolutionnaires et les gens de l'ancien régime. Quand il faisait quelque chose pour ses anciens coreligionnaires : « Voyez, disaient les ligueurs, il est resté huguenot. » S'il accordait quelque faveur à des catholiques : « Il a oublié ses vieux et vrais amis, » s'écriaient Duplessis Mornay et ses premiers compagnons d'armes. J'ai affaire à des difficultés toutes semblables. On se tait, ou l'on récrimine à huis clos parce que je ne laisse pas parler si haut. Mais j'entends très bien ce qu'on n'ose pas dire; je sais à quoi m'en tenir, et si je ne leur faisais pas la loi, ces gens-là se dévoreraient entre eux, car les passions qui dorment au fond des cœurs sont de nos jours autrement vives qu'au temps du Vert-Galant; et toutes ces belles dames qui font les renchéries et ne veulent point paraître à ma cour, si je lâchais les lions, elles en verraient de cruelles! C'est moi qui les protége tous, et je me laisserais braver par un pa-

ladin qui ne comprend seulement rien à l'œuvre que j'accomplis. Ah! M. de Chateaubriand ne se plaît pas dans la France que je lui ai faite. Eh bien, qu'il aille vivre ailleurs!.. »

Cependant ces sorties, dont l'écho n'allait pas assez loin, ne suffisaient pas à son dessein. Au dimanche suivant, quand l'empereur sortit de son cabinet pour se rendre à la messe avec la famille impériale, son regard parut chercher quelqu'un parmi la foule de ceux qui attendaient pour le saluer au passage. Il se fixa bientôt sur M. de Fontanes que ce regard parut pétrifier, et qui, plus mort que vif, semblait vouloir entrer tout entier dans la muraille contre laquelle il cherchait à s'effacer. L'empereur s'avança doucement vers lui, avec ce dandinement d'une jambe sur l'autre qui lui était particulier. Tous les yeux étaient grands ouverts, toutes les oreilles tendues; on pressentait la tempête. Arrivé devant M. de Fontanes, dont les genoux tremblaient, il s'arrêta, haussa par trois fois les épaules, aussi lentement et aussi haut qu'il les put lever : *Grands enfans! Pauvre France!* dit-il à demi-voix; puis il reprit son chemin. Les personnes qui n'avaient pas perdu toute pitié s'empressèrent autour de M. de Fontanes resté comme affaissé sous ces paroles. Pareilles scènes ne peuvent jamais être oubliées de ceux qui les supportent. Ceux qui se les permettent ont-ils plus tard le droit de crier à l'ingratitude?

Mon père fut nommé, en 1811, candidat au corps législatif pour l'arrondissement de Provins; il l'apprit par le journal. L'usage voulait qu'on fît des visites aux sénateurs qui choisissaient, parmi les candidats, les députés définitifs; mon père l'ignorait, et n'en fit pas. Les sénateurs crurent qu'il n'avait pas voulu, en sa qualité de chambellan, accomplir cette formalité; il ne fut pas choisi.

Mon père était de service auprès de l'empereur quand il partit pour la campagne de Russie. A son retour, dans les circonstances que chacun sait, mon père fut encore désigné. L'empereur, qui avait toutes les espèces de mémoires, lui dit : « Mais vous étiez déjà de service quand je suis parti. » Et puis aussitôt, venant comme à l'ordinaire au faubourg Saint-Germain : « Ils croient avoir des raisons d'être contens dans votre faubourg; mais ils se trompent encore cette fois; je rétablirai mes affaires, j'en ai rétabli de plus difficiles. Au reste, c'est leur intérêt que je réussisse, qu'ils le sachent bien, et qu'ils se conduisent en conséquence. » Depuis ce retour de Russie, l'empereur, quoiqu'il affectât beaucoup de confiance, semblait avoir perdu toute tranquillité d'esprit. Il était agité et nerveux. Ses partisans, son entourage, étaient évidemment inquiets. Mon père m'a raconté que, à la séance d'ouverture des chambres législatives, l'empereur fit un léger faux pas en montant

les marches du trône. Une des grandes croix qu'il portait sur sa poitrine tomba, et mon père la ramassa : « Pourquoi ne la remettez-vous pas à l'empereur? lui dit Rapp, qui était à côté de lui. — Ne faisons pas remarquer cela, répondit mon père, des superstitieux pourraient en tirer mauvais augure. — Vous avez raison, répondit Rapp, et plût à Dieu qu'ils n'aient pas raison! » C'était beaucoup dire de la part de Rapp.

Après les revers de la campagne de 1814, quand l'impératrice Marie-Louise, régente de l'empire, quitta la capitale menacée, mon père l'accompagna. MM. de Cussy, de Seyssel étaient de ce voyage, ainsi que M. de Beausset, préfet du palais, qui s'attribue dans ses Mémoires un rôle principal qui ne fut pas tout à fait le sien. Cette retraite avait été désapprouvée par le public et par la maison entière de l'impératrice. Le départ eut lieu de Paris le 29 mars au soir; le 2 ou 3 avril, les princes Joseph, Louis et Jérôme, frères de l'empereur, étaient venus rejoindre à Blois ces tristes restes d'une cour déchue. Soit qu'ils eussent l'intention de se ménager une garantie du côté de l'Autriche en s'emparant de la personne de l'impératrice, soit qu'ils eussent songé à rejoindre, avec elle et son fils, l'armée française qui revenait d'Espagne et à tenter les dernières chances d'une guerre civile, ils employèrent tous les moyens, depuis la prière jusqu'à la menace, pour décider l'impératrice à passer de l'autre côté de la Loire. Elle résista tant qu'elle put; ils parlèrent alors de l'y contraindre par la force. De plus en plus effrayée, Marie-Louise sortit précipitamment de sa chambre, et appela près d'elle M. de Beausset : « Monsieur, dit-elle tout effarée, les frères de l'empereur veulent me faire partir de Blois malgré moi; ils me menacent de me faire enlever ainsi que mon fils. Que dois-je faire? — Votre volonté, répondit M. de Beausset. — Mais obéira-t-on à ma volonté ou aux ordres des frères de l'empereur? Allez, je vous prie, vous assurer des dispositions de ma maison. » La première personne que M. de Beausset rencontra fut mon père. Il lui raconta ce qui se passait; mon père comprit en un instant la gravité du conflit et l'intérêt qu'il y avait à s'assurer de l'appui des officiers de la garde de l'impératrice contre la violence de ses frères. Sans consulter davantage, il descendit rapidement l'escalier au point de faire une chute assez rude, appela à grands cris les officiers de la garde qui se promenaient dans la cour, puis les haranguant du haut des dernières marches : « On veut, s'écria-t-il, contraindre l'impératrice à passer la Loire; elle me charge de vous demander si vous la laisserez violenter par les membres du conseil de régence. La femme et le fils de notre souverain attendront-ils ici, entourés de nos respects, l'issue des événemens, ou souffrirons-

nous qu'on les précipite dans une fuite sans dignité et dans des essais de guerre civile? Voulez-vous obéir à l'impératrice? ou la livrerez-vous prisonnière à ses frères? — Non, non, répondirent toutes les voix. — Eh bien, suivez-moi. » L'impression avait été rapide, le mouvement fut général; tous ces officiers conduits par mon père assurèrent Marie-Louise de leur respect et de leur obéissance. Déjoués dans leur projet, les frères de l'empereur déclarèrent qu'ils avaient été mal compris et s'excusèrent fort humblement. Trois heures après, arrivait à Blois la nouvelle de l'abdication de Fontainebleau. Mon père se félicitait, en racontant cet épisode, de la résolution dont il avait fait preuve et de l'influence qu'elle a exercée sur le cours des événemens. « C'est la seule fois, disait-il en riant, que j'ai donné à l'histoire l'occasion de prononcer mon nom. Elle n'en aura pas long à dire, mais elle ne me blâmera pas. »

L'impératrice, en apprenant que l'empereur avait reçu en souveraineté l'île d'Elbe, voulut savoir ce qu'elle devait penser de son nouveau séjour; elle fit aussitôt demander Mme de Brignole, qui était Génoise et qui y avait séjourné quelque temps. Il n'est pas de questions qu'elle ne lui fît sur le climat, sur les habitans, sur les ressources du pays. Elle ne paraissait pas admettre qu'elle pût avoir un autre séjour que celui de son époux, ni un autre avenir que le sien. Son langage n'était pas seulement convenable sur le compte de l'empereur; il était plutôt exalté. Il se modifia toutefois un peu après qu'elle eut reçu une lettre de l'empereur d'Autriche apportée par M. le comte de Sainte-Aulaire. Mon père est demeuré persuadé qu'elle était de bonne foi et ne songeait pas alors à séparer son sort de celui qu'elle a depuis si complétement oublié. Cependant, j'ai ouï raconter à M. le comte de Sainte-Aulaire une anecdote qui prouverait qu'elle n'éprouvait guère, même en ce moment, des sentimens qui fussent en rapport avec sa situation. Annoncé de grand matin, pendant qu'elle était encore couchée, M. de Sainte-Aulaire fut reçu par l'impératrice à peine éveillée et assise sur le bord de son lit, tandis que ses pieds déchaussés sortaient de dessous les couvertures. Embarrassé de se trouver en présence d'une si grande infortune, car la lettre dont il était porteur apprenait à la fois l'acte de déchéance et la tentative d'empoisonnement de l'empereur à Fontainebleau, il tenait les yeux baissés pour n'avoir pas l'air d'observer sur sa figure l'effet de la triste missive. « Ah! vous regardez mon pied, lui dit l'impératrice; on m'a toujours dit qu'il était joli. » Cette préoccupation de coquetterie féminine parut singulière à M. de Sainte-Aulaire en pareille circonstance.

Pendant que mon père accompagnait l'impératrice Marie-Louise,

les péripéties de la campagne de France avaient amené l'empereur Napoléon tout près de Gurcy. Le 18 janvier 1814, il avait couché au château de Nangis; il en était parti le 19 de très bonne heure, anxieux d'apprendre les nouvelles de ce qui s'était passé à Montereau, d'où le général Pajol avait reçu ordre de chasser les Prussiens et les Wurtembergeois. Arrivé à trois lieues de Nangis, au carrefour des routes de Donnemarie et de Montereau, l'empereur descendit de cheval et se fit allumer un feu de bivouac sur un des côtés du grand chemin, au coin de l'avenue de Gurcy, près d'une rachée d'acacias que j'ai fait conserver. Avec la connaissance parfaitement exacte qu'il avait du pays, il ne se souciait pas de continuer sa marche jusqu'au village de Salins, situé dans un fond entre deux pentes assez abruptes, parce que les Prussiens pouvaient avoir intercepté la route en cet endroit. Il soutenait avec raison qu'il devait y avoir moyen de se rendre par des chemins de plaine jusqu'à Montereau. Dans son état-major, personne ne pouvait lui donner à cet égard une assurance positive : « A qui sont ces bois? — A M. d'Haussonville, répondit M. de Mortemart, qui faisait en ce moment près de lui les fonctions d'officier d'ordonnance, et le château est à une demi-lieue d'ici. — Allez-y prendre les informations dont j'ai besoin. » M. de Mortemart partit, mais il fut reçu à coups de fusil par un corps détaché de Prussiens qui avaient coupé l'avenue et passé la nuit dans les taillis qui la bordaient. M. de Mortemart revint. « M. d'Haussonville est grand chasseur, il doit y avoir des gardes ici connaissant bien les environs; qu'on aille les chercher. » Un de nos gardes faisait justement partie des groupes de paysans qui regardaient curieusement l'empereur. Il s'avança et donna les renseignemens désirés. Pendant ce temps-là arriva le courrier du général Pajol apportant la nouvelle de la déroute des Prussiens au pont de Montereau.

Depuis que je suis devenu propriétaire de Gurcy, j'ai toujours eu l'intention d'élever une pierre commémorative en cet endroit et d'y mettre la date du jour où l'empereur Napoléon Ier y apprit le dernier succès réservé à ses armes. Je n'ai point voulu le faire sous le règne de Napoléon III. Le régime impérial était trop à la mode. Qui sait! on aurait peut-être pris cela, de ma part, pour un acte de courtisanerie. Depuis j'ai hésité, mais pour un autre motif. Qui sait encore? Peut-être cela passerait-il aujourd'hui pour un acte d'hostilité contre la république? Bref, le monument est encore à élever. Si j'attends que les passions des partis soient éteintes ou que les sottes interprétations aient cessé d'avoir cours, cela pourra me retarder longtemps.

Mon père ne fut ni bien ni mal reçu à la nouvelle cour. La ren-

trée des Bourbons était bien loin de lui déplaire; mais la façon méprisante dont les partisans du nouveau régime parlaient de l'empire et de l'empereur lui paraissait aussi ridicule qu'imprudente. On le nomma officier supérieur dans la première compagnie des mousquetaires gris de la garde du roi, dont M. de Lauriston était capitaine. En cette qualité, il dut, lors du retour de l'île d'Elbe, escorter Louis XVIII jusqu'à la frontière de Belgique. La fortune ne contrariait pas son inclination en l'envoyant, à si peu de jours de distance, protéger tour à tour la retraite de ceux qu'elle avait successivement trahis. Rentré à Paris, mon père fut, par suite d'une mesure générale, exilé par l'empereur à quarante lieues de la capitale. Gurcy était à vingt lieues, on lui permit d'y résider. Pendant qu'il était chez lui, il reçut une lettre par laquelle le ministre lui annonçait que le roi Louis XVIII l'avait nommé et que l'empereur le confirmait officier de la Légion d'honneur. Ainsi mon père se trouvait à la fois exilé et décoré par le nouveau gouvernement.

Le retour définitif des Bourbons réjouit beaucoup mon père. L'établissement d'une monarchie constitutionnelle, sur le modèle de celle qu'il avait vue en Angleterre, était conforme à ses opinions. La création d'une pairie héréditaire lui paraissait consacrer l'alliance heureuse des souvenirs du passé et des besoins du présent. Il fut nommé pair le 17 août 1815. Il apprit sa nomination par un billet que lui écrivit M. le comte Molé avec cette suscription : « A M. le comte d'Haussonville, pair de France, M. le comte Molé, pair de France. » Ils firent ensemble les visites d'usage. Mon père porta dans l'exercice de ses nouvelles fonctions un zèle qui ne se ralentit pas un instant pendant toute la durée de la restauration. Tous ses collègues ont apprécié la remarquable rectitude de son esprit, son inaltérable modération, sa tranquille fermeté, son désintéressement absolu. Partisan très décidé du principe de la légitimité, il portait un grand respect aux prérogatives de la couronne; il était d'avis qu'on ménageât les susceptibilités royales et que la pratique du gouvernement représentatif ne fût pas, au début, rendue trop difficile ou trop blessante pour les princes de cette maison habituée depuis si longtemps à exercer un pouvoir sans contrôle. Cependant les tentatives faites pour reprendre par la violence ou par la ruse les concessions octroyées en 1815 lui parurent toujours des actes de folie et de mauvaise foi. Jamais il ne prêta son concours aux manœuvres des ultra-royalistes. Il les combattit dans tous les temps et sous toutes les formes.

Jusqu'en 1821, époque de la mort du cardinal de la Luzerne, mon père avait assisté régulièrement aux réunions politiques qui se

tenaient chez ce prélat éclairé. Plus tard il fut l'un des organisateurs des réunions d'un esprit tout semblable qui prirent le nom de réunions Mortemart, et plusieurs fois on se donna rendez-vous chez lui pour s'entendre sur l'opposition à faire aux mesures du ministère de M. de Villèle, dont mon père s'était porté l'adversaire résolu. A la cour, où l'on ne pouvait douter de l'attachement de mon père et de son peu d'ambition, on ne comprenait rien à cette conduite. « Mais d'où vient donc le mécontentement de M. d'Haussonville? disait Charles X. Est-ce qu'il voudrait qu'on le fît duc ou grand louvetier? Encore faudrait-il au moins qu'il prît la peine de le demander. » Mon père n'avait rien à demander, car, en réalité, il ne souhaitait rien, sinon de pouvoir détourner à temps un malheureux prince de la voie funeste où il s'engageait alors, et qui le conduisit aux abîmes. Lors du ministère de M. de Martignac, mon père fut nommé secrétaire de la chambre des pairs. En cette qualité, il allait, avec le bureau de la chambre, porter, de temps à autre, aux Tuileries, les lois qu'avait votées la chambre. Charles X retenait toujours le bureau pour causer; la loi récemment votée servait habituellement de point de départ à la conversation, mais bientôt on passait à des généralités politiques. Non-seulement le roi, qui s'adressait plus volontiers à mon père, parce qu'il l'avait connu en émigration, tenait dans ces occasions un langage parfaitement constitutionnel, mais il semblait mettre quelque empressement et presque de l'affectation à rassurer ses interlocuteurs sur ses dispositions à l'égard de la charte et des libertés publiques. Ses paroles avaient l'air un peu étudiées, mais d'ailleurs enjouées, caressantes. Étaient-elles sincères? Mon père n'en a jamais douté.

Les ordonnances de juillet ne surprirent pas seulement mon père, elles l'indignèrent. Il aurait toutefois préféré un autre dénoûment à la crise. Le 3 août, il écrivit au lieutenant général du royaume pour l'engager à ne pas porter ses mains sur la couronne et à la placer sur la tête du duc de Bordeaux. — Le roi n'a jamais parlé de cette lettre à mon père, qui a toujours cru cependant qu'elle était parvenue à son adresse. Voici pourquoi : A la sortie de la séance du 9 août 1830, la reine prit mon père par le bras, et, l'entraînant et le pressant contre elle, se mit à lui parler d'une voix émue et précipitée. Malheureusement les tambours qui battaient aux champs empêchèrent mon père d'entendre cette confidence royale. « ...Malgré nous, croyez-le bien, malgré nous, » furent les seuls mots qui parvinrent un peu distinctement à son oreille. Il a toujours été persuadé que la reine, ayant eu connaissance de sa démarche, avait voulu lui expliquer les motifs de la détermination du roi.

Mon père prêta serment comme pair de France, non sans quelques scrupules que sa raison et son amour du pays firent taire. La veille de la séance, il avait rencontré M. le prince de Laval-Montmorency, qui lui avait exposé au long toutes les raisons qui devaient, suivant lui, porter tous les gens raisonnables à se grouper autour du gouvernement nouveau. Cependant il se trouva que le lendemain il se refusa à prêter serment. « Qu'est-ce qui vous a pris? lui dit mon père, la première fois qu'ils se retrouvèrent ensemble; ne m'avez-vous pas engagé fortement à continuer de siéger à la chambre des pairs? — Ah! moi, c'est différent, un Montmorency! vous comprenez? — Je ne comprends pas du tout, répondit mon père, et je trouve votre raison plus que singulière. » Le prince se mit à balbutier, comme c'était assez son habitude.

Mon père prêta le concours le plus constant à toutes les mesures qui pouvaient consolider le gouvernement de 1830, mais l'abolition de l'hérédité de la pairie, et la nomination successive d'un grand nombre de pairs nouveaux qu'il ne connaissait pas, lui firent perdre peu à peu son entrain pour les affaires publiques. Ce fut par devoir, ce ne fut plus par inclination qu'il suivit les débats de la chambre. Après la mort de sa mère, en 1836, il prit pour la campagne qu'il avait toujours beaucoup aimée, et pour la terre de Gurcy dont il était devenu possesseur, un goût encore plus prononcé. Il en revenait le plus tard possible, et y retournait aux premiers beaux jours. Rien ne lui plaisait tant que la vie régulière et paisible qu'il s'y était faite. Quand nous étions tous réunis avec quelques amis, il se sentait parfaitement heureux.

C'est le 1er novembre 1846, anniversaire du jour de sa naissance et de la mort de mon grand-père, que j'ai perdu mon père à Gurcy. L'inflammation de la gorge qui l'a enlevé fit, dès le second jour, les plus terribles ravages et le priva de l'usage de la parole. Il ne garda dès lors aucune illusion sur son état et l'envisagea sans trouble. Il prit affectueusement les mains de ma mère et les mit dans les miennes, embrassa tendrement ma femme et mes enfans et demanda le curé du village. Son regard semblait prendre congé de chacun, et ses lèvres nous souriaient encore quand déjà son visage portait les traces de sa fin prochaine!..

« Votre père est une créature aimée du ciel, m'avait dit plusieurs fois Mme de Broglie, qui lui portait une véritable affection, et la paix de Dieu règne dans son âme à son insu. » Cette paix intérieure ne fut jamais plus visible qu'à ses derniers momens.

Cte d'HAUSSONVILLE.

DE LA SITUATION

DE

L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

EN FRANCE

I.

Sous la pression de ses effroyables malheurs, la France, par un mouvement unanime d'opinion, s'est attachée à la réforme de son enseignement supérieur. Elle a compris que cet enseignement est, entre tous, celui qui règle, assure et développe les forces dirigeantes et organisatrices du pays. Les enseignemens primaire et secondaire préparent, l'enseignement supérieur façonne et achève l'homme qui sait penser, juger, décider et agir. Si cet enseignement languit, s'il fléchit sur tels ou tels points, la direction sociale devient incertaine et dévie, la sécurité du pays est elle-même compromise. L'enseignement supérieur, c'est le commandement et la direction. Que devient un peuple mal dirigé, une nation commandée par l'impéritie et la présomption? Ils courent à l'anarchie et aux défaites. La science fournit les armes qui défendent; elle organise les résistances; elle rend efficace la lutte des nations pour la vie. Ce n'est pas que la science soit tout, et qu'elle suffise à remplacer les grandes vertus publiques : loin de là; mais, bien comprise, la science prouve elle-même l'impérieuse nécessité des grandes vertus sociales, et elle en devient l'inspiratrice, elle montre ce que peuvent l'esprit de discipline, d'obéissance, de sacrifice, le respect de toutes les autorités légitimes, de l'autorité morale surtout, source de toutes les autres.

Le gouvernement qui venait de sombrer dans la défaite n'avait pas mis au nombre de ses préoccupations primitives et essentielles

le développement de l'enseignement supérieur. Il l'avait longtemps laissé au point même où il l'avait trouvé, ne paraissant pas se douter qu'il mettait ainsi en souffrance les intérêts sociaux les plus élevés. Durant cette période du gouvernement impérial, le rapide accroissement des sciences naturelles et biologiques transformait toute une partie capitale de l'enseignement supérieur. Demeurer immobile dans les erremens du passé, c'était bientôt se condamner à se trouver en arrière. Autour de nous, les autres croissaient et se fortifiaient; l'Allemagne surtout multipliait ses moyens d'étude, se couvrait de laboratoires, augmentait le nombre de ses chaires, grandissait la situation de ses professeurs, fomentait, dans chacune de ses universités, une vie intense, qui de là rayonnait, et surexcitait l'orgueil national. Nous assistions à ce spectacle sans en pénétrer la portée. Nous nous sentions tellement assurés de nos gloires passées qu'elles nous paraissaient remplir encore le présent, et il ne nous semblait pas possible que notre vieille suprématie pût être ébranlée.

Ce qui pouvait contribuer à nourrir nos illusions, et à nous tromper sur l'état de misère où nous tombions peu à peu, c'est que, malgré tout, la science française faisait encore grande figure. L'activité ingénieuse et féconde de l'esprit français semblait avoir le don de suppléer aux ressources qui lui manquaient. Elle se créait quelque obscure et pauvre retraite d'où sortaient cependant d'éclatantes découvertes. Quels étaient en effet les laboratoires où s'élaboraient les travaux de la physiologie française, ceux, en particulier, de M. Claude Bernard? Quels étaient les amphithéâtres où se préparaient les recherches anatomo-pathologiques de la médecine française, celles de Cruveilhier qui restent comme un étonnant modèle? Cependant la science française était menacée; les moyens d'étude lui manquaient, surtout en fait d'études expérimentales, et l'expérimentation est un élément essentiel du progrès scientifique. La science ne peut prospérer lorsque l'un de ses élémens de progrès vient à faire défaut. Voilà ce que disaient ceux-là mêmes qui, par leurs travaux, semblaient donner un démenti à de telles plaintes. Ces travaux, ils les montraient arrêtés ou incomplets par le défaut d'organisation et de puissance de nos instrumens de travail. Ils ajoutaient, en outre, que si, à la rigueur, ils avaient pu suffire à mener à fin quelques recherches personnelles, ils ne pouvaient enseigner, former des générations scientifiques pleinement instruites et assurant l'avenir de la science française. Ces plaintes ne pouvaient ne pas être entendues; elles étaient déjà comprises par quelques-uns avant nos désastres; après, elles émurent tous les esprits. Tous les corps électifs, les grands corps savans, les chambres, les assemblées municipales des grandes villes, les mi-

nistres qui ont pris successivement le gouvernement de l'instruction publique, les hauts fonctionnaires de l'université, firent tous entendre les mêmes vœux, et réclamèrent d'une voix unanime la réforme de notre enseignement supérieur. Celle-ci devint l'une de ces nécessités publiques qu'il faut satisfaire à tout prix. On se mit à l'œuvre; au calme apathique succéda une activité louable. Les résultats ne se firent pas attendre. Nos facultés scientifiques furent dotées d'instrumens puissans de travail; partout s'élevèrent des laboratoires de recherches et d'enseignement; d'importantes questions d'organisation surgirent, celles entre autres de la création de grands centres universitaires, doués d'une certaine autonomie, et où seraient plus particulièrement réunis, et sous la forme la plus perfectionnée, tous les moyens d'investigation, d'analyse et de détermination.

Tous les progrès désirables ne sont pas accomplis, tant s'en faut; mais de sérieux sont déjà réalisés, d'autres sont en voie, et aboutiront prochainement. Nous voudrions montrer où nous en sommes, non sur tous les points de l'enseignement scientifique, mais sur un point, sur un département particulier, à la vérité très important, de notre haut enseignement, sur l'enseignement médical. Par la nature de son objet, qui est la vie humaine, saine ou troublée, l'enseignement médical est l'un des plus complexes et des plus élevés; par son caractère professionnel qui lui soumet l'une des professions les plus agissantes et les plus nécessaires de la société, il est l'un de ceux qui doivent le plus préoccuper l'état.

Étudier la vie humaine sous toutes ses formes, dans tous les milieux, et à ses momens divers, pénétrer les plus apparens comme les plus cachés de ses secrets, surprendre ses premiers actes, suivre son développement, déterminer ses fonctions, leur hiérarchie et leur fin, assister à sa déchéance, voir enfin comment elle se brise ou se dissout, quelle étude! D'un diagnostic exact de la maladie aller aux questions d'art et de pratique, voir comment les maladies guérissent naturellement, comment elles amènent la mort, et de cette double connaissance déduire l'ensemble de ces indications d'agir qui ont reçu le nom d'indications thérapeutiques, déterminer les moyens de les remplir, par cette voie conduire la maladie à la guérison, ou ralentir et adoucir les approches d'une mort inévitable, remédier aux infirmités, prévenir le mal, éloigner les influences hostiles à la vie : tel est, à son point de départ comme à son aboutissant, l'enseignement médical. En est-il un qui se propose un objet plus considérable, qui soit plus plein de révélations admirables, qui touche à des intérêts plus saisissans?

Aussi, quelle profession pénètre plus profondément au cœur des sociétés humaines que celle du médecin? De partout, il est fait ap-

pel à son savoir. L'individu, la famille, la commune, l'état, lui confient des missions qui touchent aux plus chers et aux plus pressans intérêts. Est-il étonnant que, par le nombre de ses adeptes et par la nature de ses fonctions, la profession médicale exerce sur les populations une influence profonde et continue; bienfaisante, si le médecin est éclairé et digne, dangereuse si le médecin est ignorant, ou obéit à de mauvaises passions? Quelle importance suprême en revient à l'enseignement médical! Combien la société est intéressée à ce qu'il soit libéralement donné, et de façon à former des générations de médecins comprenant leur mission, possédant à fond leur science et leur art, et s'y attachant comme à toutes les grandes choses que l'on comprend!

Cette importance sociale de l'enseignement médical semblait mal appréciée des gouvernemens précédens, à en juger par le demi-abandon dans lequel il était laissé. Alors que, à l'étranger, les instituts physiologiques et pathologiques grandissaient chaque jour, en France toute amélioration, tout agrandissement de nos facultés de médecine restaient en suspens. On faisait des projets que l'on n'exécutait pas. Nous ne possédions que trois facultés; on les laissait languir et vieillir, et l'on demeurait indifférent à leur progressif affaiblissement. L'une, célèbre par son passé et l'élévation de ses doctrines, Montpellier, semblait oubliée et endormie dans les régions du midi, manquait de laboratoires et de ressources cliniques. Strasbourg, sur les confins de l'Allemagne, assistait au prodigieux développement que prenaient les études expérimentales en ce pays; notre faculté de Strasbourg semblait bien pauvre en regard de ces universités voisines, remuantes, richement dotées, écoutées de tous, sorte de pouvoir national et presque prépondérant; elle n'obtenait une certaine vitalité que par l'adjonction d'une école de santé militaire, qui lui fournissait ses élèves et stimulait son enseignement. La faculté de Paris enfin, où affluait la presque totalité des étudians français, avait jeté, sous la restauration et sous les premières années du gouvernement de juillet, un éclat extraordinaire; elle avait rempli le monde de ses découvertes, entre lesquelles brillait l'auscultation, comme une merveille éblouissante. Toute l'Europe scientifique et médicale venait alors s'instruire à l'école de Paris, et ainsi rayonnaient rapidement tous les progrès réalisés en ces années fécondes. Cette gloire, reconnue de tous, donna à croire sans doute que la faculté de Paris était une création achevée, munie de tous les moyens désirables d'instruction et de travail. Quelle renommée dépassait ou égalait la sienne? Quelle grande découverte n'était le fruit de ses entrailles? Pourquoi les pouvoirs publics se seraient-ils préoccupés de sa prospérité? La faculté réclamait et se plaignait. Quel corps

ne fait entendre réclamations et plaintes? On les écoutait d'une oreille distraite, et on ajournait le moment d'y faire droit.

La faculté de Paris conservait à peu près sa vieille installation, qui datait du premier empire ou même de la première république. Quelques pavillons de dissection, un ou deux amphithéâtres de cours, quelques collections d'histoire naturelle, d'anatomie normale et pathologique, quelques services de clinique générale, semblaient suffire à constituer une faculté complète de médecine. Les transformations de la science n'y faisaient rien; telle était une faculté en 1820, telle elle devait être en 1860. Il n'était tenu compte, en apparence, d'aucune des conditions nouvelles, faites aux recherches scientifiques; il semblait que la physiologie ne fût pas devenue une science expérimentale de premier ordre, et que l'histologie normale et pathologique ne fût qu'une ombre que l'on cherchait ailleurs à faire prendre pour une réalité.

La faculté de Paris, ainsi réduite et dépourvue, ne pouvait donner accès aux étudians qui venaient s'inscrire sur ses registres. De partout l'insuffisance éclatait; les salles de cours et d'examens faisaient défaut : la place manquait à la bibliothèque, elle manquait dans les pavillons de dissection, et les cliniques ne livraient qu'à un bien petit nombre l'instruction pratique qui fait le médecin. La faculté ne semblait connaître ses obligations vis-à-vis de l'étudiant que le jour où elle recevait son inscription, et le jour où, candidat, elle l'interrogeait à un examen. Entre ces deux actes, les seuls obligatoires, et tous les deux à redevance, l'étudiant semblait libre vis-à-vis de la faculté, et la faculté libre vis-à-vis de lui; ils pouvaient vivre en étrangers à l'égard l'un de l'autre. La faculté ne semblait pas croire qu'elle était responsable à l'égard de l'étudiant, et qu'elle lui devait tous les moyens d'instruction nécessaires pour former un anatomiste, un physiologiste, un pathologiste, un thérapeutiste, un accoucheur, un médecin enfin dans la pleine acception de ce mot. Je sais bien que le nombre infiniment trop élevé des étudians inscrits à Paris rendait et rend encore très difficile l'entier accomplissement de tous les devoirs de la faculté. Au moins aurait-on dû tenter quelques efforts plus ou moins efficaces vers ce but, au lieu de garder une placide et satisfaite immobilité; il fallait ouvertement lutter contre un état de choses qui conduisait à une inévitable déchéance.

Toutefois le déclin de la médecine française était loin de répondre à la pauvreté extérieure de l'enseignement officiel. Paris demeurait, au point de vue médical, un foyer encore ardent et fécond. Des élèves distingués, des maîtres éminens, sortaient nombreux de cette faculté, qui étouffait de petitesse et souffrait de tant de misère. C'est qu'à côté de la faculté siégeaient les hôpitaux.

Chaque salle d'hôpital, chaque salle d'autopsie, devenaient un centre d'observation et d'enseignement clinique et anatomo-pathologique. L'administration hospitalière, soucieuse des études, avait construit un vaste institut anatomique, ouvert aux élèves internes et externes des hôpitaux. Les concours d'externat et d'internat qui relevaient, non de la faculté, mais de l'assistance publique, conservaient leur prestige et leur valeur; ils assuraient aux candidats nommés des avantages inestimables d'instruction pratique, et constituaient ainsi un groupe considérable d'élèves qui maintenaient l'honneur de la faculté de Paris, quoiqu'ils ne dussent à celle-ci, en tant que corps officiel, ni leur situation, ni souvent même leur éducation scientifique. Si les concours d'externat et d'internat attiraient à eux l'élite des étudians, par contre, les concours institués par la faculté, ceux des prix de l'école pratique, étaient peu à peu désertés et s'éteignaient naguère faute de candidats. Seuls, les concours pour les fonctions de prosecteur et d'aide d'anatomie, dépendans de la faculté, gardaient leur ancien éclat; on leur avait adjoint ceux de chefs de clinique médicale. Les cliniques chirurgicales, privées jusqu'ici de ce dernier emploi, et ne possédant que des internes, ne doivent rien à la faculté. Ces divers concours ne s'adressaient qu'à un chiffre très restreint d'élèves, ou mieux, de jeunes docteurs; et, quelle que fût leur importance, ils ne suffisaient pas à rattacher à la faculté toute la jeunesse vivante et animée qui remplissait les hôpitaux, et qui représentait la vraie population scolaire que la faculté devait plus particulièrement surveiller, stimuler, diriger dans les voies de la science.

Si l'enseignement médical valait, en définitive, mieux que cette situation abaissée, cela tenait à l'enseignement libre qui, dans chaque hôpital, suppléait à l'indigence de l'enseignement officiel. Celui-ci donnant seul le grade, on pouvait, à un jugement superficiel des choses, croire qu'il avait été l'instructeur des candidats qu'il interrogeait, et qui lui demandaient un diplôme. Ce n'était là qu'une illusion. Le professeur trop souvent n'était directement pour rien dans l'instruction acquise par le candidat; il avait pu y contribuer indirectement par ses livres, par ses propres travaux, mais son enseignement de faculté rarement avait servi de guide au candidat. L'élève, livré à ses propres inspirations, allait du bon ou du mauvais côté, poussé par le vent qui soufflait, par des incitations de hasard, heureuses ou malheureuses, et qui décidaient de sa voie. Le vieux régime de nos examens était lui-même devenu profondément insuffisant et défectueux; nous en fournirons plus tard la raison. La faculté, examinant des élèves qui n'avaient été astreints à aucune scolarité efficace et réelle, n'avait pas en revanche les moyens de

s'assurer par la valeur irrécusable des actes probatoires que ces élèves méritaient le redoutable droit d'exercice que l'on remettait en leurs mains. La faculté ne pouvait avoir à cet égard qu'une opinion pleine de réserves et qui n'allait pas au-delà d'une probabilité très vacillante.

Cet exposé sommaire de la situation de l'enseignement médical serait incomplet, si, à côté des facultés, nous ne placions pas les écoles préparatoires de médecine, instituées dans un certain nombre de grandes villes. Ces écoles, au nombre de vingt-deux, avaient pour but de faire concourir à l'enseignement les moyens d'instruction clinique et anatomique que présentent les hôpitaux des villes importantes par leur population. Les écoles préparatoires pouvaient délivrer huit inscriptions équivalentes à huit inscriptions de faculté, ou douze inscriptions équivalentes à dix inscriptions, ou même quatorze inscriptions équivalentes à douze inscriptions. La dernière année scolaire devait nécessairement s'accomplir dans une faculté. Ces écoles avaient donc à donner l'enseignement correspondant aux trois premières années d'étude pour le doctorat en médecine. Elles offraient l'avantage de constituer des centres où les élèves, peu nombreux, connus personnellement de leurs maîtres, astreints à la présence obligatoire aux cours, pouvaient être dirigés plus sûrement que dans les grandes facultés. Aucun de ces élèves ne pouvait se dérober aux études pratiques d'anatomie, aux leçons et exercices cliniques, et, dans la première année de scolarité, aux travaux pratiques de chimie et d'histoire naturelle.

Mais pour que ces avantages fussent acquis, il aurait fallu que toutes les écoles préparatoires eussent été installées et outillées de manière à répondre aux besoins divers des études médicales pendant les trois premières années; il aurait fallu que le corps enseignant offrît toutes les garanties qu'exige un enseignement complexe et élevé; de la sorte, les premières années de la scolarité si fécondes, et qui contiennent en germe le développement de toutes les autres, ne couraient pas le risque d'être faussées, d'entraîner la stérilité de toutes les études ultérieures, en donnant à l'élève de mauvaises habitudes scientifiques, et en le rendant incapable, à moins de secours et d'efforts extraordinaires, de rentrer dans la bonne voie, dans la voie de la science exacte et de l'observation rigoureuse. Malheureusement, toutes les écoles préparatoires ne réalisaient pas cet état désirable. Elles étaient, on le verra, insuffisantes à bien des points de vue; les moyens les plus indispensables d'enseignement leur manquaient trop souvent; le corps professoral était irrégulièrement et parfois difficilement recruté; il était misérablement rétribué, et pourtant les obligations imposées aux pro-

fesseurs étaient grandes. Ici encore tout était resté immobile; aucune impulsion progressive. Telles, en 1846, avaient été établies les écoles préparatoires, telles à peu près les retrouvait-on en 1870. Lors de leur fondation, c'était comme un essai que l'on tentait, et l'on n'avait donné qu'une organisation de début et incomplète à ces institutions; après vingt-cinq ans, rien n'avait été développé, perfectionné. Les facultés de médecine n'avaient pas changé; pourquoi aurait-on apporté des changemens à l'institution des écoles préparatoires?

Un tel état de choses devait frapper tous les esprits, même ceux qui, disposés à un optimisme invincible, croyaient volontiers que rien ne se faisait mieux ailleurs qu'en France. Aussi la situation de notre enseignement supérieur, celle en particulier de notre enseignement médical, commençait-elle à préoccuper, dans les dernières années du gouvernement impérial, ceux qui avaient souci de notre avenir intellectuel et national. Il est de toute justice de citer, parmi les ministres de l'instruction publique qui aspiraient à relever cet enseignement, M. Duruy, à qui est due la création de l'école pratique des hautes études, création qui dure encore et qui a donné d'heureux résultats. Sous ce ministère, les projets d'agrandissement de la faculté de médecine de Paris, longtemps médités, furent définitivement arrêtés, et l'exécution en paraissait prochaine. Subordonné à des travaux de voirie, et semblant ne venir qu'en sous-ordre, cet agrandissement si urgent fut différé. On paraissait croire qu'il serait toujours temps d'en arriver aux améliorations réclamées par le public médical.

Quelques autres raisons d'ordre moral et inavouées germaient au fond des esprits et refroidissaient tout élan qui nous eût été favorable. L'enseignement et le public médical n'ont jamais été très sympathiquement vus dans les hautes régions du pouvoir. La grandeur et la réalité de la médecine, comme science et comme art, y sont en général mal appréciées. On ne distingue guère, même dans ces régions, le médecin instruit, savant, consciencieux, réservé et digne, du médecin ignorant, plein de jactance, étalant d'autant plus de science qu'il en possède moins, et qui fait de sa profession un métier plus ou moins lucratif et menteur. Il en a été et il en sera toujours ainsi. La médecine est tellement inconnue des profanes, qu'on nous pardonne ce mot, que ceux-ci discernent rarement la science fausse et vaine de la science solide et vraie. La médecine, pour eux, conserve toujours une teinte de la science douteuse des arcanes, et elle est plus un mystère plein de hasards qu'un art éclairé et qui sait où il va. Les médecins, en outre, étaient redoutés dans leur action sociale et publique; on les suspectait d'hostilité au point de vue politique, et ce sentiment

venait fortifier les méfiances conçues contre la médecine elle-même.

L'on ne se hâtait donc pas de mettre la main à la restauration de cet enseignement, si urgente qu'elle fût. En outre, on limitait le plus possible l'œuvre de restauration projetée. On la bornait à la réédification, si longtemps attendue, de la faculté de Paris. On s'était lentement décidé à l'agrandissement de cette faculté et à l'installation de laboratoires destinés aux travaux pratiques. Tout se bornait là. Élever de nouveaux centres d'enseignement médical, de nouvelles facultés largement assises, améliorer les écoles préparatoires et régler leur régime, relever, dans les facultés et les écoles, la situation du corps enseignant, celle des professeurs, des agrégés et des suppléans, il n'en était pas question. On avait même, contre toute demande d'amélioration relative aux membres de ces corps enseignans, des fins de non-recevoir qui témoignaient de préjugés singuliers. On se refusait à toute augmentation du traitement des professeurs et des agrégés, sous le prétexte que le plus grand nombre d'entre eux se livraient à la pratique de l'art, que leur titre leur donnait, à ce point de vue, un crédit incontestable, et que c'était là en quelque sorte une rémunération suffisante. Ainsi croyait-on motiver cette anomalie de professeurs ou agrégés de la faculté de médecine de Paris recevant des appointemens notablement inférieurs à ceux des professeurs ou agrégés des autres facultés. Je cite ce fait, si peu important qu'il semble, pour montrer l'esprit qui dominait, et qui, obscurément, s'opposait au relèvement du corps enseignant des facultés de médecine. Est-il besoin d'ailleurs de réfuter de tels préjugés? Qu'a-t-on à calculer ce que peut valoir la réputation acquise par un professeur de faculté de médecine? Qu'importe? S'il fait bien et régulièrement son enseignement, celui-ci doit-il ne pas être rétribué convenablement, sous prétexte que la pratique médicale donne la fortune? Pour les professeurs de clinique, cette extension de la pratique civile ne vient-elle pas compléter les enseignemens de la pratique hospitalière, et les leçons du professeur n'en deviennent-elles pas plus utiles? Supputer la valeur d'honoraires laborieusement acquis, n'est-ce pas obéir à ces sentimens de mauvaise égalité qui pervertissent tant d'esprits? D'ailleurs il s'en faut que la plupart des professeurs et des agrégés des facultés de médecine trouvent dans la pratique une compensation à des traitemens insuffisans. Beaucoup restent sur le domaine de la science pure, et si l'on désire que le nombre de ceux-ci s'accroisse, il faut y aider et leur faire une situation qui permette de ne pas chercher, en dehors des travaux scientifiques, les ressources nécessaires pour une existence honorable.

Au-delà de nos frontières, un esprit différent régnait. Loin d'avoir à lutter contre de sourdes méfiances, l'enseignement des

sciences médicales rencontrait une faveur marquée dans les universités étrangères, celles d'outre-Rhin surtout, et cette faveur se traduisait de toutes façons, par la construction de vastes édifices où toutes les ressources de la science étaient réunies, par les grandes situations faites au professorat, par l'estime publique dont on environnait les professeurs. Ces deux situations, si profondément éloignées l'une de l'autre, étaient déjà signalées à l'opinion avant les funestes événemens de 1870. Les terribles leçons de cette année ont achevé la démonstration.

II.

Il s'agit moins, dans l'exposé qui va suivre, de réformes accomplies que de réformes décidées, dont le jour est proche ou qui sont en voie d'exécution. Ces réformes ne sont plus simplement projetées; elles ont obtenu l'assentiment des pouvoirs publics; l'heure où elles doivent passer dans les faits est fixée. Il est donc possible de présenter le tableau qu'elles réaliseront à bref délai.

Il y a à considérer d'abord les réformes apportées au régime des facultés de médecine; ensuite la réforme de l'enseignement dans les écoles préparatoires et la création des écoles nouvelles, dites écoles de plein exercice. Dans les facultés de médecine, il y a à considérer l'état des facultés anciennes et la création des facultés nouvelles. Les réformes accomplies dans les premières se reproduiront pour la plupart dans les secondes; mais parmi celles-ci il en est une, celle de Lyon, qui offre certaines conditions exceptionnelles qu'il sera utile de faire connaître.

Les anciennes facultés de médecine étaient au nombre de trois; mais celle de Paris avait acquis une telle prépondérance par le nombre de ses élèves que sa situation donnait véritablement le bilan de l'enseignement médical. C'était donc celle vers laquelle devaient se concentrer les réformes reconnues nécessaires; c'était celle aussi qui, par son délabrement et son insuffisance, appelait d'urgentes résolutions. La principale, celle qui tenait sous sa dépendance la plupart des autres, c'était la reconstruction de la faculté. Cette reconstruction, depuis longtemps projetée, s'accomplit à cette heure. Le conseil municipal de la ville de Paris et l'état sont engagés par un vote et par une loi à la réédification de la faculté de médecine; ils y contribueront par sommes égales, et les sommes prévues s'élèvent à 4 millions 1/2 pour chacune des deux parties contractantes. C'est à l'initiative de M. Léon Say, à son concours dévoué et persistant, qu'est due cette convention entre la ville et l'état, convention qu'il a préparée comme préfet de la Seine et conclue ensuite comme ministre des finances. La faculté de mé-

decine ne devra jamais oublier les services que M. Léon Say a ainsi rendus à la science et à l'enseignement.

Sans exposer en détail les plans de cette reconstruction, nous dirons que la faculté réédifiée se composera de deux parties : l'une, comprise entre la place et la rue de l'École-de-Médecine, la rue Hautefeuille et le boulevard Saint-Germain, sera affectée à ce que l'on peut appeler la faculté théorique. C'est là que se donnera l'enseignement dogmatique ; là se trouveront les amphithéâtres de cours, les salles d'examens, une partie des collections anatomiques et d'histoire naturelle, la bibliothèque, les cabinets de physique et de chimie et aussi le laboratoire du cours de chimie. La seconde partie, située de l'autre côté de la place et de la rue de l'École-de-Médecine, formera, à bien dire, la faculté pratique. Elle absorbera l'école pratique actuelle, l'hôpital des cliniques, qui sera enlevé à sa destination hospitalière, et tous les terrains compris entre l'école et l'hôpital. Là seront installés tous les instituts pratiques, instituts anatomiques, physiologiques, histologiques, anatomo-pathologiques et chimiques. La clinique d'accouchemens, contenue dans l'hôpital dépossédé, sera transférée dans une maternité qui s'élève sur les terrains du Luxembourg ; la clinique chirurgicale de ce même hôpital sera transférée à l'hôpital Necker, déjà doté d'une clinique médicale. L'hôpital Necker, où le mouvement hospitalier est très actif, et qui n'est pas éloigné du quartier des études, deviendra ainsi l'un des centres de l'enseignement clinique de la faculté.

La reconstruction de chacune de ces deux parties de la faculté est également nécessaire. La première permettra de faire subir les actes probatoires d'une façon plus sérieuse et plus digne, et sans occuper, pendant la durée des actes, les salles affectées aux collections anatomiques ou autres ; elle permettra surtout d'appliquer la réforme prochaine qui multipliera le nombre des examens probatoires. Elle permettra encore de réaliser une autre partie du programme des réformes, à savoir la participation active et permanente des agrégés à l'enseignement régulier de la faculté. Dans l'état actuel des choses, cette participation est presque impossible. La faculté ne possède guère qu'un amphithéâtre de cours. Un second amphithéâtre, adossé au laboratoire du cours de chimie, est une sorte d'annexe de ce laboratoire ; mal éclairé, il ne peut qu'exceptionnellement servir aux cours de la faculté. Aucune autre salle de conférences ou de cours. Comment demander aux agrégés une participation à l'enseignement alors qu'on ne saurait leur donner un amphithéâtre où ils puissent se faire entendre ?

L'agrandissement de la faculté théorique permettra aussi de donner à la bibliothèque un aménagement en rapport avec l'impor-

tance des services qu'elle rend. La bibliothèque de la faculté de médecine est l'une des plus considérables de la ville de Paris; les locaux qui lui sont affectés sont si insuffisans et délabrés que depuis longtemps on ne sait où loger les livres nouveaux, et que les livres logés ne sont plus assurés d'une bonne conservation. Et pourtant, dans une bibliothèque scientifique et scolaire, l'acquisition des ouvrages récens est indispensable, et le mouvement scientifique est tel que ces ouvrages surgissent incessamment. En outre, la bibliothèque de la faculté est probablement la plus fréquentée de Paris; plus de 600 étudians viennent chaque jour s'asseoir devant les tables de travail et demander aux bibliothécaires les livres qu'ils désirent étudier. Or la bibliothèque actuelle est tellement insuffisante quant à l'espace, que les étudians admis, pressés les uns contre les autres, peuvent à peine y disposer les livres qui leur sont prêtés et les papiers sur lesquels ils veulent prendre des notes. Beaucoup, trouvant toutes les places occupées, se retirent; d'autres ne viennent pas, sachant combien l'encombrement est grand et par suite le travail difficile. N'est-il pas déplorable qu'un tel état de choses ait pu durer longtemps? Quelle faute que de refuser aux étudians les moyens de travail qu'ils réclament! D'autant plus que les études médicales exigent une grande diversité d'ouvrages, souvent fort chers; qu'il faut consulter auteurs anciens, modernes et contemporains, interroger des recueils périodiques très volumineux, et que ces ouvrages et recueils appartiennent à toutes les langues. Une vaste bibliothèque, bien aménagée, bien pourvue, bien servie, est l'un des premiers besoins d'une faculté de médecine.

La réédification de la faculté pratique assurera aux élèves l'instruction pratique sous ses formes diverses. L'institut anatomique qui remplacera les pavillons anatomiques actuels, si misérables d'aspect et en toutes ressources, pourra contenir environ mille étudians et offrir à chacun d'eux une place et les moyens voulus d'instruction. Il faudra multiplier en proportion le nombre des prosecteurs et des aides d'anatomie destinés à surveiller et à guider les jeunes étudians et à rendre leurs études pratiques fructueuses. Cette augmentation inévitable du nombre des prosecteurs et des aides d'anatomie aura en outre ce bon effet d'accroître l'importance des concours de la faculté. Les concours actuels attirent beaucoup de candidats distingués pour un très petit nombre d'emplois; si le nombre des emplois augmente, celui des candidats croîtra sans doute, mais beaucoup plus trouveront au bout du concours la juste récompense de leurs efforts. Le nombre des vocations scientifiques sera ainsi accru, et les jeunes forces de la faculté se développeront.

A côté de l'institut anatomique, dont l'importance est dominante,

s'élèveront des laboratoires de recherches et de travaux pratiques. Les premiers, destinés aux professeurs, serviront à leurs recherches personnelles; les autres seront consacrés à l'instruction des élèves. Ces laboratoires seront dirigés par un chef et des aides sous la haute surveillance du professeur à l'enseignement duquel est affecté le laboratoire. Il y aura ainsi des laboratoires affectés aux travaux chimiques, aux études histologiques, physiologiques et anatomo-pathologiques. Le laboratoire d'histoire naturelle est attaché au jardin botanique de la faculté, et se trouve ainsi en dehors des bâtimens de la faculté pratique.

A côté de la faculté pratique et de ses laboratoires, il faut placer les beaux laboratoires de clinique et d'analyse qui viennent d'être institués dans chaque hôpital d'instruction clinique et rattachés aux services de clinique médicale et chirurgicale. Parmi ces laboratoires, nous signalerons, à cause de leur importance, ceux du nouvel Hôtel-Dieu et ceux de la Charité. Dans ce dernier hôpital, le laboratoire édifié à frais communs par l'état et par la ville de Paris a pris les proportions d'un véritable institut anatomo-pathologique. Cet institut pourra contribuer non-seulement aux études cliniques, mais en outre à une sorte d'enseignement pratique et régulier de l'anatomie pathologique. Muni d'un amphithéâtre de cours, les élèves pourront y assister à toutes les démonstrations voulues par un tel enseignement. Il ne reste plus qu'à tracer un programme et à adopter un règlement qui puisse à la fois réserver, dans ces grands laboratoires annexés aux cliniques, les droits du professeur de clinique, et en même temps accorder au chef ou directeur de ces laboratoires une indépendance suffisante pour qu'il puisse faire servir à l'enseignement tous les moyens d'étude que ces laboratoires renferment. Il faut également sauvegarder les droits du professeur titulaire d'anatomie pathologique, dont l'enseignement ne doit être ni détourné ni mutilé au profit d'un autre. Il y a des intérêts divers et délicats à ménager; mais il n'est pas impossible d'arriver à une bonne solution et de faire aux professeurs leur part première et légitime, tout en laissant aux chefs de ces laboratoires les moyens de donner un enseignement anatomo-pathologique pratique, technique surtout, et élémentaire; enseignement qui ne peut se donner tel dans la grande chaire dogmatique de la faculté. A cette chaire reviendra toujours l'enseignement anatomo-pathologique donné dans son ensemble, dans sa synthèse, sous ses grandes divisions et dans ses larges rapports avec l'évolution, les symptômes et les signes des maladies.

Les laboratoires annexés aux cliniques générales permettent à celles-ci de joindre à l'examen direct des malades, à l'étude des symptômes et des signes des maladies, les analyses des sécré-

tions, du sang et des tissus altérés par la maladie. Toutefois, même avec ce complément précieux d'observation, les cliniques générales ne suffisent pas à donner tout l'enseignement clinique. A côté d'elles, il faut placer des cliniques spéciales, dont l'importance est devenue telle aujourd'hui qu'une faculté de médecine où les enseignemens cliniques spéciaux sont dédaignés est condamnée à un état d'infériorité fatale. Cet état d'infériorité, il faut le dire, la faculté de Paris ne l'a que trop subi. Les spécialités médicales ont été jusqu'en ces derniers temps repoussées de son enseignement, à l'instigation de ses plus illustres membres. Ceux-ci déclaraient que l'enseignement encyclopédique a seul un caractère scientifique, et doit seul être reconnu. Cet enseignement encyclopédique comprend en lui les enseignemens spéciaux, et il peut les fournir avec une autorité et une pleine connaissance des choses, que le représentant des pures spécialités ne saurait posséder. La science vit de rapports, et celui qui n'a pas la vue de l'ensemble connaît mal les parties. Le spécialiste, cantonné dans sa petite région, n'a qu'une observation limitée et imparfaite. Il ne faut pas compromettre les fortes éducations médicales et chirurgicales qui sont l'honneur de la faculté de Paris; elles faibliraient, si on les délaissait pour s'adonner à des études absolument spécialisées, et si ces études prenaient pied dans l'enseignement de la faculté.

On ne saurait méconnaître le caractère élevé de ces raisons toutes françaises, et à la rigueur elles pouvaient être acceptées il y a trente ans. Les spécialités étaient alors si réduites, comme science et comme art, que l'on était en droit de les rattacher à la clinique générale. En quelques leçons, on prétendait exposer aux élèves les sujets de clinique et de thérapeutique spéciales. Déjà cependant l'insuffisance d'un tel enseignement était signalée. Aujourd'hui elle éclate aux yeux de tous. L'étude des spécialités a acquis en effet un développement et un caractère scientifique qui les ont singulièrement relevées. Ce développement, une technique propre et toute nouvelle, très délicate et très complexe, rendent désormais impossible l'enseignement complet des spécialités dans les cliniques générales. Celles-ci ont peine à suffire à l'enseignement général qui leur incombe; elles ne peuvent se consacrer à un enseignement spécial qui exige beaucoup de temps et un aménagement pratique tout particulier. D'ailleurs on ne devient habile et grand connaisseur en fait de maladies spéciales qu'à la condition d'en voir sans cesse; on ne manie en maître toute l'instrumentation que l'observation et la thérapeutique de ces maladies mettent en œuvre qu'à la condition de la manier tous les jours. Dédaigner les cliniques spéciales, ce serait sacrifier l'instruction pratique des élèves, sacrifier même une part de la science et renoncer à la faire fructifier

par une culture appropriée. Faisons à ces cliniques une large place. L'exemple nous est donné par les universités étrangères. C'est par l'importance qu'elles attachent à l'enseignement des spécialités que ces universités ont acquis une part, et souvent la meilleure, de leur renommée. Les soins donnés à cet enseignement ont déterminé chez elles un courant d'élèves étrangers qui autrefois ne connaissaient que le chemin de nos facultés. D'honorables scrupules ne doivent plus nous arrêter, d'autant plus que l'on peut donner à ces scrupules une satisfaction légitime sans compromettre, mais au contraire en relevant l'enseignement des spécialités et en le rendant pleinement digne d'appartenir à une faculté.

A cet effet, on réservera la charge des enseignemens cliniques spéciaux à ceux qui ont déjà fait preuve d'une instruction encyclopédique complète et forte; tels sont d'abord les agrégés de nos facultés, tels encore les médecins et chirurgiens des hôpitaux de Paris. Les uns et les autres sont nommés après de longs et vaillans concours, portant sur la médecine et la chirurgie considérées dans leur ensemble. Ceux qui ont traversé ces concours avec succès sont armés de toutes pièces; ils connaissent et la science générale et les spécialités scientifiques. Si, après avoir conquis un tel titre, quelques-uns s'adonnent à la culture scientifique et pratique de telle ou telle spécialité, on peut être assuré qu'ils sauront voir et comprendre cette spécialité dans ses rapports avec l'ensemble, qu'ils ne se livreront pas à une fragmentation absolue et fausse de la science et de l'art, et qu'ils sauront garder à un enseignement spécial ce caractère supérieur que donnent seules les connaissances générales. Nos maîtres en spécialités éviteront ainsi cet esprit étroit, ces tendances fâcheuses que l'on rencontre dans beaucoup d'universités étrangères. Les enseignemens cliniques spéciaux y sont confiés souvent à des médecins qui ne connaissent que la spécialité qu'ils cultivent, et qui même s'absorbent tout entiers dans l'étude indéfinie d'un point limité, et spécial même dans la spécialité. On perd à cette façon de comprendre et de pratiquer les spécialités toute aptitude, tout esprit scientifique. Un tel danger ne sera jamais à redouter parmi nous.

Le besoin d'organiser dans nos facultés les enseignemens cliniques spéciaux avait frappé depuis quelques années beaucoup de bons esprits. Déjà Rayer, durant son décanat, avait tenté cette organisation; mais il n'avait pas donné à son œuvre les conditions voulues pour durer. Il avait institué des cours cliniques complémentaires destinés aux agrégés libres, sans s'assurer qu'il pourrait toujours attribuer à ces agrégés les services cliniques, sans lesquels cet enseignement est impossible. Rayer n'avait donc pu faire que des attributions temporaires et dont rien ne garantissait le renou-

vellement. Aussi la plupart de ces cours sont-ils tombés dans l'abandon, faute de pouvoir les confier à qui de droit. En effet, dès qu'il s'agit d'enseignement clinique, la faculté de médecine n'est pas pleinement maîtresse de son action. Une entente préalable est nécessaire entre les administrations de l'instruction et de l'assistance publiques. Il faut que l'assistance publique consente à céder à la faculté de médecine un certain nombre de services spéciaux, afin que celle-ci puisse les confier à ceux qu'elle estimerait aptes à donner cet enseignement. Cette solution, qui en soi paraît si simple, est en pratique environnée de difficultés. L'assistance publique a ses médecins et chirurgiens, nommés au concours, et dont elle entend maintenir les droits, qui sont de choisir à l'ancienneté parmi les services hospitaliers vacans. Il faut donc trouver un terrain sur lequel tous les droits puissent se concilier, ceux des médecins et chirurgiens des hôpitaux, ceux aussi de la faculté de médecine, ou mieux ceux de l'enseignement.

Ces derniers ont une importance dont il convient d'apprécier la portée. On allègue que les médecins et chirurgiens des hôpitaux font librement des cours cliniques spéciaux, que par conséquent l'enseignement des spécialités n'a jamais, en réalité, fait défaut, et que la faculté n'a pas à se préoccuper outre mesure de cet enseignement. Une telle assertion n'est pas entièrement exacte. Sans doute l'enseignement libre dans les hôpitaux spéciaux a sa valeur, et l'on peut citer à son acquit des noms dont l'autorité scientifique reste incontestée; mais même ces cours renommés ne répondent pas complétement à ce que l'on est en droit d'exiger. Les enseignemens libres gardent toujours un caractère aléatoire; ils vont où ils veulent, et durent ce qu'ils veulent. Un médecin ou chirurgien d'hôpital, ouvrant une clinique libre, traite les points spéciaux dont il s'occupe ou qui ont un côté nouveau, et il n'a pas le souci de développer méthodiquement tout un enseignement. Il choisit tel ou tel sujet, et s'y tient. Ce n'est pas là un enseignement régulier, permanent, traitant successivement tous les points qui lui sont afférens : il faut pour cela un enseignement obligatoire et réglé. L'enseignement libre se dégage de toutes ces servitudes, et on ne saurait lui en faire un reproche; il ne peut donc remplacer l'enseignement officiel, pas plus pour les cliniques spéciales que pour les cliniques générales, pas plus pour les enseignemens théoriques que pour les enseignemens pratiques. Et puis, véritablement, une faculté de médecine doit donner tout l'enseignement médical; elle ne peut dire : je m'abstiens ici parce que je serai suppléée par des professeurs volontaires et libres. Ceux-ci enseigneront à ma place; immobile et oisive, je les regarderai faire, sans pouvoir même com-

muniquer avec eux, sans savoir dans quel esprit ils dirigent leur enseignement. Non, un tel état de choses n'est pas admissible.

Il fallait donc arriver à une entente avec l'administration hospitalière. Pourquoi cette entente se trouvait-elle si difficile à établir? C'est que, faisons-en l'aveu, certains sentimens de rivalité jalouse s'étaient peu à peu glissés entre les médecins et chirurgiens des hôpitaux et ceux qui, professeurs de faculté, devaient à ce titre un nouveau lustre. Les grandes corporations voisines et entretenant entre elles des rapports continus se jalousent en raison même de ce voisinage et de ces rapports. C'est là un fait de tous les temps, de tous les pays, observé à tous les niveaux sociaux. Cependant il appartenait à l'administration de l'instruction publique et à la faculté de médecine d'effacer, autant que possible, la trace de ces petites rivalités; il convenait d'écarter ces vieux et misérables obstacles et de se montrer animés de sentimens plus larges. Loin de lutter contre l'administration hospitalière et de prétendre, sans compensation, diminuer les droits des médecins et chirurgiens des hôpitaux, il fallait demander, au nom de la faculté, le concours des médecins de l'assistance publique, alors que ce concours semblait nécessaire ou utile à l'enseignement clinique spécial. Cet appel, la faculté n'a pas refusé de le faire, et elle a accepté cette proposition de pouvoir charger d'un enseignement clinique spécial tel ou tel médecin des hôpitaux, alors qu'aucun agrégé de la faculté de médecine ne serait en situation d'être promu à cet enseignement. C'est là en quelque sorte une alliance conclue entre la faculté et l'assistance publique dans l'intérêt de l'enseignement clinique. Il y a lieu d'espérer que cette alliance portera ses fruits. Elle a déjà permis de conclure une convention entre le ministre de l'intérieur, représentant l'assistance publique, et le ministre de l'instruction publique, représentant la faculté de médecine, convention qui va inaugurer une organisation nouvelle des cours cliniques spéciaux.

Par suite de cette convention, le ministre de l'instruction publique peut charger de cours cliniques spéciaux les agrégés, médecins ou chirurgiens titulaires des hôpitaux, ou des médecins ou chirurgiens des hôpitaux, non agrégés. Ils sont nommés pour dix ans, rééligibles, et leurs fonctions de professeurs cesseront lorsqu'ils auront atteint la limite d'âge à laquelle les médecins et chirurgiens des hôpitaux sont mis à la retraite. L'administration de l'assistance publique livre un service clinique spécial à ces chargés de cours, tout en réservant les droits de ses médecins et chirurgiens actuellement en possession de ces services. Le ministre de l'instruction publique doit donc choisir parmi ceux qui occupent à cette heure un service clinique spécial. Ce n'est pas une

entière liberté, mais il n'y avait pas à demander plus en ce moment. Lorsque les titulaires de ces services, chargés au nom de la faculté d'un enseignement clinique spécial, devront, pour une raison ou pour une autre, être remplacés, comment se fera ce remplacement? Se fera-t-il par une désignation directe de la faculté, parmi ceux qui rempliront les conditions voulues, ou ne pourra-t-on choisir que parmi ceux à qui les droits de l'ancienneté permettront d'occuper ces services spéciaux? Cette dernière supposition s'accorde mal avec les intérêts de l'enseignement. Ce point litigieux, la convention conclue entre les deux ministres ne le résout pas. La décision est remise à une commission mixte qui, d'après la convention, sera permanente, et réglera la mise en pratique de cet enseignement, qui aura été si péniblement organisé. Espérons que cette commission prendra une décision conforme aux conditions d'un bon enseignement, lesquelles veulent un libre choix et non une désignation parmi des occupans à l'ancienneté. Après dix ans de possession d'un service clinique spécial au nom de la faculté, il n'y a pas à croire que l'on voudra attribuer ce service à d'autres qu'à ceux que la faculté jugera aptes à l'occuper. Quoi qu'il en soit, un premier pas est fait. Cette prise de possession de cliniques spéciales, toute limitée qu'elle soit, doit devenir pour la faculté une prise de possession réelle par les seuls progrès du temps et par la force acquise d'une longue occupation.

Il y aura à voir par la suite si toutes ces cliniques spéciales doivent rester à l'état de cours complémentaire, et si quelques-unes ne méritent pas le rang de clinique magistrale. Déjà l'une d'elles a été ainsi convertie. Le cours des maladies mentales est devenu chaire magistrale, ce que justifiaient la grandeur et l'importance sociale de cet enseignement. De telles conversions peuvent être indiquées dans l'avenir et demandées par la faculté. En outre, un article ajouté à la convention passée entre les deux ministres établit que le nombre des enseignemens cliniques spéciaux, présentement fixé à cinq ou six, pourra être augmenté suivant les progrès de la science et les intérêts de l'enseignement. C'est là une libérale et excellente déclaration, et qui trouvera son application.

Ce n'est pas seulement par l'adjonction de cours cliniques spéciaux qu'il y a lieu de compléter l'enseignement de nos facultés de médecine. La plupart des chaires magistrales embrassent de trop vastes étendues scientifiques, et le professeur est obligé de scinder son cours en plusieurs années. Il en est ainsi pour toutes les chaires magistrales qui sont uniques de leur espèce : telles les chaires de pathologie générale, de thérapeutique, d'anatomie pathologique, de médecine légale, d'hygiène, de physiologie, d'anatomie, de médecine opératoire, de chimie, de physique, d'histoire naturelle.

Telles sont même les chaires doublées de pathologie interne et de pathologie externe; pour les unes comme pour les autres, la matière de l'enseignement est surabondante. A moins de fournir un enseignement mutilé et absolument élémentaire, le professeur est condamné à ne traiter qu'une part minime de son sujet. D'autre part, une partie du corps enseignant de nos facultés reste ordinairement inactive et silencieuse, et c'est la partie la plus jeune, la plus ardente à la besogne qui est ainsi immobilisée, celle à qui les exercices de l'enseignement seraient personnellement utiles; je veux parler du corps des agrégés. Nommés au concours, les agrégés n'ont maintenant d'autres fonctions que celle de participer aux examens que fait subir la faculté; ils ne prennent part à l'enseignement que lorsqu'ils sont chargés de suppléer un professeur empêché. Cette participation est donc rare, aléatoire, et peut même conduire l'agrégé à une suppléance qui n'est pas en rapport avec ses goûts et ses études préférées.

Il y a à s'emparer, au profit de l'enseignement, de ces forces vives et presque perdues de l'agrégation. A cette fin, chaque agrégé sera attaché à une chaire magistrale pour compléter l'enseignement du professeur titulaire, et cela avec l'agrément et du professeur et de la faculté. Le professeur désignera la partie du cours qu'il peut abandonner à un agrégé, et ce cours complémentaire sera, par la faculté, confié à l'agrégé. Ces dispositions libérales doubleront l'étendue de l'enseignement parcouru. Le jeune agrégé pourra recueillir là des succès précoces, et qui plus tard le désigneront au choix de la faculté. Ces succès feront-ils échec au professeur, et celui-ci pourra-t-il en prendre ombrage? Non, le professeur sera le premier à se féliciter des succès de son jeune collègue; il saura toujours garder l'influence sérieuse que donnent l'expérience acquise et l'autorité de jugemens longuement médités. Nous avons dit quels obstacles avait offerts jusqu'ici à cette extension des fonctions de l'agrégation l'installation pauvre et étroite de notre faculté. Cette installation s'agrandit, et le moment est venu de demander aux agrégés le concours qu'ils sont prêts à donner. Aussi le décret qui vient de réorganiser les cours cliniques spéciaux établit-il la participation future et régulière des agrégés aux fonctions de l'enseignement.

III.

Les améliorations ou réformes dont nous venons de tracer l'exposé s'appliquent surtout à la faculté de Paris. Quelle est, sous ces rapports, la situation des facultés de province? Il faut distinguer ici entre les facultés anciennes et les nouvelles.

Les facultés anciennes sont celles de Montpellier et de Nancy. La faculté de Montpellier a de glorieuses traditions, qui sont encore sa principale force; mais il ne faut pas se dissimuler que le mouvement de transformation qui agite l'enseignement médical ne lui est pas de tout point favorable. Cet enseignement devient de moins en moins dogmatique et synthétique, pour revêtir le caractère analytique et pratique. Or ce caractère pratique de la médecine moderne se puise tout entier dans l'observation clinique, et dans ce qui se ratache à cette observation. La première et essentielle condition d'une telle observation se trouve dans la possession de ressources cliniques abondantes. Les études anatomo-pathologiques, et, avant elles, les études anatomiques, se relient à la possession de ces ressources cliniques. C'est là, sans qu'il soit besoin d'insister sur une vérité si évidente, ce qui fait que, désormais, les facultés de médecine ne peuvent pleinement prospérer que dans les cités très populeuses, pourvues d'hôpitaux où convergent et se répètent les faits pathologiques, de façon à fournir à l'étudiant attentif des occasions d'observation fréquente, et embrassant l'ensemble de la pathologie. Comment instituer ailleurs que dans les très grandes villes les enseignemens cliniques spéciaux dont nous avons fait ressortir l'importance? Comment trouver ailleurs que dans ces villes un assez grand nombre de services hospitaliers pour qu'un service puisse être attribué à la plupart des professeurs d'une faculté de médecine, à ceux du moins dont l'enseignement porte sur la pathologie et la thérapeutique? Qu'est un professeur de pathologie interne ou de pathologie externe, de pathologie générale ou de thérapeutique, qui ne possède pas un service d'hôpital? N'est-il pas comme un combattant qui entre dans la lutte avec des préceptes et non avec des armes? Son enseignement n'est-il pas destiné fatalement à perdre le caractère animé et vivant que le contact des faits et le commerce assidu des réalités peuvent seuls donner?

La faculté de Montpellier doit donc s'efforcer de développer son enseignement pratique sans en éteindre le caractère philosophique, de fortifier son enseignement anatomique, d'accroître surtout ses ressources cliniques. Il faut faire dans ce sens tout le possible, sans se dissimuler que ce possible est malheureusement très limité par la faible importance numérique du milieu où siége la faculté.

La faculté de médecine de Strasbourg était perdue pour nous avec l'Alsace. La faculté de médecine de Paris, consultée, demanda le transfèrement de la faculté de Strasbourg à Lyon. Le chef du pouvoir exécutif, M. Thiers, croyant donner satisfaction à une pensée patriotique, désigna Nancy pour recueillir ce douloureux héritage. On voulait opposer une faculté voisine aux facultés allemandes;

on craignait en allant jusqu'à Lyon de céder trop de terrain aux influences allemandes et de reculer devant elles. Ces sentimens, malgré ce qu'ils offraient de généreux, ont conduit à une fâcheuse résolution. Le vrai et le seul moyen de lutter efficacement contre les facultés d'outre-Rhin, c'est d'élever sur le territoire français des facultés douées de tous les élémens de vie scientifique et pouvant prospérer dans un milieu favorable. Ces conditions, on les rencontrait sûrement à Lyon; elles faisaient défaut à Nancy. On pouvait bien créer à Nancy une faculté de médecine pourvue de laboratoires de physique, de chimie, de physiologie, d'histologie, dotée même d'un institut anatomique bien aménagé; mais ce qui manquait, et ne pouvait être créé à volonté, c'étaient de vastes hôpitaux et des services hospitaliers actifs pour les professeurs de clinique et autres professeurs de la faculté. L'administration municipale de la ville faisait à ce sujet les plus belles promesses; elle s'engageait à édifier un nouvel hôpital pourvu de tout ce qui peut servir à l'enseignement. Ces promesses n'ont pas été tenues : le seront-elles jamais? Et d'ailleurs la construction d'un nouvel hôpital à la place des vieux et insalubres hôpitaux de la ville amènera-t-elle un beaucoup plus grand nombre de malades, et assurera-t-elle ce renouvellement incessant de faits pathologiques sans lesquels l'instruction médicale doit languir?

En outre, les traditions manquent à cette faculté hâtivement instituée. Ce n'est pas du jour au lendemain que l'on crée un centre d'instruction médicale et d'activité scientifique. Il y faut le temps et l'appel continu de maîtres renommés. La faculté de médecine de Strasbourg avait été longtemps à se créer cette tradition et à affirmer sa valeur. Elle n'avait même trouvé la prospérité que lorsque l'administration de la guerre lui avait rattaché l'école de santé militaire. Les étudians militaires vinrent donner à la faculté alsacienne une vie et une animation qu'elle ne connaissait pas. L'école militaire de santé est tombée; peut-être pourrait-on la relever avec fruit, et la rattacher, comme l'ancienne, à cette faculté de Strasbourg transférée à Nancy. Il y aurait là, pour cette faculté, une source de prospérité qui la ranimerait sans doute, et la ferait sortir de son état de langueur. Il n'y a pas à se dissimuler toutefois que l'intérêt de l'école militaire, si on la relevait, ne concorderait pas de tout point avec l'intérêt évident de la faculté de Nancy; l'école pourrait trouver ailleurs un milieu plus favorable, et on ne saurait en vouloir à l'administration de la guerre d'écouter surtout les intérêts de son école de santé.

Trois nouvelles facultés de médecine ont été décrétées; deux, celles de Lyon et de Bordeaux, par la loi du 8 décembre 1874, et à la suite d'un remarquable rapport de M. Paul Bert, celle de Lille

ultérieurement par un décret du 12 novembre 1875. Ces créations de facultés doivent compter parmi les actes destinés à marquer la réforme et le développement de notre enseignement médical.

On peut s'étonner que Lyon ait si longtemps attendu une faculté de médecine. Tout invitait à l'établir dans cette grande cité. L'enseignement médical devait y rencontrer tous les élémens désirables de prospérité. L'Hôtel-Dieu, la Charité, l'Antiquaille, fournissaient à l'observation clinique d'inépuisables ressources; ces hôpitaux assuraient, en outre, tous les autres moyens d'instruction, soit pour les études d'anatomie descriptive, d'histologie, d'anatomie pathologique, de médecine opératoire. Le nombre des services hospitaliers permettait à chaque professeur, à ceux du moins dont l'enseignement touche directement à la pathologie, de devenir médecin d'hôpital. Enfin le corps médical de Lyon s'honorait de traditions scientifiques élevées, qui lui valaient une haute renommée. L'institution déjà ancienne du concours pour le majorat des trois grands hôpitaux lyonnais, et aussi pour toutes les places de médecin dans ces hôpitaux et à l'hôpital de la Croix-Rousse, avait créé dans la médecine lyonnaise un mouvement, une activité scientifique, que l'on ne retrouverait pas ailleurs. Il y avait donc là tout ce qui appelle et favorise l'établissement d'une faculté de médecine. Le voilà enfin réalisé; et cet événement doit réjouir tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'enseignement supérieur. On médite la création de grands centres universitaires. Ces centres ne sauraient s'établir que là où s'élève et prospère une faculté de médecine. Celle-ci anime tout autour d'elle, non-seulement par le nombre des élèves qu'elle attire, mais encore par les rapports nécessaires qu'elle entretient avec les autres facultés, et, en particulier, avec la faculté des sciences. La science de l'homme vivant n'a-t-elle pas besoin de toutes les autres sciences? Les lettres et la philosophie elles-mêmes gagnent à ce contact avec la science de la vie. Que de vérités métaphysiques qui ne sont que des vérités biologiques, transportées en apparence sur un autre terrain, mais qui en réalité demeurent sur un terrain commun, celui de l'homme, un à travers ses aspects changeans!

La faculté de médecine de Lyon s'élève dans des conditions exceptionnelles de grandeur et d'aménagement scientifique. Située sur la rive gauche du Rhône, elle y occupe un terrain de 26,000 mètres carrés qui se couvrent de vastes et de nombreux laboratoires, de salles de cours, de galeries destinées aux collections scientifiques diverses; et tout cela établi selon les plus récens perfectionnemens, et avec toutes les dépendances propres à favoriser le travail des élèves et celui des maîtres. Aucune faculté en

France n'atteindra à de pareilles proportions; elle n'aura à redouter la comparaison avec aucune faculté étrangère.

Les enseignemens cliniques se sont établis à Lyon sous les plus heureux auspices. Nous avons dû indiquer les difficultés que rencontrait à la faculté de Paris l'extension de l'enseignement clinique; nous avons fait entrevoir les rivalités et les méfiances cachées qui y existent entre l'assistance publique et le corps enseignant de la faculté. Aucune de ces difficultés n'a surgi à Lyon. L'administration hospitalière de cette ville a accueilli la faculté de médecine comme un hôte longtemps désiré. Libérale et intelligente, elle a compris qu'il y avait entre elle et la faculté des intérêts similaires et non opposés, et que ce qui devait grandir à Lyon l'enseignement médical grandissait par cela même l'autorité scientifique des médecins des hôpitaux de la ville. L'administration hospitalière de Lyon a aimé la faculté naissante, a voulu aider à sa bonne institution, et préparer ses succès futurs. Elle a donc mis à la disposition de l'état toutes les ressources d'enseignement dont elle dispose, et grâces lui en soient rendues. Elle a entrepris de grands et magnifiques travaux, auxquels la municipalité n'a contribué que pour une part qui n'était pas la principale, et ces travaux sont conduits avec une telle activité que, à cette heure, l'installation clinique de la faculté de médecine est complète. Si la faculté ne peut montrer à l'ouverture de ses cours ses bâtimens et ses laboratoires achevés, elle pourra du moins montrer avec quelque fierté son enseignement clinique fonctionnant et offrant déjà aux élèves d'intarissables ressources.

La faculté de Lyon ne possédera pas seulement l'enseignement clinique général, pourvu de salles de malades affectées en permanence à chaque professeur de clinique, d'amphithéâtres nombreux et bien disposés, de laboratoires munis de tous les moyens d'analyses et de recherches; elle possédera, en outre, les enseignemens cliniques spéciaux établis dans les plus larges proportions. Et ici la libéralité de l'administration hospitalière a permis de donner à quelques-uns de ces enseignemens une importance qu'ils n'avaient pas encore acquise en France, et de les élever au rang de chaires magistrales. Ce n'est pas uniquement le cours clinique des maladies mentales qui devient, comme à Paris, cours magistral; ce sont aussi la clinique ophthalmologique et la clinique des maladies cutanées et syphilitiques; mais aussi que n'a pas fait l'administration hospitalière pour qu'un tel résultat pût être acquis! Elle a créé à l'Hôtel-Dieu un service ophthalmologique dont les proportions et l'aménagement dépassent tout ce qui s'est fait ailleurs. Cette clinique comprend deux salles, chacune de trente lits, l'une destinée

aux hommes, l'autre aux femmes; entre les deux salles, un amphithéâtre de cours, et tous les cabinets et salles préparés pour les examens ophthalmologiques. De même a-t-il été fait à l'Antiquaille pour les maladies cutanées et syphilitiques. Ce n'est pas tout : l'hôpital de la Charité, situé entre l'Hôtel-Dieu et l'Antiquaille, donnera asile à la clinique obstétricale, chaire magistrale, et, en outre, à des cours cliniques complémentaires sur les maladies des enfans et les maladies des femmes. La faculté de Lyon va donc inaugurer les enseignemens cliniques spéciaux dans des conditions que plusieurs professeurs de la faculté de Paris envieront pour celle-ci. Cet exemple sera peut-être contagieux, et, en tout cas, il sera vivement invoqué par ceux qui pensent que l'avenir et le progrès sont à développer de tels enseignemens.

Nous ne pouvons quitter la faculté de médecine de Lyon sans parler d'un enseignement qui lui appartiendra en propre, et qui formera un enseignement tout de recherches originales, de rapprochemens nouveaux et instructifs : c'est celui de la chaire de *médecine expérimentale et comparée*. Lyon possède une école de médecine vétérinaire qui relève du ministère de l'agriculture et du commerce, lequel semble plus généreux à l'égard des établissemens qu'il fonde que n'a pu l'être jusqu'ici, à l'égard de ses facultés, le ministère de l'instruction publique. Cette école est admirablement établie et dotée d'un laboratoire de physiologie expérimentale où les grands animaux peuvent être introduits et soumis à l'expérimentation. De ce laboratoire sont sortis des travaux qui ont illustré le nom du directeur de l'école vétérinaire, M. Chauveau. Il a paru utile de faire profiter la faculté de médecine du voisinage d'un tel établissement scientifique, et de les relier l'un à l'autre par l'institution d'un enseignement qui se rattachât d'un côté à la médecine vétérinaire, de l'autre à la médecine humaine. Que d'affections communes ou comparables entre les deux pathologies, et combien l'expérimentation, qui est si libre d'un côté, peut éclairer les obscurités de la pathologie humaine, où le respect de la vie, sous toutes ses formes, est la loi, où l'expérimentation est si empêchée, même dans les étroites limites où elle est licite!

Nous dirons peu de chose de la faculté de médecine de Lille. Elle compte des hommes de talent, dévoués à leur œuvre, et qui donneront à cette faculté le rang honorable qu'elle doit ambitionner; mais la création de la faculté de Lille a été hâtive, et a rencontré de graves difficultés dont elle sort à peine. Son enseignement clinique a été menacé et réduit par la convention passée entre l'administration des hospices de la ville et la faculté libre de médecine. Cette convention, cédant à la faculté libre la moitié

de l'hôpital Sainte-Eugénie, a été maintenue par le conseil d'état, et mise à exécution. La faculté de l'état conserve pour ses cliniques l'hôpital Saint-Sauveur tout entier, qui restera l'hôpital le plus fréquenté de la ville, et la moitié de l'hôpital Sainte-Eugénie. Ce sera suffisant; mais il importe de procéder sans retard aux aménagemens cliniques qui sont nécessaires dans ces deux hôpitaux : amphithéâtres de cours, cabinets de recherches pour les professeurs, laboratoires cliniques. Tout cela manque, et doit être édifié. Il faut hâter l'installation définitive de la faculté et sortir du provisoire. Il faut se mettre à l'œuvre, donner à la faculté tous ses moyens d'enseignement, munir les laboratoires provisoirement établis de tout l'outillage scientifique qui est nécessaire. Le conseil municipal de Lille a demandé et obtenu l'établissement d'une faculté de médecine; il a tout promis pour cet établissement, il doit songer à acquitter cette dette, et à donner à la ville un établissement digne d'elle et digne de la science.

La faculté de médecine de Bordeaux, votée par l'assemblée nationale en même temps que celle de Lyon, n'est pas encore constituée. Ce retard doit être imputé à la lenteur avec laquelle a procédé jusqu'ici l'administration municipale de la ville. On a mis au concours le projet d'édification de la faculté. Le concours a donné ses résultats; un projet a été adopté. L'emprunt de la ville, sur lequel doivent être prélevés les frais de construction de la faculté, a été récemment voté par les chambres. Les conventions à passer entre le ministère de l'instruction publique et l'administration hospitalière pour l'établissement des cliniques de la faculté ont été conclues. Il ne reste donc qu'à aborder l'exécution de ces projets et conventions. Là est le retard. Bordeaux réclame la constitution immédiate de la faculté de médecine, et propose de l'établir dans les locaux de l'école préparatoire. Il est difficile d'accéder à de telles propositions. On ne peut ouvrir une faculté ainsi dépourvue; il faut, tout au moins, que l'installation clinique soit complète, il faut que les travaux de construction de la faculté soient adjugés et commencés. Alors il sera temps d'organiser la faculté. Que Bordeaux regarde du côté de Lyon, et qu'il mesure tout ce qui a été fait là, avant d'arriver à l'installation de la faculté de médecine. Qu'il suive cet exemple, et sa faculté sera créée.

IV.

Après avoir parlé de la restauration et de l'agrandissement de nos vieilles facultés de médecine, de l'édification et de l'organisation de nos facultés nouvelles, nous avons à exposer les réformes

qui doivent être appliquées dans les conditions de la scolarité qui relève de ces facultés, et aussi les améliorations qui ont été ou doivent être introduites dans la situation du corps enseignant.

La scolarité exigée par le doctorat en médecine comprend quatre années; elle est évidemment trop courte, eu égard aux connaissances que le doctorat exige; mais elle est déterminée par une loi, et il n'y a pas possibilité de la modifier aisément et par simple décret. D'ailleurs elle est en fait allongée au moins d'une année par le nombre des examens à subir après la prise des seize inscriptions, c'est-à-dire après la quatrième année d'études révolue. Si cette scoralité est courte, il faut éviter d'en sacrifier la moindre partie ; or c'est ce que permettent les règlemens actuels. Ceux-ci n'exigent la présentation du diplôme de bachelier ès-sciences restreint qu'avant la prise de la troisième inscription, vers le milieu de la première année d'études. Cette tolérance ruine, dans un trop grand nombre de cas, la première année des études médicales. L'élève se consacre tout entier à son examen de baccalauréat et néglige les cours de la faculté. Il néglige encore plus de se préparer dès cette première année aux études anatomiques élémentaires, études qui ne sont pas dans le programme officiel des cours de première année, mais que doivent aborder sans retard les étudians en médecine qui comprennent l'importance et les difficultés de ces études. Il y avait à remédier à cette atteinte portée à la scolarité médicale et dont les effets fâcheux étaient partout signalés, surtout dans les écoles préparatoires où l'élève est observé de plus près. Le remède était facile; il consistait à exiger les diplômes du baccalauréat ès-lettres et ès-sciences avant la prise de la première inscription. C'est ce qui va être fait dès le mois de novembre 1878. La première année de nos études médicales sera ainsi mieux employée et plus forte.

Une autre et importante réforme proposée par les facultés de médecine, approuvée par le comité consultatif de l'enseignement supérieur, adoptée par le conseil supérieur de l'instruction publique, et soumise en ce moment à l'examen du conseil d'état, dont l'approbation n'est pas douteuse, est celle du régime des examens pour le doctorat. Sans entrer dans le détail de cette réforme, nous devons en montrer en peu de mots la convenance et l'esprit. Les examens du doctorat en médecine sont de deux ordres : les uns, au nombre de trois, dits examens de fin d'année, sont de simples examens de passage d'une année à l'autre ; les autres, dits examens probatoires, au nombre de cinq, comprennent toutes les matières de l'enseignement. Les examens de fin d'année ne remplissent pas le but pour lequel ils ont été proposés. Placés à la fin de chacune des trois premières années d'études, ils demandent à l'élève plus qu'il

ne peut alors savoir. Un examen complet d'anatomie après la seconde année et un examen complet de pathologie interne et externe après la troisième année dépassent la mesure. Le professeur, ayant conscience de cet état des choses, et sachant qu'il retrouvera l'élève sur ces mêmes matières aux examens de doctorat, est porté à une indulgence excessive. En outre, dans la faculté de Paris, le nombre des élèves est si considérable que l'obligation de faire subir tous les examens de fin d'année dans le dernier mois de l'année scolaire, et alors que le nombre des examens de doctorat est lui-même écrasant, conduit nécessairement à des examens de fin d'année très rapides, l'examinateur devant interroger toute une fournée d'élèves. Tout cela rend l'examen peu sérieux. On a donc résolu de supprimer ces examens de fin d'année et de les remplacer par des examens définitifs plus nombreux et échelonnés dans le cours des études.

Le côté essentiel de cette réforme, c'est l'augmentation du nombre des examens de doctorat. Cette augmentation a été obtenue par le dédoublement de certains examens dont l'importance est majeure et dont la matière avait une étendue démesurée. L'examen d'anatomie et de physiologie sera dédoublé; l'examen de pathologie interne, externe et de médecine opératoire l'est également. Le cinquième examen actuel est également dédoublé; il y aura désormais deux examens cliniques, l'un pour la partie médicale, l'autre pour la chirurgie et les accouchemens. Cette réforme relèvera certainement le niveau des examens probatoires, et par contre celui des études. Elle permettra d'introduire dans les examens tout ce qui se rapporte à l'enseignement clinique des spécialités. Cet enseignement trouvera ainsi sa sanction. Aussi a-t-il été décidé que les chargés de cours cliniques spéciaux prendraient part aux examens probatoires en qualité d'agrégés. Ces cours entreront donc définitivement dans l'enseignement et dans les préoccupations des élèves qui les trouveront représentés aux examens.

Ainsi réformés et augmentés, nos examens probatoires pourront être comparés sans désavantage à ceux qui sont soutenus devant les universités étrangères les plus renommées. Il se peut que la liberté de l'enseignement supérieur, si elle prend racine et fructifie parmi nous, que le nombre des facultés officielles, s'il va en croissant encore, rendent désirable une autre organisation d'examens. On se délivrerait des difficultés et des assujettissemens des jurys mixtes, on préviendrait l'abaissement possible des examens probatoires devant telle faculté officielle, en laissant à toute faculté officielle ou libre le droit de délivrer un diplôme universitaire. Ce diplôme n'aurait qu'une valeur honorifique; il fournirait le simple témoignage d'é-

tudes régulières. L'état se réserverait le droit d'autoriser l'exercice professionnel, après avoir fait subir à ceux qui lui présenteront un diplôme universitaire des examens pratiques, garantie de la capacité du candidat. L'exercice professionnel livre un droit redoutable, et la société, représentée par l'état, doit juger directement ce que vaut et ce que sait celui qui demande cet exercice. Un jury nommé par l'état en connaîtrait. Ce système est aussi libéral que rassurant au point de vue social. Bien examiné, il n'offre pas les difficultés d'exécution qu'on s'est plu à lui attribuer : il fonctionne en Allemagne : peut-être serons-nous un jour appelés à y avoir recours. C'est une question réservée et dont l'avenir décidera.

Le corps enseignant des facultés de médecine se compose des professeurs titulaires, des agrégés et des chargés de cours cliniques spéciaux. La situation des uns et des autres a été notablement améliorée. D'après le décret du 14 janvier 1875, le traitement des professeurs de la faculté de médecine et de la faculté des sciences de Paris a été égalisé et porté à 13,000 francs; celui des professeurs de la faculté de droit et de la faculté des lettres de Paris a été fixé à 15,000 francs. On a établi entre ces deux ordres de facultés une légère différence en faveur des dernières. Cette différence me semble difficile à justifier. Ces divers ordres d'enseignemens se valent par la matière et les difficultés, et celui qui exige le travail le plus soutenu est peut-être celui de l'ordre médical, tant la production scientifique y est multipliée et incessante. Cette faculté est en outre celle à qui incombe peut-être le plus lourd fardeau d'actes probatoires. L'égalité de traitement entre les professeurs de toutes les facultés de Paris est évidemment la solution désirable.

Ce même décret rappelle une disposition libérale, déjà édictée sous l'empire : c'est celle d'un accroissement progressif de traitement pour les professeurs des facultés de province, accroissement que doivent motiver l'ancienneté et l'éclat des services rendus dans l'enseignement. Cette disposition du décret a reçu une première exécution. Dès la fin de l'année dernière, un certain nombre de professeurs des facultés de Montpellier et de Nancy ont vu ainsi leur traitement notablement augmenté. Il y a lieu d'espérer que les dispositions du décret seront régulièrement appliquées, et que chaque année les professeurs les plus méritans verront s'améliorer leur modeste situation.

L'agrégation dans les facultés de médecine forme un corps vigoureux, qui assure un recrutement de professeurs, souvent connus par des travaux éminens au moment même où ils sont nommés. Maintenir l'agrégation au niveau où l'ont placée les concours les plus difficiles de l'ordre médical, la fortifier et l'égaliser dans toutes

les facultés de province, relever la situation qui lui est faite, telle était la voie à suivre à l'égard de cette jeune et vaillante corporation. Quelques pas en avant se sont faits dans cette voie. Le décret du 15 janvier 1875 a porté le traitement de l'agrégé à 4,000 francs par an, et lorsque l'agrégé supplée un professeur, il reçoit en outre la moitié du traitement du professeur, si la suppléance est entière et dure toute l'année. Pour mesurer ce que vaut ce petit, mais très réel progrès, il faut savoir qu'antérieurement le traitement fixe de l'agrégé était de 1,000 francs par an, et le traitement éventuel de 700 à 800 francs environ.

Une autre et heureuse transformation va s'opérer dans l'agrégation par l'application des décrets du 18 août 1877. Les agrégés de la faculté de médecine étaient nommés pour neuf ans, sur lesquels il fallait prélever trois ans de stage. Ce stage réduisait à six ans les fonctions de l'agrégation. Ce stage offrait-il de réels avantages? Le stage exigé pour le barreau est consacré à une initiation progressive du stagiaire aux devoirs de l'avocat et à l'exercice véritable de la profession. Il n'en est pas de même pour le stage de l'agrégation. Il ne consiste que dans une abstention absolue. L'agrégé stagiaire a sa nomination et son entrée assurée dans la faculté. Mais c'est tout; durant son stage, il reste étranger à la faculté, attendant avec plus ou moins d'impatience le jour où il deviendra un agrégé véritable. Le stage ainsi compris n'a aucune raison d'être. Et puis, après un concours qui a hautement témoigné de la capacité de l'élu, un stage est-il logique et justifiable? Enfin on l'impose au moment même où l'agrégé, après de pénibles sacrifices, éprouve souvent le besoin de trouver quelques ressources attendues et qui lui sont une compensation bien désirée. La carrière des concours n'est pas celle de la clientèle. Souvent le candidat qui réussit a été jusqu'au bout de ses ressources de fortune, et parfois il les a dépassées. Il est presque cruel de l'ajourner dans son succès, et de ne pas le délivrer, sans retard, de difficultés peut-être pressantes.

D'autres considérations militaient dans ce même sens de la suppression du stage. La durée de l'agrégation, réduite à six ans, laisse à peine à l'agrégé le temps de se faire apprécier et de se former aux fonctions de l'examinateur et du professeur; au moment où il fournit sa mesure, ses fonctions cessent, et il retombe peut-être dans l'oubli. Dans aucune faculté, la durée de l'agrégation n'est aussi restreinte, et ce ne sont pas les difficultés incomparables de l'enseignement médical qui pourraient motiver une exception en ce genre. Un récent décret supprime donc le stage et porte à neuf ans la durée de l'exercice. Double et utile réforme. Pour qu'elle pût se réaliser sans porter un grave préjudice aux candidats qui

se préparaient à concourir, il fallait augmenter notablement le nombre des agrégés en exercice. Les concours d'agrégation ont en effet lieu tous les trois ans; les agrégés nommés au prochain concours devant entrer immédiatement en fonctions, il fallait ou ajourner de trois ans le concours actuel ou augmenter de près d'un tiers le nombre des agrégés en exercice. C'est cette dernière solution qu'a admise l'administration de l'instruction publique avec une libéralité dont nous ne saurions trop la remercier. Dix places nouvelles d'agrégé, celles que l'on met au prochain concours pour la faculté de Paris, sont ainsi créées. Cette création trouve d'ailleurs d'autres et péremptoires raisons d'être dans le nombre croissant des actes probatoires. Ce nombre va encore s'accroître tout d'un coup par suite de la réforme des examens de doctorat; une modification des jurys d'examens deviendra peut-être nécessaire, et il y aura à faire un appel plus répété aux agrégés comme examinateurs.

Nous disions qu'il faut fortifier et égaliser l'agrégation de toutes les facultés de médecine, maintenir le niveau des concours qui ont fait sa renommée. Dans ce dessein, une mesure nouvelle a été prise il y a trois ans et doit être maintenue : je veux parler de la concentration à Paris de tous les concours d'agrégation. Lorsqu'il n'y avait en France, en dehors de Paris, que deux facultés de médecine, celles de Strasbourg et de Montpellier, les concours d'agrégation avaient lieu au siége de chaque faculté. Cette coutume n'était pas sans inconvéniens. Les concours d'agrégation dans les deux facultés de province parfois étaient abordés sans les craintes salutaires qu'inspire un échec possible, et on en avait signalé de particulièrement faibles. Il y avait souvent autant de places que de candidats : quels efforts avaient à faire ces candidats? N'étaient-ils pas assurés de leur nomination? Les déclarer indignes, n'était-ce pas faire le procès de la faculté elle-même, et témoigner du peu d'ardeur scientifique qui s'y faisait sentir? Si ces raisons étaient valables lorsque les facultés de province n'étaient que deux, elles deviennent irrésistibles alors que le nombre de ces facultés va s'élever à cinq. On ne peut vraiment songer à établir, outre celui de Paris, cinq concours d'agrégation. On arriverait fatalement à l'abaissement du titre d'agrégé : on affaiblirait lentement, mais profondément, notre enseignement médical. La concentration à Paris des concours d'agrégation maintiendra l'élévation du concours. Les candidats, sachant qu'ils se présenteront devant un jury composé de personnalités éminentes, qu'ils auront pour camarades de concours l'élite valeureuse des élèves de la faculté de Paris, feront des efforts auxquels ils ne se seraient pas soumis; ils s'exerceront à l'art difficile d'exposer avec clarté une question scientifique; ils se feront dignes de la lutte dans laquelle

ils entrent, et ils en sortiront plus forts et mieux armés. Il en est déjà ainsi, et le prochain concours en témoignera. Il y a là, pour les facultés de province, un renoncement, un sacrifice à faire, mais nécessaire, et qui tournera à leur avantage. D'ailleurs leur autonomie n'est pas renversée, car le candidat peut s'inscrire pour telle ou telle faculté, pour une ou pour plusieurs. Certains sacrifices de déplacement et de séjour sont imposés aux candidats de province; mais l'agrégation est désormais assez haut placée pour que l'on accepte certaines gênes que sa poursuite impose. Les intérêts personnels, les profits de la pratique médicale, ne doivent pas primer cette passion scientifique qui doit animer celui qui entre dans la carrière ardue des concours.

Comme dernière mesure destinée à relever la valeur de l'une des plus notables épreuves des concours d'agrégation, nous signalerons celle qui est édictée par l'arrêté ministériel du 10 août 1877. On sait que le concours d'agrégation se termine par la composition et la soutenance d'une thèse, sur un sujet désigné par le jury et différent pour chaque candidat. La collection de ces thèses est très intéressante; elle permet de juger où en est la science sur un ensemble de points déterminés. Ces thèses sont lues par toute la jeunesse studieuse de nos écoles; plusieurs restent comme des modèles d'érudition et d'exposition. Elles sont également lues et recherchées à l'étranger, et c'est en partie sur elles que l'on y mesure notre niveau scientifique. Or pour la rédaction de ces thèses le candidat n'avait que douze jours francs. C'est en ce court espace de temps que, sur des questions difficiles, le candidat avait à composer et à faire imprimer une thèse qui parfois dépassait deux cents pages. Ce labeur excessif n'était pas toujours à l'avantage de la thèse, dont quelquefois la rédaction était diffuse, l'érudition faible, l'ensemble sans unité. L'arrêté du 10 août pare à ces inconvéniens. Les sujets de thèse seront distribués aux candidats immédiatement après les épreuves éliminatoires. Les candidats conservés auront ainsi, pour le travail de la thèse, toute la durée des épreuves définitives avant la thèse, durée qui va à deux mois environ, épreuves qui laissent d'ailleurs toute liberté d'esprit, car elles n'offrent aucun caractère de surprise; après ces épreuves, les candidats retrouveront en outre les douze jours francs alloués autrefois. Comment douter que de telles dispositions ne relèvent singulièrement l'épreuve de la thèse, et avec elle le concours d'agrégation dans sa plus durable expression?

Je ne quitterai pas l'exposé qui touche au corps enseignant de nos facultés de médecine sans faire connaître brièvement la part donnée, dans ces facultés, à l'enseignement libre. De tout temps, des

cours libres se sont fait entendre à côté de l'enseignement médical officiel. Ces cours, autorisés par le ministre de l'instruction publique, avaient pour refuge les petits amphithéâtres de l'école pratique. Ces cours étaient si libres qu'ils demeuraient comme étrangers à la faculté, qui semblait ne pas les connaître, quoiqu'elle leur accordât l'hospitalité. Ils s'affichaient un peu partout, et quelquefois surtout hors des quartiers habités par les étudians. Ceux qui avaient obtenu l'autorisation de faire ces cours se disaient bien professeurs, mais parfois leur enseignement se bornait à trois ou quatre leçons qui avaient l'air plutôt de motiver des affiches que de répondre à un désir sérieux d'enseigner et à un cours préparé de longue main. L'enseignement libre se résolvait d'un côté en tentatives entièrement dignes d'éloges et utiles, et, d'un autre côté, en manifestations suspectes et peu dignes d'encouragement. Il fallait retenir les unes et éloigner les autres. Les mesures prises répondent à ce double but. Les demandes de cours libres sont renvoyées à la faculté et examinées par elle; celles qui sont accueillies sont affichées officiellement par la faculté, après avoir reçu l'autorisation ministérielle; aucun autre affichage ne peut avoir lieu. Ces cours libres constituent de la sorte une dépendance de l'enseignement de la faculté; tous offrent un caractère scientifique; ceux qui prendraient une autre allure seraient éliminés à une demande ultérieure. Ainsi reconstitué et reconnu, l'enseignement libre semble prendre un nouvel essor. On ne compte guère moins de vingt-cinq à trente demandes de cours par semestre. N'est-ce pas là un aide important de l'enseignement officiel?

Avec la participation future des agrégés à l'enseignement, avec l'adjonction des cours cliniques spéciaux et le concours de l'enseignement libre, on peut affirmer que nos facultés de médecine offriront des sources d'enseignement aussi abondantes que les universités allemandes, munies de leurs professeurs ordinaires et extraordinaires, et de leurs *privat-docenten*. Il s'agit que nous demeurions fermes et vigilans dans la mise en pratique de ces réformes. L'esprit de progrès qui anime nos facultés les préservera de tous ces relâchemens qui détendent et affaiblissent les meilleures institutions.

V.

Les nouvelles écoles, dites de plein exercice, et les écoles préparatoires de médecine forment aux facultés un complément utile. Avec la prépondérance qu'ont acquise les études pratiques, il devient manifeste que les petits centres d'instruction, s'ils sont munis

de tout ce qui est afférent à ces études, rendront d'éminens services. Peu nombreux, les élèves, dans ces centres secondaires, sont initiés sans difficultés, sans presse, sans interruption, aux travaux pratiques; ils trouvent à leur portée tout ce qui peut servir à une première instruction médicale; ils prennent place dans les laboratoires de chimie, s'exercent aux connaissances pratiques d'histoire naturelle, se livrent assidûment aux dissections, sont dirigés de près dans les études anatomiques; ils abordent enfin les études cliniques, et peuvent s'adonner à l'examen des malades sans être empêchés par le trop grand nombre des assistans. Tout cela se fait en maintenant l'élève près de sa famille, et sous l'action directe de ses maîtres. La famille continue ainsi son rôle de protection pendant les premières années de la vie scolaire; l'étudiant ne la quitte, pour aborder les facultés et entrer dans le tourbillon des grandes villes, que lorsque, mieux assuré de ses forces et de sa direction, il connaît sa voie et sait où il doit et veut aller.

Les écoles de médecine et de pharmacie de plein exercice sont encore mal connues. Elles sont au nombre de deux, celle de Marseille, instituée par décret du 26 novembre 1875, et celle de Nantes, instituée par décret du 28 janvier 1876. Ces écoles gardent les élèves en médecine pendant tout le cours de leur scolarité; elles délivrent seize inscriptions de doctorat équivalentes aux seize inscriptions de faculté. Il résulte de ces larges droits conférés aux écoles de plein exercice que celles-ci doivent offrir à l'élève un enseignement complet et suivant de près celui des facultés. De là la nécessité d'organiser dans ces écoles un corps enseignant à la hauteur d'une telle mission. Aussi le nombre des chaires a-t-il été élevé à dix-sept, lesquelles représentent l'enseignement médical dans toutes ses parties essentielles. A ces chaires magistrales sont adjointes huit suppléances, distribuées entre les divers ordres d'enseignement : deux suppléances affectées aux chaires de médecine, deux aux chaires de chirurgie, deux aux chaires d'anatomie et de physiologie, deux aux chaires de chimie, de pharmacie et d'histoire naturelle. Ces suppléances sont données au concours; les titulaires sont nommés pour dix ans; ils prennent une part active à l'enseignement. Ces suppléances assurent le recrutement d'un professorat méritant; sur elles repose l'avenir des écoles de plein exercice. Les concours ouverts jusqu'à ce jour ont été excellens; ils demeureront tels, et susciteront, d'années en années, de plus nombreuses compétitions. Que d'internes de nos hôpitaux de Paris qui aiment la science voudraient ne pas la déserter pour la pure pratique, et qui parfois reculent devant les difficultés que leur réservent le concours d'agrégation et celui des hôpitaux de Paris! Eh

bien! ces internes ont maintenant devant eux les concours de suppléance dans les écoles de plein exercice : s'ils les abordent, et s'ils sont nommés, ils entrent d'emblée dans l'élite médicale d'une très grande ville, car les écoles de plein exercice n'existeront jamais que dans ces villes; ils y jouissent, on va le voir, de tous les moyens de travail; enfin ils reçoivent, comme suppléans, un traitement qui, tout modeste qu'il est (2,000 francs), leur est une première ressource, à laquelle d'autres se joindront bientôt. Ainsi commencée, la carrière est assurée. Le suppléant a devant lui le professorat; un autre concours lui ouvrira sans doute la porte des hôpitaux de la ville, hôpitaux considérables où l'administration a de nombreux services à confier aux médecins. L'estime publique suit de près l'investiture de pareilles fonctions; elles valent à un jeune médecin un renom mérité. N'y a-t-il pas là des situations enviables, dignes de tenter celui qui hésite et cherche sa voie au sortir d'un internat laborieux? Je ne sais si la suppléance des écoles de plein exercice n'est pas, à bien des points, préférable à l'agrégation de quelques facultés de province; la première me semble ouvrir des voies plus larges et moins encombrées.

Les écoles de plein exercice, ayant à fournir une instruction complète, doivent posséder tous les moyens et instrumens de travail pratique qu'exigent les études médicales. Le cahier des charges imposé à ces écoles y pourvoit : laboratoires de chimie, d'histoire naturelle, d'histologie normale et pathologique, de physiologie, institut anatomique, collections diverses, bibliothèque, tout y est. Quant à l'enseignement clinique, il suffira de dire qu'il est institué avec toutes les ressources assemblées dans de vastes hôpitaux comme sont ceux de Marseille et de Nantes. L'institut clinique de ces deux grandes écoles pourrait faire envie à celui de plusieurs facultés de province; il comptera pour une bonne part dans la prospérité future de ces écoles. Les municipalités se sont imposé de lourds sacrifices pour réaliser des institutions aussi largement dotées; mais le but atteint mérite de fixer l'attention. Marseille et Nantes sont devenus des centres d'enseignement médical, où règne une activité soutenue, où la science est cultivée non sans ardeur, ni sans succès. Ce sont deux foyers scientifiques créés et acquis dans les régions de l'extrême sud et de l'extrême ouest. Les vocations scientifiques se développeront dans ces populations intelligentes, et cependant jusqu'ici peu entraînées vers le culte des sciences.

Quel est le rôle des écoles de plein exercice dans les actes probatoires soutenus durant la scolarité médicale, ou qui la terminent et conduisent au doctorat? Dans le régime actuel, on distingue les examens de fin d'année et les examens de doctorat. Les écoles de

plein exercice étaient autorisées à faire subir les examens de fin d'année; les examens de doctorat, tous rejetés après l'entier accomplissement de la scolarité, devaient être soutenus devant les facultés. Tel était le régime sous lequel avaient été fondées, il y a deux ans, les écoles de plein exercice. Mais ce régime va être, comme on l'a vu, profondément modifié. Les examens de fin d'année seront supprimés, le nombre des actes probatoires s'accroît, et plusieurs de ces actes sont placés dans le cours même des études au lieu d'être accumulés à la fin de la scolarité. Les écoles de plein exercice se trouvaient ainsi dépouillées de leurs examens de fin d'année. Fallait-il maintenir absolument vis-à-vis d'elles l'interdiction de faire subir aucun examen probatoire de doctorat? Fallait-il par cela même déclarer que le corps enseignant de ces écoles ne rencontrerait jamais les élèves qu'il instruit de façon à contrôler leur travail? N'était-ce pas enlever à ce corps enseignant le meilleur de son autorité vis-à-vis des élèves, et le moyen le plus assuré de les dominer et de les maintenir dans la voie de l'étude, de l'attention et de l'assiduité aux cours? Fallait-il enfin obliger les élèves de ces écoles à se déplacer trois fois durant le cours de leur scolarité pour aller soutenir, après telle ou telle inscription, un examen probatoire devant une faculté de médecine? Ces longs et répétés déplacemens n'imposaient-ils pas à l'élève une telle charge qu'il serait conduit inévitablement à déserter l'école pour la faculté? Aller à plusieurs reprises dans une faculté et devant des juges que l'on ne connaît pas y subir chaque fois un examen difficile; si l'on est ajourné, refaire, après trois mois, un long voyage et retrouver ces mêmes juges redoutés, n'est-ce pas condamner moralement l'élève à quitter des maîtres qui peuvent si peu pour lui, et à se fixer auprès de ces facultés, où il est incessamment rappelé? Ce résultat était fatal. Maintenir à l'égard des écoles de plein exercice la rigueur de la règle qui veut qu'elles ne fassent subir aucun examen de doctorat, c'était décréter la ruine de ces écoles, instituées sous le régime des examens de fin d'année, dont la soutenance leur était attribuée. On aurait donc élevé de grands établissemens scientifiques pour les laisser tomber peu après! On aurait induit à des dépenses considérables les municipalités de quelques grandes villes, et, ces dépenses faites, une réforme scolaire inattendue serait venue les rendre inutiles! Cela ne pouvait être, et il fallait aviser.

Réserver les droits des facultés et en même temps permettre de vivre aux écoles de plein exercice, telle était la solution à rechercher. Le projet de réforme des examens de doctorat accepté par le conseil supérieur de l'instruction publique donne cette solution dans la meilleure forme qu'elle pût recevoir. Le premier examen

de doctorat placé à la fin de la première année d'études et le second examen de doctorat dédoublé, à savoir l'examen d'anatomie, qui est soutenu après la dixième inscription, et l'examen de physiologie, soutenu après la douzième inscription, ces deux examens en trois épreuves se passeront dans les écoles de plein exercice; ainsi seront évités aux élèves des déplacemens onéreux. Mais, afin de sauvegarder les droits des facultés, ces examens seront subis devant un jury de faculté qui se transportera à l'école. Toutefois, si les besoins du service l'exigent, l'état se réserve de constituer le jury d'examen avec un professeur de faculté, président de l'acte, et deux professeurs de l'école. Il est évident que ce dernier jury sera le jury habituel. De la sorte, les professeurs de ces écoles retrouveront l'autorité qui doit revenir à tout professeur de l'enseignement supérieur, et que le droit d'examen donne seul à ceux qui l'exercent. On remarquera que ces deux ou, en réalité, ces trois premiers examens de doctorat comprennent les sciences dites préparatoires, auxiliaires, ou introductives : la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'anatomie, la physiologie. Tous les autres examens qui ont un caractère spécialement médical et professionnel, qui portent sur la connaissance des maladies internes ou externes, des lésions, de la thérapeutique, et sur toutes les applications générales et sociales de la science des maladies, seront soutenus devant une faculté. Ne trouve-t-on pas toutes les garanties possibles dans cet ensemble de mesures, soit celles qui concernent les deux premiers examens, soit celles qui réservent les trois autres aux facultés? Ces mesures assureront la vie des écoles de plein exercice; perdant la soutenance des examens de fin d'année, elles trouvent à cette perte une compensation surabondante dans la soutenance des deux premiers examens de doctorat et dans leur participation à cette soutenance.

Cette existence des écoles de plein exercice, ainsi déterminée et assurée, est-elle un bien dans l'ordre de l'enseignement médical, ou n'est-elle qu'une superfétation inutile, et peut-être fâcheuse, comme il s'en produit en des temps où tout fermente et se renouvelle? Nous croyons que l'on peut répondre à cette question délicate par une franche affirmative en faveur de ces écoles. Il est dangereux de créer hâtivement et simultanément un trop grand nombre de facultés. Les droits de toutes ces facultés sont égaux; chacune délivre un doctorat qui confère de redoutables priviléges. Multiplier à l'excès les facultés, c'est provoquer peut-être un lent mais inévitable abaissement de la valeur du diplôme. Il est à craindre qu'elles ne luttent pas toujours de sévérité, et qu'elles ne cherchent, sans se l'avouer, des élémens de prospérité dans une indulgente faiblesse. Ce serait là, il est vrai, une mauvaise et peu du-

rable prospérité, car le diplôme délivré dans de telles conditions inspire moins d'estime, et ne communique pas son renom à celui qui le reçoit. La faculté trop indulgente aux examens verrait peu à peu dédaigner le diplôme qu'elle contre-signe. Toutefois un diplôme, même dédaigné, trouve toujours quelques preneurs, et la multiplication rapide des facultés n'en reste pas moins une expérience dont il faut prévoir les inconvéniens possibles. Ces inconvéniens s'effacent, si, au lieu de multiplier les facultés, on crée dans les grands centres, là où les ressources cliniques abondent et où les hommes de valeur se rencontrent, des établissemens scientifiques, bien dotés, où la science pourra être cultivée avec fruit, mais où le diplôme ne se délivre pas. Ces établissemens prépareront d'autant mieux pour l'obtention du diplôme qu'ils ne pourront le donner eux-mêmes. Les écoles de plein exercice enseignent, et les résultats de leur enseignement sont jugés par d'autres professeurs que les leurs, et dont on ne saurait attendre une indulgence fâcheuse. Tout est avantage dans ces conditions, tout y devient excitation à bien faire. Une faculté n'a pas honte d'elle-même lorsqu'elle ajourne aux examens un grand nombre d'élèves; elle examine, et puis dispense ses sévérités, sans que personne au-dessus d'elle les puisse retourner contre elle-même. Il en serait autrement pour l'école de plein exercice. Celle-ci verrait son crédit atteint si ses élèves étaient trop largement refusés aux examens de faculté; elle s'attachera à ce qu'ils lui fassent uu bon renom devant les juges qu'ils affrontent.

L'établissement des écoles de plein exercice n'est donc pas à redouter; elles ne seront jamais d'ailleurs bien nombreuses. Seules les très grandes villes peuvent se donner le luxe de cet enseignement médical. Luxe utile et fécond, car une école de plein exercice qui prospère est peut-être le plus profitable des établissemens d'instruction supérieure qu'une riche et populeuse cité puisse ambitionner. Si cette prospérité s'accuse et se maintient, elle peut devenir un point de départ excellent pour l'institution d'une faculté. L'école de plein exercice suscitera peu à peu, là où elle est établie, une forte tradition médicale; elle y centralisera un mouvement scientifique propre, y créera un milieu où se prépareront tous les élémens constitutifs d'une faculté. Mais tout cela est l'œuvre lente du temps. Les écoles de plein exercice peuvent honorablement vivre et durer telles qu'elles sont. Il n'y a pas à souhaiter leur prompte transformation en facultés.

VI.

Nous avons fait connaître, au début de cet exposé, le régime des écoles préparatoires de médecine, aujourd'hui au nombre de seize,

et le but que l'on s'était proposé en les créant. Ce régime était mal réglé, et le but n'était que très incomplétement atteint. Le corps enseignant des écoles préparatoires se compose de professeurs et de suppléans. L'organisation des suppléances était profondément défectueuse. Quand on veut, dans une faculté ou école, préparer un bon et solide professorat, il faut d'abord songer à établir de bons et solides suppléans. Ceux-ci sont le germe dont la vigueur fournira un robuste organisme définitif. Tels sont les suppléans, tels seront dans l'avenir les professeurs. Or, dans les écoles préparatoires, les suppléances, comme nombre, comme attribution, comme nomination, étaient, jusqu'en ces derniers temps, abandonnées à l'arbitraire.

La première réforme à opérer concernait la nomination; cette nomination, il était urgent de la demander au concours. Le décret du 4 février 1874 y a pourvu. Les résultats obtenus sont certainement encourageans. Tous les concours ne sont pas également satisfaisans; mais l'ensemble tend à s'élever, et déjà les suppléans ainsi nommés ont fourni d'excellens professeurs. Le concours éloigne les non-valeurs avérées; il accroît le mérite des candidats qui en ont, et qui n'affrontent pas, sans préparation, des épreuves publiques. Dans les villes de province, tout se voit, se sait, se dit et s'amplifie. La valeur d'un concours est bientôt connue de tous, et le candidat tient à laisser de lui une impression favorable.

Ce n'est pas tout; en même temps que l'on demandait au concours la nomination des suppléans, il fallait déterminer le nombre et l'espèce des suppléances pour en déduire le nombre et l'espèce des concours. Dans le régime passé, le nombre des suppléances était indéterminé; certaines écoles n'en comptaient que deux, d'autres en comptaient jusqu'à huit. Toute suppléance étant gratuite, l'on en créait à volonté, suivant la faveur qui accueillait telle ou telle demande. En outre, on était nommé suppléant à titre générique; on n'était pas attaché à tel ou tel ordre d'enseignement et de chaire. Le suppléant, ordinairement le plus ancien, demandait et obtenait la première chaire vacante, sans qu'on s'inquiétât beaucoup de son aptitude à occuper cette chaire. Si la chaire n'allait pas à ses goûts et à ses aptitudes, il permutait à la première occasion. Cette occasion pouvait se faire attendre longtemps. Tout cela était mauvais au point de vue de l'enseignement; tout cela devait disparaître sous le régime du concours. Le nombre des suppléances a été d'abord précisé. Les écoles préparatoires doivent compter désormais quatre suppléances, et celles-ci ont été catégorisées. A chacune de ces catégories correspond un concours spécial. Enfin le suppléant ne pourra en général occuper à titre de professeur que

les chaires qui se rapportent à la suppléance qu'il remplit. Ce régime fournira des professeurs compétens, adonnés depuis longtemps à l'enseignement qui leur sera dévolu. Les suppléans, dans les écoles, ne recevaient aucun traitement; ils ne prenaient aucune part à l'enseignement, sauf le cas où ils remplaçaient un professeur empêché. Un suppléant pouvait donc rester durant longues années étranger à l'école et à son enseignement. Cet état de choses a été réformé. Les suppléans reçoivent aujourd'hui un traitement, et ils sont chargés de cours complémentaires. Ils développent ainsi l'enseignement de l'école et se préparent au professorat. Telles sont les réformes accomplies par le décret du 14 juillet 1875.

Un autre décret du 14 août 1877 améliore, dans les écoles préparatoires, le régime du professorat. Le nombre des professeurs était variable d'une école à l'autre; insuffisant ici, là plus développé, mais laissant parfois en souffrance tel ou tel enseignement essentiel. Le décret récent règle tout cela. En outre, il relève la situation faite aux professeurs, et qui n'était digne ni de leur rang, ni de la somme considérable de travail qui leur était imposée; il crée de nouveaux emplois, nécessités par le développement des travaux pratiques; il assure aux professeurs des frais de cours sans lesquels l'enseignement pratique est empêché.

Ces diverses réformes, qui amélioreront si notablement le régime et la valeur des écoles préparatoires, accroîtront les frais imposés aux municipalités. Celles-ci auront à doubler au moins le budget annuel de ces écoles. Ce sera là un réel sacrifice à faire. Il était équitable d'offrir une compensation, et d'accroître les prérogatives d'écoles dont le système d'enseignement était si fortement relevé. Cette compensation, les écoles la trouveront dans l'équivalence nouvelle d'inscriptions qui leur est attribuée. Jusqu'ici les écoles ne pouvaient donner comme équivalentes aux inscriptions de faculté que les huit premières; douze inscriptions d'école se réduisaient ensuite à dix inscriptions de faculté; enfin quatorze inscriptions d'école se réduisaient à douze de faculté. C'était une prolongation de six mois de scolarité pour les élèves qui voulaient ne séjourner qu'un an dans les facultés de médecine. Le régime nouveau qui sera inauguré en même temps que la réforme des examens accorde l'équivalence pleine des douze premières inscriptions. En outre, les étudians des écoles préparatoires pourront ne subir le premier et le second examen de doctorat, devant les facultés, qu'à la fin de la troisième année d'études. Cependant, comme il n'est pas bon d'abandonner à eux-mêmes les élèves pendant trois ans sans vérifier ce qu'ils savent et sans les tenir en haleine par des examens réguliers, il a été décidé que dans les écoles prépa-

ratoires les élèves seraient soumis à des examens semestriels, comme dans les écoles supérieures de pharmacie. Les notes obtenues à ces examens seront consignées au dossier de l'élève et porteront témoignage de la valeur de ses études; elles aideront au jugement dans les examens définitifs.

L'équivalence des douze inscriptions, importante au point de vue scolaire, paraîtra-t-elle une compensation suffisante aux municipalités, et celles-ci consentiront-elles toutes aux sacrifices nouveaux qui leur sont demandés? Quelques écoles ne seront-elles pas abandonnées par les municipalités, et cet abandon ne sera-t-il pas regrettable? Il est des écoles préparatoires faibles, mal dotées au point de vue de l'installation matérielle et des cliniques, dont le corps professoral se recrute avec peine, où les concours de suppléans ne trouvent parfois pas de candidats. Doit-on désirer le maintien de ces écoles? N'est-il pas préférable de ne voir survivre que celles qui sont fortement constituées et dont l'enseignement ne périclite pas? Si quelques écoles succombent devant le régime nouveau, le vide qu'elles laisseront sera largement compensé, d'un côté par la vigueur accrue des écoles subsistantes, et d'autre côté par l'édification des facultés nouvelles et des écoles de plein exercice. Il faut que les trop faibles disparaissent devant ces nouveaux venus qui entrent en lutte pour l'existence et qui sont armés pour le succès.

Terminerons-nous cette étude sans rien dire au sujet de l'officiat de santé? On le sait, la profession médicale compte en France deux ordres de praticiens, le docteur en médecine et l'officier de santé. Toutes les réformes dont l'exposé précède ont surtout en vue le doctorat; c'est le grade qui appartient à l'immense majorité de nos praticiens. Cependant il y avait un incontestable intérêt à relever la situation et les études de l'officiat de santé. Les projets présentés à la dernière session du conseil supérieur touchaient à l'officiat, et lui imposaient toute une scolarité réformée qui devait rendre le titre d'officier de santé à la fois plus rare et plus sérieux. Cette partie du projet a dû être ajournée, car elle a paru en contradiction formelle avec la loi du 19 ventôse an XI. Cette loi n'est plus qu'un obstacle. Ce n'est qu'en distinguant ce qui, dans cette loi, est d'ordre législatif, et ce qui est d'ordre réglementaire, que l'on a pu aboutir à la plupart des réformes réalisées. On s'est cru en droit de modifier par décret tout ce qui était d'ordre réglementaire. La modification projetée relativement à l'officiat a paru toucher à l'ordre législatif, et a été abandonnée. Il y aurait donc à obtenir des chambres l'abrogation de la loi du 19 ventôse. Cette vieille loi répond à d'autres temps, et la désuétude l'a désemparée.

L'enseignement médical touche par quelques points à l'enseignement pharmaceutique. Là aussi les réformes en voie de réalisation sont considérables. L'édification de l'école supérieure de pharmacie de Paris sur les terrains du Luxembourg en est l'irrécusable témoignage; mais tout ne se borne pas à la reconstruction d'une école sur de beaux et vastes plans. Les réformes de la scolarité propres à ces écoles ne sont pas moins importantes, et mériteraient d'être relatées; mais cet exposé est déjà long, et nous ne pouvons le surcharger de détails qui lui sont étrangers. Les nouvelles facultés qui s'élèvent sont des facultés mixtes de médecine et de pharmacie. C'est là un type nouveau dont il y aurait à étudier la convenance. Nous n'oserions affirmer que ces facultés mixtes ne soient pas un composé difficile à maintenir. Il se peut que la séparation devienne un jour nécessaire, et que les facultés de médecine, comme les écoles supérieures de pharmacie actuellement associées, demandent chacune à retrouver leur autonomie. L'avenir prononcera à ce sujet.

Si l'on a eu la patience de nous suivre, on se sera convaincu de l'activité apportée dans ces dernières années à la rénovation de l'enseignement médical : réédification et agrandissement des anciennes facultés, de celle de Paris en particulier; création de facultés nouvelles parmi lesquelles il faut mettre au premier rang la faculté de Lyon; partout établissement de laboratoires vastes et munis de l'appareil scientifique le plus perfectionné; développement de l'enseignement clinique, et en particulier de l'enseignement clinique spécial; amélioration dans la situation des professeurs et des agrégés; réforme du statut de l'agrégation des facultés de médecine dans le sens d'une augmentation dans la durée des fonctions et de la suppression d'un stage inutile; améliorations introduites dans les concours de l'agrégation et centralisation à Paris de tous les concours; participation active des agrégés à l'enseignement des facultés; réformes profondes apportées au régime des examens du doctorat en médecine par la suppression des examens de fin d'année et par l'augmentation du nombre des actes probatoires et définitifs; création et organisation du type nouveau des écoles de plein exercice; transformation graduelle du régime des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. On le voit, les réformes accomplies embrassent le cercle entier de l'enseignement médical.

Cette transformation s'est opérée par un heureux concours d'interventions et d'efforts, parmi lesquels il faut signaler tout d'abord les vœux formulés par les facultés de médecine, surtout par la faculté de médecine de Paris, à laquelle M. Jules Simon, ministre

de l'instruction publique, a rendu toute liberté de réunion et de délibération. Ces vœux n'ont pas été stériles, grâce au dévoûment successif et entier de tous les ministres de l'instruction publique, à l'œuvre de réforme de notre enseignement supérieur. Enfin nous ne saurions taire ici le nom du directeur de l'enseignement supérieur, M. le conseiller d'état Du Mesnil. Tous ceux qui s'intéressent aux hautes questions de l'enseignement connaissent l'ouverture de cet esprit qui aime tous les progrès, sans jamais dépasser la mesure qu'autorisent les circonstances et le moment, qui n'épouse aucune passion exclusive, qui sait qu'une légitime tolérance est devenue un devoir plus impérieux que jamais, qui, en demeurant fidèle aux traditions universitaires, reste dégagé de tous les préjugés qui tendent à naître dans un milieu un peu fermé et jaloux. Accueillant tout ce qui était mûrement et libéralement conçu, M. Du Mesnil en a assuré la réalisation, et si quelque bien a été fait, il n'est que juste de lui en rapporter une bonne part.

Il ne faudrait pas croire que tout soit fait et que le repos soit permis. Sans compter la foule des améliorations de détail, que de choses encore à relever dans notre milieu scientifique; que d'institutions fécondes et qui semblent presque abandonnées! Notre Académie de médecine est connue par les éminens services qu'elle rend à la science et par ceux qu'elle rend à l'état; elle est un foyer de discussions profondes, animées, dont le retentissement se prolonge au loin. Quel délaissement néanmoins de la part de l'état! Quelle installation indigne, précaire, et qui n'est même due qu'à une tolérance forcée de l'assistance publique! Sa bibliothèque, si riche en documens précieux, en manuscrits historiques, ou reste enfermée en des caisses clouées, ou s'altère et se détruit peu à peu dans un local sombre et humide; pas une salle de commission, pas un laboratoire d'analyse! Je sais bien qu'une installation nouvelle est projetée; mais combien elle se fait attendre, et peut-être est-elle encore incertaine!

Malgré tout cependant notre enseignement médical est sorti de la longue période de torpeur et de demi-inertie dans laquelle il semblait se reposer de ses gloires passées. Il renaît à l'activité et à la lutte; car, en nos jours difficiles, l'activité c'est la lutte, *vivere est militare*. Nous avons à défendre le vieux renom de la médecine française, à le maintenir à sa hauteur. A cette fin, nous n'avons rien à répudier de notre passé, de l'esprit qui a animé nos anciens maîtres et leur enseignement. Nous pouvons et nous devons lui rester fidèles, sans rien perdre de l'esprit de conquête scientifique, qui est l'esprit de progrès. Tel est le caractère qui a présidé à cet ensemble de réformes : elles sont restées fidèles à notre génie na-

tional, à nos traditions. Certains réformateurs auraient conseillé de dépouiller entièrement le vieil homme, et nous auraient condamnés à une imitation servile de l'Allemagne. C'eût été la plus déplorable des entreprises. La médecine française y eût compromis son mérite propre sans acquérir le mérite de sa redoutable rivale. Notre organisation d'enseignement non-seulement vaut toute autre organisation, mais elle peut lui devenir supérieure. Il ne s'agit que de la fortifier et de la grandir.

Il faut se garder de diminuer chez nous le caractère vraiment scientifique des générations médicales formées par le concours. Ce n'est pas tel ou tel point de la science qu'elles connaissent particulièrement, c'est la science entière, c'est-à-dire la vraie science, dont la connaissance approfondie leur est imposée par la longue filière de compétitions et d'épreuves qu'elles ont à affronter, et qui commencent à l'internat pour se continuer sans relâche jusqu'aux concours qui livrent le titre d'agrégé et celui de médecin des hôpitaux. Ce sont nos persévérantes études de science générale qui donnent à ces générations médicales le goût dominant des études cliniques. La médecine française, même celle qui aime et cultive l'expérimentation, reste essentiellement clinique; c'est sa marque propre. Nous aimons peu les études de laboratoire isolées, détachées de l'histoire des maladies et de la thérapeutique; nous les faisons converger vers la connaissance des lésions et des actes morbides, nous les mettons le plus possible en comparaison avec les faits d'observation, et nous interrogeons ceux-ci avec une sorte de prédilection, car nous savons qu'ils réalisent l'expérimentation la plus délicate et la plus instructive, auprès de laquelle les expérimentations de laboratoire restent souvent douteuses et insuffisantes.

Telle est notre tradition; elle sera notre honneur et notre force dans l'avenir, comme elle l'a été dans le passé. Que le spectacle des nations voisines ranime notre activité, mais qu'il ne nous jette pas hors de nos voies naturelles. Ne nous accusons pas de défauts qui sont nos qualités. Nous nous perdrions à vouloir acquérir certaines vertus qui nous sont antipathiques, et qui étoufferaient nos vertus de race. La médecine française aime la clarté, répugne aux explications factices, tourne tout aux études cliniques qu'elle poursuit avec passion. Maintenons-la telle, et que nos réformes de l'enseignement médical se conforment à son génie.

CHAUFFARD.

LES COLONIES

DE

L'AFRIQUE AUSTRALE

I.

LE CAP DE BONNE-ESPÉRANCE SOUS LE RÉGIME MILITAIRE.

—

I. *South Africa, past and present,* by John Noble, Clerk of the house of assembly of the Cape colony, Cape-Town 1877. — II. *Natal, a history and description of the colony,* by H. Brooks. London 1876.

Les colonies que les Anglais ont créées ou qu'ils ont conquises en toutes les régions du globe ont eu des fortunes diverses depuis la paix de 1815. Les unes sont restées des stations militaires, telles que Hong-Kong et Aden; d'autres sont des royaumes indigènes gouvernés par des Européens, comme l'Inde. Trois groupes d'établissemens, favorisés par leur situation géographique ou par les circonstances, ont seuls acquis une toute autre importance. Les immigrans de l'ancien monde y sont venus en foule parce que le sol et le climat conviennent au tempérament de l'homme blanc. Ces nouveaux venus y ont réussi, ils s'y sont enrichis; alors ils ont réclamé de la mère patrie la jouissance des droits politiques auxquels ne renoncent jamais volontiers les habitans d'un pays civilisé. Ceci gagné, l'Australie, le Canada, l'Afrique australe, se sont trouvés être des états presque indépendans, alliés plutôt que vassaux

d la Grande-Bretagne. La couronne britannique n'a plus exercé sur ces dépendances d'outre-mer qu'une sorte de patronage bénévole; elle a été non plus un maître qui dicte des lois, mais un arbitre que l'on invoque dans les cas embarrassans. Elle avait donné ses soldats, son argent, ses enfans les plus hardis, pour fonder des républiques qui, devenues grandes et régies par un gouvernement parlementaire, ne lui accordent plus qu'une déférence respectueuse. On le conçoit, ce n'est pas sans luttes ni débats que s'est accomplie cette émancipation; ce n'est pas sans tiraillemens que se sont organisés une constitution, un parlement, un ministère responsable, dans une contrée où tout était neuf, à des milliers de lieues du foyer européen. Aussi l'histoire politique de ces jeunes états n'est-elle pas dépourvue d'intérêt, celle du cap de Bonne-Espérance surtout. Au Canada, il y avait des traditions déjà vieilles de deux cents ans et plus; en Australie, la terre étant à peu près déserte, la tâche était moins épineuse parce que nulle complication de politique étrangère n'embarrassait les immigrans. Dans l'Afrique australe au contraire, les colons étaient d'origine diverse, les uns Hollandais, d'autres Anglais, les uns et les autres fidèles aux mœurs, à la langue, à la religion de leurs patries respectives; il y avait en plus des tribus natives de force à se défendre contre les intrus. Après soixante et quelques années de discordes intestines, ces élémenst variés se sont si bien confondus que tous semblent être sur le poin de s'amalgamer en une confédération unique.

Ce que l'on doit entendre sous le nom d'Afrique australe est l'immense territoire en forme de triangle qui, borné par l'Atlantique d'un côté et par l'Océan-Indien de l'autre, pénètre dans l'intérieur jusqu'au tropique du Capricorne, et qui mesure environ 2,000 kilomètres de l'est à l'ouest et 1,200 du sud au nord. Toute cette superficie n'est pas d'égale qualité. A l'extrême pointe, où se fondèrent les premiers établissemens, le sol se prête aux cultures européennes et à l'élevage des bestiaux; c'est là que la colonisation s'est le plus développée. Au nord du fleuve Orange, il y a sur le littoral de l'Atlantique la terre des Namaquas, encore peu connue; au centre, le désert stérile de Kalahari, sans eau ni verdure; puis le Griqualand, où les mines de diamant ont été découvertes il y a peu d'années, et la province d'Orange, où se réfugièrent en 1834 les Hollandais mécontens de la domination britannique. De l'autre côté du Drakenberg, sur le versant de l'Océan-Indien, un vaste district réservé aux Cafres sépare Natal des vieilles provinces du Cap; au-dessus de Natal est un territoire réservé à d'autres indigènes, les Zoulous, et sur la gauche, le Transvaal, plateau salubre et fertile dont l'annexion est un fait tout récent. Tout cet ensemble

appartient aux Anglais ou s'est soumis à leur influence. Seul, le Portugal conserve au nord-est, dans la baie de Lagoa, un petit port de médiocre importance.

Dans cet espace qui est bien quatre ou cinq fois grand comme la France vivent environ 400,000 blancs, dont un tiers au plus d'origine anglaise, et 2 millions 1/2 ou 3 millions d'indigènes : ainsi les Anglais sont en minorité. Ce n'est point par l'émigration directe qu'ils ont acquis cette possession; c'est plutôt, comme on verra, par la conquête pacifique ou militaire. Quant aux indigènes si nombreux, ils se partagent entre plusieurs races bien distinctes : les Cafres et les Zoulous, belliqueux, intelligens, chevaleresques même, qui ont, croit-on, du sang arabe dans les veines, — les Basoutos et les Bechuanas, qui, sans doute de moins noble origine, sont tout à la fois moins redoutables à la guerre et moins aptes à recevoir la civilisation, — les Griquas, issus des alliances accidentelles entre les Hollandais et leurs esclaves de couleur, — les Hottentots et les Bushmen, pauvres êtres dégradés qui disparaissent peu à peu, n'ayant ni la force physique ni les qualités morales de leurs voisins; enfin quelques nègres amenés de l'Afrique centrale par les marchands d'esclaves, des Malais, des Hindous, attirés par l'appât des salaires. Le point capital à observer est la disproportion énorme entre les blancs et les hommes de couleur. Ces derniers, s'ils étaient unis et résolus, n'auraient pas de peine à écraser les Européens. Les colons vivent constamment sous cette menace; ils ont su se conduire en conséquence, ce qui prouve en faveur de leur habileté (1).

I. — LES DÉBUTS D'UNE COLONIE.

Il existait en Hollande au XVIIe siècle, de même que chez toutes les nations maritimes de l'Europe, une compagnie des Indes. Un chirurgien de cette compagnie, Jan Anthony van Riebeck, reçut mission en 1652 de créer au cap de Bonne-Espérance une station de relâche, afin que les navires venant d'Asie ou s'y rendant pussent s'approvisionner de vivres frais et recevoir des secours en cas de besoin. Riebeck débarqua dans la baie de la Table avec une centaine d'employés ou de soldats; quelques-uns de ses compagnons entreprirent tout de suite de cultiver la terre. Comme leur travail fut productif, d'autres se hâtèrent de les imiter. Toutefois le gou-

(1) Les événemens graves dont l'Afrique australe a été récemment le théâtre ont appelé l'attention sur cette colonie. Sans compter les feuilles quotidiennes, presque tous les recueils périodiques de l'Angleterre s'en sont occupés en ces derniers mois. Citons surtout les articles de tendances diverses insérés dans la *Quarterly Review*, l'*Edinburgh Review*, le *Nineteenth Century*.

vernement hollandais, dont le commerce était la grosse affaire, se gardait de les encourager; il n'accordait même point de terres à tous les hommes de bonne volonté. Pour devenir colon, il fallait être marié, présenter un certificat de bonne conduite, appartenir à la religion protestante. Par compensation de ces restrictions singulières, il était permis aux émigrans de se faire aider par des esclaves; mais il leur était interdit de trafiquer avec les natifs ou avec les marins d'autres nations: les fruits que le cultivateur ne consommait point en sa maison ne pouvaient être vendus qu'aux officiers de la compagnie. C'était un monopole absolu, non moins inique qu'absolu, car la compagnie se gardait bien de payer à proportion du bénéfice que cette vente lui apportait. Les habitudes commerciales ont du bon sans doute dans la gestion des affaires publiques; acheter bon marché et revendre cher est un moyen assuré de s'enrichir que les rois ont le droit d'employer aussi bien que de simples négocians. Encore faut-il que cette façon d'agir ne soit pas établie par monopole. Au bout d'un certain temps, les colons s'en plaignirent avec amertume ; une pétition que tous signèrent, sans exception, fut adressée en Hollande aux directeurs de la compagnie qui n'y virent qu'une manifestation séditieuse : ils y répondirent par la menace de déporter ceux qui s'aviseraient à l'avenir de signer de telles élucubrations. Les gens paisibles se le tinrent pour dit, et ne recommencèrent pas; les plus mécontens s'embarquèrent en fraude pour retourner en Europe, reniant cette nouvelle patrie où l'on n'était libre ni de gagner honnêtement sa vie ni de s'en aller lorsqu'on n'était pas satisfait. La loi coloniale imposait en effet aux concessionnaires de terrain une résidence de dix années et de vingt années à leurs enfans.

Sur ces entrefaites, la révocation de l'édit de Nantes et la persécution contre les Vaudois des Alpes amenèrent en Hollande quantité de malheureux, la plupart honnêtes paysans ou bons artisans, quelques-uns appartenant même aux classes riches et instruites de la société. La compagnie des Indes offrit à ces exilés de les conduire en Afrique; elle leur promettait des terres à titre gratuit, et, s'il en était besoin, du matériel agricole dont ils rembourseraient peu à peu la valeur par leur travail. Quelques-uns acceptèrent; grâce à cette circonstance, la population du cap de Bonne-Espérance s'accrut d'environ cent cinquante Français, hommes, femmes et enfans, tous gens laborieux qui ne tardèrent pas à prospérer. La république hollandaise s'honorait en donnant un asile à de malheureux exilés; elle était inconséquente en permettant qu'ils fussent soumis dans la colonie au moins tolérant des régimes politiques. Non-seulement ils subissaient, comme leurs prédécesseurs, le rigoureux monopole

commercial de la compagnie; bien plus, les autorités locales prenaient à tâche de leur faire perdre leur nationalité. Peu de temps après qu'ils furent arrivés, l'usage de la langue française leur fut interdit dans leurs rapports avec le gouvernement; bientôt on défendit même de prêcher en français dans l'église qui leur était réservée. Aussi cessèrent-ils peu à peu de se servir de la langue maternelle. Le voyageur Levaillant, qui parcourait l'Afrique australe vers 1780, ne vit plus qu'un seul vieillard qui sût parler français. Il ne restait déjà plus de trace de cette émigration que dans les noms propres, ces fossiles de l'histoire.

Français ou Hollandais d'origine, tous étaient fort mécontens du pouvoir arbitraire que le gouvernement s'arrogeait sur eux. Réclamer était inutile; retourner en Europe n'était pas facile, car la plus heureuse traversée ne durait guère moins de quatre mois à cette époque. Les plus entreprenans commencèrent dès lors à chercher vers l'intérieur du pays un refuge contre le despotisme dont ils étaient victimes. Sous prétexte que leurs troupeaux exigeaient de vastes pâturages, ils allaient devant eux, s'arrêtaient lorsque le terrain semblait favorable, reprenaient leur marche en avant, combattus parfois par les indigènes, bien accueillis le plus souvent par les tribus sauvages, dont le caractère naturel est doux et serviable. Cette existence nomade étendit démesurément les limites de la colonie; mais la population européenne n'en reçut pas grand profit. S'habituant à vivre au hasard, écartés les uns des autres, sans autre culture intellectuelle que la lecture de la Bible, les pionniers hollandais perdirent en civilisation ce qu'ils gagnaient en indépendance. On leur donna dès cette époque le nom de *boers* ou fermiers de la frontière, qu'ils portent encore. Le gouverneur faisait son possible pour leur interdire tout commerce avec les natifs; il n'y parvenait pas. Aux environs de la ville du Cap, les Hottentots s'étaient réduits de leur plein gré au rôle d'esclaves des hommes blancs, en compensation de la nourriture et de la protection que la servitude leur assurait. Au-delà vivaient des tribus moins pacifiques, Boschimans au nord, Cafres à l'est, qui enlevaient les troupeaux, brûlaient ou pillaient les fermes isolées. Il était donc périlleux de s'établir sur la frontière. Les boers s'habituèrent à se défendre eux-mêmes; le gouverneur ne put que donner une apparence d'organisation à ces escarmouches continuelles. En chacun des districts menacés, il instituait un chef, *veld-cornet*, investi du droit de proclamer le *commando*, c'est-à-dire de convoquer les fermiers voisins et de se mettre à leur tête pour repousser les indigènes et pour leur reprendre avec usure le bétail pillé. Cette organisation défensive est bien primitive; cependant elle subsiste encore, comme on le verra plus loin par le

récit des événemens qui ont amené l'annexion du Transvaal. De même qu'aujourd'hui, le *commando* donnait lieu, il y a un siècle et demi, aux plus graves abus; les infortunés sauvages livrés, sans contrôle, aux représailles d'Européens bien armés, avaient toujours tort. Les récits de Levaillant ne laissent aucun doute à ce sujet; ce voyageur, voulant vivre en bonne intelligence avec les indigènes, se garde bien de prendre le parti des boers; il les évite; il laisse pousser sa barbe pour ne pas être confondu avec eux. A l'en croire, le *commando* se déclare sous le plus futile des prétextes, même sans prétexte aucun. Le fermier qui veut se procurer des bestiaux et des esclaves part en expédition contre les Cafres, avec ses voisins. Tous ces colons sont endurcis aux fatigues, bons chasseurs, bien armés; après la victoire, ils massacrent les prisonniers dont ils ne savent que faire et se partagent le butin. La ville du Cap est trop éloignée pour que l'on y sache tout ce qui se passe sur la frontière. Au surplus, quel moyen le gouverneur eût-il eu de punir ou de contraindre à venir s'expliquer les individus supposés coupables de ces méfaits?

Les établissemens de l'Afrique australe étaient en somme dans une situation peu satisfaisante à la veille de la révolution française. Bientôt la Hollande fut envahie, le stathouder dut se réfugier en Angleterre. Le cabinet britannique, qui surveillait d'un œil jaloux toutes les étapes de la route de l'Inde, obtint du prince d'Orange la permission d'occuper le Cap pendant la durée de la guerre. L'amiral Elphinstone parut devant la ville, en juin 1795, avec une flotte et des troupes de débarquement sous les ordres du général Craig. Le gouverneur hollandais ne se souciait pas de les recevoir. Il devait obéissance non point au stathouder, mais à la compagnie des Indes dont il n'avait reçu nulle nouvelle. D'autre part il était hors d'état de se défendre. Un millier de soldats réguliers et quelques bataillons de miliciens, voilà tout ce qu'il pouvait opposer à l'ennemi. Encore ces derniers, si adroits qu'ils fussent dans les chasses contre les bêtes féroces ou contre les Cafres, n'avaient pas assez de consistance pour tenir contre de vrais soldats. Après une courte lutte, la ville et les forts capitulèrent. Ici se termine le règne de la compagnie que personne ne regretta; elle avait exploité la colonie sans rien chercher que son profit, elle s'était fait détester de tous les résidans européens, qui la plupart acceptèrent volontiers ce changement de maîtres. On vit même quelques employés de la défunte compagnie passer au service du vainqueur. Le général Craig, devenu gouverneur pour la Grande-Bretagne, s'empressa d'abolir les monopoles et de déclarer que le commerce était libre avec les tribus de l'intérieur. De grands travaux de fortification furent exé-

cutés afin de mettre le Cap à l'abri d'un coup de main. Toutefois cette occupation n'était que transitoire. La paix d'Amiens restitua la colonie aux Hollandais. Ce fut pour peu de temps. Dès 1806, les Anglais revenaient avec une flotte à laquelle il était impossible de résister. Depuis cette époque, le Cap n'a cessé d'être une colonie britannique.

L'administration anglaise eut pour premier souci de se mettre en état de défense, puis d'assurer aux fermiers la paix et la prospérité. La garnison était nombreuse, les dépenses militaires étaient considérables; les districts du littoral où vivait la majeure partie de la population blanche en profitèrent. Au-delà des montagnes qui bordent l'horizon, les boers sentirent aussi l'influence d'un gouvernement plus actif. Des cours de justice ambulantes parcoururent le pays, des bureaux de poste furent établis, des colonnes mobiles inspirèrent à tout le monde, hommes blancs ou indigènes, le respect de l'autorité. Le grand mal était qu'une population si dispersée, presque nomade, ne pouvait recevoir les bienfaits de l'instruction. Dans le district de Graaff-Reinet, qui faisait limite en ce temps, sur 3,400 enfans on n'en comptait que 160 vivant à portée des écoles; les enfans étaient nombreux sur ces frontières; il n'était pas rare d'en trouver douze et plus dans une famille. Au reste, il y avait tant de terres vacantes qu'un excès d'habitans n'était pas à craindre. Aussi le gouvernement attirait-il les étrangers. Justement à l'issue des grandes guerres de l'empire, les gens aventureux se mirent à la recherche de nouvelles entreprises; 4,000 Anglais ou Écossais débarquèrent en 1820. Cette émigration modifiait le vieux fond hollandais dans un sens favorable au maintien de la domination britannique. Il est vrai que l'Anglais emporte au bout du monde ses mœurs, ses coutumes, et qu'il ne se soumet pas de bon cœur au gouvernement despotique par lequel la colonie du Cap était alors régie. On ne s'étonnera pas que des difficultés se soient bientôt produites.

Au nord du cap de Bonne-Espérance, le sol est peu fertile, la contrée presque déserte; les boers n'allaient guère de ce côté, ou s'ils s'y avançaient, les indigènes leur opposaient peu de résistance. Vers l'est au contraire, les Européens, attirés par la bonne qualité des terres, s'étaient étendus peu à peu jusqu'à plus de 600 milles de Cape-Town. Les villes frontières de Graaff-Reinet et de Graham's-Town étaient environnées par les Cafres, tribus belliqueuses, remuantes, dont le voisinage était une menace perpétuelle. Le pire est que la politique du gouvernement anglais à l'égard de ces natifs variait sans cesse. Tantôt on permettait aux Européens et aux Cafres de se réunir dans des foires où le bétail s'échangeait contre les menus produits de nos manufactures; tantôt on remettait

en vigueur les ordonnances surannées de la compagnie hollandaise, qui prohibaient, sous peine de confiscation, toute rencontre entre les deux races. Une autre fois on exigeait que tout individu, qu'il fût blanc ou noir, circulant à l'intérieur de la colonie, fût muni d'un passeport, prescription tracassière dans un pays où le fermier le plus paisible se déplaçait du jour au lendemain, à la recherche de nouvelles pâtures pour ses troupeaux. Ou bien encore on expulsait par mesure générale tous les indigènes cantonnés dans tel ou tel district, au grand détriment des cultivateurs qui se voyaient privés de leurs plus fidèles serviteurs. Le parlement anglais s'émut des plaintes qu'on lui adressait. Une commission d'enquête vint par son ordre examiner sur place ce qu'il y avait à faire, et, sur son rapport, le ministre des colonies institua un commissaire général, résidant près de la frontière orientale, avec pouvoir de réviser les décisions des magistrats inférieurs. Ce haut fonctionnaire devait surveiller en outre les natifs, et, en un mot, trancher sans délai les questions pour lesquelles il y avait inconvénient à attendre la décision du gouverneur. Déjà des commissaires civils avaient remplacé dans chaque district les *landdrosts* et les *heemraden*, magistrats locaux de l'ancienne administration hollandaise, auxquels on reprochait trop de partialité.

Cela se passait en 1827. Le premier commissaire-général, Andries Stockenstrom, était l'un des hommes les plus remarquables de la colonie. Son père, *landdrost* de Graafl-Reinet, avait été assassiné par trahison dans une entrevue avec les Cafres. Lui-même avait d'abord servi dans une expédition au-delà de la frontière en qualité d'interprète; puis il avait été officier dans le régiment du Cap, magistrat dans son district natal. Il connaissait les Cafres aussi bien que les boers, et il était connu d'eux comme un homme bienveillant, actif, intelligent. Son plus grave défaut, commun à tous les administrateurs qui connaissent bien les lieux et les hommes, était de posséder sur les divers sujets de sa compétence des opinions fort arrêtées qui ne plaisaient pas à tout le monde. Ainsi on avait toujours accordé aux boers le droit de représailles contre les Cafres. Un troupeau était-il volé par ceux-ci, une patrouille militaire, appuyée par un *commando* de colons, entrait sur le territoire ennemi, pillait le premier village venu, massacrait ou réduisait en esclavage les indigènes faits prisonniers. Les troupes régulières s'épuisaient dans ces courses peu glorieuses; les boers y perdaient leur temps et quelquefois la vie, sans compter que ces luttes incessantes entretenaient de part et d'autre un état d'irritation menaçant pour la paix publique.

Stockenstrom voulut abolir cette coutume barbare; n'y pouvant réussir, il donna sa démission et partit pour l'Angleterre. Peu

après, en 1834, un nouveau gouverneur, sir Benjamin Durban, arrivait, ayant pour instruction d'abolir l'esclavage et de traiter les natifs avec humanité. A peine était-il installé, que les Cafres se ruèrent, au nombre de 20,000, sur les districts occupés par les Européens, brûlant les habitations, massacrant les colons, enlevant tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance. Le châtiment ne se fit pas attendre. Il n'y avait que 800 hommes de troupes de ce côté; mais on proclama la loi martiale, on arma les fermiers suivant l'ancien usage. Comme conséquence de la victoire, le gouvernement s'annexa une partie du territoire envahi, et par précaution il y appela des indigènes, les Fingoes, qui s'étaient montrés hostiles aux Cafres. Cependant de si graves désordres appelaient l'attention du parlement. La philanthropie triomphait alors en Angleterre. On avait aboli l'esclavage dans toutes les possessions de la Grande-Bretagne; le ministre des colonies, lord Glenelg, partageait les idées humanitaires de Wilberforce. Stockenstrom, interrogé par un nouveau comité d'enquête, n'avait pas dissimulé que la férocité des indigènes s'expliquait par les mauvais traitemens dont ils avaient été victimes. Sous cette impression, lord Glenelg écrivit à sir B. Durban une dépêche qui était la condamnation de la politique suivie jusqu'alors. « L'attitude que les colons et les autorités coloniales ont eue envers les indigènes depuis de longues années justifie les Cafres de s'être lancés dans une guerre avec une si fatale imprudence. Ils peuvent avoir l'habitude, je n'en doute pas, de tracasser les Européens par leurs déprédations; mais, expulsés des terrains qu'ils possédaient légitimement de toute antiquité, confinés en de trop étroites limites où les pâturages manquent à leurs troupeaux, poussés au désespoir par les injustices systématiques dont ils ont été victimes, je conclus à regret qu'ils avaient parfaitement le droit d'essayer, même sans espoir, si la force leur procurerait les dédommagemens qu'ils ne pouvaient obtenir autrement. »

On admire souvent le rapide essor des colonies anglaises. On doit convenir que, si les dépêches de ce genre sont fréquentes dans leur histoire administrative, il faut faire honneur de leurs progrès plutôt à l'intrépidité ou à l'intelligence des émigrans qu'à la sagesse du gouvernement métropolitain. Ces sentimentalités solennelles ne pouvaient tomber plus mal à propos. Les habitans de la frontière avaient beaucoup souffert, un grand nombre étaient ruinés soit par la guerre, soit par l'affranchissement de leurs esclaves; ils s'attendaient à recevoir sinon des secours pour relever leurs maisons en ruine, au moins quelques témoignages de sympathie. Le courrier d'Angleterre ne leur apportait que des reproches. Bien plus, M. Stockenstrom, après s'être fait en cette circonstance l'avocat des natifs

et l'accusateur de ses compatriotes devant la commission d'enquête, revenait au Cap investi du titre de lieutenant-gouverneur avec mission de rétablir la concorde, de veiller à ce que les Cafres ne fussent plus molestés par les fermiers de descendance européenne. Le mécontentement qu'en éprouvèrent les boers fut l'une des causes déterminantes de l'exode auquel beaucoup d'entre eux se résolurent vers cette époque, comme on le verra plus loin. Le lieutenant-gouverneur, accueilli avec défiance, s'efforça de mieux régler les rapports quotidiens entre les deux races ennemies. Au lieu de traiter les Cafres en sauvages, il abolit le système des représailles, il conclut des conventions avec leurs chefs, qui furent dorénavant responsables des méfaits commis par des individus isolés. Des agens diplomatiques domiciliés au milieu des indigènes devinrent les interprètes nécessaires des réclamations formées par les colons. En même temps, tout Européen était déclaré justiciable des tribunaux en deçà du 25ᵉ degré de latitude. C'était reporter bien loin vers le nord la limite idéale des établissemens anglais et introduire prématurément les formes de la vie civilisée dans une région qui n'avait connu jusqu'alors que la loi du plus fort.

Le gouverneur, sir B. Durban, revint en Europe, ne voulant pas se rendre complice d'une politique qui lui paraissait pleine d'illusions. Son successeur, sir George Napier, se trouva fort embarrassé entre les fermiers, qui se prétendaient sacrifiés, et les Cafres, qui demandaient la restitution des territoires qu'on leur avait enlevés. D'ailleurs les boers ne pardonnaient pas à M. Stockenstrom de s'être prononcé contre eux. Cette hostilité devint telle qu'il dut se retirer encore une fois. Comme dédommagement de cette révocation nécessaire, il recevait le titre de baronnet. Le gouvernement britannique se plaît à conférer cette distinction très enviée aux membres les plus distingués de la grande famille coloniale ; c'est un lien qui les rattache, eux et leurs descendans, à la mère patrie.

Les traités conclus avec les Cafres par sir Andries Stockenstrom ne restèrent pas longtemps en vigueur. A peine était-il parti que les indigènes reprenaient leurs habitudes de maraude. En 1846, une seconde guerre éclata. Elle eut pour conséquence l'annexion aux possessions britanniques d'une large bande de terrain désignée depuis sous le nom de Cafrerie britannique. Mais la leçon ne suffit pas. Les fermiers victimes de cette invasion des indigènes venaient de rentrer dans leurs domaines lorsqu'un nouveau soulèvement se produisit en 1850. Cette fois les boers furent invités à se mettre en campagne dans les conditions admises pour les *commandos* de l'ancien temps : le gouverneur leur promettait de partager entre eux le butin capturé sur l'ennemi. Ce n'était pas un appât

insignifiant : 15,000 têtes de bétail furent enlevées en une seule expédition. Si la punition fut sévère, du moins elle fut efficace. Depuis cette époque la frontière orientale de la colonie a été paisible. Les gouverneurs qui se sont succédé à Cape-Town ont pris pour règle de conduite d'améliorer le sort des indigènes, de les amener par des efforts graduels à un meilleur état de civilisation. Ils y ont réussi; les Cafres sont devenus des voisins tranquilles; ils achètent les marchandises anglaises; ils fournissent à la colonie de bons ouvriers. Dans l'Afrique australe, de même qu'en d'autres points du globe, les populations indigènes semblent s'être réconciliées avec le gouvernement britannique.

II. — L'EXODE DES BOERS.

Tandis que la frontière orientale était ravagée par de fréquentes incursions des Cafres, vers le nord au contraire les colons jouissaient d'une sécurité relative. Au-delà du fleuve Orange, qui formait la limite naturelle, vivaient des tribus adonnées à la chasse, nomades, se battant souvent entre elles. C'étaient des Zoulous, des Bechouanas, des Basoutos, des Bushmen ou Boschimans. Vers le commencement du siècle, la place leur avait été disputée par les Griquas. Ces Griquas avaient été visités par les missionnaires; ils en avaient reçu les premières notions de la vie civilisée, ils s'étaient presque fixés à demeure entre le fleuve Orange et son affluent la Modder, dans une région bien arrosée, riche en pâturages et en terres arables. En 1825, dans un été de sécheresse extrême, les fermiers franchirent l'Orange avec leurs troupeaux. Bien accueillis par les Griquas, ils revinrent, et peu à peu quelques-uns y créèrent des établissemens durables. Le commissaire-général Stockenstrom voulut s'y opposer; personne ne l'écouta. Au surplus le gouvernement britannique ne voyait aucun motif sérieux d'entraver ce mouvement d'expansion dont l'importance était vraiment insignifiante.

En 1833 et 1834, un plus grand nombre passèrent la frontière, la plupart sans esprit de retour. Les boers étaient très mécontens. L'abolition de l'esclavage menaçait de leur enlever leurs meilleurs serviteurs. Les déprédations des Cafres décimaient leurs troupeaux. N'était-il pas naturel de tenter fortune ailleurs? Le gouvernement du Cap leur déplaisait; n'étaient-ils pas libres d'en établir un autre à leur convenance dans les provinces vacantes de l'intérieur? Ils l'avouaient tout crûment : Nous allons, disaient-ils, chercher de l'herbe et la liberté. Sur la question qui lui en fut faite par sir B. Durban, le premier magistrat de la colonie déclara qu'aucun article de loi

ne s'y opposait. D'anciennes ordonnances de la compagnie hollandaise défendaient, il est vrai, de dépasser la frontière ou d'entrer en négociation avec les natifs; mais ces prescriptions étaient tombées en désuétude. Quel moyen d'ailleurs de retenir des gens qui répudient la terre natale et renoncent à leur nationalité? Il était aussi impossible d'arrêter les boers sur la rive gauche du fleuve Orange qu'il le serait d'empêcher les habitans de la Grande-Bretagne de partir pour les États-Unis.

Ces raisonnemens étaient irréfutables; cependant le nombre des fuyards augmentait chaque jour. L'évaluation que l'on en fit alors varie entre 5,000 et 10,000. C'était un entraînement général, une sorte de folie contagieuse, assez malfaisante au surplus, puisque les émigrans abandonnaient le certain pour l'inconnu, quittaient des habitations héréditaires pour se lancer avec femmes et enfans dans le désert. L'exaltation religieuse ne fut pas étrangère à ce singulier exode. Le bruit avait couru que le gouvernement prétendait convertir la population du Cap à la religion catholique. Quelques-uns crurent, en se dirigeant vers le nord, s'approcher de Jérusalem. Chaque groupe se choisissait un chef avant de se mettre en route. Bientôt ils se réunirent tous sous le commandement de l'un d'eux, Pieter Retief, de vieille famille huguenote, qui avait tenu un certain rang dans la colonie. Avant de passer la frontière, Retief avait lancé, au nom des fermiers réunis sous ses ordres, une déclaration dont il n'est pas sans intérêt de reproduire les principaux passages. « Nous quittons cette colonie avec la conviction que le gouvernement anglais n'a plus rien à exiger de nous et voudra bien à l'avenir ne pas s'occuper de nous. Pendant notre voyage et lorsque nous serons arrivés sur le lieu de notre résidence définitive, nous ferons connaître aux natifs notre intention de vivre en paix. Où que nous allions, nous maintiendrons le principe de la liberté. Il n'y aura plus d'esclaves; mais nous sommes déterminés à établir des relations convenables entre le maître et le serviteur. » Peut-être cette dernière phrase, dont le sens est ambigu, contient-elle la vraie pensée des émigrans. Leur principal motif de mécontentement était l'abolition de l'esclavage. Ils avaient si mal compris la loi votée à cet effet par le parlement britannique qu'ils s'étaient crus spoliés sans dédommagement. La plupart vendirent à vil prix leurs bons d'indemnités ou même négligèrent d'en recevoir le montant avant de se mettre en route.

Une fois au-delà du fleuve Orange, les boers marchèrent au nord afin d'éviter les Cafres. Ils traversaient le territoire qui forme aujourd'hui l'état libre d'Orange, au milieu de tribus peu dangereuses. Cependant, au voisinage de la rivière Vaal, un chef zoulou,

Moselekatze, les attaqua à l'improviste. Ils marchaient par petites bandes, chacune accompagnée de femmes, d'enfans, de troupeaux, de chariots. La première fut écrasée sans qu'âme vivante en pût réchapper. La seconde donna l'alarme. Aussitôt les émigrans se concentrèrent. Il est digne de remarque qu'ils combattaient comme l'on raconte que firent autrefois nos ancêtres les Gaulois. A l'intérieur d'un retranchement formé par les chariots, hommes et femmes se défendaient avec le même courage. Ces braves boers avaient du moins l'avantage d'être mieux armés que leurs adversaires, car ceux-ci n'avaient que des javelots, tandis que les Européens possédaient des fusils dont ils se servaient avec beaucoup d'adresse, ayant été dressés à la chasse dès leur plus jeune âge. Cette attaque fut donc repoussée sans trop de pertes; ensuite une petite troupe des meilleurs guerriers franchit le Vaal sous la conduite de Maritz et de Potgieter, pour poursuivre l'ennemi et lui enlever les trophées qu'il avait obtenus par surprise. Ces incidens prouvaient combien il était imprudent de marcher à l'aventure. Retief en profita pour imposer une certaine discipline à son peuple. A cela près, l'exode se continuait sans trouble ni désordre, malgré l'assemblage incongru de tant de familles dont le lien social était purement volontaire. L'état sanitaire était bon. Soir et matin les prières étaient dites en commun. Le pays fournissait en abondance des pâturages, de l'eau, du poisson et du gibier; les indigènes ne refusaient pas de vendre des céréales en échange de porcs ou de moutons. Les lions étaient gênans; on en tua des centaines. Le but que les émigrans se proposaient d'atteindre était la terre de Natal, dont la chaîne du Drakenberg les séparait.

Vasco de Gama, lors de son premier voyage dans l'Inde, avait découvert le jour de Noël une baie de la côte orientale d'Afrique; il y avait débarqué et s'était donné le plaisir de baptiser ce pays nouveau du nom de *Terra natalis*. Trois siècles et demi plus tard, quelques Anglais s'y établirent, mais le gouverneur du Cap ayant refusé de les soutenir, cette tentative eut peu de succès. La côte dont il s'agit était alors presque déserte. Un Attila africain, Chaka, chef d'une tribu de Zoulous, s'était rendu maître, de 1812 à 1828, de toute la région comprise entre la Cafrerie et le fleuve Limpopo. Sa cruauté ne le cédait en rien à ce que l'on connaît des plus affreux tyrans de l'Afrique centrale. On raconte qu'au retour d'une armée envoyée par lui contre le Mozambique, furieux que cette expédition eût échoué, il fit massacrer 2,000 femmes de ses soldats, à raison de 300 par jour. Là-dessus, il y eut une sédition. Chaka, trahi par ses frères, mourut en leur prédisant, avec une rare perspicacité, qu'ils ne seraient pas de force à lutter contre les hommes blancs qui allaient bientôt arriver. Suivant l'usage des peuples barbares, son

tombeau devint un lieu de dévotion. Il eut pour successeur un de ses frères, Dingaan, aussi cruel, mais moins habile. Peu satisfait d'avoir sur le littoral une petite colonie d'Anglais, n'osant toutefois les expulser de vive force, il avait signé une convention avec eux. L'un des articles de ce traité autorisait les missionnaires à pénétrer dans l'intérieur. Il y en avait un, le révérend Owen, dans le camp de Dingaan, lorsque Retief et ses compagnons apparurent sur le versant oriental du Drakenberg.

Les boers venaient demander à ce chef indigène la permission de s'établir sur le territoire dont il était alors le maître. Il leur fit bon accueil; les clauses du traité furent, après discussion, rédigées par le révérend Owen, qui assistait à ces négociations en qualité d'interprète. Avant de conclure, Dingaan voulut donner une grande fête à Retief et lui faire passer la revue de ses troupes. Ce n'était qu'un prétexte. Les Européens avaient eu l'imprudence de déposer leurs armes. Sur un signal donné, ils furent tous mis à mort, sans qu'un seul fût épargné. Les missionnaires, terrifiés par cet événement, se réfugièrent en toute hâte près de la petite colonie de Port-Natal. Les boers, avertis de cette catastrophe qui leur enlevait l'élite de leurs combattans, se réunirent sous le commandement d'un nouveau chef, Hendrik Potgieter. Ils étaient alors à cheval sur le Drakenberg pour ainsi dire. Un grand nombre n'avaient pas encore franchi cette chaîne de montagnes. Néanmoins les 800 hommes, jeunes ou vieux, en état de tenir un fusil se sentaient de force à lutter contre des barbares mal armés, d'autant plus que les Anglais de Port-Natal étaient convenus d'attaquer au même moment pour faire diversion. Par malheur, des espions zoulous surveillaient tous leurs mouvemens. Dingaan repoussa tous ses ennemis avec succès. Les colons de Natal se réfugièrent, en compagnie des missionnaires, sur un navire qu'un heureux hasard avait amené dans la baie. Les boers revinrent dans la montagne, épuisés, réduits à la plus misérable condition, obligés de secourir sur le fonds commun quantité de femmes et d'enfans dont les maris ou les pères avaient succombé. Le gouverneur du Cap, sur le récit qui lui parvint de ces tristes événemens, fit dire aux fugitifs qu'il les invitait à rentrer dans la colonie. Quelques-uns y auraient consenti volontiers. Ce furent les femmes, dit-on, qui refusèrent de quitter la place avant que les victimes eussent été vengées. On est tenté de croire au surplus qu'ils n'avaient éprouvé tant d'échecs que parce qu'il leur manquait un chef vigoureux. Il leur en arriva un sur ces entrefaites, Andries Pretorius, du district de Graaff Reinet, dont le nom reparaîtra souvent par la suite. La lutte recommença bientôt avec plus de succès. Dingaan, vaincu, fut abandonné par une partie de ses partisans. Un de ses frères, que les émigrans avaient eu l'a-

dresse de se rendre favorable, fut proclamé roi des Zoulous. Les boers, maîtres enfin du territoire qu'ils avaient entrevu du haut du Drakenberg, fondèrent la ville de Pietermaritzburg, ainsi nommée en l'honneur de deux de leurs chefs, Pieter Retief et Gert Maritz, qui avaient succombé comme Moïse avant d'arriver sur la terre promise; leur gouvernement, dont Pretorius restait le chef, prenait le titre de Société sud-africaine de Port-Natal.

Ceci se passait en 1840. Depuis six ans, les boers erraient dans les régions inconnues de l'Afrique australe, semblables aux Hébreux dont la lecture de la Bible leur rappelait chaque soir les pérégrinations. Devenus possesseurs d'un territoire riche et fertile, étaient-ils enfin au terme de leurs aventures? Lorsqu'ils croyaient s'être affranchis de la souveraineté britannique, les autorités du Cap montrèrent que l'on pensait encore à eux. En apprenant les résultats de cet exode, le ministre des colonies à Londres fit savoir que le gouvernement ne tolérerait pas que ses sujets érigeassent un état indépendant sur la frontière. En conséquence, le gouverneur, sir George Napier, eut ordre d'envoyer une garnison à Natal. Quelques centaines d'hommes, sous le commandement d'un capitaine, y débarquèrent au mois de mai 1842. Les boers, fort mécontens de cette intervention, prétendant même qu'ils entendaient se constituer en république sous le protectorat du roi de Hollande, qui ne leur avait toutefois donné aucun encouragement, les boers reçurent à coups de fusil les soldats anglais, puis ils les bloquèrent dans leur camp. Un émissaire put en aller porter la nouvelle au Cap. Des renforts arrivèrent bientôt; la ville de Pietermaritzburg fut occupée, et les émigrans, reconnaissant qu'ils n'étaient point les plus forts, acceptèrent la suprématie du gouvernement britannique; mais cela ne faisait pas l'affaire de ceux qui avaient rêvé de devenir indépendans. Les insoumis, Pretorius entre autres, repassèrent le Drakenberg pour se répandre dans les régions qui forment aujourd'hui les états d'Orange et de Transvaal.

L'esprit d'indépendance dont les boers étaient animés, la vie pastorale à laquelle ils s'adonnaient, étaient inconciliables avec l'idée d'un gouvernement unique. Chaque famille se dirigeait à sa fantaisie; tout au plus marchaient-ils par petites bandes, afin de se trouver en force contre les natifs. Quelques-uns s'avancèrent ainsi vers le nord où ils fondèrent la ville de Potchefstrom sur la rive gauche du Vaal. Ayant appris qu'une ordonnance du gouverneur du Cap prétendait assujettir aux lois de la colonie tous les Européens résidant en deçà du 25e degré de latitude, ils émigrèrent encore plus loin. Zoutspanberg et Leydenburg datent de cette époque. A cette distance de la côte méridionale, séparés des vieilles provinces par d'immenses espaces presque déserts, ils comptaient vivre

enfin tranquilles. Bien plus, ils avaient l'espoir de s'ouvrir un débouché vers l'est dans la direction de la baie de Lagoa où le Portugal possédait quelques comptoirs. Les Anglais ne s'occupèrent plus pour le moment de ces pionniers du Transvaal; ceux de la rivière Orange leur causaient déjà trop de souci.

Il y avait entre l'Orange et le Vaal des tribus que l'Angleterre se croyait tenue de protéger; entre autres les Griquas et les Basoutos, qui, avec l'insouciance des peuplades sauvages, avaient vendu leurs terres à vil prix aux premiers Européens arrivés dans cette région. Le marché conclu, ces indigènes ne tardèrent pas à s'en repentir; ils se plaignirent d'avoir été dépouillés, d'être réduits à mourir de faim. Alors, tantôt ils essayaient de reprendre de vive force ce qu'ils avaient vendu; tantôt, s'ils se sentaient trop faibles, ils émigraient en masse vers les provinces où ils espéraient trouver des protecteurs. Grâce à la fertilité de son sol, Natal les avait toujours attirés. Ils y trouvaient de plus la sécurité depuis qu'une garnison anglaise s'y était établie. L'occupation de la côte orientale par les Anglais eut ainsi cette double conséquence assez curieuse de faire partir les boers que le joug administratif effarouchait et d'attirer les natifs que la proximité des soldats européens garantissait contre les exactions de leurs voisins. Il y avait 3,000 Zoulous sur le territoire de Natal en 1844; il y en eut 80,000 trois ans après; on en compte 400,000 aujourd'hui. Par une décision impériale de 1845, cette colonie reçut une existence indépendante avec un lieutenant-gouverneur pour chef et un conseil exécutif composé des principaux fonctionnaires de la résidence. Ceci ne répondait nullement aux intentions des fermiers, qui avaient quitté leurs anciens domaines surtout parce qu'ils n'y jouissaient pas d'assez de liberté.

L'ancien chef des insurgés Pretorius, qui était revenu dans cette province à la faveur d'une amnistie, reçut mission de ses compatriotes de se rendre au Cap pour soumettre au représentant de la reine les réclamations de la communauté. La répartition des terres par petits lots était, entre autres circonstances, une mesure vexatoire que ces fermiers nomades ne pouvaient supporter. La création d'un gouvernement auquel aucun membre électif ne prenait part blessait ces *burghers*, qui, lorsqu'ils s'étaient vus abandonnés à eux-mêmes, avaient établi tout de suite un *volksraad* ou chambre des représentans. Le gouverneur était alors sir Henry Pottinger, qui portait en outre le titre de haut commissaire pour le règlement des affaires indigènes dans l'Afrique australe. La grosse préoccupation du moment était, non pas d'administrer la colonie du Cap où nulle difficulté intérieure ne se produisait, mais d'établir sur un bon pied les rapports entre Européens et indigènes dans les territoires adjacens. Sir H. Pottinger, que la révolte des Cafres avait amené

à Graham's-Town, sur la frontière orientale, attendait son successeur. Il refusa d'écouter Pretorius ; bien plus il ne voulut pas lui accorder une entrevue. Celui-ci, blessé d'une telle marque de mépris, ne repartit qu'après avoir adressé ses plaintes à la presse locale. « Où était le gouvernement, disait-il, lorsque nous avons été massacrés par des tribus barbares? N'étions-nous pas déjà ses sujets lorsqu'il nous a opprimés au point que nous dûmes quitter la terre où nous étions nés? On nous objecte que nous l'avons fait de notre plein gré. C'est vrai, et les émigrans ne s'en seraient pas repentis s'ils étaient restés libres de se choisir eux-mêmes un protecteur. Comment se fait-il que depuis l'arrivée des soldats anglais à Natal la population ne se soit pas accrue d'un seul Hollandais? C'est que la protection telle que l'entend sa gracieuse majesté est synonyme d'oppression. J'ai fait inutilement un long voyage. Je retourne vers mes concitoyens sans avoir même entrevu le chef de la colonie. On ne verra le mal que lorsqu'il sera trop tard pour y porter remède. »

Le successeur de sir H. Pottinger fut sir Harry Smith, bien connu des vieux colons grâce à l'énergie qu'il avait déployée pendant un premier séjour dans l'Afrique australe. Treize ans auparavant, lorsque éclatait l'insurrection cafre de 1834, — il était alors colonel et chef d'état-major du gouverneur, — il avait parcouru 600 milles à cheval en dix jours pour arriver l'un des premiers sur le théâtre des hostilités. Il était encore homme à ne pas traiter les affaires en son cabinet, et vraiment il fallait une activité rare pour visiter tour à tour les vastes provinces de l'Afrique australe où le cabinet britannique entendait maintenir son autorité. A peine débarqué, sir H. Smith part pour la Cafrerie; de là, il passe le fleuve Orange et arrive à Bloemfontein au milieu des émigrans qui presque tous se rappelaient l'avoir eu à leur tête en 1834. Prodigue de bonnes paroles, il leur promit tout ce qu'ils désiraient, à condition qu'ils se soumissent de bon cœur à l'autorité de la reine d'Angleterre. Les impôts payés par eux ne devaient servir qu'à indemniser les indigènes dépossédés ou à construire des églises et des écoles. Aux chefs des Griquas et des Basoutos, il sut persuader que l'installation des Européens sur une partie de leur territoire ne porterait pas atteinte à leurs droits héréditaires. Cela dit, il déclara que la région comprise entre l'Orange et le Vaal faisait désormais partie de l'empire britannique. Les fermiers devaient être soumis aux lois de la Grande-Bretagne. Au regard des populations indigènes, le gouvernement n'agirait que comme arbitre, en particulier dans les querelles relatives à des contestations de limites.

A peine sir H. Smith, continuant son voyage, était-il entré sur le territoire de Natal qu'un triste spectacle s'offrit à lui. C'était la

bande de Pretorius et de ses compagnons en voie d'émigrer avec leurs troupeaux et leurs chariots au-delà de la rivière Vaal. Hommes, femmes et enfans de tous âges étaient entassés sous des tentes qui les préservaient à peine de la pluie. Trois ou quatre cents pères de famille s'assemblèrent autour du gouverneur, lui exposant les larmes aux yeux qu'ils se voyaient contraints d'abandonner leurs demeures faute d'être protégés contre les natifs qui avaient envahi la province, et aussi parce que le gouvernement leur mesurait les concessions avec trop de parcimonie. Cette fois encore, sir H. Smith promit séance tenante de donner satisfaction à tout le monde. Il eut même l'heureuse pensée de régler leur situation civile et religieuse. Depuis que les fermiers étaient sortis des districts civilisés, bien des mariages avaient été conclus que ni la loi, ni la religion n'avaient consacrés. Un décret spécial en établit la légitimité, en sorte que les enfans qui en étaient issus reprenaient le droit de faire valoir leurs titres devant les tribunaux. Besoins moraux ou matériels, les boers n'avaient plus à se plaindre, semblait-il, que rien fût négligé de ce qui les intéressait. Après deux mois de courses rapides, le gouverneur rentrait dans sa capitale persuadé que la paix allait régner partout. Cet espoir fut bientôt déçu. Pretorius avait continué sa marche vers le Transvaal, prêchant la révolte à tous ceux qu'il rencontrait en chemin. En vain sir Harry adressa-t-il aux boers une proclamation pathétique pour les rappeler à l'obéissance; en vain le synode de l'église hollandaise leur envoya-t-il des émissaires. Les fermiers voulaient être libres, ne dépendre que des autorités établies par eux-mêmes, ne pas être assujettis au service militaire des *commandos*, ne pas souffrir de tribus hostiles au voisinage de leurs domaines. Ils avaient jadis triomphé du farouche Dingaan. Que ne les laissait-on se régir et se défendre seuls?

Ce n'était plus sur le versant oriental du Drakenberg envahi par les Cafres et les Zoulous, c'était vers les plaines qui s'étendent à perte de vue sur les deux rives du Vaal que Pretorius avait guidé les mécontens. Ce tribun peu connu, à qui l'on ne peut refuser de grandes qualités, eut la prétention d'affranchir tous ceux de ses compatriotes qui avaient quitté les vieilles provinces. On était en 1848; le bruit courait que l'Angleterre, menacée par les révolutions de l'Europe, rappelait les garnisons d'outre-mer. Quelques centaines d'hommes armés s'avancèrent jusqu'à Bloemfontein, où résidait un officier anglais qui ne se sentit pas en mesure de résister; il accepta une capitulation en vertu de laquelle il se retirait sur la rive gauche de l'Orange avec tous les fonctionnaires britanniques; mais, sans perdre un instant, le gouverneur arriva suivi d'une petite armée de 600 à 700 fusils et de deux pièces de canon; les Griquas, sous la

conduite de leurs chefs, Waterboer et Adam Kok, marchaient avec lui, ainsi qu'un certain nombre de boers restés fidèles. Le passage de la rivière ne fut pas défendu. Les insurgés, intimidés peut-être par une marche si prompte, se retirèrent avec lenteur. Enfin la rencontre eut lieu à Boomplaats, le 28 août; après une lutte qui ne fut ni longue ni sanglante, Pretorius s'enfuit dans le Transvaal, tandis que ses partisans se dispersaient en toutes directions. Il n'y eut plus d'autre résistance. Les officiers et les magistrats anglais rentrèrent en fonctions dans les divers districts d'où ils avaient été chassés six semaines auparavant. L'état d'Orange redevenait une province de l'empire britannique. Quant aux boers qui s'étaient réfugiés plus au nord, loin de les inquiéter, on leur envoya des ministres de l'église hollandaise, qui, bien accueillis, maintinrent du moins quelques liens entre ces farouches émigrés et leur pays d'origine.

La victoire des Anglais et le départ des rebelles vers les steppes de l'intérieur ne suffirent pas à rétablir la paix dans la province d'Orange. Diverses tribus y vivaient à l'état sauvage, en lutte le plus souvent les unes contre les autres. A l'époque dont il s'agit ici, la plus puissante qu'il y eût entre le Vaal et l'Orange était celle des Basoutos, dont le chef Moshesh avait eu l'adresse d'imposer sa suprématie aux autres indigènes de la région. Il avait même repoussé avec succès les attaques du chef zoulou Moselekatze, dont les premiers émigrans boers avaient tant souffert. Moshesh hébergeait volontiers les missionnaires. A l'instar de bien d'autres potentats, il appréciait fort leur enseignement pour ses sujets, tout en déclarant qu'il n'en avait pas besoin pour lui-même. Les traficans avaient suivi les missionnaires, puis les fermiers s'étaient établis à l'entour du territoire des Basoutos, dont le nombre s'accroissait sans cesse, parce que Moshesh avait la réputation de protéger ses sujets contre les déprédations des autres tribus; mais il n'y a peut-être pas d'exemple que des Européens et des sauvages aient vécu côte à côte sans disputes. Au surplus, les Griquas, les Bastards et autres tribus du voisinage n'acceptaient pas l'autorité que Moshesh prétendait exercer sur eux tous. Enfin il y eut collision, pillage d'habitations isolées, vol de bestiaux. Le résident britannique de Bloemfontein s'aperçut un jour qu'il fallait mettre les Basoutos à la raison. Ceux-ci comptaient bien 10,000 combattans. Il n'y avait qu'un nombre insignifiant de soldats réguliers au nord de l'Orange. La guerre des Cafres absorbait toutes les ressources. A défaut d'autres troupes, le résident appela les boers aux armes, suivant l'antique usage du *commando*. Les fermiers, non contens de ne pas répondre à l'appel, laissèrent entendre qu'ils aimeraient mieux se retirer au-delà du Vaal que de s'engager dans de nouvelles que-

relles contre les natifs. Il devint nécessaire de demander des renforts en Angleterre.

En ce temps (1852), on commençait à s'apercevoir à Londres que certaines colonies coûtent plus qu'elles ne valent. Conquérir de nouveaux territoires par la force des armes, quand on en possède déjà tant, c'est, pensait-on, épuiser sans profit le trésor et l'armée de la Grande-Bretagne. Protéger les races aborigènes contre les Européens, civiliser des barbares, ouvrir les pays inconnus au commerce et à la religion chrétienne, c'est excellent, encore faut-il ne pas poursuivre cette mission chevaleresque sur tous les points du globe à la fois. Lord Grey, qui était ministre des colonies, rappela au gouverneur du Cap que l'Angleterre se souciait peu de la province d'Orange, que d'ailleurs elle n'en avait accepté la souveraineté que sur l'assurance donnée par lui que les habitans, blancs ou noirs, le désiraient presque tous. Si le fait n'était pas exact, il valait mieux revenir en arrière. Comme consécration de cette nouvelle doctrine, le gouverneur, sir H. Smith, fut rappelé par le motif qu'il se plaisait trop à guerroyer contre les Cafres et autres tribus natives. En même temps, un traité conclu avec les fermiers du Transvaal prouvait que le cabinet britannique n'avait plus scrupule de laisser les sujets de la reine s'établir en nation autonome au dehors des frontières reconnues. Pretorius, amnistié pour la seconde fois, reparut à Bloemfontein pour s'entendre déclarer que ses compagnons et lui étaient libres, que le gouvernement anglais ne se mêlerait plus désormais de leurs affaires. L'année d'après, au retour d'une expédition heureuse contre Moshesh, la même faveur fut accordée aux habitans de l'Orange. Le résident réunit les notables pour leur dire que, s'ils voulaient devenir indépendans, le gouvernement anglais était disposé à leur abandonner tous ses droits de souveraineté. Les boers n'hésitèrent point. Aussitôt une constitution républicaine fut mise en vigueur. Le pouvoir suprême fut dévolu à un *volksraad* ou assemblée du peuple, élu par le suffrage universel. Tout individu de race blanche, né dans la province ou y étant propriétaire, devenait *burgher*, autrement dit citoyen. N'est-il pas curieux de voir un peuple, soumis jusqu'alors au pouvoir absolu d'un gouvernement lointain, reprendre avec si peu d'embarras, du jour au lendemain, la direction de ses propres affaires? Il ne devait y avoir rien de prêt, ni administration, ni armée, ni finances. Cependant, dès le début comme aussi plus tard, lorsque les difficultés surviennent, elles ne sont pas causées par des dissensions intestines. Ce sont les relations avec les indigènes qui, dans l'Orange de même que dans le Transvaal, sont l'écueil de ces gouvernemens improvisés.

III. — L'AFFRANCHISSEMENT DE LA COLONIE.

Voilà donc la colonie du Cap débarrassée, par l'initiative du cabinet britannique, des dépendances lointaines qui troublaient parfois sa sécurité. Natal est pourvu d'une administration séparée; l'Orange et le Transvaal sont des états libres. A dire vrai, si les habitans des vieilles provinces regrettaient un peu cette sécession, qu'ils n'avaient point sollicitée et qui menaçait de rompre des relations de famille ou de commerce, ils s'inquiétaient bien plus de leurs affaires intérieures. Issus, en leur qualité de sujets anglais, d'une contrée où la liberté politique est en vigueur, ils s'indignaient d'être encore privés d'institutions parlementaires. Le moment est venu d'exposer par quels incidens fut précédée la constitution qu'ils obtinrent enfin en 1853. Il convient à cet effet de remonter un peu plus haut, aux premiers symptômes de l'éveil de l'esprit politique dans les établissemens de l'Afrique australe. Ce récit n'est peut-être pas sans intérêt, car il montre comment les émigrés anglais se préparent à l'exercice des droits de citoyens, avec quelle mesure le gouvernement résiste à leurs désirs, et comment ils se montrent dignes de devenir indépendans.

Jusqu'en 1820, la population du Cap, qui ne se composait presque que de sujets hollandais et de natifs, était restée soumise au pouvoir absolu du gouverneur. Ce n'était pas étonnant. On était en état de guerre, et c'était un pays conquis. A la paix, des émigrans arrivèrent des îles britanniques. Dans le nombre se trouvaient un Écossais, Thomas Pringle, écrivain de quelque mérite, que la recommandation de son compatriote Walter Scott fit choisir comme bibliothécaire de la ville (1), et un autre littérateur, John Fairbairn. Tous deux s'associèrent pour ouvrir une école d'instruction supérieure, pour créer une société académique, en un mot pour développer sur cette terre d'adoption la culture intellectuelle. Bientôt ils prétendirent fonder deux journaux périodiques, l'un mensuel et l'autre hebdomadaire. Il y avait déjà une presse; mais elle n'avait servi jusqu'alors qu'à imprimer des almanachs et une sorte de journal officiel que remplissaient les actes du gouvernement et des annonces. Cette innovation déplut au gouverneur, lord Charles Somerset, qui signifia sa volonté de lire en épreuves ces deux feuilles suspectes. Pringle et Fairbairn déclarèrent avec beaucoup de calme

(1) Il est utile de rappeler en passant que la bibliothèque du Cap est devenue la plus riche qu'il y ait au monde en livres et manuscrits relatifs aux langues de l'Afrique et de la Polynésie, grâce aux dons de sir George Grey, l'un des gouverneurs de la colonie, du révérend Moffat et d'autres voyageurs encore. Par malheur, les savans capables d'exploiter ces trésors sont encore rares dans l'Afrique australe.

qu'ils aimaient mieux suspendre leur publication que de se soumettre à la censure préventive. Le ministre des colonies leur donna raison. L'autorité du gouverneur restait toutefois omnipotente, puisqu'un appel au ministre en était le seul frein. En 1825, fut institué un conseil exécutif, composé de fonctionnaires, il est vrai, que l'on devait consulter sur toutes les questions importantes. De 1827 datent la cour suprême et le jugement par jury. Enfin en 1834 survient l'abolition de l'esclavage, qui efface en théorie toute distinction sociale entre les hommes de races différentes; puis, la même année, le conseil exécutif est remplacé par un conseil législatif, investi du droit de légiférer en toutes les matières que le parlement de la métropole a laissées indécises ou ne s'est pas réservées par un acte formel. En cet état, l'Afrique australe était ce que l'on appelle encore aujourd'hui une colonie de la couronne, ce qui veut dire que les représentans de la reine y exercent une autorité prépondérante. Dans un tel conseil, les débats peuvent porter sur toutes les questions d'intérêt public, la discussion est libre; mais les législateurs sont pour moitié des fonctionnaires et pour l'autre moitié des citoyens choisis par le gouverneur lui-même. Le rôle des assemblées de ce genre, dont les membres ne reçoivent pas leur mandat par le libre suffrage de leurs concitoyens, n'est pas toutefois aussi restreint qu'on pourrait le supposer. Elles consacrent volontiers le produit des impôts à l'entretien des routes ou à d'autres entreprises d'une utilité générale; elles habituent l'esprit public aux formes du gouvernement parlementaire.

A peine les colons eurent-ils éprouvé ce que c'est qu'une assemblée délibérante qu'ils pétitionnèrent pour obtenir que les membres en fussent désormais nommés à l'élection. Le gouverneur, sir G. Napier, avait transmis ces pétitions à la reine en les appuyant d'un avis favorable. A Londres, le ministre des colonies, lord Stanley (depuis lord Derby) fut moins facile à convaincre; non pas qu'il niât les avantages de l'élection, mais il y voyait de sérieux obstacles. D'une part en effet, le territoire était si vaste, les voyages si lents, les plus riches habitans si occupés par leurs exploitations pastorales ou agricoles, ou si menacés par les déprédations des tribus limitrophes, que peu de gens semblaient en position d'accepter le mandat législatif avec l'obligation d'un séjour plus ou moins prolongé à Cape-Town. D'autre part, comment assigner à chaque race la juste part d'influence qu'elle méritait? Il y avait alors dans la colonie des Anglais peu nombreux, mais les premiers sous le rapport de l'instruction et de l'activité; des Hollandais adonnés à la vie patriarcale des vastes solitudes, par conséquent réfractaires aux idées nouvelles; des indigènes ardens, comme les Cafres, ou déprimés, comme les Fingoes, par l'habitude d'une longue servitude. Que les

Européens ou les natifs fussent en majorité, n'était-il pas à craindre que les premiers aussi bien que les seconds abusassent du pouvoir au préjudice des autres classes de la société?

Ce débat entre les colons et la métropole s'élevait pour la première fois en des circonstances peu encourageantes pour les partisans des libertés publiques. Les émigrés de Natal et de l'Orange affichaient leurs tendances séparatistes. Un gouverneur pouvait-il discuter de sang-froid des questions politiques alors qu'il guerroyait contre les dissidens? Quelques années plus tard, les colons revinrent à la charge. Lord John Russell était devenu premier ministre, le portefeuille des colonies échéait à lord Grey, apôtre de la liberté civile et religieuse, comme l'avait été son père, l'auteur de la réforme parlementaire. Cette fois encore, des événemens graves vinrent à la traverse, d'abord la guerre des Cafres, puis une tentative, fort mal accueillie par les habitans, de transformer l'Afrique australe en colonie pénale. Ceci mérite d'être raconté avec quelques détails, car les colons s'y montrèrent dignes de gérer leurs propres affaires.

En 1848, lord Grey rédigea une circulaire à l'adresse des gouverneurs de toutes les colonies pour leur demander si la population recevrait volontiers des condamnés pourvus du *ticket of leave*, c'est-à-dire admis, en raison de leur bonne conduite, à jouir d'une liberté provisoire. On lui avait dit, écrivait-il, que la main-d'œuvre était rare; il pensait que des criminels amendés par une détention plus ou moins longue et capables de gagner leur subsistance par le travail seraient une acquisition précieuse pour des pays où les bras faisaient défaut. Au Cap, il n'y eut pas d'hésitation; le refus fut immédiat et unanime. On répondit au ministre que les mœurs du pays étaient simples et honnêtes, que le besoin d'une police vigoureuse ne s'y était pas encore fait sentir. Dans les villages, à peine fermait-on sa porte; dans les habitations isolées, tout voyageur était accueilli comme un frère, hébergé, logé jusqu'au lendemain, sans avoir à donner son nom ni à montrer un passeport. Sur la frontière, il y avait des tribus sauvages à surveiller, dans l'intérieur s'en trouvaient quelques autres que le contact des Européens amenait de jour en jour à des habitudes civilisées. Était-il prudent de jeter au milieu de ces populations, où les crimes étaient rares jusqu'alors, des bandes de criminels que l'espoir d'une impunité presque certaine encouragerait à de nouveaux méfaits? Les natifs ne seraient-ils pas enclins à suivre les mauvais exemples que ces hommes suspects ne manqueraient pas de leur offrir?

Tandis qu'on discutait, ou plutôt avant que la réponse négative des colons parvînt en Angleterre, la question y fut résolue à leur

préjudice. L'Irlande venait d'être cette année le théâtre de tels désordres que les prisons étaient pleines. Quantité de gens avaient été condamnés à la déportation. Les provinces australiennes refusaient de recevoir de nouveaux convicts. Le dépôt pénitentiaire des Bermudes était encombré. L'ordre fut donné d'expédier au Cap 300 condamnés choisis parmi les moins coupables. En même temps, une ordonnance royale transformait l'Afrique australe en établissement pénitentiaire, et lui assignait en particulier tous les condamnés militaires fournis par les garnisons de l'extrême Orient, Hindoustan, Ceylan, Maurice et la Chine. Ç'avait été une faute grave de consulter les colons puisque l'on se décidait avant de connaître leur sentiment.

En apprenant cette nouvelle, la ville du Cap fut dans une extrême agitation; le bruit s'en répandit avec promptitude jusqu'à la frontière orientale. De toutes parts arrivèrent des protestations. Les bourgeois de la capitale se constituèrent aussitôt en une ligue contre l'introduction des convicts, avec des ramifications dans les districts de l'intérieur; les habitans de Graham's-Town déclarèrent qu'ils ne recevraient pas les criminels annoncés, en aucun temps ni à aucune condition; les négocians de Port-Elisabeth que le rebut des prisons de l'Angleterre leur inspirait la plus vive répugnance; les fermiers de Graaff-Reinet qu'ils aimeraient mieux émigrer vers les solitudes de l'intérieur que de vivre en compagnie de ces réprouvés. Le gouverneur de cette époque était sir H. Smith, un bon soldat comme le prouve sa conduite envers les Cafres, un médiocre administrateur à le juger par ses malentendus avec les boers. On le suppliait de renvoyer en Europe, de sa propre autorité, le navire qui devait amener les convicts. Il répondit qu'il ne pouvait désobéir aux ordres de la reine. La municipalité du Cap invitait le conseil législatif à voter une loi pour empêcher le débarquement; l'attorney général, tout dévoué aux intérêts de ses concitoyens, fit savoir à regret qu'un vote du conseil ne pouvait annuler une ordonnance royale. Que faire donc? Les membres de la ligue engagèrent le public à mettre en quarantaine toute personne qui ferait débarquer, nourrirait ou procurerait du travail aux convicts annoncés. Des milliers de personnes adhérèrent à cette proposition. Les petits boutiquiers, bouchers, boulangers et autres fournisseurs, refusaient de vendre, les banquiers fermaient leur caisse, les compagnies d'assurances résiliaient leurs polices, les commissaires des routes, juges de paix, officiers de milice donnaient leur démission. Bien plus, on vit les membres du conseil législatif se retirer de la salle des séances, si bien que le gouverneur ne put faire régler le budget annuel.

Enfin le navire annoncé jeta l'ancre dans la baie de Simon. Depuis plus de six mois que l'agitation se continuait, les esprits s'étaient un peu calmés. Au surplus les hommes de bon jugement s'étaient rendu compte qu'il ne valait rien de pousser à bout le gouverneur. Que les convicts restassent à bord en attendant une solution, c'était l'essentiel. Sir H. Smith y consentit. Après quelques mois d'incertitude, on apprit que lord Grey s'était laissé convaincre que la transformation de cette colonie en établissement pénitentiaire risquait d'aliéner tout à fait les habitans. Le navire reçut ordre de repartir pour la Tasmanie avec son triste chargement. La ligue se réunit alors encore une fois, et, après s'être félicité du résultat obtenu, elle se déclara dissoute. La crise avait duré deux ans, sans émeute, mais aussi sans faiblesse; chacun avait fait son devoir, aussi bien le gouverneur en assurant dans la mesure de son pouvoir l'exécution d'une ordonnance qu'il désapprouvait, que les habitans en se contentant de protester par des moyens que la loi les autorisait à employer. Le plus coupable en cette affaire était sans contredit le ministre des colonies, qui avoua du reste s'être trompé. Il avait espéré, déclara-t-il, que ses compatriotes du Cap tiendraient compte des intérêts généraux de l'empire plus que de leurs préjugés personnels. Demander à des colons de s'immoler au profit de la métropole est une illusion qu'un homme d'état prévoyant ne devrait jamais éprouver. Les dépendances lointaines en faveur desquelles la mère patrie a fait les plus grands sacrifices ne sont-elles pas celles qui réclament le plus vite leur autonomie? Il ne sert à rien de le méconnaître ou de s'en lamenter.

L'heureuse issue de cette campagne contre la déportation était un encouragement à réclamer de nouveau le gouvernement parlementaire. Que la colonie du Cap fût en état de s'administrer elle-même, personne ne le mettait plus en doute. En Angleterre même, les partis politiques s'accordaient à peu près tous à reconnaître que les établissemens créés en diverses régions du globe n'acquièrent un entier développement, bien plus qu'ils ne restent fidèles à la patrie commune, qu'à la condition de posséder les institutions dont tout Anglais est fier. La constitution du Cap fut élaborée par le conseil privé de la reine, après examen des projets présentés par les autorités locales. Deux points furent admis sans difficulté, à savoir qu'il n'y aurait qu'une seule législature pour la colonie et qu'elle se composerait de trois pouvoirs, le gouverneur représentant de la reine, le conseil législatif et une assemblée élue. Quelques personnes avaient proposé qu'il y eût deux législatures, l'une à l'est et l'autre à l'ouest; mais les provinces orientales étaient si peu peuplées qu'on craignit de n'y pas trouver les élémens d'un

corps représentatif; par compensation, il était recommandé d'allouer aux députés une indemnité de voyage et des frais de séjour, et de laisser de larges attributions aux municipalités. On admettait que les deux chambres seraient élues, sauf que la première serait nommée par d'autres électeurs que la seconde et pour un temps plus long. Les fonctionnaires du gouvernement ne pouvaient faire partie des chambres; toutefois ils avaient le droit d'y prendre la parole. Ce type de constitution est bien connu; c'est la copie réduite, *mutatis mutandis*, des institutions que la Grande-Bretagne met en pratique depuis bientôt deux siècles.

Telle fut la charte octroyée aux habitans de l'Afrique australe par lettres patentes de la reine en date du mois de mai 1850. Un article final autorisait le gouverneur à régler par décret, avec l'assistance de l'ancien conseil législatif, les points accessoires, tels que le partage du territoire en circonscriptions électorales, la qualification des électeurs et des éligibles, toutes questions qu'il paraissait impossible de régler à distance. Une grave difficulté surgit à ce propos. Ce conseil législatif, quoique virtuellement en existence, ne se réunissait plus depuis que les membres non fonctionnaires s'en étaient retirés à l'époque du débat sur l'introduction des *convicts*. A vrai dire, il n'avait jamais obtenu la faveur publique, parce qu'on lui en voulait de ne se composer que des élus de la couronne. En prévision sans doute des élections futures, les hommes marquans ne se souciaient plus d'en faire partie. Il était indispensable néanmoins de le faire revivre encore une fois, puisque, bien que jugé incapable de voter les actes de la législation courante, il recevait mission d'achever l'œuvre constitutionnelle. Sir H. Smith s'avisa de faire désigner les cinq membres manquans par une sorte de suffrage restreint; il invita les municipalités de la colonie à désigner cinq personnes. Les noms qui obtinrent la majorité étaient bien choisis; il y avait en tête de la liste l'avocat Brand, qui est devenu depuis président de l'assemblée, MM. Stockenstrom et Fairbairn, dont il a déjà été question. Mais le gouverneur ne les accepta pas tous. Par dérogation à l'engagement qu'il avait paru prendre, il élimina celui qui avait eu le moins de voix pour mettre en place un habitant de Graham's-Town, sous prétexte que les provinces orientales n'auraient pas eu sans cela leur juste mesure de représentation.

Dès les premières séances du conseil ainsi reconstitué, il devint évident que l'accord était impossible. Les quatre membres élus voulaient, entre autres dispositions, établir l'éligibilité à la chambre haute sur la base d'un cens très réduit; les autres voulaient au contraire n'admettre que des candidats possesseurs d'une fortune no-

table. La discussion s'allongeait, l'année allait finir, le gouverneur pria le conseil de voter le budget qui depuis plus d'un an n'avait été réglé que par voie administrative. Là-dessus la scission fut complète. Les quatre élus se retirèrent en déclarant qu'ils étaient venus pour préparer la constitution et non pour autre chose. Eux partis, le conseil n'était plus en nombre. La machine gouvernementale se trouvait encore désorganisée.

Pour sortir d'embarras, sir H. Smith engagea les huit membres qui lui restaient fidèles à terminer l'examen du projet, avec l'espoir que le ministre des colonies s'en contenterait faute de mieux. De leur côté, les dissidens, soutenus par les sympathies que la population leur témoignait, rédigèrent un contre-projet appuyé par les pétitions de nombreux adhérens. La ligue contre les *convicts*, récemment dissoute, avait eu dans tous les districts des correspondans qui se remuèrent une fois encore, mais dans un but politique. Des *meetings*, auxquels prirent part les neuf dixièmes de la population, firent bon accueil au contre-projet. Bien plus, on y décida de déléguer MM. Stockenstrom et Fairbairn pour en prendre la défense devant le parlement impérial. Cette agitation ne se comprend qu'à moitié, à considérer le sujet du débat. Dans le programme du gouvernement, les membres de la chambre haute devaient payer un cens élevé et être élus par circonscription. Dans le programme populaire, le cens était plus faible, et l'élection avait lieu par scrutin de liste pour la colonie. Il n'y aurait pas eu de quoi se brouiller, si les habitans n'avaient été aigris par le retard de cette constitution qu'on leur montrait en perspective depuis longtemps, et qui n'arrivait jamais.

Peut-être le parlement n'y eût-il pas fait attention sans la nouvelle guerre des Cafres qui éclata vers cette époque. Ce fut l'occasion d'une enquête dans laquelle toutes les affaires en suspens dans les établissemens de l'Afrique australe furent introduites. M. Fairbairn y fit valoir avec adresse que les troubles de la frontière, troubles sans cesse renaissans, étaient entretenus par les incertitudes du gouvernement actuel; qu'on ne connaîtrait point la vérité sur ce qui s'y passait aussi longtemps que l'on n'aurait que des informations administratives, et qu'un gouvernement parlementaire auquel prendraient part tous les citoyens aurait pour conséquence d'éteindre les antipathies de race, de mettre en lumière les abus commis par les habitans de la frontière. A la chambre des lords, le cabinet s'entendit reprocher avec amertume par les tories l'ensemble de la politique coloniale inaugurée par lord Grey et en particulier l'ajournement de la constitution promise. Sous l'influence de ces événemens, le gouverneur du Cap reçut ordre de réorgani-

ser une fois encore l'ancien conseil législatif. De quoi s'agissait-il en réalité? De donner un avis que le gouvernement métropolitain était libre de ne pas suivre. Quatre nouveaux membres acceptèrent d'entrer dans ce conseil. Rien ne s'opposait plus à l'ouverture d'un débat qui promettait de n'être qu'affaire de forme puisque tous les conseillers, qu'ils fussent ou non sous la dépendance immédiate du gouverneur, avaient été choisis par lui. Cependant l'opinion publique avait fait des progrès depuis trois ans. La querelle s'était envenimée avec le temps. Le peuple, aigri par une longue attente, se persuadait que les représentans de la reine ajournaient la solution attendue de propos délibéré afin de maintenir aussi longtemps que possible le régime bureaucratique dont ils avaient tout le profit. Dans le parti opposé, l'on soutenait que cette agitation prolongée menaçait la paix publique. Comme il arrive d'habitude en pareille occurrence, les convictions en s'affirmant s'étaient poussées à l'exès de part et d'autre. Déjà les réformateurs les plus décidés ne se contentaient plus du contre-projet de MM. Fairbairn et Stockenstrom, il leur fallait le régime fédéral avec quatre provinces investies du droit de s'administrer elles-mêmes. Port-Élisabeth ne voulait point dépendre de Cape-Town. Les colons de la frontière orientale se croyaient le droit de réclamer leur autonomie. Il est curieux en effet que les tendances séparatistes n'eussent pas eu jusqu'alors plus de retentissement. En Australie, par exemple, outre qu'il y a déjà cinq provinces qui sont autant d'états indépendans, chaque ville aspire à jouer le rôle de capitale. Il n'est donc pas étonnant que le conseil législatif fût moins libéral lorsqu'il s'assembla en février 1852 qu'il l'avait été un an auparavant. Quelques-uns de ses membres auraient même voulu ajourner la réforme annoncée sous le double prétexte que la guerre des Cafres était une cause suffisante de trouble et que la ligue contre l'introduction des *convicts* avait réveillé des sentimens hostiles à la Grande-Bretagne. C'était notamment l'avis du secrétaire colonial et des membres non fonctionnaires que l'on pouvait supposer avoir été choisis pour cela. Sir H. Smith fit preuve en cette circonstance d'une perspicacité politique rare chez un soldat. Il vivait, en sa qualité de commandant en chef, au quartier-général, dans la Cafrerie britannique, abandonnant au secrétaire colonial le soin d'instruire les questions administratives; mais on prenait son avis dans les circonstances importantes. Il répondit sur-le-champ, en apprenant qu'il s'agissait d'un nouvel ajournement, que rien dans la situation présente ne s'opposait à l'installation d'un gouvernement parlementaire.

Le conseil, mis en demeure de délibérer, voulut au moins s'en dédommager en amendant le projet en discussion dans un sens

contraire aux désirs populaires. On avait admis précédemment que le droit de vote appartiendrait à tout individu justifiant d'un revenu annuel de 25 livres sterling. Cela ne parut plus suffisant. L'attorney-général Porter, animé des intentions les plus libérales, eut beau faire valoir qu'il importait d'accorder la franchise non-seulement aux capitalistes, mais encore aux petites gens qui vivent de leur travail, que les hommes de couleur surtout ne devaient pas être mis de côté parce qu'il était à craindre qu'ils ne fussent opprimés par l'aristocratie des Européens. La liberté du travail, disait-il, n'existe que pour les citoyens en possession de se défendre par un vote contre l'oppression des hommes plus riches qu'eux. Il est assez bizarre de trouver l'expression d'un libéralisme si ouvert chez un magistrat colonial. La majorité ne se laissa pas convaincre. Le projet revint en Angleterre modifié de la façon la plus désavantageuse à l'égard de ceux qui ne possédaient pas de grandes propriétés ou un emploi bien rétribué.

A Londres, un changement ministériel était survenu. Bien que les whigs eussent abandonné le pouvoir, l'esprit de réforme prévalait encore dans le gouvernement. Le duc de Newcastle, à qui était échu le portefeuille des colonies, pensa que le conseil législatif de Cape-Town avait obéi sans mesure à des tendances réactionnaires. L'ordonnance que la reine signa sur son avis était plus libérale. Le droit de suffrage était concédé décidément aux citoyens pourvus de 25 livres sterling de rente. De simples ouvriers, vivant de leur salaire, figuraient à de certaines conditions sur les listes électorales, et cette résolution avait été prise avec le but avoué d'intéresser à la chose publique tous les citoyens, sans distinction de classe ni de couleur. On déclarait hautement que rien n'était plus propre à maintenir entre les habitans de l'Afrique australe, à quelque race qu'ils appartinssent, un même sentiment de loyauté envers la patrie commune. Quant à la sécession sollicitée entre les régions est et ouest de la colonie du Cap, le duc de Newcastle la repoussait, par le motif qu'il paraissait impossible de trouver dans les districts de la frontière orientale les élémens d'un gouvernement représentatif. Au gouverneur était accordé d'ailleurs la faculté de réunir les chambres dans une autre ville que la capitale dans le cas où l'intérêt public paraîtrait l'exiger.

Lorsque arriva le moment de mettre cette constitution en vigueur, sir H. Smith avait été rappelé par une sorte de disgrâce. Le cabinet britannique lui reprochait d'avoir, par une administration imprévoyante, poussé les Cafres à la révolte. Son successeur, le général Cathcart, après un séjour d'à peu près deux ans, était revenu en Angleterre juste à temps pour prendre une part glorieuse

à la guerre de Crimée où il fut l'une des victimes de la bataille d'Inkermann. Sir Charles Darling était, à titre provisoire, chargé du gouvernement. Ce fut lui qui ouvrit, le 1er juillet 1854, la première session du premier parlement à Cape-Town. La bienvenue qu'il souhaita aux députés se résume en un mot : il se félicitait de voir en eux de fidèles sujets de la reine. Il était bon en effet de constater à ce moment que, malgré la diversité d'origine, en dépit du mélange de races, ce peuple d'Anglais, de Hollandais, de Hottentots et de Cafres, ne manifestait nulle envie d'échapper à la domination britannique.

Cette première période de l'histoire de l'Afrique australe qui nous fait assister à l'enfantement d'une colonie et à ses premiers développemens est pleine de faits. Guerres contre les indigènes, guerres intestines, migration en masse; on serait tenté de croire que tant d'événemens n'ont dû produire que l'anarchie, la ruine, la dépopulation. Pour comble de malheur, le gouvernement métropolitain hésite sans cesse, adopte à tour de rôle, pour une même question, des solutions opposées. Cependant le progrès est constant; les citoyens travaillent avec persévérance, toujours dans la direction d'un seul et même but. Tandis que les autorités prétendent isoler les tribus natives, les cantonner en des régions réservées, les colons acceptent le mélange de races. Lorsqu'on veut leur imposer des lois arbitraires ou leur envoyer des *convicts*, ils réclament avec instance le droit de s'administrer eux-mêmes. Notons cependant que la constitution qu'ils finissent par obtenir n'est pas la reproduction exacte du statut qui régit les îles britanniques. La différence est insignifiante en apparence; elle est considérable en réalité. Elle consiste simplement en ceci que les hauts fonctionnaires de la colonie ne peuvent siéger dans les chambres électives. Il en résulte qu'ils ne représentent pas la politique du parlement, mais bien celle du gouverneur. Celui-ci reste maître de diriger la politique de chaque jour suivant les instructions que lui expédie de Londres le ministre dont il dépend. Il conserve, avec le commandement des troupes que la métropole met en garnison dans les villes de l'Afrique australe, le titre de commissaire royal pour le règlement des affaires indigènes. La colonie n'est qu'à moitié émancipée, ce qui est équitable, puisqu'elle n'est en état ni de payer toutes ses dépenses ni de se défendre elle-même contre de turbulens voisins. Cette situation n'était pas pour durer. On verra que les colons, à peine en possession de ces premières libertés, demandent avec instance un complet affranchissement, et qu'ils ne tardent pas à l'obtenir.

H. Blerzy.

LA

QUESTION DES SOUS-OFFICIERS

ÉTUDE MILITAIRE

Ceux qui comprennent le rôle des cadres dans la constitution des armées ont toujours apprécié la haute importance de la question des sous-officiers et les difficultés qui se pressent autour d'elle dans tous les états militaires de l'Europe.

En France, on a cru trouver la solution du problème dans la concession aux sous-officiers d'avantages pécuniaires très importans que la loi du 10 juillet 1874 a consacrés. Elle attribue aux rengagés des hautes paies considérables et leur assure, à trente-cinq ans, le bénéfice d'une pension de retraite proportionnelle, éventuellement cumulée avec le traitement de l'un des emplois civils (loi du 24 juillet 1873) qui leur sont réservés par les différens services publics. Mais les effets de cette loi ne paraissent pas répondre aux espérances qu'elle avait fait naître, et de nouveaux systèmes, autour desquels la controverse est très active, se sont produits, en compliquant la question au point d'en rendre l'étude difficile aux personnes qui ne sont pas familiarisées avec les détails spéciaux. Je m'efforcerai de la simplifier pour tout le monde, en la dégageant de la plupart de ces détails, dans un court exposé de principes qui montrera clairement 1° le but qu'il faut atteindre, 2° les moyens qu'il convient d'employer pour l'atteindre.

I.

Le but est un, par conséquent facile à définir. Il s'agit de retenir sous le drapeau, par voie de libre contrat, une part des sous-officiers que les libérations périodiques lui enlèvent. Mais cette défini-

tion si simple révèle une difficulté qui ne l'est pas. Comment compléter la loi de recrutement, dont toutes les prescriptions sont d'obligation rigoureuse, par des dispositions réglant et faisant prévaloir dans la tradition des sous-officiers le rengagement qui naît d'une convention nécessairement volontaire?

Je crois qu'il y a deux moyens, qu'il n'y en a que deux, et que leur emploi doit être combiné; ils consistent dans un ensemble de mesures qui rattacheraient les sous-officiers à leur état : 1° *par l'intérêt*, à la condition que cet intérêt reçût une satisfaction immédiate, effective, palpable, pour tout dire, indépendante des accroissemens de solde et de tous les autres avantages (la pension proportionnelle comprise) qui sont actuellement offerts par la loi aux rengagés; 2° *par la considération et le prestige particuliers* dont serait entouré l'état des sous-officiers devant l'armée, devant le monde, et, par suite, aux yeux des intéressés.

Avant de développer ces propositions, je sens que j'ai à dire la raison du classement que je leur assigne, ou, si l'on veut, la raison de l'ordre d'importance dans lequel je les présente. Il peut sembler extraordinaire en effet qu'au point de vue des principes de morale militaire, de patriotisme, d'esprit de sacrifice, je n'aie pas donné le premier rang à l'honneur, le second à l'intérêt. C'est qu'il s'agit ici d'une question vitale pour l'armée, dont aucune propagande, dans le sens du dévoûment militaire considéré isolément, n'a pu amener la solution, parce que la propagande contraire, incessamment faite par le commerce, l'industrie et toutes les carrières productives libres, en a annulé les effets. Il faut en venir, comme je l'ai dit, à l'emploi combiné des deux procédés, en commençant pratiquement par celui qui répond le mieux aux difficultés du temps, qui combat le plus directement aussi, et le plus efficacement, les séductions par lesquelles les professions civiles enlèvent nos sous-officiers à l'armée. Presque tous, au moment où la loi les libère, ont des besoins pécuniaires, des engagemens, des embarras qu'expliquent la modicité de la solde, l'insuffisance des secours de la famille, les entraînemens auxquels cèdent presque immanquablement de jeunes sous-officiers qui sont tous aujourd'hui, — à la guerre on en recueillera les avantages, et ils doivent faire passer sur les inconvéniens de la paix, — dans l'âge des passions qui agitent les débuts de toutes les carrières.

On a pressenti que, pour réaliser le premier moyen, — celui qui s'adresse à l'intérêt, — j'allais sans hésitation conseiller l'adoption du principe de l'indemnité (1) de rengagement. Pourquoi la loi du

(1) C'est *prime de rengagement* qu'il faudrait dire; mais je montrerai plus loin que ce mot de prime éveillerait les susceptibilités ou les scrupules des casuistes.

10 juillet 1874, rendue pour l'amélioration de la situation des sous-officiers, en vue de favoriser le rengagement, et qui n'a reculé devant aucun sacrifice budgétaire pour assurer ce résultat, ne l'a-t-elle pas atteint? C'est que les avantages des hautes paies successivement cumulées et de la retraite proportionnelle elle-même, complétés par la concession d'un emploi civil, — si considérables qu'ils soient, — ne satisfont que des besoins d'avenir. Ces besoins-là faisaient peut-être autrefois le fond des soucis et des calculs des vieux sous-officiers, très nombreux dans l'armée. Ils ne préoccupent que médiocrement aujourd'hui de jeunes hommes de vingt-deux à vingt-cinq ans, pour qui le présent est presque tout, en qui la pensée des besoins du moment prédomine. Je tiens pour certain qu'à leurs yeux aucun avantage *à distance* ne peut être l'équivalent de celui que leur offrirait le paiement, *à l'heure même du rengagement*, d'un capital dont la libre disposition leur serait acquise. Toutefois, comme l'attraction à laquelle ils céderaient dans ce cas serait bien plus le résultat de leur imprévoyance et de leur inexpérience que d'un calcul raisonné de leurs intérêts, il faut que la sagesse de l'état et sa sollicitude pour eux y suppléent : 1° en leur continuant le bénéfice des hautes paies graduées et de la retraite proportionnelle, sous les conditions fixées par la loi; 2° en subordonnant le paiement de l'indemnité de rengagement à des règles qui garantiraient d'un côté aux rengagés l'entrée en jouissance immédiate d'une première portion, qui sauvegarderaient d'un autre côté leurs intérêts futurs par le placement en rentes sur l'état d'une deuxième portion réservée.

Voilà le principe. Je n'en réglerai pas ici tous les détails d'application. Je me borne à exprimer l'opinion :

Que les rengagemens devraient être reçus pour trois ans au moins, — non pas pour deux ans, minimum trop réduit qu'a fixé la loi du 27 juillet 1872, — pour cinq ans au plus;

Que le taux de l'indemnité de rengagement devrait s'élever à 800 francs par année, soit 2,400 francs pour trois ans, 4,000 francs pour cinq ans, sous la condition du paiement immédiat aux intéressés du tiers de la somme fixée par le contrat, soit 800 francs pour trois ans, 1,300 francs (nombre rond) pour cinq ans, le surplus placé en rentes dont les titres leur seraient délivrés au moment de leur libération;

Qu'enfin les fonds destinés au service des indemnités seraient faits par une caisse dite *caisse de rengagement*, qui serait alimentée : 1° par la portion des versemens exigés des volontaires d'un an, qui dépasse le coût de leur entretien dans les corps de troupes; 2° par une taxe minime et une fois payée, qui atteindrait, d'après des règles qu'il appartiendrait au pouvoir législatif de fixer

les différentes catégories d'exemptés et de dispensés du service d'activité que la loi exonère, en temps de paix, de toutes les charges du service obligatoire. De solides raisons de justice distributive et d'éclatantes raisons d'intérêt public légitiment cette proposition, et je n'ai pas, je pense, à y insister. Elle produirait annuellement à elle seule, même en faisant une part exagérée à la prévision des taxes irrecouvrables, une somme considérable ; 3° par des dons volontaires qui associeraient le libre patriotisme des citoyens aux efforts que le pays fait pour la constitution de ses forces militaires, c'est-à-dire pour l'œuvre du salut commun.

Enfin cet ensemble d'avantages serait complété, comme il a été dit, par les hautes paies graduées et par la concession, après quinze ans de service, dont cinq ans dans le grade de sous-officier, d'une pension proportionnelle de retraite éventuellement cumulée avec le traitement d'un emploi civil.

Aux prescriptions de la loi que je viens d'énumérer, il conviendrait d'ajouter celle-ci, que les sous-officiers sortis de l'armée active avec un bon dossier pourraient, au cours de leurs deux premières années d'inscription dans la réserve, demander et obtenir leur retour à l'activité, aux conditions ci-dessus spécifiées pour les rengagemens. Si, réadmis, ils faisaient d'excellentes preuves d'aptitude, de zèle et de conduite, ils pourraient être autorisés par exception à compléter sous le drapeau les quinze ans de service d'activité exigés pour l'obtention de la pension de retraite, atteignant ainsi au maximum l'âge de trente-sept ans.

A ces vues, je sais que les théoriciens qui aperçoivent la constitution des armées à travers des spéculations de principes et des partis-pris de sentiment ne manqueront pas d'opposer l'autorité morale et patriotique de l'art. 2 de la loi de recrutement, qui est ainsi conçu : « *Il n'y a dans les troupes françaises ni prime en argent, ni prime quelconque d'engagement.* » Je leur répondrai que, dans leur zèle pour les principes, ils en confondent deux qui sont absolument distincts. Le premier, celui que consacre l'art. 2 rappelé ci-dessus, s'applique expressément et exclusivement aux soldats, c'est-à-dire aux jeunes Français qui entrent dans l'armée en vertu de l'obligation fondamentale édictée par l'art. 1er de la même loi : « *Tout Français doit le service militaire personnel.* » Mais, quand cette obligation supérieure a été remplie, — c'est le cas de tous les sous-officiers libérés, — et qu'il est d'intérêt national d'assurer à l'armée la continuation de leurs services devenus volontaires, le second principe apparaît, et il est du même ordre que celui qui préside à la formation et à l'entretien des cadres supérieurs, des cadres d'officiers retenus sous le drapeau par un ensemble d'avantages qui répondent à des sacrifices proportionnels consentis par le pays,

et un ensemble de droits consacrés par la loi ou concédés par l'état. C'est ce principe rémunérateur, qui n'exclut à aucun degré celui du devoir patriotique, qu'il s'agit d'appliquer aux jeunes sous-officiers rengagés des armées constituées par le service obligatoire, si différens par leur origine, par leur âge, par leurs aspirations, des vieux sous-officiers rengagés des armées constituées par le remplacement ou l'exonération.

L'armée italienne, dont l'organisation si bien étudiée est à présent si remarquablement avancée, et qui sera, je crois pouvoir l'annoncer, incommode aux adversaires qu'elle rencontrera dans les guerres à venir, a résolu le problème de la constitution de ses cadres inférieurs. Elle l'a résolu par le principe dont je montre le bien jugé, et par des moyens qui se rapprochent de ceux que je propose ici (1). La prime graduée de rengagement (en attribution de rentes), les hautes paies, la pension proportionnelle après quinze ans de service (représentée par des titres de rentes), exceptionnellement la pension de retraite définitive après vingt-cinq ans de service, telles sont les bases du système, envisagé du point de vue où je me suis placé dans cette première partie de la discussion, pour assurer *aux intérêts* les satisfactions reconnues nécessaires. Je ne puis croire qu'en France l'opinion et les assemblées délibérantes se refusent à l'accepter. Comment les sénateurs et les députés, dont le mandat si longtemps gratuit est à présent si libéralement rémunéré, écarteraient-ils, en invoquant le désintéressement patriotique, le principe de l'indemnité de rengagement? Quoi de plus légitime que d'encourager et d'assister les sous-officiers rattachés au service du pays par un contrat dont tous les gros risques, — j'entends les risques de la guerre possible, — sont pour eux? N'est-ce pas à eux, au fond, quand on considère cette éventualité, que reste le mérite du désintéressement?

A titre subsidiaire, je demande l'abrogation de la clause limitative introduite dans la loi du 10 juillet 1874 (art. 3), ainsi conçue : « Les sous-officiers, à l'âge de trente-cinq ans accomplis, ont droit à une pension proportionnelle. Elle pourra se cumuler *jusqu'à concurrence de 1,200 francs* avec le traitement afférent à l'emploi qu'ils obtiendraient en vertu des dispositions de la loi du 24 juillet 1873. » (Loi sur la concession des emplois civils.) Le législateur, en admettant cette restriction, ne pouvait être plus

(1) Dans l'armée italienne, nul ne peut être promu sous-officier sans avoir au préalable contracté l'engagement de huit ans (*ferma permanente*), disposition excellente, mais que les habitudes françaises accepteraient difficilement quant à présent. La plupart des sous-officiers proviennent des corps d'instruction (écoles de sous-officiers pour toutes les armes) recrutés par des engagés et des appelés qui doivent, au moment de leur admission, contracter l'engagement de huit ans.

mal inspiré. Elle est sans doute explicable au point de vue des intérêts du trésor, qu'elle protége sans les protéger beaucoup. Elle est inexplicable au point de vue des intérêts du rengagement, qu'avant tout la loi a entendu servir. Elle détruit l'économie spéciale de cette loi; elle en compromet les effets aux yeux des sous-officiers. Ils l'interprètent comme une disposition étroitement fiscale dont le but est d'éluder les engagemens pris, au moins d'en réduire le coût pour l'état, qui semble retirer d'une main une part de ce qu'il a donné de l'autre, quand, par fortune, le traitement de l'emploi civil obtenu a quelque importance.

Petite vue et grande erreur.

II.

Il me reste à discuter le second moyen, qui consiste, je l'ai dit, en une série de mesures spéciales propres à relever la condition des sous-officiers devant l'armée, devant le monde et à leurs propres yeux. Toute la théorie que je vais exposer est expérimentale, c'est-à-dire qu'elle dérive d'observations pratiques faites sur le vif, et que je résume ainsi : « Le goût qu'un agent du pouvoir, revêtu d'une certaine part d'autorité déléguée, quelle qu'elle soit, a pour son office, est directement proportionnel au degré de considération qu'il lui vaut 1° de la part de ses chefs, 2° de la part de ses sous-ordres, 3° de la part du public, qui a ou qu'il suppose avoir, — ce qui est tout un, — les yeux sur lui. »

J'ai constaté la justesse de cette observation, qui mérite, je pense, d'avoir une place dans les maximes de gouvernement, partout et dans toutes les situations où la conduite des affaires exige l'emploi d'un personnel hiérarchisé. Les Arabes d'Algérie eux-mêmes, dont l'état social est si différent du nôtre, nous montraient, dès les débuts de la conquête, qu'ils en avaient au plus haut point le sentiment. La première demande que nous adressait ou la première condition que nous faisait celui d'entre eux à qui nous donnions l'investiture par le burnous rouge était invariablement celle-ci : « *Atini hörma* (donne-moi la considération), » c'est-à-dire : montre par des actes publics que tu me considères.

Quelle est aujourd'hui, avec quelques modifications récentes à peine sensibles, la situation des sous-officiers dans l'armée? Elle est traditionnellement très effacée dans l'infanterie, un peu plus relevée dans la cavalerie, un peu plus relevée encore dans les armes spéciales de l'artillerie et du génie, très médiocre et trop subalterne dans toutes, eu égard à la valeur des garanties de savoir professionnel, de moralité et d'autorité qu'exige l'accomplissement de leurs devoirs respectifs. Il ne faut pas perdre de vue que la mission des sous-officiers dans la paix et dans la guerre est au-

jourd'hui bien plus difficile et bien plus importante qu'autrefois. Dans la paix, parce qu'ils ont à faire le dressage de soldats plus jeunes appartenant à toutes les classes de la société, se succédant sous le drapeau avec une rapidité, — elle s'augmentera encore à l'avenir (1), — qui ne laisse ni paix ni trêve à leurs éducateurs. Dans la guerre, parce que les lignes de bataille condensées et relativement immobiles, que surveillait efficacement autrefois le cadre des officiers et des sous-officiers, sont remplacées, — en ce qui concerne l'infanterie spécialement, — par les lignes brisées, incessamment mobiles, trop souvent confuses, du combat moderne éparpillé où les sous-officiers, mêlés aux tirailleurs, ont un rôle individuel, même isolé, d'encouragement et de direction, qui est principal et que j'aurai l'occasion de définir avec plus de précision.

Pour élever l'esprit et les habitudes des sous-officiers à la hauteur de ce double rôle, il faut que leurs officiers, — dont le zèle doit être incessamment appliqué à les en pénétrer, — leur témoignent en toute occasion, spécialement et expressément devant la troupe, une considération marquée par beaucoup de confiance pour les affaires de service, par beaucoup de ménagemens et même de courtoisie dans les rapports quotidiens. C'est par l'application de ces procédés de commandement que les officiers de marine entretiennent la forte et traditionnelle autorité de la maistrance sur les équipages des vaisseaux. Ce principe essentiel, à présent perdu, était réglementé et rigoureusement suivi dans l'armée de l'ancien régime où jamais les officiers, tous d'origine nobiliaire, ne s'adressaient à un bas officier (le sous-officier d'aujourd'hui) sans l'appeler « monsieur. » Aux officiers de l'armée moderne, en si grand nombre parvenus de la démocratie, cette règle-là semblerait aujourd'hui très peu militaire, comme ils disent, et très mal séante. Elle avait, ne leur en déplaise, une haute signification : elle accoutumait l'officier à la considération, le soldat au respect du bas officier et le bas officier lui-même au sentiment de la dignité de son état.

Nos sous-officiers n'ont pas hérité, sous ce rapport, de la fortune des bas officiers. Ils sont généralement traités par leurs chefs avec un laisser-aller dont on doit attendre et qui produit des effets opposés à ceux que je viens de définir. Il arrive qu'ils sont vivement interpellés, quelquefois réprimandés, quelquefois même punis devant la troupe. Et j'ai fait cette observation singulière, que les officiers originaires du rang sont plus coutumiers du sans-façon à l'égard du sous-officier, dont pourtant ils ont autrefois porté les galons, que les officiers sortis des écoles militaires, qui entrent de plain-pied dans l'armée avec l'épaulette.

(1) Quand la durée du service, comme il est nécessaire et inévitable, sera réduite de cinq ans à trois ans.

Qui pourrait croire que nos règles et nos procédés de répression disciplinaire, immuables depuis trois quarts de siècles et qui réclament aujourd'hui de si profondes réformes de principes et de fait, sont applicables et appliqués aux sous-officiers comme aux soldats dans nos régimens! Les manquemens des uns et des autres motivent des punitions de même nature, et il n'est pas rare que la porte de la salle de police se referme sur des sous-officiers, — de la salle de police, dont je pourrais montrer l'abus traditionnel et malhabile, aussi bien que les effets d'altération sur l'esprit et sur la moralité des soldats eux-mêmes! Pour les sous-officiers qui commandent et pour la foule militaire qui est commandée par eux, ne faudrait-il pas des modes et des degrés différens de répression? Comment, par exemple, les premiers ne seraient-ils pas sensibles à la réprimande devant les sous-officiers de leur compagnie, de leur bataillon, du régiment tout entier? Comment cette répression graduée n'agirait-elle pas plus sûrement, plus honorablement sur leur esprit, que cet emprisonnement où, pour des fautes souvent vénielles, ils s'abrutissent dans l'obscurité et dans l'oisiveté? Si à cette question les admirateurs de nos vieilles règles de service intérieur répondent négativement : Comment! leur dirai-je, un homme ainsi fait est-il ou reste-t-il sous-officier, c'est-à-dire associé au commandement et l'exerçant pour une part avec toutes les responsabilités qui s'y rattachent? Ne voyez-vous pas que si, dans l'état présent de nos habitudes et de nos règles créées pour d'autres temps, le sous-officier de l'armée française tend à échapper par son caractère ou par son éducation à la condition subalterne qu'elles lui font, vous l'y ramenez presque infailliblement par les procédés de direction que vous lui appliquez?

Je crois que, pour la consécration de quelques-uns des principes que j'ai exposés jusqu'à présent, *une loi sur l'état des sous-officiers* est aussi nécessaire aujourd'hui que le fut autrefois *la loi sur l'état des officiers*, qui a marqué, dans la constitution des cadres supérieurs jusque-là troublés par l'arbitraire, un progrès si considérable; mais ce serait tomber dans une erreur grave, peut-être dangereuse, que de croire à l'analogie des deux principes, des deux situations, et de chercher à la faire prévaloir par la loi. En effet, la loi sur l'état des officiers a pour but de fixer les règles d'*une carrière qui est définitive* et de statuer sur les droits d'un personnel qu'elle considère comme voué au service du pays jusqu'aux approches de la décadence intellectuelle et de l'invalidité physique; la loi sur l'état des sous-officiers vise au contraire *une carrière qui n'est que provisoire*, et qui statue sur les droits d'un personnel que le service du pays ne retient que pour un temps très limité. Elle rend aux sous-officiers, dans la force de l'âge, la liberté de suivre

une profession nouvelle, et, par une exception bienveillante, elle leur concède à cet âge le bénéfice d'une pension viagère que les officiers n'obtiennent qu'au seuil de la vieillesse. Enfin elle se charge conditionnellement de leur trouver cette profession nouvelle et de leur en ouvrir l'accès. De cette différence considérable dans les obligations et dans les mérites dérive une différence corrélative dans les droits et dans la garantie des droits. L'équité le veut, *la discipline le veut aussi*, et j'exprime ici le sentiment fondé sur l'expérience, convaincu par conséquent que les sous-officiers doivent être tenus, vis-à-vis du chef de corps, dans une dépendance beaucoup plus étroite que les officiers. Une loi sur l'état des sous-officiers qui négligerait d'assurer à leurs intérêts moraux et matériels, entendus comme je l'ai dit, les amples satisfactions que la situation réclame, qui s'ingénierait au contraire à leur créer de nouveaux droits d'état, offrant quelque analogie par exemple avec ceux qui garantissent aux officiers la propriété de leur grade, manquerait doublement le but.

D'une part, les sous-officiers n'ont aucun souci de ces droits, car, servant pour un temps limité, ils ne sentent pas le besoin d'être protégés contre l'arbitraire, auquel ils peuvent toujours échapper en s'en allant, et qui n'existe d'ailleurs à aucun degré dans nos régimens, où il n'est au contraire sorte d'efforts de séduction qu'on ne fasse pour les retenir. Par conséquent, cette concession de droits d'état ne suffirait pas à réveiller leur tiédeur pour le rengagement. D'autre part, l'excès malentendu de ces droits ne manquerait pas d'exagérer dans l'esprit de beaucoup de sous-officiers le sentiment de leur importance, de leur suggérer des prétentions, de les rendre par conséquent moins maniables devant leurs officiers et devant le chef de corps. Or il est d'intérêt disciplinaire supérieur de conserver à ceux-ci sur les destinées du cadre immédiatement en contact avec les troupes qu'ils commandent, par conséquent sur ce cadre lui-même, *une autorité permanente, immédiate, absolument indiscutée.*

J'énumère ci-après les garanties d'état dont il serait, à mon avis, nécessaire et suffisant d'entourer la carrière des sous-officiers :

1° Un registre du personnel des sous-officiers , semblable au registre du personnel des officiers, et soumis au même contrôle, serait tenu dans tous les corps de troupes et dans tous les établissemens militaires. Il renfermerait, successivement inscrites et nominativement détaillées, toutes les indications propres à faire connaître leurs mérites et leurs démérites avec leurs aptitudes. Ce registre serait l'un des principaux élémens d'information pour servir à la confection des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude aux emplois civils conditionnellement réservés aux sous-officiers libérés.

2° Les divers grades et emplois des cadres inférieurs resteraient à la nomination des chefs de corps, qui délivreraient aux promus *un titre formant brevet*. Et à ce sujet je fais ici une réflexion : dans l'armée française, l'institution très ancienne, et à mon avis très utile, *des brevets*, — titres consécrateurs de la collation du grade, a disparu. Ils étaient attribués aux officiers nommés ou promus, qui ne reçoivent aujourd'hui qu'une lettre d'avis manuscrite. Les sous-officiers, en dehors de leur feuille de congé de libération, en tous points semblable à celle des soldats, où sont mentionnés très sommairement les services du titulaire, ne reçoivent aucun titre spécial de promotion qu'ils puissent tenir à honneur de faire entrer dans les archives de la famille.

3° La cassation ne pourrait plus être prononcée que sur l'avis d'un conseil de discipline, par le chef de corps pour les sous-officiers servant à titre d'appelés, par le général de division pour les sous-officiers servant à titre de rengagés.

Enfin je demanderais expressément que la rétrogradation disparût de la nomenclature des procédés de répression applicables aux sous-officiers. Ce principe est l'une des erreurs de nos vieux règlemens. Un sous-officier à demi cassé ne sert qu'avec dégoût dans la condition diminuée à laquelle il est publiquement réduit, et, vis-à-vis de ses sous-ordres, cette diminution lui retire trop d'autorité morale pour qu'il puisse commander utilement.

De ces dernières propositions, une seule, celle qui institue des conseils de discipline appelés à connaître des manquemens graves qui peuvent entraîner la perte du grade, trouverait sa place dans une loi sur l'état des sous-officiers. Les autres sont d'ordre administratif, et c'est au ministre de la guerre qu'il apppartient de les introduire dans la pratique de l'armée par la voie des règlemens.

Dans ma pensée, la loi sur l'état des sous-officiers, résumant les dispositions de la législation très décousue qui prévaut aujourd'hui, comprendrait : 1° celles qui concernent le rengagement (droit aux indemnités de rengagement, aux hautes paies graduées, à la pension proportionnelle de retraite, — loi du 10 juillet 1874); 2° l'institution des conseils de discipline, statuant par voie d'avis préalable sur tous les cas de démérite grave ou d'indignité (cassation); 3° le règlement des droits des sous-officiers libérés à des emplois civils. On voit que la loi sur l'état des sous-officiers, ainsi entendue, serait à la fois claire et simple.

J'envisage à présent la condition des sous-officiers sous l'aspect particulier, très important, des moyens à employer pour rétablir entre eux et les soldats, dans les différentes circonstances de leur vie commune, les lignes de démarcation que le temps, l'indifférence et le laisser-aller ont presque effacées.

Le logement. — Tous les sous-officiers, — les adjudans jouissent seuls aujourd'hui de ce privilége, — devraient avoir en propre (1) une petite chambre pourvue d'un modeste ameublement, où chacun d'eux trouverait le repos de la nuit et du jour avec la libre disposition de ses heures de chômage militaire pour le travail personnel.

Service de table et lieu de réunion. — Il est indispensable que les sous-officiers aient une organisation de service de table mieux entendue sous les rapports du confort, de la propreté, des soins, que celle qu'ils rencontrent aujourd'hui dans les cantines régimentaires; indispensable aussi qu'ils aient au quartier un lieu de réunion convenablement meublé, chauffé pendant l'hiver, éclairé, pourvu de livres et de journaux spéciaux (2).

Si cette dernière création était convenablement réglementée et surveillée, les effets en pourraient être très importans. Dans la composition des corps de sous-officiers d'aujourd'hui entrent de jeunes hommes qui ne sont pas sans quelque éducation, et les autres sont à l'âge où les habitudes acquises sont encore susceptibles de modification par le contact et par l'exemple. Ces réunions développeraient parmi eux l'esprit de sociabilité, de camaraderie, avec un certain degré de culture pour ceux qui s'appliqueraient à l'étude des publications mises à leur disposition. Quelques conférences faites à propos par des officiers capables, sur les devoirs professionnels, sur la guerre, sur les découvertes nouvelles, sur les événemens militaires qui se passent à l'étranger, ne manqueraient pas de fixer leur attention et d'exciter leur intérêt.

Par cet ensemble de moyens, on arriverait à faire des sous-officiers d'un régiment, qui vivent aujourd'hui dans l'isolement, l'abandon, l'ennui et la subalternité, une corporation respectable et respectée, dont les membres auraient entre eux des liens de solidarité et le sentiment de l'importance de leur mandat dans l'institution militaire.

Habillement et armement. — Les sous-officiers des troupes à cheval ont à peu près sous ce rapport la situation qui convient. Il en est autrement de ceux des troupes à pied. Je ne demande pour eux aucune addition aux ornemens qui sont les marques distinctives traditionnelles de leur rang dans la hiérarchie, estimant que les « armées à plumets, » c'est-à-dire qui s'écartent de la simplicité, s'écartent en même temps de la réalité militaire moderne. Mais j'attacherais beaucoup de prix à ce que leur uniforme, dans son ensemble, se distinguât plus nettement de celui du soldat. Tous, par exemple, devraient porter la demi-botte, et pour tous la capote

(1) Cette disposition a été introduite dans l'armée italienne.

(2) Cette disposition a été introduite dans l'armée italienne.

du drap dit de sous-officier devrait avoir la couleur bleu foncé de celle des officiers.

Leur armement comporterait des modifications plus profondes, et j'entre à cet égard dans quelques explications nécessaires. Au temps passé, la préoccupation de l'éclat, dans les choses de l'armée, l'emportait trop souvent sur la préoccupation de l'utilité. C'est ainsi que, pour les officiers des troupes à pied, le sabre léger de cavalerie, fixé au ceinturon par un crochet, flottant, bruyant, incommode au plus haut point dans les mouvemens de vitesse, fut substitué à l'arme vraie de l'infanterie, l'épée à fourreau de cuir tombant à plat et fixée sur la cuisse par le baudrier. Pour le soldat, la baïonnette légère et courte, très suffisante à l'offensive et à la défensive du fantassin dans la mêlée, silencieuse dans son fourreau de cuir quand, à la guerre, l'infanterie tente la nuit une opération de surprise, fut remplacée par le monstrueux appareil qu'on appela la baïonnette-sabre (1) à fourreau massif de métal. Il accablait de son poids le soldat déjà surchargé, gênait ses allures rapides, et son tintement métallique, dénonçant de loin à l'ennemi les mouvemens des troupes en marche, rendait les surprises impossibles. Enfin il transformait le fusil, l'arme de jet par excellence, l'arme du combat à distance, en une arme de main redoutable surtout dans la lutte corps à corps, dans ce combat à la baïonnette que la légende française a rendu fameux et qui est cependant si rare que des officiers vieillis dans la guerre ne l'ont jamais vu.

Cette courte digression technique sur l'armement de l'infanterie n'a pas d'autre but que de compléter la justification du vœu que j'émets ici : l'épée sera rendue aux officiers des troupes à pied. *Tous les sous-officiers la porteront*, et le port de l'épée sera la ligne de démarcation spéciale et caractéristique qui séparera désormais leur rôle dans l'armée du rôle des hommes de troupes (caporaux et soldats) (2). J'insiste expressément sur cette proposition, qui n'est pas importante seulement au point de vue particulier où je me suis placé jusqu'ici. Elle l'est sous un autre rapport qui n'a pas été, que je sache, encore étudié et qui méritait de l'être : que pour les exercices de la paix, ceux qui ont pour objet l'instruction dont les sous-officiers sont chargés et les manœuvres où ils ont les fonctions de guides déterminant les alignemens, les sous-officiers des troupes à pied portent *par exception* le fusil, rien de plus naturel et de plus nécessaire. Mais qu'à la guerre, dans le combat

(1) Elle vient d'être remplacée à son tour par une baïonnette beaucoup plus légère et plus maniable, à laquelle par malheur on a conservé le fourreau métallique.

(2) Les sous-officiers de l'arme du génie, si dignement fidèle aux bonnes traditions militaires, l'ont conservée. Si on leur retirait l'épée, on ne trouverait plus de sous-officiers pour ce corps d'élite.

moderne éparpillé où ils ont aujourd'hui, je l'ai dit, au milieu des tirailleurs, un rôle capital de direction et d'encouragement, ils aient *l'impedimentum* du fusil et tiraillent eux-mêmes, c'est un contre-sens militaire qui s'ajoute à beaucoup d'autres que le temps et l'expérience révéleront dans la nouvelle organisation de l'armée. Les sous-officiers commandent là, dans une crise redoutable, sous le feu le plus vif, le plus rapproché, le plus assourdissant, un petit groupe d'hommes qui combattent à la portée de leurs yeux et de leurs voix. Par des efforts incessans d'activité, ils vont de l'un à l'autre, dirigeant leur feu, leur montrant les abris (troncs d'arbres, fossés, monticules, etc,) où ils peuvent trouver la sécurité relative à laquelle ils devront la faculté de réflexion qui leur permettra d'ajuster (1). En un mot, — un mot de soldat, — ils embusquent leurs hommes. Et quand l'heure est venue de marcher en avant, ou à droite, ou à gauche, il faut arracher les tirailleurs à ces abris, entreprise qui n'est pas aussi simple qu'on croit et qui exige de la part du cadre un redoublement d'énergie.

Voilà l'esquisse, à grands traits, du combat d'à présent. Et les hommes qui ont la mission de le conduire y entreraient par l'action personnelle! Ils s'embusqueraient eux aussi, chargeant leurs armes, faisant le coup de feu, abandonnant enfin l'effort de direction pour l'effort d'exécution! Je crois avoir démontré que les sous-officiers, à la guerre, ne doivent pas plus que les officiers être armés du fusil. L'épée avec le revolver, voilà les en-cas dont ils doivent être pourvus, à titre d'armes exclusivement destinées à la défense personnelle.

Je n'irai pas plus loin dans cette discussion. J'affirme de nouveau que ces questions d'organisation intérieure (logement, régime de table, habillement, armement) ont aux yeux de nos jeunes sous-officiers une importance égale, peut-être supérieure, *aux droits d'état* dont, avec plus de zèle patriotique que d'expérience compétente, on voudrait les doter. Ils ne cesseront d'être des *hommes de troupe*, dénomination sous laquelle la tradition française les confond avec les caporaux, les brigadiers et les soldats, leur individualité ne sera reconnue dans le régiment et ils n'y croiront eux-mêmes, que lorsque les modestes, mais nécessaires et enviés privilèges que j'ai énumérés dans cette deuxième partie, leur seront acquis.

En considérant l'ensemble des propositions que j'ai faites pour résoudre la question des sous-officiers, on voit que je l'ai d'abord

(1) Sous le feu meurtrier des premières lignes, les tirailleurs, exposés en plein corps, sont agités par des émotions qui leur permettent rarement d'ajuster. Ils tirent devant eux, à coups perdus, quelques-uns si précipitamment qu'ils ne prennent pas le temps d'épauler la nouvelle arme, qui a peu de recul.

envisagée du point de vue de bon sens et d'expérience pratique où se place l'écrivain militaire allemand qui dit avec autant de justesse que de rudesse : « *Vous voulez de bons cadres? La main à la poche!* » Mais je ne me suis pas borné à recommander ce moyen, qui sert efficacement, dans tous les temps et dans tous les pays, toutes les institutions ; j'ai vivement recommandé un moyen complémentaire que je crois particulièrement puissant en France, et j'ai dit : *Vous voulez de bons cadres? Élevez-les à la hauteur d'une institution. Sachez y intéresser l'opinion et y associer l'effort public. Surtout grandissez vos sous-officiers devant le pays, devant l'armée et devant eux-mêmes.*

La publication, sous la forme d'une monographie, de cette étude extraite d'un travail inédit beaucoup plus étendu sur les institutions militaires en général, sur l'armée française en particulier, m'a paru opportune, — à titre de document à consulter, — au moment où le gouvernement et le parlement vont résoudre le problème si considérable et si longtemps ajourné de la constitution des cadres. Je n'ai traité que la question des sous-officiers, qui va être le thème isolé de la discussion des pouvoirs publics ; mais assurément, ils ne perdront pas de vue que, si fonder l'existence des cadres régimentaires suffit pour en faire un organisme d'armée, il faut beaucoup plus pour en faire une institution militaire.

Pour en faire une institution, il faut leur assurer la solidité et la durée par la création, largement conçue, de pépinières destinées à les pourvoir incessamment de sujets préparés d'abord par l'éducation primaire militaire, ensuite par l'éducation spéciale. C'est l'objet *des écoles d'enfans de troupe* (pour les fils des sous-officiers, des soldats, des douaniers, des forestiers, etc.,) et *des écoles de sous-officiers,* établissemens d'éducation militaire qui se font suite les uns aux autres et se complètent ceux-là par ceux-ci. Ils seront pour les familles militaires pauvres, dont l'existence est disputée, un inappréciable moyen d'assistance, et ils multiplieront ces familles, les seules où la vocation des armes, de plus en plus effacée dans le pays, puisse rester à l'état de tradition héréditaire. Ces grands centres de préparation pour la jeunesse militaire sont créés et déjà en plein exercice chez quelques puissances militaires de l'Europe. *Ils seront dans l'avenir à l'encadrement des armées ce que la semence est à la récolte.*

***

UNE

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE FRÉDÉRIC BASTIAT

Après la mort de Bastiat, on publia un demi-volume de sa correspondance. D'autres lettres, encore inédites, qu'on a bien voulu nous communiquer, ajoutent quelques traits à cette figure intéressante et originale. Ce sont des lettres intimes, écrites d'une plume rapide, confiante et facile. L'amitié est un talent; pour qu'elle atteigne à la perfection, pour qu'elle soit dans la vie une garantie de bonheur, il faut que le cœur et l'esprit s'entr'aident, et trop souvent l'esprit est l'ennemi du cœur. Bastiat était un virtuose dans l'art difficile et savant de l'amitié. Cet homme de polémique, ardent à l'attaque, terrible dans la riposte, cet écrivain de combat, dont les pamphlets sont des chefs-d'œuvre, était né pour la douceur des longs attachemens qui acquièrent en vieillissant tout leur bouquet. Aussi les excellens amis qu'il méritait d'avoir ne lui firent-ils jamais défaut; ils ont jusqu'à la fin encouragé ses espérances, conseillé ses incertitudes, adouci ses tristesses. Dans une des lettres que nous avons sous les yeux, il dit, parlant de lui-même : « Les organisations un peu éthériques ont le malheur d'être fort sensibles aux contrariétés et aux déceptions; mais combien elles le sont aussi aux joies inattendues qui leur arrivent! » L'auteur des *Sophismes* et des *Harmonies économiques* était doué d'une sensibilité vive et délicate, il y avait un peu d'éther dans son organisation, et il éprouvait le besoin de causer avec ceux qu'il aimait de ses déceptions et de ses joies, de leur raconter tout ce qui se passait dans son esprit et dans ses nerfs. Il s'en acquittait à merveille; il avait l'abandon, la grâce, le charme; il avait su conserver à Paris la qualité qui s'y perd le plus facilement, ce je ne sais quoi qu'on appelle la fraîcheur. Les ormeaux à petites feuilles et les vernis du Japon qui décorent nos boulevards ont

leur mérite; mais, passé le milieu de mai, qui oserait parler de leur fraîcheur? Les moineaux francs, les pierrots, font semblant d'y croire; jamais fauvette, jamais rossignol ne s'y est trompé.

Né près des bords de l'Adour, ce juge de paix, enraciné dans son village, atteignit l'âge de quarante-cinq ans sans avoir vu la capitale. Il eut peine à s'arracher à sa solitude pour se fixer dans « cette Babylone, qui l'attirait, l'effrayait, l'épuisait et devait le tuer en moins de quatre années. » Il y resta toujours provincial, joignant à l'atticisme le plus délié une sorte de bonhomie landaise, plus sujette à l'étonnement qu'à l'admiration. On nous le dépeint nouvellement débarqué des grandes Landes, se présentant pour la première fois rue Boursault, chez M. Horace Say. Sa tournure un peu exotique, son costume pittoresque et bariolé, la coupe de ses vêtemens, où se trahissaient les ciseaux et la fantaisie d'un artiste de Mugron, attiraient les regards. « Sur des mains gantées de filoselle noire se jouaient de longues manchettes blanches; un col de chemise aux pointes menaçantes renfermait la moitié de son visage; un petit chapeau, de grands cheveux, tout cet ensemble eût paru burlesque, si la physionomie malicieuse du nouveau venu, son regard lumineux et le charme de sa parole n'avaient fait vite oublier le reste. » L'habitant des Landes n'avait pas prêté un serment d'éternelle fidélité à ses gants de filoselle et aux pointes menaçantes de son col; mais il garda toujours un goût de terroir, sa saveur native, sa droiture rebelle aux compromis, une certaine raideur d'épaules, une indépendance d'esprit et de caractère qui causait quelque dépit aux ministres du temps et fit dire un jour au Limousin Léon Faucher, avec un superbe haussement d'épaules : — Que peut-il venir de bon des grandes Landes? — Le Paris officiel, le Paris où tout le monde se ressemble, le Paris des liaisons éphémères et des oublis faciles, le Paris des poignées de main qui promettent tout et des sourires qui n'engagent à rien, fut toujours pour lui une terre étrangère; il ne pouvait s'accoutumer « aux rapports sociaux purement mondains, à l'indifférence aimable cachée sous les formes banales d'une extrême politesse. » Heureusement il avait ses grandes et ses petites entrées dans deux de ces maisons où l'on s'entend à mettre les esprits à l'aise et les âmes au large; il en devint l'hôte assidu, il s'y sentait comme chez lui. Là il pouvait aimer ses amis comme on les aime à Mugron, et son premier soin à son réveil était de s'informer des santés qui lui étaient chères: « Madame, permettez-moi de faire demander comment vous vous portez. A Mugron, dès neuf heures du matin, nous savions des nouvelles de tous nos amis. » Vous entendez, dès neuf heures du matin! Ah! que les grandes Landes sont loin de Paris!

Bastiat retournait volontiers dans son pays natal; il était heureux de s'y retrouver, de s'y reposer, de s'y détendre; il était de ces hommes qui aiment à s'asseoir pour laisser mieux courir leur pensée. Il revoyait

d'un œil charmé le clocher de son village, l'unique rue déserte de Mugron, des murailles enfumées, « des maisons aux appartemens immenses, qui n'ont de meubles que les souvenirs, » et de longues avenues de vieux chênes. « Vraiment, madame, je voudrais que vous pussiez voir derrière le rideau ces scènes de la vie de province. Le matin, nous nous promenons dans ma chambre, Félix et moi, lisant quelques pages de Mme de Staël ou un psaume de David; à la nuit tombante, je vais chercher au cimetière une tombe, *mon pied la sait, la voilà!* Le soir, quatre heures de tête-à-tête avec ma bonne tante. Pendant que je suis enfoncé dans mon Shakspeare, elle parle avec l'animation la plus sincère, ayant la complaisance de faire les demandes et les réponses. Mais voici que la femme de chambre, qui se doute que les heures sont longues, se croit obligée de les varier; elle survient et nous raconte ses tribulations électorales. La pauvre fille a fait de la propagande pour moi... Enfin l'heure du souper arrive; chiens et chats font irruption dans la salle, escortant la garbure. Ma tante entre en fureur. — Maudites bêtes, s'écrie-t-elle; voyez comme elles s'enhardissent dès que monsieur arrive. — Pauvre tante! cette grande colère n'est qu'une ruse de sa tendresse; traduisez : voyez comme Frédéric est bon. » Fort bien; mais on n'a pas habité impunément Paris, cette ville qu'on maudit, qu'on adore, d'où l'on s'échappe avec joie comme d'une prison, mais en l'emportant dans son cœur. Bastiat ne tardait pas à regretter sa galère et son boulet; Babylone lui manquait. Vivre à Mugron et y jouir de Paris, vivre à Paris et s'y sentir aussi libre qu'à Mugron, posséder Laïs sans être possédé par elle, ce grand creuseur de problèmes n'est jamais parvenu à résoudre celui-là.

Le genre épistolaire est bien malade, on prétend même qu'il s'en va. Une femme d'esprit qui a été longtemps en correspondance avec beaucoup d'hommes distingués de notre époque se plaignait à nous qu'elle avait vu leurs lettres décroître d'année en année; elle s'en prenait au télégraphe. La dépêche a tué la lettre et a fait inventer la carte postale à l'usage des hommes qui ont encore du style. La femme dont nous parlons se plaignait aussi que, depuis l'avénement du télégraphe les mœurs de l'amitié ont changé. Que sera-ce quand le téléphone, fonctionnera d'un bout de l'Europe à l'autre? « Nous aimons nos amis autant qu'autrefois, disait-elle; mais aujourd'hui on s'aime en gros, autrefois on s'aimait en détail. » Bastiat était un homme des temps antételégraphiques; il aimait ses amis dans le plus grand détail. Il n'était pas content, s'ils ne lui disaient : « A telle heure j'étais là, telle chose m'avint. » Il avait toutes les petites curiosités du cœur, il était tourmenté de cette douce inquiétude qui est l'âme du commerce épistolaire. « Si je parviens, comme je l'espère, à arriver à Paris samedi, je prendrai la liberté d'aller dimanche à la Jonchère; n'y trouverai-je rien de changé? Mlle Louise sera-t-elle en pleine possession de sa santé

et de sa voix? C'est une bien douce, mais bien impérieuse habitude que celle d'être informé jour par jour de ce qui intéresse; elle rend pénible la plus courte absence. »

Il est vrai qu'elle était charmante, Mlle Louise, et bien digne d'occuper d'elle un homme supérieur. Ses lettres témoignaient de sa malice et de sa bonté; elle avait une âme « qui ne demandait qu'à s'épanouir au bonheur, qui se mettait à l'unisson de tout ce qui est beau, gracieux, aimable, qui avait de l'affinité avec tout ce qu'il y a d'harmonieux dans la lumière, les couleurs, les sons, la vie. » Elle était musicienne, elle possédait une voix admirable, et Bastiat aimait mieux « une romance chantée par elle qu'un concert tout entier renforcé de vocalises et de tours de force. » — « Quand votre enfant chante, tous les cœurs sont attentifs, toutes les haleines suspendues, d'où je conclus que c'est la vraie musique... Une note ou plutôt un cri de l'âme que j'ai entendu samedi a fait avec moi deux cents lieues; il vibre encore dans mon oreille, pour ne pas dire plus... Pauvre chère enfant, je crois bien avoir deviné la pensée dont elle a empreint le triste chant de Pergolèse; cette voix touchante, dont les derniers accens semblaient se perdre dans une larme, ne disait-elle pas adieu aux illusions du jeune âge, aux beaux rêves d'une félicité idéale? Oui, il semblait que votre chère Louise se sentait amenée par les circonstances à cette limite fatale et solennelle qui sépare la région des songes du monde de la réalité. Puisse la vie réelle lui apporter au moins un bonheur calme, solide, quoique un peu grave; pour cela, que faut-il? un bon cœur et du bon sens dans celui qui sera chargé de ses destinées. » Hélas! ses destinées furent bien courtes, et, comme s'il en avait eu le pressentiment, Bastiat était plein d'une anxieuse et paternelle sollicitude pour celle qu'on appelait Louisette. Lui écrivant de Lyon, il lui recommandait de se défier des fraîcheurs de l'automne, de ne pas chanter trop longtemps avec les fenêtres ouvertes, « de redouter les retours de Chatou à onze heures de la nuit. » Par la même occasion, il lui raconte qu'allant de Paris à Tonnerre, il a tenu ses yeux fixés « sur un nuage probablement visible à la Jonchère. » — « Je me rappelai que vous étiez peu satisfaite des paroles qu'on a mises à la jolie mélodie de Félicien David; j'en adressai d'autres à mon nuage. » Les temps sont bien changés. Il se peut qu'il y ait encore quelque part une jeune fille charmante et musicienne, qui soit en correspondance réglée avec un Bastiat; mais assurément les Louisettes d'aujourd'hui ne rêvent plus à la félicité idéale en chantant du Pergolèse; elles tiennent davantage au positif, leurs songes courent plus près de terre; elles les mènent au bois, elles les en ramènent, et quand ils ont fait le tour du lac, ils sont au bout de leur voyage; l'oiseau ne s'envolera pas, on a eu soin de lui rogner les ailes. A la vérité, certaines jeunesses de ce temps se piquent d'avoir l'imagination exaltée; elles s'écrient : — De deux choses

l'une, ou un mari avec deux cent mille livres de rente, ou le couvent! — et ne trouvant pas l'homme ni les rentes, elles épousent une grille; voilà le dernier mot du romantisme contemporain. Quant aux économistes, en est-il un seul capable de confesser à Mlle Louise que, le cœur plein d'elle, il a employé une grande heure à causer avec un nuage? Les nuages sont terriblement passés de mode, il n'est plus permis de leur adresser des harangues sans avoir l'air de se moquer d'eux et de soi-même. L'esprit romanesque est mort; on ne s'avise plus de coudre un peu de roman aux sentimens honnêtes. Ne semble-t-il pas que ces lettres de Bastiat aient été écrites il y a cent ans? Ce Landais s'en tenait au vieux jeu; mais c'est une question de savoir si, en définitive, le vieux jeu ne valait pas le nouveau.

Chamfort disait : « J'avais deux amis, et je me suis brouillé avec le premier parce qu'il ne m'avait jamais parlé de moi, avec le second parce qu'il ne m'avait jamais parlé de lui. » Bastiat savait entrer dans les affaires des autres, et il savait aussi leur parler de lui; c'est pour cela qu'il écrivait bien les lettres. Savoir parler de soi sans en fatiguer son prochain est un don rare; le moi devient facilement odieux; c'est une vérité que tout le monde ne comprend pas. Bastiat, l'homme de Mugron, n'a jamais appartenu à la clique des penseurs et des politiques qui aspirent à la dignité pontificale. Les pontifes sont des hommes à part, et ils se drapent toujours, même dans le tête-à-tête; ils ont le geste immense et solennel; ils sont persuadés qu'à toute heure l'univers a les yeux braqués sur eux, et quand ils causent avec leur valet de chambre, ils causent encore avec l'univers; ils se flattent de porter à leur front l'auguste lueur de l'*idée*, et cela est vrai, si on entend par là l'idée prodigieuse qu'ils se font d'eux-mêmes. L'homme de Mugron n'était ni un pontife ni un homme immense; il ne battait pas le tambour pour attirer la foule dans sa baraque, il n'avait ni baraque ni tambour. Quand il parlait de lui, c'était avec grâce et avec un fin sourire, à quoi on reconnaissait qu'il n'était pas né pour le métier d'augure, car s'il est vrai que du temps de Cicéron les augures souriaient quelquefois, aujourd'hui ils tiennent toujours leur sérieux; impossible de les démonter. Certes Bastiat n'ignorait pas ce qu'il valait; mais, par une faveur particulière du ciel et peut-être par la vertu de l'air qu'on respire sur les bords de l'Adour, cet écrivain de grand mérite était exempt de toute fatuité. « Sans doute, comme à André Chénier, comme à tous les auteurs, écrivait-il, il me semble que *j'ai quelque chose là;* mais cette bouffée d'orgueil ne dure guère. Que j'envoie à la postérité deux volumes ou un seul, la marche des affaires humaines n'en sera pas changée. » Et il écrivait encore, se sentant déjà gravement malade : « Autrefois j'aimais la solitude; je savais la peupler de lectures, de travaux capricieux, de rêves politiques, avec intermèdes de violoncelle; momentanément tous ces vieux amis me délais-

sent, même cette fidèle compagne de l'isolement, la méditation. Ce n'est pas que ma pensée sommeille, elle n'a jamais été si active; à chaque instant elle saisit de nouvelles harmonies, et il semble que le livre de l'humanité s'ouvre devant elle; mais c'est un tourment de plus, puisque je ne puis continuer à transcrire les pages de ce livre intérieur sur un livre plus palpable, édité par Guillaumin. Je chasse donc ces chers fantômes, et comme ce tambour-major grognard qui disait : « Je donne ma démission; que le gouvernement s'arrange comme il pourra! » moi aussi, je donne ma démission d'économiste, et que la postérité s'en tire comme elle pourra! » Cette cruelle maladie dont il sentait déjà les atteintes et qui devait l'emporter dans toute la force et la maturité du talent, sans lui permettre d'achever son plus beau livre, ne lui laissa bientôt plus de relâche; il en constatait de jour en jour les funestes progrès. Il dut s'arracher à ses travaux, à ses amis, partir pour l'Italie où la mort lui avait donné rendez-vous, et il s'écriait en chemin : « Oh! combien est profonde la fragilité humaine! Me voici le jouet d'un petit bouton naissant dans mon larynx; c'est lui qui me pousse du midi au nord et du nord au midi, c'est lui qui ploie mes genoux et vide ma tête. Bientôt je n'aurai plus de pensées et d'attention que pour lui, comme ces vieux infirmes qui remplissent toutes leurs conversations et toutes leurs lettres d'une seule idée! »

Bastiat se calomniait; la maladie pouvait bien lui ôter ses forces et sa gaîté, elle ne put se rendre maîtresse de ses pensées. Quelques minutes avant sa mort, on l'entendit murmurer : « Je suis heureux de ce que mon esprit m'appartient. » Pour ce penseur intrépide, ne plus penser, c'était ne plus être, et ce travailleur de l'esprit creusa jusqu'à la fin son sillon. Les doctrines qui lui étaient chères lui faisaient oublier ses souffrances et la rapidité de sa destinée, et, ce qui est digne de remarque, jusqu'à la fin il demeura fidèle à son optimisme que ses adversaires traitaient de romanesque. Certaine école d'économistes considère les lois qui régissent les sociétés humaines comme une dérivation des lois fatales et implacables qui gouvernent les étoiles et les cristaux; ces économistes disent aux petits et aux infirmes, à ceux dont le sort est de souffrir et de se plaindre : « Les choses sont ainsi faites, et il ne faut pas se fâcher contre les choses; résignez-vous à votre néant. La grâce n'est donnée qu'aux élus, et il n'y a que peu d'élus parmi beaucoup d'appelés. Il en va de même du bonheur; il n'y en a pas pour tout le monde. Criez à l'injustice, si cela vous soulage; la nature ne vous entend pas, elle est sourde et sans entrailles. Elle ne s'occupe que de la conservation des espèces et n'a aucun souci des individus; les forts se font une destinée, les faibles la subissent. » — A quoi les faibles répondent : Nous vous en croyons, et nous allons tâcher d'être un jour les plus forts; quand vous serez sous nos pieds, nous saurons vous prouver que nous avons retenu vos leçons.

Bastiat ne pouvait se résigner à considérer les théories sociales comme un chapitre de l'histoire naturelle, ni admettre que l'humanité soit à jamais livrée à la brutalité des faits accomplis et aux insolences de la force. Quoiqu'il ait souvent raillé ce qu'il appelait « le démon du sentimentalisme, » il avait une chaude sympathie pour les classes souffrantes, une foi profonde dans l'amélioration progressive de leur sort. Le 14 septembre 1850, il écrivait dans une heure de mélancolie : « Si vous passez à Lyon, ne manquez pas de gravir Fourvières. C'est un horizon admirable d'où l'on embrasse d'un coup d'œil les Alpes, les Cévennes, les montagnes du Forez et celles de l'Auvergne. Quelle image du monde que Fourvières! En bas, le travail et ses insurrections; au milieu, des canons et des soldats; en haut, la religion avec ses tristes excroissances. N'est-ce pas l'histoire de l'humanité? » Mais il croyait fermement à un avenir meilleur, au progrès indéfini de la société, qui est perfectible, bien qu'elle soit condamnée à n'être jamais parfaite, malheur dont il prenait aisément son parti : il craignait que la perfection suprême ne s'ennuyât, n'ayant plus rien à chercher. Il ne faut pas dire trop de mal de l'optimisme. Que deviendrait le monde s'il ne rêvait plus? Que deviendrait l'homme sans les saintes obstinations de l'espérance? Tous ceux qui ont inventé ou perfectionné quelque chose ici-bas croyaient au mieux; toutes les grandes actions comme toutes les grandes pensées sont des défis jetés à l'immuable destin, à je ne sais quoi de sourd, d'immobile et de triste qui pèse sur nous. Sans doute, il est ridicule de se fâcher contre les choses ; mais il y a dans le regard de l'homme qui sait vouloir un mystère qui les étonne et les fait obéir. Nous respectons infiniment Çakya-Mouni; nous respectons un peu moins les modernes bouddhistes, bien buvans et bien mangeans, qui nous enseignent le désespoir. Le beau profit, si, persuadé par leur éloquence, l'univers, se croisant les bras, n'avait plus d'autre occupation que de méditer sur les moyens de hâter sa fin.

Croyant le monde perfectible, Bastiat n'avait garde de se plaindre que les socialistes s'occupassent de le perfectionner; il leur reprochait au contraire d'entendre le progrès à rebours, de vouloir ramener l'association humaine à ses formes rudimentaires et primitives. Il leur reprochait aussi de consulter leur raison moins que leurs rêves, d'imaginer une société de fantaisie et ensuite un cœur humain assorti à leur chimère. Mais leur plus grand crime à ses yeux était de vouloir fonder leur société idéale sur la contrainte et d'emprisonner le genre humain dans une camisole de force. Il détestait la contrainte, il n'en voulait ni pour lui-même ni pour le genre humain. Il admettait qu'il y a un problème social, et il se fâchait contre les sceptiques qui refusaient d'en convenir ou qui se permettaient d'en rire ; mais, partant de ce principe que tous les intérêts légitimes sont harmoniques, il es-

timait qu'il faut les laisser s'arranger, se débrouiller, transiger ensemble, sans prétendre s'en mêler, et que les gens qui prétendent s'en mêler gâtent tout. Il pensait que, s'il est utile de faire de bonnes lois, il est plus utile encore de supprimer toutes les lois inutiles ou pernicieuses, et qu'en somme, pour améliorer l'état social, il y a moins à faire qu'à défaire, que l'essentiel est de lever les interdictions, de détruire les murs de clôture et les barrières, qui tôt ou tard se changent en barricades. « Laissons les hommes, disait-il, travailler, échanger, apprendre, s'associer, agir et réagir les uns sur les autres; c'est la condition de l'ordre, du progrès, du bien, du mieux à l'infini. Comme la mécanique céleste, la mécanique sociale révèle la sagesse divine et raconte sa gloire! » Il considérait comme le fléau de l'humanité et des bons musiciens les chefs d'orchestre qui abusent de leur bâton et battent la mesure à contre-temps. Personne n'a cru plus passionnément que lui à la liberté et à ses bienfaits. Il était persuadé qu'elle répond à tous les besoins, qu'elle suffit à toutes les entreprises, qu'elle répare tous les dommages, qu'elle est le secret de tout le bien qui se fait dans le monde et de tout le mal qui ne s'y fait pas. Il avait la sainte horreur des règlemens, des prohibitions et de ceux qui en profitent, « de ces hommes de spoliation qui, au mépris des lois ou par l'intermédiaire des lois, s'engraissent de la substance des peuples, vivent des erreurs qu'ils répandent, de l'ignorance qu'ils entretiennent, des entraves qu'ils imposent aux transactions, des guerres qu'ils allument, » et il leur disait : « Vous faites perdre au travail plus de gerbes que vous ne lui arrachez d'épis. » Il disait aussi : « Quand nous remarquons un défaut d'harmonie dans le monde, imputons ce malheur à un défaut de liberté, à une justice absente. » Il voyait poindre un âge nouveau où les hommes d'état n'auraient plus besoin d'étudier la science de la force et la science de la ruse, où la ruse et la force ne présideraient plus au gouvernement intérieur des sociétés ni aux relations des peuples entre eux. Ses espérances allaient bien vite. Que penserait-il de l'état présent de l'Europe? Les événemens qui se sont accomplis depuis dix ans sont-ils propres à mettre en joie l'âme d'un philosophe? La force et la ruse ont-elles abdiqué? Le temps des grandes injustices et des grands mensonges est-il passé? Les arbitres de qui dépendent nos destinées ont-ils des cœurs de colombes et les mains nettes? Il y avait jadis à Faënza un pauvre homme qui était en procès avec un riche voisin; il avait pour lui la raison, le bon droit, mais le riche voisin avait l'oreille des juges, et le pauvre homme perdit tout son patrimoine. Fou de chagrin, il se prit à courir les rues, allant d'église en église et faisant partout sonner les cloches. Les passans étonnés s'arrêtaient, disant : « Qui donc est mort? » Et le pauvre homme leur répondait : « C'est la justice qui est morte, priez pour son âme, *la ra-*

gione è morta, per l'anima della ragione ch'è morta ! » L'homme de Faënza se trompait; la justice ne peut pas mourir, elle est d'essence immortelle. La justice est pareille à ces dieux d'Homère qui, s'avisant de quitter le ciel pour la terre, recevaient de sanglantes blessures dans la mêlée des batailles humaines. Les dieux blessés se taisent et se vengent. Le malheur est que l'histoire est infiniment patiente, et que nous sommes impatiens; elle compte par siècles, et nous avons bientôt fait de compter nos jours.

Les lettres de Bastiat qui nous occupent ont toutes été écrites entre 1848 et 1850. Après avoir siégé à la constituante, il fut nommé une seconde fois représentant du département des Landes, et il prit une part active aux travaux de l'assemblée législative. Les débats auxquels il assistait lui inspiraient de mélancoliques réflexions : « La discussion sur le socialisme a été très belle, Charles Dupin fort au-dessus de ce qu'on pouvait attendre, Dufaure admirable, la montagne violente, insensée, ignorante. Quelle triste arène que cette chambre ! Combien elle est au-dessous, pour les intentions, de la constituante ! Alors l'immense majorité avait la passion du bien; à présent chacun ne rêve que révolution, et l'on n'est retenu que par le choix. » Bastiat conservait au milieu de ces luttes orageuses l'indépendance de son jugement et de son vote. Cœur chaud, mais esprit libre, il ne voulait être ni le prisonnier d'un parti ni le complice des ambitieux qui font servir à leur fortune les convictions des autres, et il se tenait en garde contre les calculs des habiles et contre les exagérations de la haine. Il disait tour à tour leur fait aux socialistes et à la bourgeoisie. S'il reprochait au peuple de se livrer aveuglément aux sophistes, aux déclamateurs de bas étage, aux fous rusés ou candides qui abusaient de sa crédulité, il remontrait à la bourgeoisie qu'elle avait aussi ses défauts, ses ignorances et ses meneurs dont elle était la dupe : « La bourgeoisie a gouverné ce pays; comment s'est-elle conduite? Le petit nombre a fait le mal, le grand nombre l'a laissé faire, non sans en profiter à l'occasion. »

Il demandait aux classes dirigeantes d'élargir leur esprit et leur cœur, d'étudier le peuple, de ne pas répondre à ses doléances par de hautains refus et par le mot du riche : Qui se permet d'avoir faim quand j'ai dîné? « Il n'est pas de besoin plus impérieux chez l'homme, écrivait-il trois mois avant sa mort, que celui de la confiance dans un avenir qui offre quelque fixité. Ce qui trouble les ouvriers, ce n'est pas tant la modicité des salaires que leur incertitude, et si les hommes qui sont arrivés à la fortune voulaient faire un retour sur eux-mêmes, en voyant avec quelle ardeur ils aiment la sécurité, ils auraient peut-être un peu plus d'indulgence pour les classes qui ont toujours, pour une cause ou pour une autre, le chômage en perspective. » Il se plai-

gnait enfin que tout en prêchant aux petits la justice, l'égalité devant le droit commun, et en leur représentant que la société n'est pas chargée de les nourrir, les heureux de ce monde demandent à l'état pour eux-mêmes des privilèges, des exemptions et des monopoles. « Il est déplorable, lisons-nous dans une de ses lettres, que les classes qui font la loi ne veuillent pas être justes quoi qu'il en coûte; car alors chaque classe veut faire la loi. Fabricant, agriculteur, armateur, père de famille, contribuable, artiste, ouvrier, chacun est socialiste pour lui-même et sollicite une part d'injustice... Tant qu'on regardera ainsi l'état comme une source de faveurs, notre histoire ne présentera que deux phases : les temps de luttes à qui s'emparera de l'état, et les temps de trêve qui seront le règne éphémère d'une oppression triomphante, présage d'une lutte nouvelle. »

A certains égards la situation n'est plus la même. Depuis le temps où écrivait Bastiat, tout le monde a fait ses réflexions. Le socialisme a opéré un mouvement de retraite, et s'il n'a pas abjuré ses espérances, il a modifié son programme. Les systèmes qu'a si vivement combattus l'auteur des *Sophismes économiques* ont disparu de la scène; qui se soucie encore de l'utopie de Cabet et des phalanges de Fourrier? Mais il y a plus d'une espèce d'utopistes, et les têtes à chimères ne sont pas toutes dans le camp des novateurs. Ceux qui prétendent ressusciter le passé ou appliquer à une démocratie les vieux moyens de gouvernement sont des rêveurs comme ceux qui prêchent l'*an-archie*, avec ou sans tiret, et c'est ainsi qu'en jugeait Bastiat. La république de 48 avait pour son malheur des ennemis très dangereux et des amis très compromettans. Il est difficile de décider si ses ennemis lui ont fait plus de mal que ses amis; qui dira si tel malade est mort de sa maladie ou de son médecin? Bastiat condamnait également l'imperturbable confiance des républicains de droit divin et les entreprises d'un royalisme impénitent; il se défiait des coteries autant que des clubs.

En politique, il professait un scepticisme tranquille et bienveillant. « Tenant très peu et croyant encore moins aux formes politiques, disait-il, irai-je consumer mes efforts et déclamer contre la république ou la monarchie? » Il avait étudié l'histoire, et l'histoire est tout à la fois une école de scepticisme et de foi, de croyance et de doute; elle nous dégrise de tous les dogmes, mais elle nous enseigne qu'il y a des vérités nécessaires, lesquelles se vengent des hommes d'état qui les méconnaissent, et qu'il est des règles de conduite supérieures à tous les systèmes. L'histoire avait appris à Bastiat que la liberté comme la tyrannie, la tyrannie comme la liberté peuvent revêtir bien des formes, et que la différence n'est pas grande entre un despote couronné et un tyran coiffé d'un bonnet rouge. Elle lui avait appris aussi qu'en matière de gouvernement, les préférences des hommes sont peu de chose,

qu'il faut savoir sacrifier ses théories à l'évidence des faits et à la logique des événemens. Il accordait à Bonald et à Joseph de Maistre qu'on ne fait pas les constitutions, qu'elles se font, qu'elles ne sont point un ouvrage d'esprit comme une ode ou une tragédie, qu'on ne fabrique pas une république par décret ni des républicains sur commande, que le monde n'est pas livré au hasard des inventions, à la fantaisie des inventeurs, que l'abus de l'écritoire, le règne du papier ne font pas le bonheur des peuples. Enfin Bastiat était avant tout un économiste libéral, et il donnait à sa chère économie politique le pas sur tout le reste. Ayant fait au mois de juin 1849 une excursion en Belgique, il prétendait avoir passé d'une république dans une monarchie, être revenu d'une monarchie dans une république sans s'être aperçu de la transition : « Le dernier mot que j'ai entendu de l'autre côté de la frontière est justement le même qu'on m'a adressé de celui-ci : votre passeport ! Hélas ! je n'en avais pas. » Bastiat préférait une monarchie libre-échangiste aux républiques qui ont la manie des règlemens, des mesures prohibitives, des minuties de bureaux et des gros tarifs; il estimait qu'abolir les passeports est une opération plus nécessaire et plus urgente qu'abolir les rois.

Mais il estimait aussi que, dans les pays où la force des choses a aboli les rois, on a tort de perdre son temps à les regretter et ses peines à les faire remonter sur leur trône, qu'il est mieux d'apprendre à s'en passer et de se mettre dans la tête qu'un roi ou un empereur n'est pas un article de première nécessité. Il avait l'esprit trop ouvert pour ne pas s'accommoder aux événemens, pour condamner toute innovation comme une folle imprudence. Le monde a déjà fait bien des essais, mis à l'épreuve bien des institutions politiques; en est-il une seule qu'à ses débuts on n'ait traitée d'impossible? Impossible est le mot des femmes; elles goûtent peu les gouvernemens nouveaux, seul genre de nouveautés qui leur déplaise. « Après le dîner, je m'approche de la belle-sœur de M. D..., et, sachant qu'elle arrivait de Belgique, je lui demande si ce voyage lui avait été agréable. Voici sa réponse : — Monsieur, j'ai éprouvé l'indicible bonheur de ne voir la figure d'aucun républicain, parce que je les déteste. — La conversation ne pouvait se soutenir longtemps sur ce texte; je m'adresse donc à sa voisine, qui se met à me parler des douces impressions que lui avait fait éprouver le royalisme belge : — Quand le roi passe, disait-elle, tout est fête, cris de joie, devises, banderoles, rubans et lampions. — Je vois bien, ajoutait Bastiat, que pour ne pas trop déplaire aux dames, il faut se hâter d'élire un roi. L'embarras est de savoir lequel, car nous en avons trois en perspective; qui l'emportera, après une guerre civile? »

Le malheur d'une jeune république n'est pas seulement de déplaire aux femmes; il lui faut des chefs pour diriger ses premiers pas. Où les

prendra-t-elle? Si elle les cherche parmi ses amis, les républicains de la veille, à qui manque la pratique, elle ne recrutera qu'un personnel de gouvernement plein de bonnes intentions, mais novice au métier et peut-être maladroit. Si elle veut des ministres expérimentés, elle doit s'adresser aux serviteurs du régime déchu. Peut-elle leur confier sans péril le soin de son avenir? Lui est-il permis de compter sur leur bonne foi, sur leur dévoûment? Réussiront-ils à s'affranchir de leurs préjugés et de leurs regrets? Il se peut qu'instruits par les leçons de l'histoire, éclairés par l'événement, ils se réconcilient sans restriction et sans réserve avec le nouvel état de choses; il se peut aussi qu'il n'en soit rien, le vieil Adam ne meurt pas en un jour. Comme nous le disait un vieux parlementaire espagnol, qui a beaucoup réfléchi sur les choses humaines, il faut être sincère pour profiter de l'expérience, et à l'âge de l'expérience la plupart des hommes ont perdu leur sincérité. Après avoir été administrée cahin-caha par ses amis, consciencieusement malhabiles et maladroits avec délices, la république de 48 était tombée dans les mains d'hommes d'expérience très peu sincères, qui conspiraient sa perte, et à la date du 15 juin 1850, Bastiat caractérisait cette triste aventure par quelques mots frappans, dignes de notre attention : « Il avait été convenu qu'on essaierait loyalement la forme républicaine, pour laquelle je n'ai, quant à moi, aucun engouement. Peut-être n'eût-elle pas résisté à l'expérience même loyale; alors elle serait tombée naturellement, sans secousse, de bon accord, sous le poids de l'opinion publique. Au lieu de cela on essaie de la renverser par l'intrigue, le mensonge, l'injustice, les frayeurs organisées, calculées, le discrédit; on l'empêche de marcher, on lui impute ce qui n'est pas son fait, et on agit ainsi contrairement aux conventions, sans avoir rien à mettre à la place. »

Ne semble-t-il pas que ces lignes ont été écrites hier ou plutôt avant-hier? Et pourtant, si Bastiat revenait au monde, il retrouverait la France en meilleur point qu'il ne l'avait laissée. La république de 1870 a eu des chances plus heureuses que celle de 1848; aujourd'hui ses destinées sont aux mains d'hommes nouveaux, qui ont la ferme intention d'être sages, et d'hommes d'expérience, qui sont des hommes sincères et ne songent pas à s'en faire un mérite. Les républicains de raison sont le plus solide espoir de la France; n'oublions pas que le premier en date fut Bastiat; cela fait honneur à son bon sens, à sa lumineuse intelligence, à la droiture de son esprit, à la générosité de son patriotisme. M. Léon Faucher s'abusait; nous ne répéterons pas après lui : Que peut-il venir de bon des grandes Landes?

G. Valbert.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 décembre 1877

Saluons cette année expirante d'un souvenir qui n'est point exempt d'amertume, saluons l'année nouvelle d'un acte de confiance modeste comme notre fortune, d'un simple et patriotique souhait de paix intérieure! Certes les événemens qui se sont succédé auraient pu ne pas nous laisser cette liberté d'un jour paisible. Depuis quelques mois tout a été étrangement bouleversé dans notre pays. Cette année même qui finit n'a été qu'une longue crise; elle avait commencé au lendemain d'une crise, elle s'achève au lendemain d'une autre crise bien plus grave, et si avant de disparaître elle n'a pas légué à la France un héritage de convulsions et de perturbations nouvelles, c'est qu'au moment voulu, à l'heure décisive, le sentiment de la nécessité et du péril a pénétré, a prévalu partout. L'idée d'une lutte dont la paix publique devait fatalement être le prix a été la grande et salutaire inspiratrice. Les défis de la témérité aventureuse sont tombés d'eux-mêmes devant la réalité, les combinaisons de hasard se sont évanouies; les solutions impossibles, chimériques ou coupables, ont cédé la place à la seule solution naturelle et possible, celle qui devait remettre d'accord les pouvoirs publics, celle qui a été consacrée par la formation du nouveau ministère et par le message présidentiel du 14 décembre. C'est ce qui fait qu'à ce dernier souvenir encore pénible dont on peut accompagner un passé d'hier vient se mêler sans effort une confiance instinctive dans l'avenir de demain, dans ce récent dénoûment de nos crises, qui n'est après tout qu'une œuvre de raison, de patriotisme et de nécessité.

Tout est bien qui finit bien, c'est la sagesse des nations qui l'a depuis longtemps déclaré. On peut même dire, avec un peu de bonne volonté, que cette année étrange finit plus heureusement qu'on ne pouvait l'espérer, et à beaucoup d'égards mieux qu'elle n'avait commencé. Lorsqu'il y a un an nous entrions dans une période nouvelle sous le coup d'une bourrasque parlementaire qui avait enlevé M. Dufaure à la présidence du conseil et mis à sa place M. Jules Simon, la situation était loin d'être simple et claire. L'avénement de M. Jules Simon à la direc-

tion des affaires n'avait pas tranché toutes les difficultés. Il y avait dans la chambre des députés des velléités, des impatiences faites pour rendre la vie laborieuse à un ministère; il y avait aussi sans doute dans d'autres pouvoirs, sinon des ambitions, du moins des illusions et des arrière-pensées. On sentait partout l'équivoque dans le jeu des institutions; on semblait assister à une expérience à travers laquelle se dessinait un conflit inavoué entre des interprétations constitutionnelles, des prétentions, des responsabilités, des prérogatives toujours prêtes à se heurter, et c'est ce qui faisait du gouvernement une négociation perpétuelle menacée d'incessantes ruptures. Aujourd'hui le conflit a éclaté; depuis le 16 mai, il a parcouru toutes ses phases. Il a été porté devant le pays, et même après le vote du pays vainement soumis à la plus violente pression, même après la réunion de la chambre nouvelle sortie du scrutin du 14 octobre, il a persisté encore devant l'opinion étonnée, émue et profondément troublée. Il a été poussé jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au point où il ne pouvait aller plus loin sans devenir une collision meurtrière, irréparable, entre des pouvoirs que les institutions ont créés pour s'entendre, non pour se faire la guerre. Qu'y avait-il dans ce conflit poussé à bout? Il y avait évidemment une dangereuse méprise du chef de l'état sur ses droits constitutionnels; il y avait l'erreur d'un esprit sincère, abusé par les passions et les sophismes des partis, entraîné dans une campagne désastreuse et conduit, sans le savoir, sans le vouloir, au seuil d'un coup d'état contre la constitution, contre le parlement, contre le pays.

C'est alors que par une inspiration de patriotisme, comme vient de le dire noblement le nouveau ministre de l'instruction publique, M. le maréchal de Mac-Mahon s'est arrêté simplement, courageusement, pour rentrer « dans la vérité parlementaire, dans la pratique assurée des institutions. » S'il a pu se faire illusion sur ce qu'on n'a cessé de lui représenter comme l'intérêt conservateur, et si cette confusion entretenue dans son esprit a été la cause première du 16 mai, il ne s'est plus trompé dès qu'il a vu où le conduisait la logique de cette triste crise poussée à outrance par des volontés passionnées. Il est resté avec le pays, avec le parlement, par la formation d'un ministère absolument constitutionnel, par le message du 14 décembre, qui est comme l'expression et le gage d'une situation toute nouvelle. Et sait-on bien pourquoi l'opinion, après avoir été pendant quelques jours si violemment émue, a éprouvé tout à coup, du soir au lendemain, une sorte de soulagement et de tranquillité bienfaisante, pourquoi il y a eu partout comme un mouvement instinctif et spontané de confiance renaissante? C'est qu'à tout prendre ce dénoûment, qui était devenu presque imprévu qui est pourtant si naturel et si simple, n'est qu'une victoire de la loi, du bon sens, de la paix publique, un retour à la vie régulière. L'opinion s'est sentie délivrée du poids d'un inconnu redoutable,

d'un péril obscur et oppressif, en se retrouvant soudainement dans des conditions où toutes les difficultés ne sont point sans doute épuisées, mais où les institutions viennent de montrer leur efficacité et leur force. Il a fallu depuis six mois tous les déchaînemens des partis surexcités ou déçus pour rendre un instant si difficile, presque impossible, une solution qui a justement l'avantage de tout sauvegarder et de ne rien compromettre. Telle qu'elle est en effet, cette solution, elle est tout simplement la légalité régulièrement raffermie. Elle ne touche nullement à la constitution, elle la consacre de nouveau, au contraire. M. le maréchal de Mac-Mahon a pu avoir à sacrifier quelques préférences ou quelques goûts personnels; il reste dans l'intégrité de sa position, dans son irresponsabilité, avec ses prérogatives et ses droits, qui ne sont point atteints. Président de la république, il n'a eu qu'à se replacer dans la république, avec son rôle de pouvoir respecté et paisible. Qu'avaient donc à lui offrir d'un autre côté ces habiles conseillers de résistance, qui l'ont entouré jusqu'au bout et dont la constitution était le moindre souci? Le premier acte eût été de percevoir arbitrairement les impôts, d'organiser à la surface de la nation un vaste réseau d'illégalités, d'engager par une dissolution nouvelle, si on avait pu l'arracher au sénat, une lutte corps à corps contre le pays, avec l'aide de l'état de siége et des moyens militaires de circonstance. C'est là ce qu'on appela une solution conservatrice, — et ce que M. le président de la république a fait en se rendant à un vote du pays, en se conformant aux plus simples règles du régime parlementaire, c'est ce que d'étranges couservateurs appellent une capitulation devant l'ennemi, devant la révolution! On se faisait de l'autorité du chef de l'état et de l'honneur d'un maréchal de France une telle idée qu'on ne craignait pas de lui proposer comme un objet digne de son ambition une série d'attentats, un bouleversement de la France dont aurait profité au bout du compte qui aurait pu, le plus audacieux! M. le président de la république peut voir maintenant ce qu'on attendait de lui, ce qu'il pouvait attendre à son tour de ces singuliers fonctionnaires dont quelques-uns, après avoir abusé de son nom, se croient permis de l'outrager, de lui parler de manquement à la foi jurée, parce qu'il n'a pas voulu être le violateur de toutes les lois. Si M. le maréchal de Mac-Mahon a éprouvé jusqu'au dernier moment des anxiétés d'esprit, s'il a eu quelques scrupules, il peut vraiment se consoler de se séparer d'une si brillante compagnie, d'avoir préféré s'en tenir à un dénoûment régulier qui rend la paix au pays par le respect des institutions, qui met fin correctement, loyalement, à ce grand trouble stérile du 16 mai.

Le mérite de cette longue crise heureusement dénouée aujourd'hui, c'est d'avoir été une épreuve utile et de rester une lumière pour tout le monde, pour tous les partis, pour les vainqueurs comme pour les

vaincus, c'est d'avoir dégagé la situation de l'équivoque qui pesait il y a un an encore sur la nature des institutions, sur les rapports des pouvoirs, qui a rendu jusqu'à un certain point les 16 mai possibles. Elle a créé en quelque sorte un ordre nouveau, où, si on le veut, tout peut être simplifié, où, la république n'étant plus en question, un gouvernement régulier, sensé, sérieusement constitutionnel, peut remplir plus à l'aise tout son devoir libéral et conservateur. C'est là précisément le caractère et c'est à coup sûr la pensée du cabinet formé sous les auspices de M. Dufaure, de ce vieux serviteur public qui a eu la bonne fortune de se trouver au moment voulu l'homme le mieux fait pour réconcilier les pouvoirs, pour représenter aux yeux du pays la légalité raffermie, la paix intérieure assurée. Tel qu'il est, avec M. de Marcère, M. Bardoux, M. Waddington, M. Léon Say, M. Teisserenc de Bort, M. le général Borel, sous la présidence de M. Dufaure, ce ministère est évidemment l'œuvre des circonstances et de la situation. Il a été créé pour être au pouvoir la concentration vivante, l'expression modérée et sérieuse de toutes les nuances régulières d'une majorité attachée à la république. Le ministère, dans la pensée bien naturelle d'étendre son action parlementaire, a même tenu à se compléter par tout un ensemble de sous-secrétaires d'état choisis dans la chambre. Ainsi, auprès de M. Léon Say, aux finances, on a placé M. Cochery, qui a été plusieurs fois rapporteur du budget. Auprès de M. Bardoux, à l'instruction publique, est entré M. Jean Casimir-Perier, que son nom désigne aux affaires, qui a d'illustres traces à suivre. Le lieutenant de M. de Marcère au ministère de l'intérieur est un député de l'union républicaine, M. Lepère, que l'administration éclairera. M. le garde des sceaux, M. Dufaure lui-même, s'est attaché comme sous-secrétaire d'état M. Savary, un des jeunes constitutionnels qui n'ont point hésité à chercher dans une république conservatrice la garantie des libertés parlementaires et un abri contre les réactions césariennes. Jusqu'à quel point l'esprit qui a dicté tous ces choix répondra-t-il à la destination utile des sous-secrétaireries d'état, c'est une autre question. Il est évident que, pour le moment, c'est encore une combinaison toute parlementaire qui peut avoir une certaine incohérence, mais qui peut aussi par l'expérience prendre une cohésion sérieuse, devenir un élément de consistance et de force.

L'essentiel maintenant pour le ministère créé et complété, c'est de vivre, de marcher, de montrer qu'avec la bonne volonté il a la résolution, la vue ferme des choses et l'autorité. Il le peut d'autant plus aisément qu'il a désormais une complète liberté d'action, qu'il est maître de ses mouvemens, de ses choix, de la direction qu'il croit utile d'imprimer à la politique et à l'administration du pays. Ce n'est pas M. le maréchal de Mac-Mahon qui paraît le gêner; le chef de l'état semblerait plutôt, dit-on, se désintéresser un peu trop des affaires, et l'irresponsabilité constitutionnelle n'exclut point certainement pour lui le

droit d'avoir une opinion dans les délibérations du conseil. La question pour le cabinet est d'intéresser M. le président de la république lui-même au succès d'une entreprise où il doit rester désormais l'homme du pays, non d'un parti. Que le ministère ne craigne donc pas d'agir avec une fermeté mesurée, avec suite, sans se hâter, mais sans s'arrêter, et en conciliant ce qui n'est pas inconciliable. A vrai dire, il s'est déjà mis à l'œuvre par ses instructions, par ses circulaires. Il n'a point hésité à renouveler l'administration des départemens ; il a eu en même temps à pourvoir à quelques grandes fonctions publiques, et certes un de ses actes les plus heureux est celui par lequel il vient d'élever M. le procureur-général Petitjean à la première présidence de la cour des comptes, que la mort de M. de Royer a laissée vacante. M. Petitjean a été un des nôtres, il ne nous en voudrait pas de le revendiquer. Il a écrit à cette place même, dans un autre temps, il y a bien des années, et depuis, dans la longue carrière qu'il a parcourue à la cour des comptes, il est resté toujours l'homme des traditions parlementaires, de la haute et sévère rectitude qui fait l'honneur de ce grand corps gardien de la probité financière. La nomination du nouveau premier président de la cour des comptes a l'avantage d'être le prix de sérieux services, de répondre à toutes les convenances de hiérarchie et de rester dans l'esprit des institutions. M. Petitjean est lui-même remplacé comme procureur-général par un sénateur républicain de Toulouse, M. Humbert, professeur de droit, jurisconsulte estimé. Rien de mieux; c'est la réalisation impartiale et intelligente de ces aimables et rassurantes paroles que M. le ministre de l'instruction publique prononçait récemment à son conseil-général de Clermont, qu'il prenait pour mot d'ordre : « Notre république parlementaire est comme la France, généreuse et ouverte à tous; elle n'exclut aucune bonne volonté... Elle a pour but de pacifier et d'élever, d'apprendre le culte de la légalité, le respect des uns pour les autres. » Le gouvernement ne peut certes mieux faire que de s'inspirer de ces paroles dans ses choix comme dans ses actes, procédant sans exclusion et sans complaisance de parti, prenant l'initiative des réparations nécessaires sans esprit de représaille et de réaction. C'est une politique digne de réussir, faite pour tenter des hommes qui se proposent de montrer à tous que, s'il y a une république désavouée par le sentiment national, il y a aussi une république libérale et protectrice qui peut devenir un régime sérieux et durable.

Oui, sans doute, c'est ainsi. Le ministère est bien intentionné; il a fait la paix entre les pouvoirs, et cette paix a été scellée, avant la séparation récente et momentanée des chambres, par le vote de deux douzièmes provisoires, qui a délivré le pays de ce cauchemar d'un refus du budget. On nomme des préfets, des sous-préfets et des juges de paix, on écrit des circulaires réparatrices, on tâche d'effacer un passé de combat ! M. Bardoux offre le grand cordon de la Légion d'honneur

à M. Victor Hugo, qui n'a dit encore ni oui, ni non. Tout est pour le mieux! C'est l'histoire d'aujourd'hui : sera-ce l'histoire de demain, quand le ministère va se trouver devant les chambres, en présence de cette majorité républicaine assez nuancée, avec laquelle il faudra s'entendre en la dirigeant, en la contenant au besoin, en lui faisant sentir que l'opposition n'est pas le gouvernement? Voilà la question nouvelle! Elle s'élèvera dans quelques jours, à l'ouverture de la session qui commencera le 8 janvier; elle ne laisse pas d'être sérieuse. Si la majorité républicaine suit des conseils sages, si elle sait se souvenir que, dans ce passé si récent, elle n'a pas été elle-même exempte de fautes, que par des agitations stériles elle a donné tout au moins des prétextes aux coups qui l'ont frappée, si elle sait enfin se pénétrer des circonstances nouvelles, elle tâchera d'éviter les discussions irritantes et les discussions inutiles. Et d'abord on ne laissera pas au ministère cette apparence de provisoire en lui mesurant le budget douzièmes par douzièmes; le budget complet, c'est le signe des situations régulières. Ce qui n'est pas moins nécessaire, c'est de ne plus garder dans une chambre cette image d'un temps de crise, ce comité des dix-huit, qui a été formé pour le combat et qui n'est plus qu'un pouvoir irrégulier, sans mandat, sans responsabilité, disputant ou mesurant la majorité au gouvernement. On se hâtera enfin d'écarter toutes ces controverses périlleuses sur l'armée, sur la discipline militaire, qui doivent être closes par la note suffisamment explicite que vient de publier M. le ministre de la guerre. Oui, on évitera cela et bien d'autres choses encore pour laisser à l'exposition universelle qui s'approche la première place au milieu d'une situation pacifiée.

Pour nous, pour la France, elle finit donc mieux qu'elle n'a vécu, cette année étrange qui vient de se traîner dans les troubles et les vertiges. Avant de s'évanouir pour jamais, elle nous a rendu la paix, le calme des esprits, en laissant aux conseils favorables le temps de reprendre leur empire. Qu'en est-il du continent, de tous ces états qui forment la grande et puissante agglomération européenne? A part les difficultés et les malaises intérieurs de chaque jour qui ne sont épargnés à aucun pays, ni aux grands, ni aux petits, l'année qui s'en va lègue à tous pour l'année qui commence cette éternelle crise orientale, cette guerre aux péripéties sanglantes, aux proportions inconnues d'où dépend encore la sécurité universelle.

A pareille époque, il y a déjà un an, si l'on s'en souvient, une conférence européenne était réunie à Constantinople pour mettre un terme à la guerre de Serbie, surtout pour prévenir un choc déjà imminent entre la Russie et la Turquie, en un mot pour sauvegarder la paix en retenant cette terrible question d'Orient sous la juridiction souveraine de sa diplomatie. La conférence de Constantinople n'a rien empêché, pas plus qu'une autre conférence réunie peu après à Londres. L'impa-

tience de la Russie a précipité et déchaîné les événemens, la lutte a éclaté dans toute sa violence, et depuis plus de six mois, en Asie comme en Europe, les armées sont aux prises; elles se sont mesurées dans vingt batailles sanglantes, à Zevin, à Bajazid, à Aladjadagh, à Kars, autour de Plevna, sur le Lom, à Chipka, à Ellena. Cette première et rude campagne a duré assez pour montrer que la Russie avait une intrépide armée au service de son ambition et que la Turquie de son côté gardait une force de vitalité, de résistance, à laquelle on avait presque cessé de croire. La guerre est-elle arrivée à ce point où la paix redevient possible dans l'intérêt des belligérans eux-mêmes et pour le bien de l'Europe? C'est la question qui se dégage de toute une situation militaire et politique.

Ce qui se passe en Asie n'a plus la même importance, au moins pour le moment. La question est sur les Balkans, dans la Bulgarie inondée de Russes victorieux, et de cette guerre des Balkans ou du Danube l'épisode le plus saisissant, le plus caractéristique, le plus décisif, est à coup sûr cette chute de Plevna par laquelle Osman-Pacha vient de s'illustrer presque autant que par sa défense. Pendant cinq mois, Osman-Pacha a montré ce que peut un chef militaire vigoureux et intelligent, résolu à faire son devoir jusqu'au bout. Enfermé dans des positions qu'il n'avait pas créées sans doute, mais qu'il avait su choisir et fortifier sous les yeux de l'ennemi, il est resté inébranlable tant qu'il a eu une ressource ou l'espoir d'un secours extérieur. Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il s'est décidé à un effort violent et désespéré sur les lignes des assiégeans. Il avait habilement organisé sa sortie de manière à déjouer les soupçons. Il s'est jeté un matin avec le gros de son armée sur des corps d'élite russes contre lesquels il a soutenu pendant plusieurs heures un combat acharné au-delà du Vid, et peut-être aurait-il fini par échapper, si à l'extrémité opposée des lignes les Russes, prévenus par un espion de son départ et de l'abandon des principales redoutes, ne s'étaient précipités sur Plevna, courant à sa suite. Assailli de tous côtés, Osman-Pacha n'a cédé qu'après avoir tout épuisé, après être tombé lui-même blessé à la tête de ses troupes, et alors il s'est rendu sans conditions, sans plier l'orgueil musulman à une capitulation écrite qu'il aurait fallu signer avec le chef nominal de l'armée de siége, le prince de Roumanie, un vassal révolté du sultan.

Ce qu'il y a d'extraordinaire, ce que la reddition seule a dévoilé, c'est le peu de moyens dont disposait réellement le chef turc. L'armée qu'il a dû livrer n'atteignait pas 30,000 hommes, les officiers qu'il avait avec lui étaient presque tous fort jeunes, quelques-uns adolescens; son artillerie ne s'élevait pas à 100 bouches à feu. Et c'est avec cela qu'il a organisé la plus formidable défense, qu'il a tenu tête cinq mois durant à une armée puissante et courageuse, à des chefs audacieux, à un ingénieur éminent! Les Russes se sont honorés eux-mêmes en honorant le

malheur de ce soldat vaincu. Le grand-duc Nicolas, rencontrant Osman-Pacha blessé et couché sur un mauvais chariot, est allé aussitôt vers lui et lui a serré la main en le complimentant de ce qu'il a justement appelé « un des plus brillans faits d'armes des annales militaires. » Le tsar lui-même a reçu et traité le général turc avec la plus sérieuse courtoisie. Les officiers de l'état-major russe se sont plu à témoigner leur estime pour un tel adversaire. Le respect des vainqueurs accompagne le fier et valeureux soldat qui s'est battu pendant cinq mois sans rien dire, qui est tombé simplement, héroïquement l'épée à la main, et qui, aujourd'hui captif, laisse à son pays le lustre d'une défaite glorieuse, l'honneur des armes intact.

La chute de Plevna peut certainement marquer une phase décisive dans cette guerre d'Orient. Elle ne résout rien par elle-même, il est vrai, et, à tout événement, des deux côtés on se prépare à des luttes nouvelles. Les Russes, avec les masses dont ils disposent et dont une partie n'est plus immobilisée sur un seul point, peuvent tout à la fois masquer les places du nord des Balkans et se tenir prêts à descendre au premier signal dans la Roumélie. Le gouvernement ottoman, à son tour, semble n'avoir d'autre pensée que de laisser des garnisons suffisantes dans les citadelles du quadrilatère et de concentrer ses forces au sud des Balkans, autour d'Andrinople, dont il organise sérieusement la défense. Il est obligé de toute façon à cette demi-retraite, puisqu'il n'a plus seulement sur les bras les Russes et les Roumains. Voici les Serbes qui, battus l'an dernier et épargnés par les Turcs, finissent par croire le moment opportun pour rentrer en campagne, se figurant obtenir quelques faciles avantages et avoir leur part de butin dans la curée de l'empire ottoman! La situation se complique et se resserre. Les rigueurs de l'hiver, qui ont coïncidé avec la chute de Plevna et qui suspendent à demi les opérations militaires, peuvent cependant offrir une dernière chance en laissant quelques semaines à un travail pacifique. La Porte, quant à elle, n'a point hésité à saisir cette occasion de se tourner vers les puissances européennes et de provoquer de leur part quelque tentative de médiation. Le divan, sans trop préciser ses propositions ou ses idées, semble reprendre la situation au point où elle était au moment de la conférence de Constantinople, lorsque le tsar désavouait toute pensée de conquête, lorsqu'on ne parlait que de réformes intérieures en Turquie, et à coup sûr, si les intentions répondaient toujours aux déclarations, on pourrait encore s'entendre. Malheureusement depuis la conférence de Constantinople tout a changé. Plus de 100,000 hommes ont péri; les soldats du tsar sont au-delà du Danube, sur les Balkans, les Turcs sont à Andrinople au lieu d'être encore à Plevna. La guerre a accumulé les complications et les difficultés. Il s'agit aujourd'hui de savoir quelles conditions nouvelles la Russie entend mettre à la paix, dans quelle mesure elle serait disposée à accepter une

médiation, jusqu'à quel point elle est ou elle n'est pas encouragée par certaines puissances, d'où peut venir enfin, sous quelle forme peut se produire, une sérieuse et efficace initiative de pacification.

Rien n'apparaît jusqu'ici bien distinctement. Tandis que la Russie s'enfonce de plus en plus dans son aventure et a tout l'air de ne plus admettre aucun intermédiaire entre elle et la Turquie, l'Allemagne semble la couvrir, sans dire, il est vrai, jusqu'où iront ses encouragemens et sa tolérance. L'Autriche, serrée entre l'Allemagne et la Russie, se réserve pour la défense des « intérêts autrichiens, » que le comte Andrassy se fait toujours fort de garantir à la paix, et en attendant elle laisse aller les événemens militaires. L'Angleterre seule paraît maintenant s'émouvoir à demi, prendre au sérieux la proposition de médiation turque, et si jusqu'à présent dans le ministère il y a eu deux partis, l'un plus résolu à l'action, l'autre plus réservé, plus attaché à une neutralité absolue, les deux opinions se sont trouvées d'accord pour convoquer le parlement d'une manière un peu extraordinaire au 17 janvier. D'ici à trois semaines, la situation sera peut-être à demi éclaircie. Le cabinet de Londres aura vu ce qu'il peut ou ce que les circonstances lui imposent.

Le malheur est qu'à l'heure où nous sommes, dans cette grande affaire d'Orient, comme en bien d'autres choses, la force seule semble régner. On dirait parfois qu'il n'y a plus ni tradition de solidarité, ni règles protectrices de l'équilibre de l'Europe et des intérêts généraux. Le droit des gens, on ne sait ce qu'il devient, il se perd dans la confusion. La Russie se déguise visiblement à elle-même la nature de son entreprise sous le voile de cette régénération orientale qu'elle poursuit toujours. Elle a l'air de croire que, par la guerre qu'elle a déclarée, elle est affranchie de ses obligations dans les affaires d'Orient, et que, les hostilités une fois ouvertes, elle est libre vis-à-vis de l'empire ottoman, elle peut aller jusqu'au bout. La Russie oublie que ce n'est pas vis-à-vis de la Turquie seule qu'elle est liée; c'est avec l'Europe tout entière qu'elle est engagée par cet article d'un traité solennel : « Les parties contractantes s'engagent, chacune de son côté, à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'empire ottoman, *garantissent en commun la stricte observation de cet engagement, et considèrent en conséquence tout acte de nature à y porter atteinte comme une question d'intérêt général...* » Il y a mieux : lorsque la Russie a voulu se libérer de quelques-unes des obligations de ce traité de Paris relatives à la neutralisation de la Mer-Noire, elle s'est adressée elle-même aux puissances; elle a provoqué la réunion d'une conférence à Londres, elle a précisé les points sur lesquels elle réclamait une révision, confirmant de nouveau et librement tout le reste du traité, et elle a signé de son nom cette déclaration, qui date de 1871, d'un moment où la France n'était rien : « Les plénipotentiaires de

l'Allemagne du nord, de l'Autriche-Hongrie, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Russie et de la Turquie, réunis aujourd'hui en conférence, reconnaissent que c'est un principe essentiel du droit des gens qu'aucune puissance ne peut se délier des engagemens d'un traité ni en modifier les stipulations qu'à la suite de l'assentiment des parties contractantes au moyen d'une entente amiable... »

Que faut-il de plus? C'est ce droit reconnu, sanctionné, qui domine tout, qui est le seul point de départ possible dans les complications de l'Orient. Hors de là, encore une fois, il n'y a plus que la souveraineté du but et de la force. Nous rentrons dans une ère de fer où chacun, s'il en a les moyens, peut prendre sa Silésie ou son Arménie, ou sa Bulgarie ou autre chose. A voir par instans l'état de l'Europe, nous paraîtrions revenus à cette période du dernier siècle où Frédéric II, après l'entrevue de Neisse, justement à propos d'une guerre d'Orient, jouait si bien son rôle entre la Russie et l'Autriche, se servant de l'une et de l'autre, pour finir par le partage de la Pologne.

Assurément, c'est un rôle digne de l'Angleterre de ne pas laisser prescrire le droit européen, d'exercer une action modératrice, et il est trop clair qu'elle ne remplirait pas ce rôle si, comme certains politiques le lui suggèrent, elle se bornait à prendre sa part du butin oriental, sous le nom de gage ou de garantie; elle ne serait qu'un acteur de plus dans le drame de la force. Si elle se dispose à appuyer les conseils d'une certaine démonstration de puissance, elle n'a point sans doute uniquement en vue une occupation de l'Égypte, qui ne pourrait que précipiter ou aggraver la confusion. L'Angleterre aura d'autant plus d'autorité qu'en défendant l'intérêt anglais elle reste la gardienne de l'intérêt général de l'Europe. En proposant ou en préparant une médiation utile, elle ne fera que prendre une initiative prévue, prescrite par les traités. Elle aura exprimé un sentiment universel, elle aura donné un signal qui, malgré tout, sera entendu dans le camp des belligérans comme parmi ceux qui redoutent le développement de la guerre. C'est un commencement. Et la France, dira-t-on, n'a-t-elle rien à faire? De toutes les puissances aujourd'hui, la France, on peut le dire, est la plus désintéressée, et c'est parce qu'elle est désintéressée, ou, en d'autres termes, parce qu'elle ne voit aucune nécessité de s'engager dans l'inconnu, dans l'obscurité, qu'elle est tenue à une extrême réserve de diplomatie. Elle peut avoir son opinion, elle a ses traditions, elle a pour le moment avant tout à s'occuper d'elle-même, sans se livrer à des diversions périlleuses, sans se laisser détourner du but que ses malheurs lui ont fixé. S'il est des cabinets qui veulentt ravailler à la paix par des transactions équitables, qui s'efforcent de maintenir les principes, les garanties du droit européen, la France sera certainement avec eux. Elle joindra sa voix à leur voix dans l'intérêt de la paix et de l'ordre général. Si on prétend rester ou s'engager de plus en plus dans

les aventures de l'arbitraire, de la conquête et des partages, la France n'a point à s'en mêler; elle n'a aujourd'hui qu'à demeurer une spectatrice discrète, attentive, pas aussi indifférente qu'on le croit, mais patiente, avec la conviction intime que les œuvres violentes sont sans durée.

L'année, qui a vu bien des crises de toute sorte dans plus d'un pays, n'aura point passé pour l'Italie sans lui laisser, à elle aussi, une crise ministérielle de plus qui ne vient de se dénouer que pour recommencer peut-être bientôt. Voici neuf mois à peine qu'est venu au monde un ministère de la gauche entièrement composé de représentans d'une majorité sortie des élections. Le pays s'était prononcé; le roi Victor-Emmanuel n'avait point hésité à se séparer du cabinet de M. Minghetti, pour appeler au pouvoir le chef de la gauche, M. Depretis, personnage considéré et fort modéré d'ailleurs, vieux Piémontais très dévoué à la monarchie constitutionnelle. Le roi Victor-Emmanuel n'avait pas seulement appelé au ministère M. Depretis, il avait accepté des hommes d'une couleur bien plus tranchée, M. Nicotera, qui, tout ancien garibaldien qu'il est, ne s'est pas montré moins bon monarchiste au pouvoir, M. Zanardelli, un Vénitien aux opinions assez vives, M. Mancini, un avocat éloquent aux idées humanitaires. La majorité sur laquelle s'appuyait ce ministère était immense, puisque la droite ne comptait plus dans le parlement qu'une centaine de représentans conduits par un homme habile, M. Quintino Sella.

Qu'est-il arrivé? C'est l'histoire éternelle. La majorité s'est divisée, et il y a quelques jours, à la reprise de la session, la division a éclaté à propos d'un incident presque puéril, quelques télégrammes interceptés par le ministre de l'intérieur. Le cabinet n'a pas été mis en minorité, mais il n'a eu au scrutin qu'une vingtaine de voix de majorité. La vérité est que le ministre de l'intérieur, M. Nicotera, a soulevé contre lui une forte opposition, et, d'un autre côté, il y a dans la majorité italienne d'assez vifs dissentimens au sujet des chemins de fer que les uns, M. Depretis en tête, veulent laisser à l'industrie privée, que les autres veulent réserver à l'exploitation de l'état. De là ce partage de voix de l'autre jour, dont la première conséquence a été la retraite de M. Nicotera. Reconstituer le ministère au milieu de toutes les prétentions personnelles et des conflits d'opinions au sujet des chemins de fer n'était pas chose facile. M. Depretis paraît y être arrivé en conservant quelques-uns de ses collègues, en appelant M. Crispi au ministère de l'intérieur et en gardant pour lui-même le ministère des affaires étrangères, que quitte M. Melegari. C'est le dénoûment de la crise; mais le ministère de Rome va-t-il se trouver plus fort? C'est la question que l'année nouvelle résoudra sans que la paix intérieure et extérieure de l'Italie en soit troublée, sans que la nature de ses relations avec les autres pays en soit altérée ou modifiée.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

—

LES TÉLÉGRAPHES TÉLÉPHONIQUES.

L'homme qui le premier réunit ses deux mains en forme d'entonnoir autour de ses lèvres, pour augmenter la portée de sa voix, réalisa sans contredit le premier des téléphones dans l'ordre historique. Les tubes acoustiques, que tout le monde connaît, ne sont qu'une modification des anciens porte-voix; ils ne conduisent pas le son à une distance beaucoup plus grande, mais ils offrent l'avantage de le diriger en tel endroit qu'on désire par des chemins détournés. Un tube acoustique permet en effet de correspondre entre des points qui, pratiquement, ne doivent pas être éloignés de plus de 150 mètres, et de propager la voix avec la vitesse du son dans l'air, c'est-à-dire avec une vitesse de 340 mètres par seconde. Nous allons voir que, grâce aux nouveaux *téléphones*, il deviendra possible de correspondre avec une bien plus grande rapidité, puisqu'ils utilisent comme transmetteur le fluide électrique, dont la vitesse est pour ainsi dire infinie par rapport à celle du son dans l'air.

Il y a deux ans à peine qu'un jouet d'enfant qui n'a peut-être pas produit l'étonnement qu'il méritait s'est répandu dans Paris. Deux petits cornets, dont le fond était constitué par une membrane de peau ou de parchemin, étaient réunis entre eux par un cordon de 7 à 8 mètres de longueur, les extrémités de ce cordon étant fixées aux centres respectifs de chacune des membranes. Une personne parlant à voix basse, chuchotant même dans l'un des cornets, pouvait se faire entendre très distinctement d'une autre personne tenant le second cornet appliqué contre son oreille. La seule condition indispensable à la réussite de cette expérience consiste à soumettre le cordon qui réunit les deux interlocuteurs à une certaine tension et de lui éviter le contact d'un support quelconque. C'est à coup sûr le meilleur et le plus fidèle des téléphones, mais on comprend facilement ce qui l'empêche de devenir pratique. Puisqu'en effet le fil doit se supporter lui-même et ne rien toucher sur son parcours, la transmission ne doit se faire qu'en ligne droite; de plus, la tension du fil ne peut dépasser une certaine limite, sans quoi les membranes ne seraient plus susceptibles de vibrer; mais, si le fil est très long, son propre poids finira par produire cette tension trop forte, et par conséquent empêchera l'appareil de donner aucun bon résultat.

Pour concevoir comment fonctionne ce télégraphe acoustique, il suffit de remarquer que, sitôt qu'un son est émis dans l'un des cornets, la membrane de ce cornet entre aussitôt en vibration, et le fil solidaire de cette membrane est dès lors amené à vibrer lui-même longitudina-

lement. L'autre extrémité du fil agira donc sur la membrane du second appareil de façon à la faire vibrer identiquement comme la première. Cette dernière membrane ébranlera synchroniquement la masse d'air du cornet, masse d'air en contact direct avec le système auditif de la personne qui écoute. Cette personne éprouvera donc la même sensation que si on lui parlait à l'oreille, et distinguera nettement tout ce qui sera prononcé dans le premier appareil. On voit qu'ici ce n'est plus la transmission du son dans l'air qui est en jeu, mais bien la transmission du son dans un solide, puisque nous pouvons considérer comme tel un fil tendu. La vitesse de propagation y est donc déjà beaucoup plus grande que dans les tubes acoustiques; mais la distance qui peut séparer les deux interlocuteurs est limitée dans la pratique à une centaine de mètres au plus, avec la condition accessoire que cette transmission s'effectue en ligne droite.

Nous arrivons maintenant aux téléphones électriques, qui permettent de porter la voix, avec toutes ses finesses, à des distances quelconques. Dans ces appareils, ce ne sont plus les vibrations elles-mêmes qui sont transmises par le fil conducteur. Chaque vibration élémentaire donne naissance à un courant électrique, et ce courant a pour effet de reproduire, dans l'appareil récepteur, une vibration identique à celle qui l'a créé. L'un des appareils fait l'analyse des vibrations, et l'autre en fait la synthèse. L'appareil récepteur peut donc être comparé à une personne douée d'une ouïe extrêmement fine qui percevrait des sons émis à plusieurs centaines de kilomètres et qui répéterait ce qu'elle a entendu à l'oreille de la personne qui écoute.

Parmi ces remarquables instrumens, le téléphone inventé par M. Graham Bell, professeur de physiologie vocale à l'université de Boston, est le premier en date, et aussi le seul qui, actuellement, ait atteint un degré de perfection satisfaisant. La simplicité des organes et du fonctionnement ajoute encore à l'impression profonde que l'on éprouve lorsqu'à la distance de plusieurs lieues on distingue non-seulement les phrases prononcées, mais encore le son de voix de tel ou tel interlocuteur. Le téléphone de Bell est un appareil de petit volume, affectant comme forme générale celle d'un champignon dont le pied aurait environ 15 centimètres de longueur, et le chapeau 7 ou 8 centimètres de diamètre. Le pied renferme un barreau d'acier aimanté, de la grosseur d'un fort crayon. Autour du sommet de ce barreau, c'est-à-dire de l'un des pôles de l'aimant, se trouve une petite bobine de fil de cuivre fin et isolé, dont le nombre de spires est de près d'un mille. Les deux extrémités de ce fil correspondent l'une avec une ligne télégraphique ordinaire, l'autre avec le sol. Au-dessus de cette bobine et du pôle de l'aimant qui lui sert de noyau, dans la partie que nous avons comparée au chapeau d'un champignon, une plaque mince et circulaire de fer-blanc présente son centre à une très faible distance de l'aimant, tandis que

ses bords reposent sur la circonférence d'un anneau de bois. C'est la membrane destinée à vibrer sous l'influence du son, et une sorte d'entonnoir, également en bois, dirige justement le son sur la partie centrale de la plaque, qui, étant la plus éloignée des points d'appui, est celle où les vibrations auront le plus d'amplitude. Ajoutons que le téléphone récepteur est identique au téléphone transmetteur. Vient-on à parler dans l'un de ces appareils, la plaque de fer-blanc se mettra à vibrer synchroniquement avec la masse d'air adjacente. Or, les vibrations de cette plaque modifiant à chaque instant sa distance au barreau aimanté, l'état magnétique de ce barreau change à chaque instant, et chaque fois aussi un courant électrique, d'intensité proportionnelle à la vitesse de déplacement, prendra naissance dans le fil de la bobine. Ce courant franchira sur le conducteur télégraphique la distance qui sépare le premier téléphone du second, et arrivera dans la bobine de l'appareil récepteur. Là, selon que ce courant sera positif ou négatif, il exagérera ou annulera les propriétés attractives du barreau, et la plaque de fer-blanc en présence subira des alternatives d'attraction et de non-attraction dont chacune correspondra à la vibration génératrice du courant. Cette plaque répétant avec une fidélité rigoureuse les vibrations du premier appareil, celles-ci ébranleront le système auditif de la personne qui écoute, comme le ferait directement la voix de la personne qui parle.

Les expériences que nous avons faites en laboratoire nous ont permis de constater que le son de la voix commence seulement à s'affaiblir lorsqu'on dépasse des longueurs de lignes représentant 800 à 1,000 kilomètres de fil de fer de 4 millimètres de diamètre. Des essais tentés entre Paris et Saint-Germain et entre Paris et Mantes (58 kilomètres) ont parfaitement réussi. Nous entendions à cette distance, avec une grande netteté, les voix de deux personnes chantant un duo. Mais il ne faudrait pas croire que les différens sons arrivent à destination avec l'intensité qu'ils possèdent au départ. Les transformations successives des vibrations en courans électriques et inversement, la résistance opposée à ces courans par le circuit conducteur, absorbent une notable partie de la force vive première. Ce sont les résistances passives de la télégraphie, et, comme on peut le prévoir, elles diminuent dans une forte proportion l'effet utile, le rendement. Il faut donc, si l'on veut percevoir le son avec quelque netteté, s'appliquer l'orifice circulaire de l'instrument sur l'oreille, de façon à l'envelopper de toutes parts. La masse d'air en vibration communique alors son état vibratoire au tympan, sans qu'il s'en diffuse inutilement une trop grande partie. Sans un court exercice, on ne parvient pas à distinguer très nettement les phrases transmises, de même que, pénétrant dans un milieu obscur, on ne distingue pas du premier coup des objets peu éclairés; mais au bout de quelques minutes l'oreille s'est accommodée aux

nouvelles conditions, et saisit alors, dans la voix, des relations qui lui avaient échappé tout d'abord.

L'obligation où l'on se trouve de coller contre son oreillle le téléphone par lequel on reçoit une correspondance montre qu'il faut recourir à des moyens spéciaux pour avertir son interlocuteur. Le plus simple consiste à compléter l'installation d'un téléphone par celle d'une sonnerie électrique ordinaire fonctionnant à l'aide d'une pile. Il suffit alors de prévenir par un coup de timbre la personne avec laquelle on désire correspondre; celle-ci porte aussitôt l'instrument à son oreille, et la conversation commence.

Comme deux et même trois ou quatre téléphones peuvent fonctionner simultanément sous l'influence d'un seul appareil transmetteur, il est également convenable d'établir deux téléphones par station. Au moment de communiquer, chaque interlocuteur porte un des appareils devant sa bouche et l'autre à son oreille; il est ainsi assuré de recevoir sans exception tous les mots qui lui sont adressés, puisqu'il évite de cette manière la perte de temps causée par le transport d'un seul instrument de la bouche à l'oreille.

Le principal défaut du téléphone de Bell consiste dans son extrême sensibilité. Il subit l'influence de courans si faibles que les dépêches passant sur des fils télégraphiques voisins de celui qui le dessert sont toutes ensemble répétées par le téléphone. On sait en effet que les courans électriques font naître dans des circuits voisins du leur ce qu'on appelle des courans induits. Ces courans induits sont en général trop peu intenses pour exercer un trouble appréciable sur les appareils de la télégraphie ordinaire; mais il n'en est pas de même avec l'instrument de Bell. Quand le fil conducteur du téléphone n'est pas distant de plusieurs mètres des autres fils de ligne, chaque courant émis dans ces fils étrangers donne naissance à un son très net dans l'appareil. Cette propriété, nuisible la plupart du temps, pourrait dans certains cas devenir très précieuse. Supposons qu'en temps de guerre l'ennemi se serve pour ses communications télégraphiques d'un fil passant à proximité d'un autre fil dont on puisse disposer; il suffira d'installer un téléphone sur ce dernier, et l'on pourra entendre distinctement quels sont les signes de l'alphabet Morse envoyés sur la première ligne. Comme le personnel de la télégraphie militaire sait parfaitement comprendre une dépêche au seul bruit de la manipulation, la correspondance ennemie sera ainsi surprise. On pourrait d'ailleurs opérer sur une ligne occupée par les communications ordinaires pour correspondre au moyen du téléphone, puisque les courans qu'il émet sont beaucoup trop faibles pour exercer une perturbation quelconque sur les autres appareils en service. La perturbation agirait au contraire dans l'autre sens, si bien qu'on serait obligé pour se parler de profiter des périodes de repos du service courant.

Puisque nous avons exposé quelles difficultés fait naître la trop grande sensibilité du téléphone, nous devons aussi indiquer quels sont les moyens qui permettent d'obvier à ces difficultés dans une certaine mesure. Il suffit en effet, pour détruire les actions perturbatrices des lignes étrangères, de fermer le circuit téléphonique par un fil spécial de retour, parallèle au premier sur toute sa longueur, au lieu de le fermer par une communication à la terre, comme on le fait toujours en télégraphie. De la sorte, les courans induits prennent naissance à la fois sur deux fils dont les modes d'action sont inverses, et le résultat final est le même que si ces courans n'existaient pas.

Le rôle pratique du téléphone de Bell peut facilement se déduire des considérations qui précèdent. Pour toutes les distances n'excédant pas 150 mètres, le tube acoustique ordinaire sera toujours préférable, puisqu'il permettra d'entendre la voix avec une bien plus grande intensité. Pour toutes les distances excédant 150 mètres, si les appareils extrêmes peuvent se placer dans des lieux où règne un certain silence, le téléphone présentera sur les anciens appareils électriques l'avantage immense de pouvoir être manié par tout le monde, puisqu'il suffit en effet d'écouter ou de parler pour recevoir ou transmettre. Il permettra en outre de reconnaître un interlocuteur au timbre de sa voix, ce qui constitue la qualité la plus précieuse et la plus étonnante du nouvel appareil. Disons pourtant que ce timbre est quelque peu modifié et que les sons paraissent légèrement éteints et nasillards. Ils sont comme un reflet des sons véritables, et l'on peut justement les comparer à l'image d'une personne vue dans une glace sans tain. Les contours sont mal définis et mêlés de figures étrangères, mais on ne peut hésiter néanmoins à reconnaître que c'est de telle ou telle personne qu'on aperçoit le reflet.

Il serait injuste de reprocher à l'invention du professeur Bell de ne pas reproduire la voix avec toute la puissance qui serait désirable pour que son instrument pût rivaliser avec le tube acoustique. Le but atteint semblait, il y a peu de mois encore, tellement insaisissable, tellement au-dessus des espérances les plus hardies, que notre admiration ne doit pas rester moins profonde; il est pourtant permis de croire que c'est là seulement un premier pas pour la téléphonie.

Lorsque deux diapasons identiques sont reliés entre eux par un fil tendu et fixé par chacune de ses extrémités à une de leurs branches, si l'on vient à faire vibrer l'un d'eux, l'autre entre également en vibration. C'est là un téléphone musical, qui n'est, pour ainsi dire, qu'un cas particulier de celui qui se compose de deux cornets, dont il a été parlé au début de cette notice. Comme ce dernier, et pour les mêmes raisons, il est limité dans sa portée effective. Mais, si au lieu de se servir d'un fil rigide pour transmettre les vibrations, on se sert de procédés électriques, la portée du son n'a plus de limites.

Il y a plus de quinze ans en effet que nous connaissons la possibilité de transmettre à de grandes distances, par l'électricité, des sons musicaux simples comme ceux des diapasons. L'appareil du professeur Reis, de Hombourg, permit, dès 1860, d'atteindre à ce résultat; d'autres dispositions imaginées par Cromwell Warley, par Paul Lacour, par Elisha Gray, donnent aussi le moyen d'entendre télégraphiquement un motif musical. Mais toute autre chose est de transmettre une note ou même un accord et de transmettre une syllabe, une voyelle, une consonne, prononcées sur cette note. Nous pouvons remarquer, lorsque nous écoutons un chanteur dans un opéra, combien nous avons de peine à saisir les paroles qu'il prononce. Les notes nous arrivent bien, mais les syllabes restent en route. C'est donc un témoignage que les mots sont d'une nature plus complexe que les sons qu'ils accompagnent. Si nous considérons un édifice, les détails de sculpture nous échappent sitôt que nous nous éloignons, mais l'ensemble nous frappe toujours. Il en est tout à fait de même d'un chant. Le chant pour nous est un ensemble relativement simple, mais les phrases, les timbres des divers instrumens, les nuances sont des détails qui ne nous parviennent plus quand une distance suffisante nous sépare du chanteur. Dans les téléphones de Reis et de Warley, ce n'est jamais que la note seule qui arrive à destination; la syllabe qui l'accompagne n'influence même pas l'appareil d'envoi. En un mot, ces instrumens ne sont capables de transmettre qu'une seule qualité du son, la *hauteur;* l'*intensité*, le *timbre,* n'existent pas pour eux. C'est que les difficultés à résoudre pour reproduire ces deux importantes qualités sont très considérables lorsque l'on se sert du courant d'une pile voltaïque, comme cela a lieu dans ces derniers appareils. Le professeur Bell a ingénieusement tourné l'obstacle en employant des courans d'induction. Mais il a par cela même imposé une limite à la puissance de ces courans, puisque c'est la voix elle-même qui leur donne naissance.

Si le problème de la téléphonie était résolu avec des courans de pile, l'intensité de la voix pourrait être bien supérieure à celle que permettent d'obtenir les courans induits. En effet, une pile est un réservoir de travail électrique aussi énergique qu'on le désire, et il suffit d'ouvrir une porte d'accès à cette force pour la mettre en jeu. Dans le téléphone de Bell, la personne qui parle est l'analogue d'un manœuvre qui ferait, par ses propres forces, avancer un véhicule; dans un téléphone qui fonctionnerait à l'aide de la pile, cette personne serait l'analogue du mécanicien qui, sur une locomotive, n'a qu'à faire l'effort nécessaire à l'ouverture d'une valve pour permettre à la vapeur, toujours prête, d'actionner le piston. C'est dans cette direction que doivent se porter maintenant les efforts de ceux qui prétendent faire avancer la question qui nous occupe. La téléphonie voltaïque doit remplacer, dans un avenir plus ou moins éloigné, la téléphonie magnéto-

électrique. Un Américain, M. Edison, est un des premiers qui se soient engagés dans cette voie ; d'autres chercheurs l'y suivent déjà, et les premiers essais sont loin d'être décourageans.

La découverte de la téléphonie a comblé la seule lacune qui subsistât encore dans la correspondance rapide du télégraphe. Les appareils autographiques de Caselli, de d'Arlincourt, donnent depuis bien des années déjà le moyen de transmettre, à distance, l'image exacte d'une écriture, le portrait ressemblant d'une personne. Le téléphone reproduit la voix. On est donc aujourd'hui à même de communiquer avec le monde entier, de la même façon et dans le même délai qu'il est possible de le faire entre habitans d'une même ville.

Deux ingénieurs français, MM. Napoli et Marcel Depretz, viennent tout récemment d'imaginer un appareil qui se rattache d'une manière toute naturelle à ceux que nous venons d'étudier. Leur invention permet non-seulement de porter la voix à distance, mais elle rend encore possible d'en conserver la trace pendant un laps de temps quelconque, de sorte qu'un discours prononcé aujourd'hui peut être prononcé de nouveau demain, mais cette fois mécaniquement. La sténographie deviendrait dès lors inutile, puisqu'on aurait le moyen d'emmagasiner la voix humaine avec toutes ses nuances de timbre et d'intonation.

L'esprit se perd quand on pense qu'à l'aide d'une semblable machine, suffisamment perfectionnée, il eût été possible de conserver fidèlement la manière des grands orateurs, et qu'on pourrait entendre à volonté Démosthène, Cicéron, Bossuet,.. sans voir toutefois leurs gestes, leur physionomie, puisque l'appareil qui pourrait conserver la trace d'une scène vivante n'est pas encore réalisé. Mais avons-nous le droit d'affirmer *a priori* l'impossibilité d'une pareille invention, en présence de miracles auxquels notre siècle a déjà donné le jour? Nous ne le pensons pas. Si demain on trouvait le moyen de ne tenir aucun compte de l'opacité des corps, si un télescope d'un nouveau genre permettait de voir au loin à travers les murs et les montagnes, et de conserver aux objets d'un tableau la mobilité qu'ils ont possédée pendant une minute, une seconde même, nous nous accoutumerions bien vite à ces prodiges. Nos petits-fils les considéreraient comme des choses toutes simples et concevraient avec peine comment leurs pères ont pu vivre dans un tel état de barbarie. Nier d'abord, espérer, s'étonner et oublier ; telle est en effet la série des impressions par lesquelles passera toujours l'esprit humain.

ANTOINE BREGUET.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

ent
les

stât
au-
an-
une
pro-
c le
pos-

ent
ère
er-
ore
ue,
de
de-
r la

ine,
ent
nté
eur
une
fir-
de
en-
pte
ttait
rver
une
ces
utes
ivre
ou-
sera